

L'OCEANIE, PANORAMA ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

Isabelle LEBON, Université de Caen Normandie,
Caroline GRAVELAT, Université de la Nouvelle-Calédonie

Résumé :

L'Océanie compte parmi les plus vastes régions du monde. Mais contrairement aux autres régions, elle ne se définit pas par une continuité territoriale, c'est le Pacifique qui fait le lien culturel, politique et économique entre les terres océaniques. Ses habitants définissent l'Océanie comme le « continent du Pacifique bleu ». Ce continent, le plus petit en termes de superficie émergée et le moins peuplé, est aussi le plus méconnu de l'Europe en dépit des enjeux qui s'y concentrent. La forte croissance de l'Asie de l'Est et le recentrage annoncé des intérêts américains vers l'Indopacifique placent le Pacifique océanien dans le nouveau centre de gravité du monde. Les alliances historiques des territoires océaniques sont bousculées par la montée en puissance de la Chine et sa volonté d'étendre son influence sur son voisinage, alors que les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Royaume-Uni et la France s'y réinvestissent pour ne pas lui laisser trop d'espace. Au-delà des questions géopolitiques, l'Océanie est en première ligne des défis liés au changement climatique. Les économies océaniques comptent parmi les plus exposées aux catastrophes naturelles et certains de leurs territoires seront les premiers à devenir totalement inhabitables suite à la hausse du niveau de la mer. L'importance de ces enjeux impose d'améliorer notre connaissance de cette région du monde. « L'Océanie, panorama économique et institutionnel » entend contribuer à répondre à ce besoin. L'ensemble des territoires de ce continent y sont étudiés pour présenter leurs aspects institutionnels, économiques et sociaux et appréhender les relations qu'ils entretiennent entre eux comme ceux qui les lient économiquement au reste du monde.

Mots-clefs :

Océanie, institutions, géopolitique, activité économique, croissance, inégalités

L'OCEANIE, PANORAMA ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

Sous la direction de :

Isabelle LEBON, Université de Caen Normandie
Caroline GRAVELAT, Université de la Nouvelle-Calédonie

Table des matières

Chapitre 1- Le Pacifique océanien, un espace unique	4
Caroline GRAVELAT	
Chapitre 2 - « Le continent du Pacifique bleu » : un espace géopolitique en mutation	37
Caroline GRAVELAT	
Chapitre 3 - Production et échanges dans les économies océaniques en 2018	65
Frédéric CHANTREUIL, Isabelle LEBON	
Chapitre 4 – Caractérisation socioéconomique des petites économies insulaires d’Océanie	96
Amélie CHUNG, Laisa RO’I, Kathleen WRIGHT	
Chapitre 5 - La croissance dans les économies océaniques	122
Isabelle LEBON, Frédéric CHANTREUIL	
Chapitre 6 - Évolution de la productivité globale des facteurs de quatre économies océaniques : Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Tonga	160
Frédéric CHANTREUIL, Isabelle LEBON, Thérèse REBIERE	

CHAPITRE 1- LE PACIFIQUE OCÉANIEN, UN ESPACE UNIQUE

CAROLINE GRAVELAT

Université de Nouvelle-Calédonie, Larje

Lorsqu'il entre dans l'histoire mondiale au XVIII^{ème} siècle, le Pacifique est perçu comme le dernier Eden. Colonisé, évangélisé, transformé en lieu de détention, victime d'une violence inouïe durant la Seconde Guerre mondiale, utilisé comme zone d'essais nucléaires par les puissants, il reste pourtant encore aujourd'hui dans l'imaginaire occidental le symbole de ce qui se rapproche le plus du paradis, malgré nombre de désillusions. Immense et inaccessible, les européens ne le connaissent pas ou trop mal. Qui a entendu parler de Palaos, Nauru, Kiribati, Vanuatu, Tonga, pourtant membres de l'ONU ?

Souvent qualifiée de cinquième partie du monde sans pour autant être clairement définie géographiquement, le Pacifique océanien (couramment appelé Océanie) a désormais des contours stabilisés. L'ensemble correspond à l'unification par l'océan, le « grand Océan », des masses continentales que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les États et territoires insulaires des trois aires culturelles de la Mélanésie, la Polynésie et la Micronésie. Si la place de l'Australie a pu être discutée en raison de son immense façade sur l'océan Indien et de sa taille, elle fait sans aucun doute partie de l'Océanie, par son histoire, son peuplement et son investissement dans la région depuis la Seconde Guerre mondiale. Le Timor Oriental, indépendant depuis 2002, malgré une proximité culturelle réelle, n'est pas encore été intégré aux structures régionales. La situation de Hawaï, archipel polynésien du Pacifique est particulière dans la mesure où sa qualité d'État fédéré étatsunien l'exclut, de droit, du dialogue régional. Ainsi l'Océanie, « espace-gigogne » de l'Asie-Pacifique, est une entité autonome se situant au cœur du grand océan et s'étendant sur plus du tiers de la surface du globe. « Cette dispersion explique que Magellan n'ait rencontré que deux atolls inhabités lorsqu'il traversa l'océan Pacifique (c'est lui qui le baptisa ainsi), depuis le détroit qui porte aujourd'hui son nom, jusqu'aux Philippines » (Garanger, 2022).

Elle se distingue donc des autres parties du monde par son caractère essentiellement maritime : 40 millions de km² de Zone Économique Exclusive (ZEE), dont la surveillance et la protection constituent un défi existentiel face aux diverses convoitises et aux changements climatiques. Composée de dizaines de milliers d'îles, d'îlots et de récifs au décompte impossible, les terres émergées ne représentent qu'une toute petite superficie, 9 millions de km², dont 7,7 pour la seule Australie. Bien que situés au cœur de l'Asie-Pacifique, moteur de la croissance mondiale, premier espace de transit au monde en flux de marchandises, regroupant 3 milliards d'habitants sur ses rives, les États archipels d'Océanie sont isolés, à l'écart du système monde et pourtant positionnés aux avant-postes des rivalités géostratégiques.

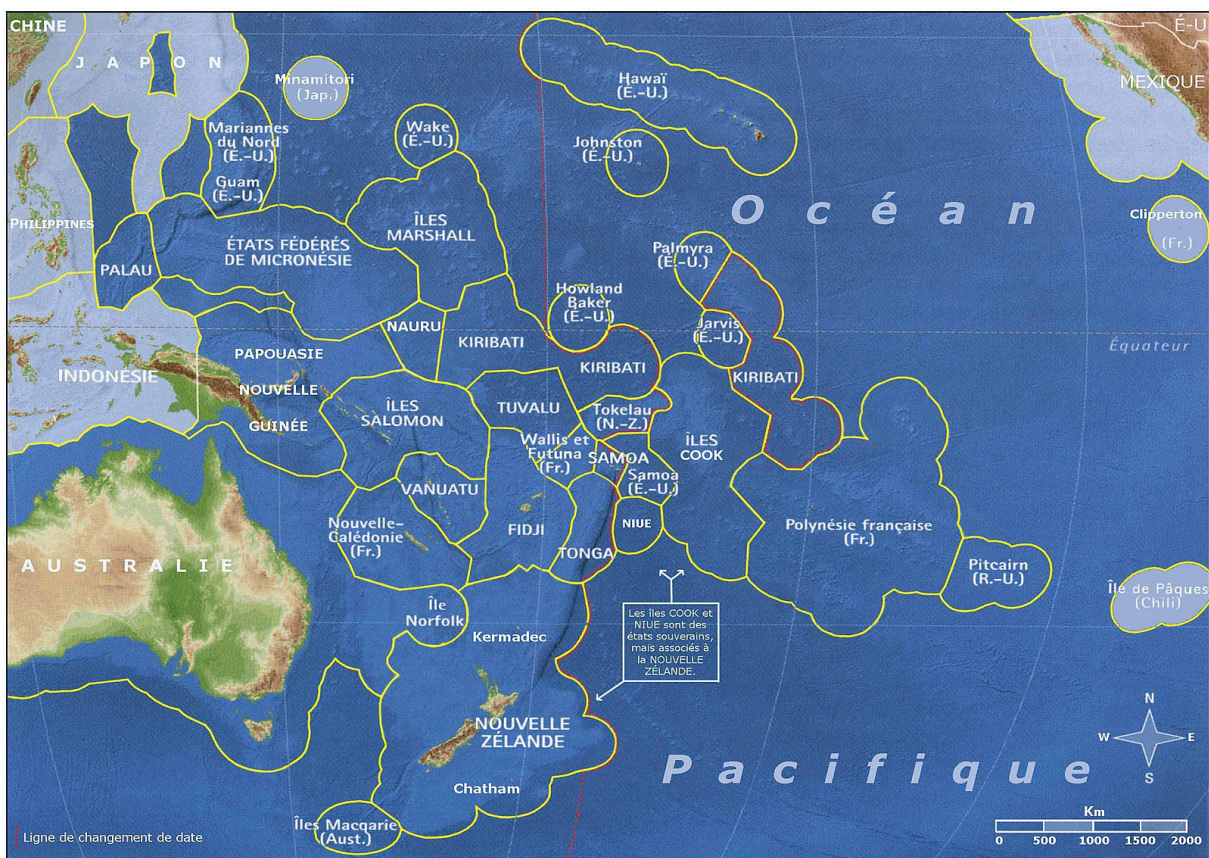
L'Océanie, dont les États et territoires sont membres de la communauté du Pacifique (CPS), comprend donc l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les petits États et territoires insulaires des trois sous-groupes culturels que sont la Mélanésie (Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Îles Fidji, Vanuatu et Nouvelle-Calédonie), la Polynésie (Îles Cook, Samoa, Samoa américaines, Tonga, Tuvalu, Niue, Tokelau, Pitcairn, Polynésie française et Wallis et Futuna), la Micronésie (États fédérés de Micronésie, Commonwealth des Îles Mariannes du nord, Guam, Palau, Kiribati et Nauru). Ces vingt-quatre États et territoires entendent former un espace cohérent, une région politique homogène malgré les différences géographiques et culturelles. Et si les deux puissances régionales que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande se distinguent assez clairement par leurs niveaux de développement et leurs façons de concevoir et de mener les politiques internes et régionales, elles font partie du même ensemble tout en y occupant une place particulière.

1. 1. Un continent océanique : le jeu des contraintes naturelles

Continent le plus exposé aux risques naturels, l'Océanie est un espace différent des autres tant sur le plan géographique, démographique, géophysique ou institutionnel.

1.1.1 - Des territoires terrestres émiettés sur un océan immense

Carte 1 : L'Océanie



Carte de l'Océanie actualisée, par S.I.Cepleanu, d'après : Benoit Antheaume et Joël Bonnemaison : « Atlas des îles et des états du Pacifique sud », GIP Recus-Publisud, 1988 ; Robert Chaouad, Alexandre Nicolas et Jean-Christophe Victor (dir.) : « Le dessous des cartes, itinéraires géopolitiques », Taillandier 2011 ; et « The World Factbook » 2011, Washington, DC : C.I.A. Les limites, en jaune, des Z.E.E. sont données à titre indicatif (validation en cours des différentes revendications).

L'Océanie se caractérise par une très forte dispersion des terres émergées et par une concentration de la plus grande partie d'entre elles dans un seul pays (l'Australie). Les vingt-deux territoires du Pacifique insulaire (hors Australie et Nouvelle-Zélande) recouvrent 550 400 km² de terres émergées et une superficie maritime de 31 millions de km². Hors Australie et Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée représente plus de 80% de ces terres émergées. Comme l'illustre la carte ci-dessous, les archipels, souvent minuscules (certains ont moins de 30 km² de terres émergées), possèdent le plus souvent des ZEE très vastes. En application de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer de 1982, la ZEE dont la largeur maximale est fixée à 200 miles marins à partir des lignes de base de la mer territoriale, est un espace sur lequel l'État côtier jouit de droits souverains et exclusifs d'exploration et d'exploitation des ressources biologiques et non biologiques. Le plateau continental (sol et sous-sol) situé sous la ZEE qui est la colonne d'eau, obéit au même régime juridique. L'extension des droits d'exploitations sur le sous-sol et le sol du plateau continental jusqu'à 350 miles marins est possible, sous réserve de validation par la Commission des limites du plateau continental de l'ONU et dans la limite du rebord externe de la marge continentale. Le statut d'État archipel permet de définir des eaux archipélagiques correspondent à l'espace marin inclus à l'intérieur d'un périmètre établi par lui, et d'agrandir encore l'espace maritime dans la mesure où la ZEE ne sera plus calculée à partir des côtes mais à partir des lignes de base archipélagiques (Vincent, 2020, pp 105-111). Sont des États archipels au sens de la Convention de Montego Bay, les Îles Fidji, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Kiribati, les Îles Marshall, les Îles Salomon, les Tuvalu et le Vanuatu. Compte tenu des droits d'exploitation exclusifs des ressources qu'elle contient, la ZEE est un enjeu géopolitique majeur et une source de conflits pour son contrôle.

Tableau 1.1 : Surface, population et territoire des continents

Continent	Surface	Population	Pays/Territoires
Afrique	30 429 202 km ²	1 291 232 514	61
Amérique	42 305 645 km ²	1 017 439 583	55
Asie	31 574 022 km ²	4 477 735 754	52
Europe	23 033 257 km ²	749 220 818	52
Océanie	8 508 503 km ²	43 011 166	25

Source : <https://www.populationdata.net>

L'Océanie constitue donc, selon la façon dont nous la considérons, l'un des plus grands continents (39 millions de km² en incluant les espaces maritimes), voire le plus grand, puisque l'Amérique est un double continent, ou bien le plus petit, si nous prenons en compte uniquement les terres émergées. La plupart des terres se groupent en archipels, qui constituent les parties émergées de dorsales sous-marines, souvent alignées du nord-ouest au sud-est. En dehors de l'Australie, île continent, les îles sont réparties sur trois espaces. La Polynésie regroupe les îles du centre-est du Pacifique et forment un triangle dont les sommets sont Hawaii au nord, la Nouvelle-Zélande au sud-est et la Polynésie française à l'ouest ; hormis la Nouvelle-Zélande, les îles se caractérisent par une taille très réduite. La Mélanésie forme un arc partant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, partie est de la Nouvelle-Guinée jusqu'à la Nouvelle-Calédonie et Fidji à l'est ; les îles y sont généralement plus grandes. La Micronésie

correspond au Pacifique nord-est, de Palau, proche des Philippines à Kiribati, à cheval entre deux aires culturelles et géographiques ; les terres émergées forment une myriade d'îles minuscules. Les îles sont beaucoup moins nombreuses dans le Pacifique oriental et septentrional que dans le Pacifique occidental et méridional.

1.1.2 - Une population globale très limitée

L'ensemble de la population océanienne s'élève à près de 43 millions d'habitants tous territoires cumulés, ce qui représente moins de 1% de la population de l'Asie. Les quatre autres continents comportent chacun 50 à 60 entités territoriales pour une population qui va de 750 millions à 4,5 milliards d'habitants. L'Océanie est donc incontestablement, et de très loin, le continent le moins peuplé. Le tableau suivant présente la population des différents territoires océaniques.

Tableau 1.2 : Population des États et territoires océaniques

Territoire/Pays	Population	Territoire/Pays	Population
Îles Cook (NZ)	17 328	Polynésie française (FR)	278 509
Fidji	890 196	Salomon	667 044
Guam (USA)	179 606	Samoa américaines (USA)	199 243
Kiribati	114 698	Samoa	53 790
Îles Mariannes du Nord (USA)	51 807	Tokelau (NZ)	1 556
Îles Marshall	55 663	Tonga	98 659
États fédérés de Micronésie	103 196	Tuvalu	9 605
Nauru	12 696	Vanuatu	285 359
Niue (NZ)	2 545	Wallis-et-Futuna (FR)	11 558
Nouvelle-Calédonie (FR)	282 013	Australie	25 105 403
Palaos	17 820	Nouvelle-Zélande	4 913 171
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 008 718		
Îles Salomon	667 044		
Îles Pitcairn (RU)	50	TOTAL	42 360 333

Source : <https://www.populationdata.net>

Si nous considérons la population des États et territoires océaniques, il faut en premier lieu noter que les habitants sont à 59,27 % en Australie, 21,27 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée et 11,60 % en Nouvelle-Zélande ; ce qui laisse 7,68% de la population qui se répartit sur l'ensemble des autres territoires. Les déséquilibres d'un territoire à l'autre sont donc considérables. Mais ce constat est également valable pour les 21 petits États et territoires insulaires. En effet, 8 d'entre eux ont une population comprise entre 100 000 et 1 million d'habitant (+Tonga : 98 659 habitants) alors que les autres sont beaucoup plus petits. En outre, les territoires les moins peuplés sont souvent ceux qui sont éclatés en de nombreuses îles. La Micronésie, qui compte environ 2000 îles réparties sur 7

millions de km² en est l'illustration. Cette caractéristique est une contrainte évidente pour ces territoires, au moins en termes d'isolement. Autre contrainte, l'accès à ces territoires ne peut se faire que par voie maritime ou aérienne. Seule la Papouasie-Nouvelle-Guinée possède une frontière terrestre.

L'éloignement à la fois des continents et des îles composant les différentes entités ainsi que l'étroitesse des territoires terrestres engendrent des coûts d'acheminement des personnes et des biens qui n'ont aucun équivalent dans le reste du monde. En découle un développement asymétrique des États, avec un exode rural très important et une périphérisation des îles les moins bien reliées aux capitales qui se transforment en villes portuaires. Les difficultés de contrôle de leurs territoires par les États et l'émigration notamment de la jeunesse diplômée en sont les corollaires.

1.1.3 - Exposition aux risques naturels

L'exposition aux risques naturels des différents pays fait l'objet d'un indicateur construit par l'ONU. Cet indice, l'indice d'exposition, prend en compte cinq types de risques comme illustré dans l'encadré suivant : les tremblements de terre ; les cyclones ; les inondations ; les sécheresses ; le niveau de la mer.

Encadré 4 : L'indice d'exposition aux risques naturels de l'ONU

$$\begin{aligned}
 & \text{Indice d'exposition} \\
 & = \\
 & 1 \times \left(\begin{array}{c} \text{Tremblements de terre} \\ \text{Cyclones} \\ \text{Inondations} \end{array} \right) \\
 & + \\
 & \frac{0,5 \times \left(\begin{array}{c} \text{Sécheresse} \\ \text{Niveau de la mer} \end{array} \right)}{\div \text{Population du pays}}
 \end{aligned}$$

L'indice d'exposition, comme le schéma ci-dessus l'illustre, est donc une moyenne pondérée des cinq types de risques retenus par l'ONU rapportée à la population du pays considéré. Bien que certains risques ne soient pas pris en compte, alors qu'ils concernent particulièrement l'Océanie (les incendies, les éruptions et les tsunamis), les territoires océaniques, en moyenne, souffrent du risque d'exposition le plus élevé de la planète. Il est de 29,03, soit plus du double de la moyenne mondiale.

Tableau 1.3 : L'indice d'exposition aux risques naturels par continent

Zone	Indice d'exposition
Afrique	13,57
Amérique	16,37
Asie	12,32
Europe	11,51
Océanie	29,03
Monde	13,16

Source : World Risk Report 2019, ONU

L'archipel du Vanuatu a le risque le plus élevé des pays pour lesquels l'ONU fait une évaluation du risque d'exposition. Mais les autres pays ou territoires non évalués par l'ONU font également partie des zones où la population est la plus exposée.

Tableau 1.4 : Risque d'exposition aux risques naturels en Océanie

Pays	Risque d'exposition	Pays	Risque d'exposition
Îles Cook	<i>nd</i>	Polynésie française	<i>nd</i>
Fidji	38,43	Îles Salomon	48,31
Guam	<i>nd</i>	Samoa américaines	<i>nd</i>
Kiribati	25,52	Samoa	13,04
Îles Mariannes du Nord	<i>nd</i>	Tokelau	<i>nd</i>
Îles Marshall	<i>nd</i>	Tonga	61,41
Etats Fédérés de Micronésie	14,72	Tuvalu	<i>nd</i>
Nauru	<i>nd</i>	Vanuatu	99,88
Niue	<i>nd</i>	Wallis-et-Futuna	<i>nd</i>
Nouvelle-Calédonie	<i>nd</i>	Australie	18,13
Palaos	<i>nd</i>	Nouvelle-Zélande	17,72
Papouasie-Nouvelle-Guinée	32,54		
Îles Pitcairn	<i>nd</i>		

Source : World Risk Report 2019, ONU

Nb : Les territoires renseignés *nd* ne font pas l'objet d'une évaluation par l'ONU.

Les atolls, îles très basses sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles brutales tels que les cyclones et les tsunamis et sont menacés dans leur existence même, par la montée du niveau des océans. Ainsi Tuvalu voit son territoire disséminé sur 1000 km du nord au sud, et réparti en cinq

atolls et quatre îles, dont la superficie moyenne est inférieure à 3 km² et l'altitude moyenne de 3 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'île principale, Fongafale, dans l'atoll de Funafuti, qui rassemble la moitié de la population, s'allonge sur 12 kilomètres mais ne dépasse pas 400 mètres de largeur au niveau de l'aéroport, pour une altitude de 1 à 2 mètres en général. Comme d'autres États insulaires, Tuvalu envisage une évacuation de sa population vers d'autres territoires ou la construction d'une île artificielle susceptible de l'accueillir. A ces vulnérabilités s'ajoute le problème de la faiblesse des ressources en eau douce qui conduit la population à dépendre de systèmes de stockage de l'eau de pluie ou de désalinisation. Les îles hautes, souvent impactées par des activités volcaniques, sont vulnérables aux pluies très courantes et intenses en zone cyclonique, donc aux inondations des vallées et des plaines et à l'érosion.

En conclusion, ce sont les caractéristiques géographiques qui font de l'Océanie un espace unique dont les multiples fragilités se conjuguent avec une richesse culturelle et une biodiversité exceptionnelle. Plus de 1000 langues sont parlées en Océanie, l'organisation sociale traditionnelle et le rapport millénaire de l'Homme au monde y sont toujours très vivaces et irriguent aujourd'hui le régionalisme politique autant que la conduite des échanges inter-étatiques. Si l'anglais et, à la marge, le français, sont les langues véhiculaires, les sociétés océaniques ont fait preuve d'une grande résistance culturelle. Les rapports humains obéissent à des codes culturels propres dominés par le sacré, la palabre et l'échange. De même, le christianisme, bien plus qu'un auxiliaire de la domination coloniale, a servi le nationalisme océanique, les églises « ont participé en bien des endroits à la construction des identités nationales, en se faisant les porte-parole d'une "tradition chrétienne" océanique » (Fer et Malogne-Fer, 2009, pp. 13-30). Le christianisme, absorbé par les cultures du Pacifique est, en Océanie, un fait social majeur, il est partie intégrante des sociétés océaniques contemporaines (Barker, 1990). La Constitution de plusieurs États (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Tonga, Samoa) fait référence aux valeurs chrétiennes comme élément fondateur de la Nation et chaque session des organisations régionales s'ouvre par une prière. « Au total, la promotion d'identités nationales à l'échelle des archipels du Pacifique et la résistance des populations locales à la mondialisation favorisent l'émergence de solidarités politiques entre Océaniens, voire celle d'une "conscience régionale" » (Doumenge, 2013, pp. 374-376). Les habitants des îles du Pacifique sont donc extrêmement résilients, ils ont résisté à de brutaux bouleversements et aux pires catastrophes naturelles mais les défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui sont d'une ampleur qui les dépasse.

1.2 – Une diversité d'États et de territoires : la démocratie en 24 nuances

Colonisé tardivement, le Pacifique finit par être intégralement partagé entre puissances coloniales concurrentes au XIX^{ème} siècle. Le Royaume-Uni, puissance dominante, prend possession de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Fidji, des Îles Cook, de Niue et des Tokelau, des Kiribati, des Tuvalu, des Îles Salomon, des Tonga et de la partie orientale de la Nouvelle-Guinée au XIX^{ème} siècle. La France récupère la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna. Les États-Unis

exercent leur pouvoir sur Guam, les Palaos, Hawaii et la partie orientale des Samoa. L'Allemagne détient quant à elle, les Mariannes, les Marshall, Nauru, les îles situées entre la Nouvelle-Guinée et l'est des Îles Salomon ainsi que les Samoa occidentales. Elle perd ses colonies à l'issue de la Première Guerre mondiale au profit du Japon pour la Micronésie, à l'exception de Nauru, de la Nouvelle-Zélande pour les Samoa et de l'Australie pour les îles de Mélanésie et Nauru. Dans la même période, le Royaume-Uni confie les Îles Cook, Tokelau et Niue à la Nouvelle-Zélande. La Seconde Guerre mondiale et la Guerre du Pacifique rebattent les cartes : le Japon perd ses territoires au profit des États-Unis. Les Nouvelles-Hébrides sont restées un condominium franco-anglais jusqu'à leur indépendance en 1980.

Le mouvement de décolonisation atteint également tardivement l'Océanie. Le premier territoire à accéder à l'indépendance sont les Samoa en 1962, suivi des Fidji en 1970, de la Papouasie Nouvelle-Guinée en 1975, le dernier étant les Nouvelles-Hébrides qui deviennent le Vanuatu en 1980. La séparation avec les métropoles se déroule sans heurts, généralement accompagnée par la puissance de tutelle qui assure la transition en dotant les différents territoires de Constitutions démocratiques. Sur les vingt-quatre territoires océaniques, onze sont des États souverains (Australie, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, Nouvelle-Zélande, Tonga, Samoa, Tuvalu, Kiribati, Nauru), cinq sont des États associés (Îles Cook, Niue, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Palaos), huit sont des territoires autonomes (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Samoa américaines, Tokelau, Guam, les Mariannes, Pitcairn) dont sept qui sont inscrits sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU (Seul Wallis et Futuna ne l'est pas)

1.2.1 – L'Australie

De son nom officiel « Commonwealth d'Australie », l'Australie est la puissance régionale. Fédération de six États, anciennes colonies anglaises, l'Australie est peuplée depuis 50 000 ans par les Aborigènes qui vivaient de façon nomade. La colonisation débute une quinzaine d'années après la découverte et la prise de possession au nom du Roi d'Angleterre par James Cook en 1770. Le 26 janvier 1788, date retenue pour *l'Australia day*, les premiers colons arrivent dans la rade de Port Jackson qui abritera la ville de Sydney. Les Anglais y introduisent le mouton qui va rapidement devenir la première richesse locale et installent des bagnes accueillant jusqu'à 15 000 forçats au milieu du XIX^e siècle. En 1850, *l'Australian Colonies Government Act* accorde l'autonomie aux colonies. La ruée vers l'or à partir de 1851 marque un tournant : en vingt ans la population est multipliée par cinq pour atteindre 1,7 million d'habitants. Après la crise économique de 1890 accompagnée de la crainte des ambitions allemandes et japonaises, la question de la fédération devient prioritaire. Sous l'influence de Londres, le Commonwealth d'Australie regroupant les six colonies est créé le 1^{er} janvier 1901. La nouvelle nation, toujours rattachée à l'Angleterre, conduit une politique de « l'Australie blanche » qui durera jusqu'en 1975.

L'Australie se lance dans la Première Guerre mondiale en participant au corps expéditionnaire avec la Nouvelle-Zélande et ce sont 300 000 hommes qui partent sur les fronts européens et du Proche-Orient. 200 000 d'entre eux périssent en particulier lors de la bataille de Gallipoli en Turquie (pour

une population totale de 5,6 millions d'habitants). La mémoire de cet événement fondateur de la conscience nationale des Australiens est célébrée chaque année à l'occasion de l'ANZAC day, le 26 avril. L'Australie est associée à la conférence de la Paix en 1919, se voit reconnaître le droit de siéger à la SDN et obtient de la nouvelle organisation universelle, le mandat sur les anciennes colonies allemandes au sud de l'Équateur, dans un contexte de méfiance vis-à-vis du Japon et de sa supériorité démographique. C'est le début d'une politique internationale qui deviendra de plus en plus active. En 1931, dans un contexte de crise économique sans précédent, est adopté le statut de Westminster, consacrant la naissance du Commonwealth britannique des Nations, associant le Royaume-Uni aux « nations sœurs », toutes dotées de la souveraineté interne et externe (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Union sud-africaine, Terre-neuve et Irlande du sud).

Le système constitutionnel fait de l'Australie l'une des plus anciennes démocraties constitutionnelles du monde et la première à introduire la forme moderne du scrutin universel ou à avoir conféré aux femmes le droit de vote comme le droit de se présenter au Parlement. La Constitution, pratiquement inchangée depuis 1901, met en place une monarchie constitutionnelle de type fédéral, avec pour chef d'État la Couronne britannique, représentée à Canberra par un Gouverneur général. L'organisation fédérale laisse beaucoup d'autonomie aux États fédérés bien que la centralisation du pouvoir fiscal permette à l'État fédéral d'orienter largement les politiques publiques. Souvent pour des raisons d'efficacité, l'évolution des institutions s'est faite au profit de l'accroissement du rôle de la capitale, à l'image de la loi de 2020 qui interdit aux gouvernements fédérés de signer des partenariats avec les États étrangers qui porteraient atteinte à des intérêts nationaux, adoptée suite à la décision de l'État fédéré du Victoria en 2018 d'adhérer à l'Initiative chinoise des « Nouvelles Routes de la Soie » pour bénéficier de vastes investissements chinois. L'usage veut que le Premier Ministre soit le chef du parti majoritaire à la chambre des représentants, dont les membres sont élus pour un mandat de trois ans. L'organisation fédérale des pouvoirs politiques se retrouve de façon identique au niveau des États avec un Gouvernement responsable devant le Parlement, lui-même composé d'une chambre basse (l'Assemblée législative) et d'un Sénat (le Conseil Législatif). Les Territoires ont une autonomie moins importante : l'*Australian Capital Territory* dit ACT, qui abrite Canberra et le Territoire du Nord. L'Australie connaît un débat récurrent sur le maintien de la monarchie constitutionnelle ou la transformation en République. Bien que la majorité des Australiens soit favorable à l'affirmation de la souveraineté du pays et à la rupture symbolique avec la situation de dépendance coloniale, le référendum sur la République en 1999 a été un échec (55% de non), le désaccord portant en réalité sur le type de République et les modalités de désignation du Président.

La Seconde Guerre mondiale est un véritable choc pour une Australie qui se pensait à l'abri du feu faisant rage en Europe. Le 7 décembre 1941, le Japon attaque Pearl Harbor et c'est le Pacifique qui entre en guerre. 15 000 australiens sont faits prisonniers lors de la chute de Singapour en février 1942 et quelques jours plus tard, Darwin est bombardée, laissant planer pour la première fois, la menace d'une invasion du territoire australien. Privée de l'aide britannique, l'Australie va trouver l'appui des États-Unis. Les troupes australiennes, placées sous l'autorité du Général MacArthur, participent à la libération des îles du Pacifique. Cette alliance de libération et le choc provoqué par la

proximité des combats vont avoir deux conséquences géopolitiques majeurs. En premier lieu, l'Australie va faire des États-Unis son allié par une politique de partenariat stratégique et d'alignement : engagement dans les guerres de Corée et du Viet Nam, signature du traité de défense de l'ANZUS (Traité tripartite de sécurité entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis). En second lieu, l'Australie prend conscience de son environnement régional et va désormais s'affirmer comme leader dans un espace duquel Allemands et Japonais ont disparu. La prise de conscience de la vulnérabilité du pays amène le gouvernement australien à mettre en place une politique migratoire dont l'objectif est d'atteindre le seuil de sécurité estimé entre 20 et 30 millions d'habitants, contre de 7,5 millions en 1947. Suit une période de très forte croissance soutenue par les exportations de matières premières, telles que la laine et la viande, auxquelles s'ajoutent rapidement les ressources minières, notamment l'uranium qui paraît très prometteur alors que l'Australie ouvre son désert aux essais nucléaires atmosphériques britanniques (de 1952 à 1957). L'entrée du Royaume-Uni dans la CEE en 1972 met fin au partenariat commercial historique privilégié et pousse l'Australie à rechercher de nouveaux débouchés aux États-Unis et surtout en Asie du Sud (Chine et Japon).

Le début des années 2000 est marqué par la poursuite de la stratégie d'alignement sur la position étatsunienne concrétisée par le soutien à l'intervention en Irak en 2003 puis en Afghanistan en 2011. À la faveur du retour des travaillistes au pouvoir, le Protocole de Kyoto est signé en 2007 et les excuses de l'État sont présentées à la communauté aborigène pour les discriminations dont elle a été victime pendant deux siècles. Le Commonwealth d'Australie est désormais la douzième économie mondiale selon le classement du FMI. Les forces traditionnelles de son économie sont ses ressources primaires très abondantes et variées (fer, charbon, gaz, pétrole, uranium, or, cuivre, terres rares) et une agriculture productive et tournée vers l'exportation. De 2013 à 2022, les conservateurs demeurent à la manœuvre dans un contexte de très fortes tensions avec la Chine, devenu premier partenaire commercial et de réengagement des États-Unis dans la région et engagent le pays dans une politique d'armement sans précédent. Pourtant notée AAA par toutes les agences, l'Australie entre en récession en 2020 pour la première fois depuis 1990, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui non seulement a impliqué de longues périodes de confinement de la population mais a conduit à la fermeture des frontières de mars 2020 à février 2022. En mai 2022, les travaillistes remportent les élections générales ; Anthony Albanese devient Premier ministre et rompt avec la politique de ses prédécesseurs en matière de climat, avec la promesse de réduire les émissions totales de gaz à effet de serre de 43% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005.

De la fin de la Seconde Guerre mondiale au début du 3^{ème} millénaire, l'Australie est passée de puissance régionale à puissance mondiale. Membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour le *biennium* 2013-2014, membre du G20 dont elle a assuré la présidence en 2016, du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies ou encore de l'OCDE, l'Australie contribue également largement aux efforts de l'OTAN, participe à l'essentiel des Opérations de maintien de la Paix, à la coalition contre Daech au Moyen-Orient, aux structures mises en place par le conseil de Sécurité (présidence des comités chargés des sanctions contre Al-Qaïda, les Talibans et l'Iran). Investie sur les questions de désarmement, elle est à l'origine du Groupe Australie sur les armes

chimiques et biologiques, suit de près la revue du TNP (Traité de Non-prolifération, 1967) et s'est engagée dans le Traité de Rarontaga de 1985 faisant du Pacifique une zone dénucléarisée. D'une manière générale, la diplomatie australienne est présente dans la plupart des rendez-vous internationaux. En 2020, Canberra a publié deux documents (sous forme de communiqués) qui constituent une mise à jour du livre blanc de la défense publié en 2016 : *2020 Defence Strategic Update* et *2020 Structure Plan*. L'Australie y affirme un recentrage sur le Pacifique sud-ouest et l'océan Indien, le développement de cyber-capacités offensives et l'acquisition de missiles à longue portée. L'engagement financier est colossal : 166 milliards d'euros sur 10 ans pour protéger l'Australie et ses intérêts dans un contexte géopolitique en mutation. La principale préoccupation de l'Australie est l'installation d'une base militaire chinoise dans la région. Elle se prépare à répondre, au besoin par la force militaire, aux actions qui porteraient atteinte à ses intérêts. La Chine et la militarisation de la mer de Chine méridionale apparaissent comme une des sources d'inquiétude majeure.

1.2.2 – La Mélanésie, entités humaines en construction

Les Îles Fidji, situées au carrefour de la Mélanésie et de la Polynésie, occupent une place centrale dans le Pacifique et se positionnent en « hub régional ». Elles deviennent colonie anglaise en 1874 avec l'aide du grand chef Ratu Seru Cakobau dont la conversion au christianisme quelques années auparavant a entraîné la conversion de toute la communauté avec pour conséquence la fin des guerres tribales. Tout en maintenant l'organisation sociale traditionnelle, les Anglais ont importé une main-d'œuvre d'origine indienne. Une grande partie de ces travailleurs contractuels s'implante sur l'archipel et menace à partir de 1960 de dépasser numériquement la population autochtone. Les Fidji accèdent à l'indépendance en 1970, avec en héritage une scission profonde de la société. La Constitution, négociée à Londres, organise la séparation des communautés, réservant la majorité des sièges à l'assemblée aux Fidjiens autochtones et confère au Grand conseil des chefs (Bose Levu Vakaturaga) un rôle prépondérant. Jusqu'en 1987, la situation est stable, les Indo-fidjiens, titulaires du pouvoir économique, acceptant un moindre rôle politique. La victoire d'une coalition politique favorable à l'instauration d'une société pluriculturelle aux élections législatives de 1987 déclenche une grande inquiétude au sein de la communauté mélanésienne qui pensait sa suprématie comme étant quasiment de droit divin.

Deux coups d'État ethno-nationalistes dirigés par le Colonel Rabuka dont l'objectif est de renforcer l'hégémonie des *Taukei* (Fidjiens autochtones), met fin à la Constitution de 1970, remplacée en 1990 par une nouvelle constitution adoptée par le *Bose Levu*. Le pays s'effondre, sur fond de corruption, de banqueroute nationale et de division des *Taukei*. Le système institutionnel est revu en 1997, privilégiant dialogue et consensus. L'élection d'un Indo-fidjien à la tête du gouvernement se solde par un nouveau coup d'État en 2000, avec prise d'otage du gouvernement et de nombreux députés pendant cinquante-deux jours. Malgré la tenue de nouvelles élections en 2001, la tension entre ethno-nationalistes et militaires, chargés de garantir les conditions d'exercice de la démocratie. Ces événements mettent en avant le Commodore Bainimarama, chef d'état-major des armées, fervent défenseur de la démocratie et des institutions, qui finira par prendre le pouvoir de force en 2006. Ce

quatrième coup d'État est motivé par une volonté d'imposer l'égalité entre citoyens, sans distinction d'origine. La Constitution est abrogée en 2009 et il faut attendre 2013 pour qu'une nouvelle Constitution soit adoptée à la suite d'un processus particulièrement mouvementé et controversé (Ratuva, 2017 ; Goiran 2016). Frank Bainimarama remporte les élections démocratiques de 2014, conduites sous observation internationale et devient Premier Ministre avec l'idée de poursuivre sa politique de mutation de la société, interdisant notamment tout recensement ethnique de la population. Si Frank Bainimarama a pu conduire son pays sur une voie de développement économique sans précédent et être réélu en 2018, il n'est pas certain qu'il puisse confirmer l'essai en 2022, face à un Sitiveni Rabuka (auteur du premier coup d'État), très populaire.

Le coup d'État de 2006, doublé de la révocation de la Constitution en 2009, ont conduit à la mise au ban des Fidji de la communauté internationale. Condamné par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le pays est suspendu du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'organisation régionale à vocation politique ainsi que du Commonwealth. Il est également sanctionné par l'Union Européenne (UE). Cette situation marque un tournant majeur dans la politique étrangère des Fidji (Komai, 2015). Dans le but de contourner la politique d'isolement conduite par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, Frank Bainimara lance son pays dans une stratégie d'autonomisation de la politique étrangère et de diversification des partenaires, appelée *Look North Policy*. « Il s'agit de partenaires qui, malgré la situation politique du pays, respectent les Fidji, sur un pied d'égalité et comprennent les politiques mises en place par le gouvernement pour ramener le pays vers un régime démocratique » (*ibid*, p. 113). Les Fidji se tournent alors vers les grandes puissances d'Asie, particulièrement la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Corée du sud et la Russie, leur ouvrant la porte d'une région dominée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le soutien politique et financier de la Chine a été décisif dans la stabilisation de l'économie et de la démocratie. Le Premier Ministre Bainimarama, marchant sur les pas du premier dirigeant fidjien Ratu Mara, penseur de la *Pacific way* (Mara, 1997), cherche à développer l'implantation régionale de son pays au travers des structures régionales. Après avoir largement investi le Groupe Fer de Lance Mélanésien (GFLM) en le faisant évoluer vers une organisation subrégionale de coopération essentiellement économique, les Fidji organisent à partir de 2010 et quelques jours avant chaque sommet annuel du FIP, des rencontres intitulées *Emerging with the Pacific* auxquelles est invité l'ensemble des États et territoires de la région. Fort d'un immense succès, ces rencontres sont transformées en organisation internationale concurrente au FIP en 2012, ouverte à l'ensemble des partenaires internationaux, y compris le secteur privé. Le Forum de Développement des Îles du Pacifique (PIDF), surnommé l'alter-forum, pied de nez à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, est soutenu financièrement par la Chine, l'Indonésie, la Russie, le Koweït, le Qatar, les Émirats arabes Unis. En 2014, ce sont 450 délégués représentant 50 pays, dont le chef de l'État indonésien qui participent à l'évènement. En 2015, Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies est présent.

Avec quinze missions diplomatiques au travers le monde, divers mandats au sein des institutions et commissions de la famille Nations Unies (Conseil des droits de l'Homme, Comité de décolonisation, Conseil de l'Autorité Internationale des Fonds Marins, comité exécutif du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS), un engagement actif en faveur du climat, les Fidji jouissent d'un rayonnement international

rare pour un petit État insulaire ; rayonnement récompensé par une confiance certaine de la communauté internationale qui lui donne la présidence du Groupe des 77 en 2013, de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) en 2016, de la COP 23 de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) et du Sommet des océans en 2017. Cette action internationale est soutenue par une participation historique aux opérations de maintien de la paix de l'armée fidjienne. Dès 1974, Ratu Mara propose aux Nations Unies d'engager des casques bleus fidjiens. De 1978 à 2002, les Fidji ont fourni en permanence à la FINUL au Liban un bataillon d'infanterie de 725 hommes. Très appréciés par leur fiabilité et leur efficacité, les soldats fidjiens ont été engagés sur nombre de terrains (Irak, Liberia, Soudan, Timor oriental, Golan), malgré les condamnations internationales du régime autoritaire de 2006 à 2014. Ces actions expliquent la proximité du gouvernement fidjien avec le Moyen Orient, qu'il connaît bien.

Le Vanuatu est un archipel de plus de 80 îles réparties sur 900 km du nord au sud, dont treize « grandes îles », indépendant depuis 1980 (ex-Nouvelles-Hébrides) figurant jusqu'à décembre 2020 sur la liste des Pays les Moins Avancés (PMA) d'Océanie. Il s'agit du seul État océanien dont le français est aux côtés de l'anglais et du bichlamar (sorte de créole), langue nationale. Ce trilinguisme partiel est un héritage historique. Les Nouvelles-Hébrides ont en effet été colonisées par la France et la Grande-Bretagne, sans qu'aucune des deux puissances n'y ait exercé une réelle souveraineté. Considéré comme « un territoire d'influence », l'archipel est organisé sous la forme d'un condominium franco-anglais à partir de 1906, avec un double système administratif et des mécanismes de coordination. Français et Anglais relèvent de leurs administrations respectives et les autochtones choisissent leur protecteur, sans toutefois en acquérir la nationalité. Les Vanuatais s'identifient par leur religion d'appartenance et par là-même, leur langue (Pipite et Angleviel, 2016). Schématiquement, les catholiques francophones sont français et les protestants anglophones sont anglais. L'histoire contemporaine du Vanuatu est profondément marquée par cette fracture qui a des conséquences, difficilement perceptibles par l'observateur novice, dans la vie politique actuelle.

L'indépendance est octroyée en 1980 par simples lettres du Président de la République française et du Gouvernement de sa Majesté, dans des conditions très chaotiques. Les îles du sud, Santo et Tanna, majoritairement catholiques et francophones, font sécession sur fond d'insurrection. Au lendemain de l'indépendance, le Premier Ministre, Walter Lini, fait intervenir l'armée de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Victimes d'une violente répression, de nombreux francophones choisissent l'exil vers la Nouvelle-Calédonie, alors que de nombreux Français sont expulsés, y compris l'ambassadeur de France à Port-Vila. Ces événements expliquent la présence d'une importante communauté d'origine vanuataise en Nouvelle-Calédonie. Il faut attendre février 2021 pour que la réconciliation ait lieu entre Santo et le Gouvernement du Vanuatu, matérialisée par le dépôt, devant le Premier Ministre, de leurs massues de guerre par les autorités coutumières. Depuis 1983, la France et le Vanuatu ont un différend maritime quant à la souveraineté sur les îlots Matthew et Hunter, situés dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie ; différend qui tend régulièrement la relation entre les deux États.

Le nouvel État du Vanuatu voit donc le jour sous la forme d'une République de type parlementaire, dont la Constitution est d'inspiration britannique, peu adaptée à la réalité politique du pays. Le

Premier Ministre, chef du parti majoritaire au parlement est en réalité le chef d'une majorité très fragile, faite d'alliances éphémères. Ainsi de 1995 à 2016, dix-neuf Premiers Ministres se sont succédé à la tête du Gouvernement, au gré des motions de censure. Les élus sont régulièrement accusés de corruption, avec un paroxysme en 2015 lorsque quatorze membres du Parlement, dont le Premier Ministre, ont été condamnés à de la prison ferme. Le référendum constitutionnel prévu en 2019, dont l'objectif était d'instituer des règles favorisant une plus grande stabilité institutionnelle, n'a pas eu lieu et en 2020, dix-neuf partis se sont partagé les cinquante-deux sièges au Parlement. La gouvernance financière du Vanuatu demeure également très difficile.

Le pays figure sur la liste de l'UE des pays tiers à haut risque en matière de blanchiment des capitaux et sur celle des pays non coopératifs à des fins fiscales, délivre des pavillons de complaisance et vend sa nationalité depuis 2015 (Programme de citoyenneté par investissement). En 2020, la vente des passeports représentait 30% des ressources financières du Vanuatu. Au total 2000 personnes auraient pu acheter la nationalité vanuataise sans obligation de se rendre dans le pays. Ce passeport permet d'accéder sans visa à 113 pays, dont les États de l'UE, le Royaume-Uni et la Russie. Après avoir constaté que plusieurs bénéficiaires faisant partie de l'élite criminelle mondiale et face aux risques sécuritaires, l'UE a décidé en juin 2022 de suspendre l'accord d'exemption de visa aux titulaires d'un passeport vanuatais. Très dépendant de l'aide internationale, le Vanuatu est un des États du Pacifique les plus proches du gouvernement chinois qui finance de nombreux projets pharaoniques, dont la construction d'un port sur l'île de Santo dans le cadre des « Nouvelles Routes de la Soie », objet de préoccupation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande face aux perspectives, démenties, de transformation en base militaire. Devant l'AGNU en septembre 2020, le Premier Ministre du Vanuatu a demandé aux institutions financières d'annuler la dette des États les plus fragiles, sans toutefois mentionner le montant de son endettement vis-à-vis des États prêteurs.

Dès l'indépendance, le Vanuatu, au nom du « socialisme mélanésien », se place dans le mouvement des non-alignés et fonde sa politique étrangère sur la défense du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : établissement de relations diplomatiques avec le Vietnam en 1982 et Cuba en 1983, soutien aux mouvements indépendantistes kanak (FLNKS), au mouvement uni pour la libération de la Papouasie occidentale (MULPO), soutien à la résolution de l'AGNU relative à la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non-autonomes à décoloniser (2013). Au plan multilatéral, ce qui le différencie des autres États océaniques, c'est sa qualité de membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est composée de la partie est de la grande île de Nouvelle-Guinée (dont la moitié occidentale fait partie de l'ensemble indonésien) et une série de grandes îles constituant l'archipel Bismarck (Nouvelle-Bretagne, Nouvelle-Irlande) et l'extrémité nord-ouest des Salomon (Bougainville) ainsi qu'une série de petits archipels agrandissant encore la ZEE. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est donc un État vaste (plus de 460 000 km²) mais peu peuplé (8 219 000 habitants en 2017) et surtout inégalement peuplé. La géographie y est une vraie contrainte, avec d'immenses espaces presque vides dans les plaines marécageuses, forestières et impaludées ainsi que des reliefs très montagneux et instables. Difficulté des communications et cloisonnement des

milieux géographiques entretiennent un émiettement de la population en petits groupes linguistiques (plus de 800 langues) entrant peu en contact les uns avec les autres. Une des conséquences dramatiques pour la construction d'un jeune État est la carence de sentiment d'appartenance nationale.

La Nouvelle-Guinée et les îles voisines ont été partagées entre Hollandais, Britanniques et Allemands en 1884. Ces rivalités coloniales sont à l'origine de fractures majeures dont les conséquences perdurent aujourd'hui. La moitié ouest de l'île, intégrée aux Indes néerlandaises, détachée de celles-ci au moment de l'indépendance de l'Indonésie et récupérée par la force par celle-ci en 1963 sous le nom de province d'Irian Jaya (appelée aujourd'hui Papouasie occidentale), est marquée par des affrontements entre les colons d'Indonésie soutenus par le Gouvernement et la population papoue qui se sentant marginalisée cherche à s'émanciper. Les factions indépendantistes utilisent la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme base arrière pour des opérations contre l'Indonésie, les frontières étant très difficiles à sécuriser. Les îles de l'archipel des Salomon, Bougainville et Buka ont, quant à elles, été rattachées à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le respect des frontières coloniales, en application de la règle de *l'uti possidetis*. Culturellement plus proche des Salomon que de la Papouasie, ces îles ont toujours contesté ce rattachement et revendiquent leur indépendance depuis 1990. Le conflit a dégénéré en guerre civile sur fond de revendication des tribus contre les propriétaires australiens de la mine de cuivre de Panguna (20 000 morts, soit 10% de la population) qui s'est terminé en 1998 par une « trêve permanente », consolidée en 2001 par l'accord de paix d'Arawa. Inspirée de l'accord de Nouméa de 1998, la paix d'Arawa, négociée sous médiation néo-zélandaise, prévoit la mise en place d'un gouvernement local autonome, un transfert progressif des compétences et une consultation d'autodétermination dans les quinze à vingt ans. La consultation a eu lieu en 2019 et 97,7% des électeurs se prononcés en faveur de l'indépendance. Il revient désormais au Parlement national de tirer les conséquences de cette consultation non décisive. En 2022, les discussions sont toujours en cours, avec une réticence de l'État à accorder la souveraineté à la Région Autonome de Bougainville, par crainte des forces centrifuges qui animent d'autres provinces (Goiran et Gravelat, 2020).

L'Australie, autorité de tutelle, accorde l'indépendance à la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975 et le jeune État adopte la forme d'une monarchie constitutionnelle, avec la Couronne britannique comme chef d'État et une organisation des pouvoirs de type Westminster. Le Premier Ministre, issu de la majorité au Parlement préside le Gouvernement (Joyau, 2016). Le système conduit à un émiettement de la vie politique en de nombreux petits partis, forçant à des coalitions souvent éphémères, alimentées par d'intenses pratiques de clientélisme et de corruption (Howes et N. Pillai, 2022). Les réformes électorales de 1999 et 2003 ont mis en place un système de vote sensé contraindre les candidats à obtenir des voix au-delà de leur communauté ethnique. Avec un système judiciaire et une organisation policière très défaillants ainsi qu'un éparpillement des 11000 bureaux de vote dans les endroits les plus reculés du monde, la conduite de la démocratie est particulièrement fragile. Malgré le potentiel économique lié aux ressources minières (la Papouasie-Nouvelle-Guinée figure parmi les quinze premiers producteurs mondiaux d'or et de cuivre et exploite le gaz naturel, le

nickel le cobalt...), des indicateurs économiques encourageants avant la crise Covid, le pays demeure confronté à des défis sociaux et économiques très importants. Il reste donc un pays en développement avec des infrastructures insuffisantes (aucune route du nord au sud), une dette croissante et une très forte dépendance aux aides internationales (Banque Mondiale, 2021). Le caractère chaotique de l'État, lié aux faiblesses structurelles du pays (pauvreté, isolement des populations, manque d'infrastructures, démographie mal contrôlée, développement rapide des villes, maladies endémiques), l'empêche d'enrayer un des principaux fléaux qu'est la violence, sous toutes ses formes (Howes et al., 2022).

Le principal partenaire politique de la Papouasie Nouvelle-Guinée est l'Australie, ancienne puissance coloniale. Particulièrement concernée par la sécurité de ce pays situé à quelques dizaines de km de son territoire, l'Australie y consacre une grande partie de son aide au développement. Les Etats-Unis s'y réinvestissent depuis quelques années, avec la volonté d'en faire leur point d'entrée dans la région, alors que la Chine, partenaire des « pères de l'indépendance », y étend son influence au travers de prêts, d'investissements et d'aides, notamment dans le cadre du partenariat stratégique global signé en 2018 et des « Nouvelles Routes de la Soie » que Port Moresby a rejoint la même année (Reuters, 2019). Au plan multilatéral, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le seul État insulaire à être membre de l'APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*) et membre observateur de l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est). Il entend y représenter les intérêts de l'ensemble de l'Océanie dans une aspiration plus globale de leadership régional. La Papouasie Nouvelle-Guinée fait partie du club des trois États insulaires à être doté d'une armée (avec les Fidji et les Tonga).

Les Îles Salomon sont un État archipélagique situé à l'est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, englobant les îles Santa Cruz qui se rattachent géographiquement à l'arc vanuatais et excluant à l'extrémité ouest les îles Bougainville et Buka qui sont rattachées à la Papouasie. Sa population (686 000 habitants) est composée de nombreux groupes ethnolinguistiques et s'accroît très rapidement. Ancienne colonie britannique, les îles Salomon sont occupées par les Japonais pendant la Guerre du Pacifique et sont le lieu des premières opérations de reconquête par les alliés. Les combats sur l'île de Guadalcanal où se situe la capitale Honiara ont été d'une extrême violence et de très longue durée, méritant le qualificatif de « Verdun du Pacifique ». A son indépendance en 1978, le pays intègre le Commonwealth britannique et prend la forme d'une monarchie constitutionnelle avec pour chef d'État le monarque britannique. La démocratie parlementaire est fondée sur le système de Westminster avec un Premier Ministre, chef de la majorité au Parlement. Ce système censé faire émerger un bipartisme à l'anglo-saxonne ne fonctionne pas mieux qu'en Papouasie pour les mêmes raisons. Les comportements électoraux sont le reflet de l'hétérogénéité de la société avec pour conséquence un éclatement de la représentation et une grande instabilité constitutionnelle (David, 2016). La majorité des députés ne sont pas rattachés à un parti politique et sont élus sur des considérations de proximité géographique, linguistique, coutumière ou religieuse.

A la fin des années 1990, les Îles Salomon font face à une guerre civile qui oppose les habitants de Guadalcanal et les populations des îles voisines, en particulier de Malaita, sur fond de conflits fonciers et ethniques. Autorité de l'État et système judiciaire anéantis, le Premier Ministre fait appel au FIP et

c'est l'intervention de la Mission d'Assistance Régionale aux Îles Salomon (Pour une information complète, voir le site de la RAMSI : <https://www.ramsi.org>) qui a permis de stabiliser la situation. La RAMSI, décidée par le FIP et placée sous commandement australien était à l'origine composée de plus de 400 militaires et policiers de quinze États océaniques et s'est maintenue jusqu'en 2017, année de la fin du programme de réconciliation nationale démarré en 2009. La RAMSI est la plus importante opération de coopération régionale dans le Pacifique. Depuis plusieurs années, le Gouvernement des Îles Salomon et les Gouvernements des neuf provinces travaillent sur un projet de réforme constitutionnelle visant à transformer l'État en État fédéral de façon à accorder plus d'autonomie aux provinces. Ce projet ne semble pas en passe d'aboutir alors que la province de Malaita menace de faire sécession.

La politique extérieure salomonaise s'articule essentiellement autour des relations avec les donateurs notamment l'Australie qui a financé à 96% la RAMSI pendant ses 14 années de présence. L'élément marquant des dernières années est le choix de l'allégeance à la politique de la Chine unique. Jusque septembre 2019, les Îles Salomon étaient l'un des plus importants alliés de Taïwan depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1983. Dans un volte-face inattendu et alors que les relations avec Taïwan étaient particulièrement actives depuis 2017, le parlement a voté la reconnaissance de la RPC, donc la fin des relations avec Taïwan. Quelques jours plus tôt, le Premier Ministre avait indiqué qu'un basculement permettrait de faire contrepoids à l'influence de l'Australie, dont le soutien est parfois ressenti comme de l'ingérence. Bien que cette décision soit loin de faire l'unanimité au sein de la population – en atteste la poussée de violence dans le quartier chinois d'Honiara en novembre 2021 (RFI, 2021) ou encore la décision de Malaita d'établir ses propres relations avec Taipei au mépris de la politique nationale – le pivot chinois se maintient et les relations s'intensifient avec comme point d'orgue la signature au premier semestre 2022 d'un accord de sécurité permettant aux forces de l'ordre chinoises d'intervenir sur le territoire salomonais, notamment pour protéger ses ressortissants et ses intérêts (Herr, 2022). Les Îles Salomon devraient sortir de la catégorie des PMA d'ici 2024. Toutefois l'extrême dépendance à l'aide internationale aggravée par la crise Covid hypothèque cette échéance. Le développement économique reste difficile et anarchique en raison de la faiblesse des mécanismes de contrôle conduisant à une surexploitation tant des forêts (plantations de cocotiers et de palmiers à huile) que de la ZEE et de l'insuffisance des infrastructures dans tous les domaines.

A cet ensemble d'États s'ajoute la Nouvelle-Calédonie dont la situation et la trajectoire est traitée dans la partie sur les outre-mer français.

1.2.3 – La Polynésie, le défi des multiples insularités

1.2.3.1 – Les États de Polynésie

La Nouvelle-Zélande, appelée aussi Aotearoa « pays du long nuage blanc », est composée de deux très grandes îles et compte près de 5 millions d'habitants. Avec 23% de sa population née à l'étranger, la Nouvelle-Zélande se veut pluriculturelle ; à ce titre, elle accorde le droit de vote aux étrangers.

Avec un niveau de développement socio-économique parmi les plus élevés du monde occidental, la Nouvelle-Zélande est une puissance régionale. A la fin du XIX^{ème} siècle, missionnaires et marchands s'y implantent et dès 1840, la population autochtone maorie est convertie au christianisme. Pour faire face aux pressions des occidentaux sur les terres, les chefs maoris de l'île du nord adressent une pétition au roi d'Angleterre pour demander sa protection. Après l'établissement d'un protectorat en 1834, le traité de Waitangi est signé le 5 février 1840 par les cinq cents chefs maoris de l'île du nord conférant la souveraineté à la Couronne britannique en échange d'un maintien de l'autorité et des possessions des chefs maoris. Version anglaise et version maorie divergent et les chefs ont la conviction de s'engager sur un futur partage équitable des responsabilités. Un malentendu grave de conséquences qui trouvera des prolongements et une voie de règlement dans la création du Tribunal de Waitangi en 1971, point de départ de la transformation du pays en société biculturelle. L'acte constitutionnel de 1852 accorde à la Nouvelle-Zélande un statut de colonie dotée d'un gouvernement autonome, le suffrage universel masculin est adopté en 1879 et en 1893 il est généralisé, faisant de la Nouvelle-Zélande le premier État à avoir accordé le droit de vote aux femmes. Après son refus d'intégrer la fédération des colonies d'Australie, la Nouvelle-Zélande obtient le statut de dominion britannique en 1907. L'histoire de la Nouvelle-Zélande suit ensuite celle de l'Australie : engagement dans la Première Guerre mondiale, y compris avec un bataillon maori qui s'illustre particulièrement, commémoration du débarquement à Gallipoli au travers de l'ANZAC day, affermissement du sentiment patriotique, engagement dans la Guerre du Pacifique auprès des Etats-Unis. Le pays devient officiellement souverain en 1947 lors de la ratification du statut de Westminster de 1931. Au cours des années 1960, le lien avec la Grande-Bretagne se délite avec l'abandon de la livre sterling, du système métrique britannique et le développement de la relation avec les Etats-Unis et avec les États insulaires.

Membre du Commonwealth britannique, la Nouvelle-Zélande est une monarchie constitutionnelle organisée sur le modèle Westminster. La Constitution est un ensemble de lois dont celle de 1986 qui organise formellement les pouvoirs constitutionnels. Le Parlement est élu pour trois ans selon un scrutin proportionnel qui contraint aux alliances en vue de la formation du Gouvernement. Précurseur en matière de démocratie, le pays est considéré comme un laboratoire social et politique en raison de l'immense capacité d'adaptation du système politique aux évolutions de la société. Sa politique d'immigration est très active et n'est devenue polémique que dans les dernières années en raison de l'implantation massive de populations d'origine chinoise. Il s'agit d'une immigration choisie, sélective et permanente.

Durant la décennie 1970, la Nouvelle-Zélande connaît d'importantes évolutions qui vont avoir des conséquences décisives sur sa politique extérieure. La Grande-Bretagne entre dans la CEE en 1973 et la Nouvelle-Zélande cesse d'être la « ferme de l'Empire britannique ». Elle s'ouvre vers l'extérieur, en particulier sur l'Asie et devient un véritable pays exportateur que le tournant libéral des années 1980 va conforter. Le développement des liens commerciaux à l'échelle mondiale devient une priorité, le Gouvernement favorisant un important réseau d'accords de libre-échange, d'abord avec l'Australie en 1983 puis avec ses principaux partenaires asiatiques tels que Singapour (2001), la Chine (2008) ou

encore la Corée du Sud (2015). L'économie néo-zélandaise reste très dépendante de ses exportations, en particulier vers la Chine. Placé en première position sur l'Indice de perception de la corruption 2021 de *Transparency International* (État dans lequel la corruption est la moins ressentie), le pays est également la troisième économie la plus libre au monde sur l'indice de liberté économique de 2018.

La seconde évolution des années 1970 est le positionnement antinucléaire. Dès 1973, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande assigne la France devant la Cour internationale de Justice pour obtenir l'arrêt des essais nucléaires en atmosphère. C'est le début d'une période de tension avec Paris qui trouvera son apogée en 1985, lorsque les services secrets français font couler dans le port d'Auckland, le *Rainbow Warrior*, navire du mouvement écologiste et antinucléaire Greenpeace, provoquant le décès d'un photographe. La Nouvelle-Zélande est également l'initiatrice du Traité de Rarotonga du 6 août 1985, traité qui vise à créer une zone d'exclusion des armes nucléaires dans le Pacifique sud (*South Pacific Nuclear Free Zone Treaty*). En 1986, la contestation impacte la relation avec les Etats-Unis. En application d'une loi interdisant l'entrée de tout arme, réacteur, navire fonctionnant au nucléaire, les navires de surface et sous-marins américains susceptibles de transporter des armes nucléaires et/ou à propulsion nucléaire sont interdits de pénétrer dans les eaux territoriales néo-zélandaises. Le destroyer USS Buchanan se voit refuser une escale en Nouvelle-Zélande. En représailles, les Etats-Unis suspendent leurs obligations à l'égard de la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'ANZUS, excluent le pays de la communauté de renseignement des *Five Eyes* (Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) et interdisent l'accès aux ports américains aux navires de la Marine néo-zélandaise. Ces événements ont fortement pesé sur la relation pendant trois décennies, jusqu'à la décision des Etats-Unis de mettre de côté cet irritant à partir de 2010. Les deux pays instaurent un nouveau partenariat en matière de sécurité maritime, de contreterrorisme, d'assistance humanitaire et de gestion des catastrophes naturelles. En s'opposant aux Etats-Unis et à la France, deux membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, Wellington s'affirme sur la scène internationale tout en se positionnant à l'avant-garde du mouvement environnementaliste. En 2019, la Nouvelle-Zélande a adopté une législation « zéro carbone » avec pour objectif de montrer la voie au reste du monde, comme elle l'a fait pour le vote des femmes et le désarmement nucléaire.

La proximité historique, culturelle, sportive et économique de la Nouvelle-Zélande avec le Pacifique insulaire. Le fait qu'une part importante de sa population est originaire de la région et que Wellington exerce des responsabilités constitutionnelles sur les Îles Cook, Niue et Tokelau ainsi que des responsabilités historiques sur les Samoa, justifie une activité diplomatique largement tournée vers la région. Cette identité océanienne alimente le *softpower* néo-zélandais. Même si elles ne sont pas exemptes de tensions sur certains sujets dont la politique migratoire, les relations avec l'Australie sont dites excellentes, familiales. Les deux nations sœurs se retrouvent sur l'essentiel des coopérations et participent de concert aux différents organismes et forums régionaux de coopération technique comme politique. Elles partagent les mêmes craintes vis-à-vis des velléités hégémoniques du parti communiste chinois, bien que pour Wellington, la Chine reste un partenaire avec lequel il

faut composer. La Nouvelle-Zélande, pionnière parmi les pays occidentaux dans le soutien apporté à la Chine sur de nombreux sujets, affiche désormais ses désaccords avec la puissance mondiale dont l'entrisme a été également mis en lumière en Nouvelle-Zélande (Brady, 2018). Au plan international, la Nouvelle-Zélande attache une grande importance à un ordre international fondé sur des règles. Membre fondateur de l'ONU, elle a siégé comme membre non permanent du Conseil de sécurité lors du *biennium* 2015 – 2016, pour la quatrième fois. Reconnue pour son aptitude à œuvrer dans un contexte multiculturel, elle participe régulièrement aux opérations de maintien de la paix : plus de quarante opérations de paix sous les auspices des Nations unies, soit dans le cadre de coalitions.

Le Royaume des Tonga est constitué de trois archipels de plus de 170 îles et îlots pour une superficie totale de 749 km². La monarchie constitutionnelle a pour origine la conversion du Roi Tupou 1^{er} au catholicisme en 1862. Il reste un protectorat britannique de 1900 à 1970. La monarchie des Tonga repose encore aujourd'hui sur une aristocratie coutumière qui a du mal à accepter la démocratisation. De graves émeutes provoquées par une jeunesse exaspérée, ont lieu dans la capitale Nuku-Alofa en 2006. L'ordre a pu être rétabli grâce à l'intervention des forces de l'ordre australiennes et néozélandaises mais le centre-ville a été détruit à 80% et l'état d'urgence n'a été levé qu'en 2011. A l'issue des émeutes, le roi promet des réformes et cède son pouvoir exécutif au Premier Ministre en 2010. La réforme constitutionnelle de 2010 réduit le nombre de nobles héréditaires à l'assemblée qui est désormais composée d'une majorité de députés élus au suffrage universel direct. Pour la première fois en 2014, l'assemblée désigne en roturier en qualité de Premier Ministre. Cette démocratisation de la vie politique, réelle, reste difficile en raison des résistances du roi Tupou VI, couronné en 2015.

Pays fortement dépendant de l'aide internationale, les Tonga entretiennent des relations privilégiées avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une relation affective avec le Japon fondée sur la proximité de la famille royale et de la famille impériale, une relation d'amitié datant de 1855 avec la France et une relation ancienne avec les États-Unis qui repose sur une importante diaspora tongienne en Utah, en Californie et à Hawaii et surtout sur la participation de l'armée tongienne aux opérations de maintien de la paix conduites par les États-Unis (Irak, Afghanistan) et à des exercices militaires conjoints. Depuis l'établissement de relations diplomatiques en 1998 (avant, les Tonga reconnaissaient Taïwan) et le financement par la Chine de la reconstruction du centre-ville après les émeutes de 2006, la relation avec ce pays ne cesse de s'accroître. L'Association pour l'amitié entre la Chine et le Pacifique a été créée aux Tonga en 2016 sous le patronage de la Princesse Pilolevu. Les Tonga figurent parmi les pays océaniques les plus endettés en particulier vis-à-vis des banques chinoises.

Les Samoa sont constitués de la partie occidentale de l'archipel des Samoa partagé avec les Samoa américaines. Considérés comme étant le « berceau de la Polynésie », car l'île de Savai'i serait l'*Hawaiki* (le pays d'origine) des Polynésiens, les Samoa sont les premières îles du Pacifique à avoir accédé à l'indépendance en 1962. Après avoir été une colonie allemande, les Samoa sont placées sous mandat néo-zélandais en 1920. La période d'occupation néo-zélandaise est émaillée de plusieurs rébellions notamment suite à l'épidémie de grippe espagnole qui a coûté la vie à plus de

20% de la population. En 2002, le Premier ministre néo-zélandais a formulé des excuses pour les erreurs de l'administration coloniale durant l'entre-deux-guerres. Le nouvel État, membre du Commonwealth britannique, s'organise sous la forme d'une monarchie constitutionnelle avec un régime parlementaire empreint de coutume samoane, le *fa'a Samoa*. En 2007, la monarchie devient élective et il revient au *fono* (le parlement) d'élire le Roi, chef de l'État, tous les cinq ans. Le Premier Ministre est issu de la majorité au *fono* qui, depuis 2013, doit comprendre un minimum de 10% de femmes. C'est l'application de cette règle en 2021 qui est à l'origine de la plus grave crise politique qu'ait connu les Samoa ; de mai à septembre, le Premier Ministre sortant et les députés de son parti ont refusé de reconnaître le nouveau gouvernement dirigé par une femme élue grâce à l'ajout d'un siège permettant de respecter le seuil constitutionnel de féminisation de l'assemblée. L'économie des Samoa repose sur l'agriculture et le tourisme. Alors que les transferts de revenus des expatriés (Nouvelle-Zélande, Australie, Etats-Unis, Samoa américaines) sont évalués à 20% du PIB, les Samoa sont très dépendants de l'aide internationale.

Membre de toutes les organisations régionales, les Samoa sont à l'origine de la création du Groupe des leaders polynésiens lancé à Apia en 2011. Elles participent de temps en temps aux opérations de maintien de la paix par l'envoi de contingents policiers. Le pays entretient des relations privilégiées avec la Nouvelle-Zélande qui accueille près de 140 000 Samoans (contre 198 000 dans l'archipel), qui soutient financièrement de nombreuses politiques publiques et avec qui il est lié par un accord de défense. Les relations avec l'Australie sont également structurantes. La montée en puissance de l'aide chinoise y est significative et les dirigeants samoans se prononcent régulièrement sur les avantages de la coopération avec Pékin. Cette proximité s'est concrétisée en 2022 par la signature d'un accord de coopération économique et technique auquel s'ajoute un échange de lettre en vue du développement d'un laboratoire d'empreintes digitales pour la police (Communiqué de presse du gouvernement, 2022).

Les Tuvalu sont un archipel qui s'étend sur 1000 km et dont la superficie moyenne est inférieure à 3 km² et la hauteur moyenne de 3 mètres au-dessus du niveau de la mer, pour une superficie totale de 26 km². Absence de rivières, insalubrité des eaux du sol et hyper vulnérabilité face à la montée du niveau des océans, les Tuvalu envisagent une évacuation de leurs 10 000 habitants et sont désormais à la recherche de financements pour construire une île artificielle d'environ 16 km². Après avoir rejeté les offres chinoises, le Gouvernement se tourne plus particulièrement vers le Japon. Protectorat britannique sous le nom des îles Ellice en 1892, l'archipel est rattaché aux îles Gilbert (actuellement République des Kiribati) en 1916 dans le cadre de la colonie des Gilbert et Ellice pour s'en séparer en 1975 en raison de conflits entre les deux composantes ethniques (polynésiens des Ellice et micronésiens des Gilbert). La colonie britannique des Tuvalu accède à l'indépendance en 1978 et rejoint le Commonwealth britannique. Monarchie constitutionnelle avec pour chef d'État la Couronne britannique, les Tuvalu sont dotées d'une Constitution sur le modèle de Westminster. En l'absence de partis politiques constitués, la majorité au parlement y est très instable. Interrogée par référendum, la population confirme en 2008 son attachement au régime monarchique et au maintien du lien avec le Royaume-Uni. Outre les financements issus du Fonds d'investissement souverain

international (*Tuvalu Trust Fund*) créé en 1987 par un accord signé entre les Tuvalu, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'économie du pays repose sur les droits perçus sur les licences de pêche et les revenus du nom de domaine internet .tv, vendu aux chaînes de télévision du monde entier. Afin de conserver les avantages du statut, le gouvernement tuvaluan revendique l'état de « PMA naturel » en raison de l'impossible diversification de l'économie. Il s'agit du premier État du Pacifique à avoir bénéficié de financements du Fonds vert pour le climat pour une protection des côtes face de l'érosion. Les Tuvalu dépendent donc de l'aide internationale (Principaux donateurs : Nouvelle-Zélande, Australie, Japon et Union Européenne).

Au plan diplomatique, la particularité des Tuvalu est qu'elles entretiennent des relations bilatérales avec Taïwan et ne semblent pas disposées à changer d'allégeance au profit de la Chine comme l'ont fait les Kiribati en septembre 2019. Le gouvernement fait du climat sa grande priorité diplomatique et les Tuvalu représentent depuis plusieurs années le symbole des conséquences de l'élévation du niveau des océans. Déjà en 2002, à peine deux après leur entrée à l'ONU, les Tuvalu ont menacé de citer l'Australie et les États-Unis devant la Cour Internationale de Justice pour leurs émissions de gaz à effet de serre et la non-ratification du protocole de Kyoto. La situation du pays lui permet de se faire entendre sur la scène internationale, notamment lors des conférences de Copenhague, de Cancun et de la COP 21 ou encore, plus récemment, lors du Sommet du FIP à Funafuti en août 2019 au cours duquel le Premier Ministre s'est opposé avec détermination à l'Australie, sur le thème de la réduction des gaz à effet de serre.

1.2.3.2 – Les États associés à la Nouvelle-Zélande

L'État associé, tel qu'il existe en Océanie, est un État qui volontairement n'exerce pas toutes ses compétences mais délègue des attributs de souveraineté à un État partenaire. Ce mécanisme de délégation de souveraineté est l'élément central du statut d'État associé. Il n'en perd pas pour autant sa souveraineté puisqu'il peut rapatrier les compétences déléguées ou encore mettre fin à l'association (Havard, 2018). Les seuls exemples d'États associés dans le monde sont ceux d'Océanie : les deux États associés à la Nouvelle-Zélande (Îles Cook et Niue) et les trois États associés aux États-Unis (Palaos, États fédérés de Micronésie et Îles Marshall).

Les Îles Cook, d'une superficie de 237 km² pour près de 15 000 habitants (plus 50 000 qui vivent en Nouvelle-Zélande), constituent un archipel placé sous protectorat britannique en 1888. Il est rattaché à la Nouvelle-Zélande en 1901 jusqu'à son accession à l'indépendance par association en 1965 sous la forme d'une monarchie constitutionnelle avec pour chef d'État le souverain britannique. Suivant l'accord de libre-association, les ressortissants des Îles Cook ont la nationalité néo-zélandaise. La Nouvelle-Zélande apporte un appui financier et a une obligation d'assistance en matière de défense dans l'hypothèse où le gouvernement cookien en ferait la demande. Depuis une Déclaration conjointe de 2001, les Îles Cook disposent « de la pleine compétence légale et exécutive à l'égard de leur défense et de leur sécurité ». L'émigration des travailleurs qualifiés vers la Nouvelle-Zélande et un déficit budgétaire important sont les deux problèmes récurrents auxquels sont, aujourd'hui, confrontées les Îles Cook. Outre les subventions néo-zélandaises, l'économie des Îles Cook repose

sur le tourisme, le pays étant l'une des destinations touristiques les plus prisées en Océanie ainsi que sur l'octroi de licences de pêche. Malgré une situation financière favorable par rapport au reste de l'Océanie insulaire, les Îles Cook sont confrontées aux mêmes défis que ses voisins.

Bien que le pays ait désormais une pleine compétence internationale qui lui permet de signer des engagements internationaux et de devenir membre des organisations internationales, il n'est pas membre de l'ONU. Cette situation est liée à l'histoire institutionnelle qui a conduit le pays à déléguer de 1965 à 2001 sa compétence en matière de relations extérieures à la Nouvelle-Zélande et dans la période récente à la position de la Nouvelle-Zélande par rapport au projet d'adhésion exprimé depuis les années 2010. La Nouvelle-Zélande conditionne en effet une telle adhésion à la perte de la nationalité néo-zélandaise pour la population cookienne. Les Îles Cook entretiennent des relations diplomatiques avec une quarantaine de pays et a nettement développé son partenariat de développement avec la Chine, malgré les réticences de Wellington. La Nouvelle-Zélande reste le principal partenaire commercial (exportation des perles noires, du coprah et des produits de la pêche).

Niue, une des plus grandes îles coralliennes du monde, s'étend sur 259 km² et est constituée de falaises de calcaire le long des côtes avec un plateau central culminant à 68 mètres. Le peuplement de l'île est une préoccupation majeure dans la mesure où la population est passée de 5200 habitants résidents en 1966 à 1500 à partir de 2014, alors que la diaspora de Niue en Nouvelle-Zélande est évaluée à près de 24 000 personnes. Après plusieurs demandes des autorités locales, Niue est placée sous protectorat britannique en 1900 et rattachée aux îles Cook puis administrée séparément à partir de 1903. L'isolement et les différences culturelles et linguistiques de Niue par rapport aux îles Cook imposaient en effet une administration différenciée. En 1974, Niue accède à l'indépendance en libre-association avec la Nouvelle-Zélande, selon le même schéma que les Îles Cook. En raison de l'isolement géographique, d'un accès limité aux transports (absence de port en eaux profondes ; une liaison aérienne par semaine avec la Nouvelle-Zélande), de la faiblesse de la population, de la rareté des terres cultivables et de l'absence de ressources, le développement économique y est quasiment impossible. D'où la création en 2006 d'un fonds international pour Niue par les gouvernements australien et néo-zélandais afin de soutenir le développement du tourisme. Les sources de revenus sont le produit des licences de pêche et le commerce des numéros de téléphone, les seuls au monde à être constitués de quatre chiffres. Le pays est membre des organisations régionales et de quelques organisations internationales, mais son principal et quasi exclusif partenaire diplomatique demeure la Nouvelle-Zélande.

1.2.3.3 - Les territoires autonomes de Polynésie

L'archipel néo-zélandais des **Tokelau** comprend trois îles qui s'étendent sur une distance de 170 kilomètres, à mi-chemin entre Hawaï et la Nouvelle-Zélande. La population de moins de 1 400 habitants, est majoritairement polynésienne, culturellement et linguistiquement liée aux Samoa, situées à 500 km. Dépourvu d'aéroport, il n'est accessible que par la mer, presque exclusivement depuis Apia. Atolls composés d'îlots de très faible altitude, lagons peu profonds peu navigables, sol

corallien poreux, on retrouve aux Tokelau tous les ingrédients d'une hyper vulnérabilité. Après l'établissement d'un protectorat en 1889, les Tokelau sont intégrées à la colonie britannique des îles Gilbert et Ellice (aujourd'hui Kiribati et Tuvalu) puis placées sous juridiction néo-zélandaise en 1925 et administrée depuis les Samoa. Historiquement, les Tokelau n'ont donc jamais été une entité politique unifiée. Aussi, il n'y a pas de capitale et chaque île possède son propre centre administratif. En 1948, avec l'adoption de la loi sur les îles Tokelau, l'archipel est intégré au territoire néo-zélandais. En 1994, la plupart des pouvoirs administratifs et législatifs de l'administrateur néo-zélandais est déléguée aux autorités locales. Cette étape d'autonomisation est accompagnée de dotations financières permettant d'accroître le niveau d'éducation et de former des cadres administratifs. Inscrites sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies en 1946, les Tokelau ont fait l'objet d'un suivi par le comité de décolonisation dès sa création. Les insulaires ont exprimé à plusieurs reprises, à l'occasion de visites de représentants des Nations Unies, qu'ils n'étaient pas prêts à gérer leurs propres affaires et qu'ils souhaitaient maintenir leurs liens étroits avec la Nouvelle-Zélande tout en développant les territoires. Devant le comité de décolonisation en 1993, *l'Ulu o Tokelau* exprime les multiples incertitudes que pose l'avenir en ces termes : l'évolution voulue par les Nations Unies ferait passer les Tokelau « *des eaux calmes du lagon aux eaux inexplorées et potentiellement tumultueuses de la haute mer* ». Le gouvernement néo-zélandais a néanmoins continué à diriger et à encourager une certaine dynamique en faveur de l'indépendance. Un premier référendum d'autodétermination a lieu en février 2006 par lequel les Tokelauans font le choix du maintien du statut d'autonomie au sein de la Nouvelle-Zélande. Un nouveau scrutin est organisé en 2007, aboutissant à un résultat similaire. À l'issue, la Nouvelle-Zélande et les Tokelau conviennent d'une pause dans les efforts d'autodétermination pour se consacrer à la satisfaction des besoins fondamentaux. Désormais, les Tokelau cherchent à renforcer leur engagement auprès des organisations régionales et internationales et ont été admis en 2014 en qualité de membre associé du FIP (Gravelat, 2021).

Les **îles Pitcairn** sont un territoire d'outre-mer britannique de 5 km² et 43 habitants, l'entité administrative la moins peuplée du monde. Les habitants sont principalement les descendants des révoltés du Bounty et de leurs femmes tahitiennes. L'île volcanique de Pitcairn, la seule à être peuplée, n'est accessible que par la mer.

Pour que le tableau des îles polynésiennes soit complet, il faut y ajouter la Polynésie française et Wallis et Futuna, territoires français traités dans la partie dédiée ainsi que les Samoa américaines dont la présentation figure dans la partie sur l'outre-mer étatsunien.

1.2.4 – La Micronésie, laboratoire des souverainetés

1.2.4.1 – Les États de Micronésie

Les Kiribati, anciennement colonie britannique des îles Gilbert et Ellice, sont composées de trois ensembles, les îles Gilbert à l'ouest, les îles Phoenix au centre et les îles de la Ligne à l'est, situées en Polynésie à plus de 3000 km de la capitale, ainsi que de l'île de Banaba dont la population a été

déplacée sur l'île fidjienne de Rabi en conséquence de la surexploitation du phosphate de leur île la rendant inhabitable. La majorité des 115 000 habitants se situe sur l'île de Tarawa, la capitale, dans les Gilbert. Les Kiribati accèdent à l'indépendance en 1978 sous la forme d'une République dont le Président élu au suffrage universel direct est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement. Les contraintes géographiques y sont les mêmes qu'aux Tuvalu, avec les marées qui inondent régulièrement Tarawa et la recherche de solutions pour reloger la population sur d'autres terres ou des îles artificielles est une préoccupation récurrente. L'octroi de licences de pêche est la principale source de revenus du pays qui entend explorer la possibilité de valorisation économique de son immense espace aérien. L'UE délivre régulièrement un carton jaune aux Kiribati pour manquements face à la pêche illicite non déclarée et non réglementée. Les Kiribati sont dépendantes de l'aide internationale essentiellement pourvue par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'UE et bénéficie désormais d'un soutien considérable de la Chine. Jusqu'en septembre 2019, les Kiribati ne reconnaissaient que la République de Chine et, contre toute attente, ont finalement décidé d'adhérer à la politique de la Chine unique dans le même mouvement que les Îles Salomon. Le soutien de la RPC pourrait concerner notamment l'aménagement de terrains sur les Îles Fidji pour reloger les populations victimes de la montée du niveau des océans. Alors que le gouvernement kiribatien envisage de rouvrir à l'activité de pêche la zone maritime protégée des Îles Phoenix, des controverses alimentent le débat politique local sur la perspective d'y autoriser des activités militaires chinoises.

Nauru, île de 21 km², est formée d'un plateau central culminant à 64 mètres d'altitude, ceinture d'une étroite plaine où réside la grande majorité des 11 000 habitants. Le plateau composé essentiellement de phosphate naturel qui constitue la principale ressource du pays et qui a fait sa richesse jusqu'à la banqueroute du début des années 2000. La modernisation des infrastructures a permis de reprendre l'exploitation du minerai en 2008, sans toutefois permettre au pays d'atteindre l'indépendance financière. Nauru connaît des contraintes géographiques très lourdes : absence de ressource en eau et de port naturel ou de point d'ancrage protégé. De la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale, Nauru est intégrée au protectorat allemand établi sur les Îles Marshall. Occupée par l'armée australienne dès le début de la Grande Guerre, elle est ensuite placée sous mandat de l'Australie, du Royaume Uni et de la Nouvelle-Zélande. Les Japonais y débarquent en 1942 et il faut attendre 1945 pour que les troupes australiennes s'emparent à nouveau de l'île. Elle reste territoire sous tutelle de l'Australie jusqu'à son indépendance en 1968. Nauru est une République dont le Président, élu par l'assemblée est à la fois chef d'État et chef du gouvernement.

Coparrainage avec les Îles Salomon et les Tuvalu de la résolution visant à réinscrire la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, opposition frontale à la Chine à l'occasion du 49^{ème} sommet du FIP, soutien de Taïwan, reconnaissance de l'indépendance des régions sécessionnistes géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du sud, Nauru conduit une politique étrangère atypique empreinte d'affirmation de souveraineté. Le principal partenaire demeure néanmoins l'Australie qui finance Nauru pour accueillir un camp de rétention de demandeurs d'asile, hébergés dans des conditions dénoncées par les organisations de défense des droits de l'Homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Australie et Nouvelle-Zélande sont les principaux

pourvoyeurs d'aide, bien que la Nouvelle-Zélande ait pu suspendre certaines aides en raison des dérives antidémocratiques du gouvernement et que le soutien des Etats-Unis soit en progression, tout comme celui de la Russie. Nauru fait partie du groupe des leaders micronésiens et est susceptible d'y accueillir le siège si le forum devait se structurer en organisation sous-régionale, dans un contexte de fronde des États micronésiens vis-à-vis du FIP (voir chapitre 2).

1.2.3.2 – Les États associés aux Etats-Unis

La défaite japonaise dans la Guerre du Pacifique en 1945 conduit les États-Unis à reprendre l'administration du nord de la Micronésie, sous le nom de « Territoires sous tutelle des Îles du Pacifique » (TTIP). Les Mariannes décident de rester un territoire étatsunien alors que le reste de la Micronésie se scinde entre trois entités, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et les Palaos, appelées à devenir des États associés aux États-Unis. Des négociations ont lieu avec chaque entité et aboutit à la signature en 1982 du *Compact of free association*. En 1991, les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall deviennent membre de l'ONU et les Palaos en 1994.

Les États fédérés de Micronésie, composés de 607 îles étendues sur près de 3000 km, pour une superficie totale de 701 km², naissent en 1979 de l'union des États de Pohnpei (île où se trouve la capitale, Palikir), Chuuk, Yap et Kosrae. La nouvelle fédération confie ses compétences en matière de sécurité et de défense aux Etats-Unis par un contrat de libre-association signé en 1982 régissant les relations entre les deux États jusqu'en 2024, entré en vigueur en 1986. Cette République fédérale à régime présidentiel fait face depuis quelques années aux aspirations sécessionnistes de l'État de Chuuk, motivées par les difficultés de répartition des financements étatsuniens entre les entités de la fédération. Sur fond de tensions sino-américaines et de négociation du renouvellement du *Compact* avec les Etats-Unis, le référendum d'autodétermination de cet État géographiquement proche du territoire américain de Guam, est régulièrement reporté depuis 2015. Annoncé pour 2022, il pourrait être à nouveau reporté.

La relation avec les États-Unis a toujours été au centre de la politique étrangère des États fédérés de Micronésie qui sont néanmoins le seul des trois États associés à reconnaître la RPC et à avoir développé d'importantes coopérations. Malgré une crise en 2015 ayant conduit le Congrès de la Fédération à adopté une résolution visant à mettre fin à l'accord de libre association, Washington et Palikir se sont nettement rapprochés ces dernières années. En mai 2022, le président des États fédérés de Micronésie a appelé la communauté océanienne à la plus grande vigilance face à la proposition chinoise de signer avec les États insulaires du Pacifique un accord commun de développement. Le raffermissement des liens avec les États-Unis s'était déjà matérialisé en juillet 2021 par la conclusion d'un plan de construction d'une base militaire. Membre de l'ensemble des organisations régionales, les États fédérés de Micronésie se sont retirés du FIP en 2022 dans un contexte complexe de ressentiment de la sous-région micronésienne vis-à-vis des autres.

Les Îles Marshall sont composées de 30 atolls et de près de 1100 îles dont les plus importantes sont les îles Ratak (du soleil levant) situées à l'est et où se trouve Majuro, la capitale et les îles Ralik (du soleil couchant) dont Bikini, Eniwetok et Kwajalein. Après avoir refusé leur intégration aux futurs États fédérés de Micronésie en 1979, la nouvelle République des Îles Marshall accède au statut d'État en libre association avec les États-Unis dont les liens sont définis par le *Compact of free association* jusqu'en 2024. En 2016, la présidente Hilda Heine est la première femme à diriger un État insulaire du Pacifique. Avec peu de ressources naturelles et une altitude très basse (2 mètres au-dessus du niveau de la mer), les sources de revenus des Îles Marshall sont la vente des licences de pêches et le produit de l'immatriculation des navires, plaçant le pays au quatrième rang mondial des États délivrant des pavillons de complaisance. Les difficultés économiques engendrent une importante migration notamment vers les États-Unis.

Les Îles Marshall ne reconnaissent pas la Chine, leur politique extérieure est tournée vers Taïwan et les États-Unis. Le contrat d'association prévoit, en effet, que les États-Unis assurent la défense et la sécurité du pays permettant à la défense américaine de disposer d'un accès au lagon et à certaines îles de l'atoll Kwajalein jusqu'en 2066, avec une option jusqu'en 2086. L'atoll est utilisé comme site d'essais de missiles, notamment intercontinentaux (*Ronald Reagan Missile Defence Test Site*). La relation avec l'ancienne puissance tutélaire s'articule également autour de l'indemnisation des victimes des essais nucléaires dans les îles de Bikini et d'Eniwetok ainsi que d'importants programmes de coopération. En 2014, les Îles Marshall ont introduit une instance devant la CIJ pour contraindre les puissances nucléaires, dont les États-Unis, à prendre les mesures nécessaires au respect de leurs obligations au regard du Traité de Non-Prolifération (1967). Considérant qu'il ne s'agissait pas d'un différend international, la cour s'est déclarée incompétente en 2016. L'atoll de Bikini a été classé en 2010 au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du patrimoine historique et culturel en tant que « site d'essais nucléaires ».

Les Palaos (ou Palau), archipel de 21 000 habitants constitué principalement d'îles volcaniques pour une superficie totale de 460 km², se sont séparées de la Micronésie suite au référendum de 1978. Ils ne deviennent indépendants qu'en 1994, après quinze années de négociation avec les États-Unis autour du texte constitutionnel et de la ratification du *Compact of free association*. Le différend portait sur les dispositions anti-nucléaires figurant dans le projet de Constitution. La République fédérale de seize États jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés du Pacifique grâce au secteur public et tente une diversification de l'économie dans les domaines de la pêche, de la conchyliculture et du tourisme, bien qu'elle dépende encore fortement de l'aide internationale. Politiques extérieure et intérieure sont tournées vers les États-Unis et le maintien du niveau de financement. En contrepartie de l'assistance financière, les États-Unis ont un usage exclusif et illimité des eaux territoriales. Les Palaos entretiennent des relations diplomatiques avec Taïwan et ont des partenariats de développement avec le Japon et la Corée du sud. Très investi sur le sujet de la protection de l'environnement océanique, de la biodiversité et des espèces, l'archipel a mis en place en 2015 un sanctuaire marin, sixième plus grand domaine au monde à être entièrement protégé de la pêche ou du forage. Il est également à l'origine de la création en 2006 du *Micronesia Challenge*,

qui fédère les dirigeants des États et territoires de Micronésie autour d'objectifs ambitieux en matière de conservation des ressources marines proches du rivage et des ressources terrestres. Lors du 24e Forum des îles de Micronésie en 2019, les dirigeants ont reconnu le succès des quinze premières années du *Challenge* et ont approuvé les nouveaux objectifs visant à gérer efficacement 50 % des ressources marines, y compris de la ZEE et 30 % des ressources terrestres d'ici 2030.

La Micronésie comprend deux autres entités autonomes sous souveraineté étatsunienne : le Commonwealth des Îles Mariannes du nord et Guam.

1.2.4 – L'outre-mer étatsunien

Le Commonwealth des Îles Mariannes du nord, est la partie du TTIP qui a fait le choix de rester sous souveraineté étatsunienne. En 1975, après de longues négociations sur le statut, les États-Unis et la Commission du statut politique des Mariannes ont conclu un pacte visant à établir un Commonwealth des îles Mariannes du Nord en union politique avec les États-Unis. Les Mariannes, bien qu'officiellement qualifiées d'État librement associé aux États-Unis, est en réalité un territoire sous souveraineté des États-Unis doté d'une Constitution approuvée par le Congrès de Washington en 1978. Les Mariannes entrent donc dans la catégorie « territoire non intégré et organisé » selon les critères issus de la jurisprudence de la Cour Suprême. Le chef de l'État est le Président des États-Unis.

Guam, territoire de 172 400 habitants est situé dans l'ensemble micronésien. Enjeu stratégique pendant la Seconde Guerre mondiale, l'île est occupée par les Japonais en décembre 1941 et reprise par les États-Unis en 1943. En 1950, via le *Guam Organic Act*, l'île se voit accorder le statut spécial de « territoire non-incorporé » et est administrée par le secrétaire à l'Intérieur. Guam élit un parlement local et désigne un délégué (sans droit de vote) à la Chambre des représentants. Les bases militaires étatsuniennes, réunies au sein de la région militaire interarmées des Mariannes (*Joint Region Marianas*) constituent près de 30% du territoire. Depuis 1982, la revendication d'une plus grande autonomie de Guam, voire d'une autonomie complète, est régulièrement présentée par les activistes indigènes chamorros. Bien que Guam soit inscrite sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, peu d'avancées ont été enregistrées sur cette question. En décembre 2016, la loi de reconnaissance de la loyauté de Guam pendant la Seconde Guerre mondiale reconnaît les souffrances et la loyauté des habitants pendant l'occupation japonaise, crée un fonds d'indemnisation des victimes et met en place un programme de subventions visant à mettre en valeur cette période. L'économie de Guam dépend essentiellement de la présence militaire et, dans une moindre mesure, du tourisme. La présence militaire s'est encore accrue ces dernières années face à l'évolution du contexte géostratégique et notamment aux menaces de la Corée du Nord.

Les **Samoa américaines** constituent la partie étatsunienne de l'archipel des Samoa, divisé en 1899 entre l'Allemagne et les États-Unis. En 1900, les États-Unis y installent une base militaire et en 1966, la population rejette par référendum la proposition d'intégration à l'État indépendant des Samoa pour faire le choix de rester lié aux États-Unis en tant que « territoire non incorporé et non organisé ». Malgré le statut d'autonomie et l'adoption d'une Constitution par le seul parlement local, les Samoa

américaines sont maintenues sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies contre l'avis de la population. Les habitants possèdent la nationalité américaine mais pas la citoyenneté. Ils disposent ainsi de la libre circulation sur le territoire des États-Unis mais pas de droit de vote en dehors de leur territoire. La population s'élève à 56 700 habitants auxquels s'ajoutent 50 000 Samoans vivent sur le continent et 20 000 à Hawaï. Les Samoa américaines sont membres de la CPS et du PROE (Programme Régional Océanien pour l'Environnement) mais les États-Unis réfutent l'idée qu'elles puissent devenir membre du FIP car seul Washington conduit la diplomatie.

1.2.5 - Les outre-mer français

La **Nouvelle-Calédonie** et la **Polynésie française** sont les deux collectivités françaises respectivement mélanésienne et polynésienne, à être dotées d'un statut de très large autonomie et à être inscrites sur la liste des territoires non-autonomes de l'ONU. **Wallis et Futuna** est la troisième collectivité française qui reste largement administrée par l'État, avec un statut qui n'a pas évolué depuis 1961, elle. Au plan économique, ces territoires dépendant des financements de l'État, ont mis en place des protections de marché telles que l'intégration régionale demeure très faible. Au plan politique, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française peuvent conduire leurs propres relations extérieures dans leurs domaines de compétences, adhérer aux organisations régionales et internationales et nommer des représentants auprès des États de la région, dans une logique de partage de souveraineté avec la France. Cette liberté leur a permis d'accéder au statut de membre du FIP en 2016. Si ces collectivités assurent la présence française dans le Pacifique, leur histoire et leurs trajectoires diffèrent sensiblement.

La Polynésie française a hébergé de 1963 à 1996, le Centre d'Expérimentations du Pacifique, avec près de 200 essais nucléaires en trente ans, contribuant ainsi à asseoir la politique française de dissuasion nucléaire. Avec une empreinte culturelle très marquée, la Polynésie française a toujours revendiqué une forte différenciation au sein de la République soutenue par une autonomie politique réelle. Si le parti indépendantiste « Tavini » est présent à chaque élection et parvient régulièrement à se hisser au pouvoir, la population polynésienne n'est pas majoritairement indépendantiste.

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie est marquée depuis cinquante ans par une revendication indépendantiste kanak qui a conduit dans les années 1980 à une guerre civile pudiquement qualifiée « d'évènements ». Son statut actuel, issu de l'Accord de Nouméa de 1998, lui-même successeur des accords Matignon-Oudinot de 1988, s'inscrit dans un cadre juridico-politique de décolonisation sous le regard de l'ONU (Gravelat, 2020). Le processus d'autodétermination, défini il y a plus de vingt ans, s'est déroulé entre 2018 et 2021 par le truchement de trois consultations desquelles le « non » à l'indépendance est sorti vainqueur dans des conditions contestées. La suite est à inventer. Dans les années 1980, le FLNKS a bénéficié du soutien des États de la région au travers du FIP, du mouvement des non-alignés et du GFLM (Groupe Fer de Lance Mélanésien), dont le FLNKS est membre. La région Pacifique, dont la cohésion s'est longtemps construite autour de la contestation de la politique

nucléaire de la France et son attitude en Nouvelle-Calédonie, conserve un regard attentif sur l'évolution du territoire. La situation et sa perception par l'extérieur est particulièrement complexe dans la mesure où presque toutes les institutions calédoniennes sont désormais présidées par des indépendantistes (Présidence du gouvernement, du congrès et de deux provinces sur trois). Elle interroge la légitimité même de la présence française en Mélanésie.

Les Wallisiens et les Futuniens, qui se répartissent entre Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie, sont très majoritairement attachés à la République. Aucune revendication indépendantiste n'anime le débat politique sur le territoire polynésien de Wallis et Futuna, la réflexion portant essentiellement sur les modalités d'évolution du statut de 1961 qui accorde une place, inégalee dans la République, aux autorités coutumières. Le territoire, dépourvu de compétences internationales jouit néanmoins d'un statut de membre associé au sein du FIP, siège à la CPS et au PROE et est observateur au sein du Groupe des Leaders Polynésiens. Les vecteurs de son insertion régionale sont essentiellement les églises et le sport.

Les territoires français du Pacifique sont également des PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) de l'UE. L'acquis communautaire ne s'y applique pas mais ils sont associés à l'UE par une décision (Décision d'Association Outre-mer) qui encadre les liens et le cadre du soutien financier. Les ressortissants français des PTOM sont également citoyens de l'UE et jouissent d'une liberté de circulation et d'établissement sur l'ensemble des territoires des États membres. La concrétisation de la prise de conscience par l'UE de l'intérêt stratégique des régions d'outre-mer (Budoc, 2015) se traduit par la place qu'elle leur accorde dans le nouvel accord de partenariat OEACP (Organisation des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Au travers de cet accord, « les parties encouragent la coopération régionale avec les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés à l'UE (...) dans les domaines d'intérêt commun ». S'agissant plus spécifiquement du protocole sur le Pacifique, « les parties s'efforcent d'associer les PTOM à l'intégration, à la coopération et aux organisations régionales, le cas échéant, notamment dans les domaines du changement climatique, de la durabilité environnementale, de la gestion durable des ressources naturelles, de la connectivité, ainsi que du commerce et des investissements ». Surtout, l'UE associe les PTOM de la zone en leur permettant de participer aux instances de dialogue avec les États voisins.

Références bibliographiques

Barker John, 1990, « introduction », dans Barker John (dir.), *Christianity in Oceania. Ethnographic Perspectives*, University Press of America, Lanham-New York-Londres, pp.1-24.

Brady Anne-Marie, 2018, « China in Xi's "New Era": New Zealand and the CCP's 'Magic Weapons' », *Journal of Democracy*, vol. 29, no. 2, Avril 2018, pp. 68-75.

Budoc Rémy Louis, 2015, « Quelle association ue/ptom à l'horizon 2014/2020 ? Le cas du Pacifique Sud », *Journal de la Société des Océanistes*, 140 | janvier-juin.

David Carine, 2016, « Démocratie et Constitution aux Îles Salomon : à la recherche d'une constitution de conception salomonaise », dans Faberon Florence (dir.), *Diversité de la démocratie, Théorie et comparatisme : les pays de Mélanésie*, Centre Michel de l'Hospital, Clermont-Ferrand, pp. 205-222.

Doumenge Jean-Pierre, 2013, « Compte-rendu d'ouvrage : Barbe Dominique, Meltz Renaud et Dayez-Burgeon Pascal, (dir.), Tellier Domitille, collab., 2013 - Le monde Pacifique dans la mondialisation », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 263 | 2013, 374-376.

Fer Yannick, Malogne-Fer Gwendoline, 2009, « Le christianisme : une religion d'Océanie ? : Introduction à "Anthropologie du christianisme en Océanie" », dans Fer Yannick et Malogne-Fer Gwendoline (dir.), *Anthropologie du christianisme en Océanie*, L'Harmattan, Cahiers du Pacifique Sud contemporain.

Garanger José, 2022, « Océanie - Préhistoire et archéologie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 14 juin 2022. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/oceanie-prehistoire-et-archeologie/>

Goiran Hélène, 2016, « Démocratie et Constitution aux Fidji », dans Faberon Florence (dir.), *Diversité de la démocratie, Théorie et comparatisme : les pays de Mélanésie*, Centre Michel de l'Hospital, Clermont-Ferrand, pp. 167-180.

Goiran Hélène et Gravelat Caroline, 2020, « Papouasie Nouvelle-Guinée : le fédéralisme comme hypothèse pour l'avenir de Bougainville ? », dans Faberon Jean-Yves et Florence (dir.), *Les fédéralismes*, Éditions Recherches sur la cohésion sociale, pp. 391-411.

Gravelat Caroline, 2021, « L'outre-mer néo-zélandais » dans G. Giraudeau et M. Maisonneuve (Dir.) *Dictionnaire juridique des Outre-mer*, LexisNexis, pp. 405-408.

Gravelat Caroline, 2020, « L'ONU au service du processus d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie », Australian National University, Department of Pacific Affairs, Discussion Paper 2020/4, (<https://www.dpa.bellschool.anu.edu.au>).

Richard Herr, 2022, « In signing deal with China, Solomon Islands has broken the trust of its Pacific neighbours », *ASPI*, 6 avril. En ligne : <https://www.aspistrategist.org.au/in-signing-deal-with-china-solomon-islands-has-broken-the-trust-of-its-pacific-neighbours/>

Havard Léa, 2018, « L'État associé : une nouvelle forme de l'État dans le Pacifique sud », dans Jean-Marc Boyer, Mathias Chauchat, Géraldine Giraudeau, Samuel Gorohouna, Caroline Gravelat,

Catherine Ris (Dir.) *L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie*, PUNC, collection Larje, pp. 155-161.

Howes Stephen, N. Pillai Lekshimi, 2022, *Papua New Guinea: Government, Economy and Society*, ANU Press, Pacific series.

Joyau Marc, 2016, « La démocratie en Papouasie-Nouvelle-Guinée », dans Faberon Florence (dir.), *Diversité de la démocratie, Théorie et comparatisme : les pays de Mélanésie*, Centre Michel de l'Hospital, Clermont-Ferrand, pp. 193-204.

Komai Makerata, 2015, « Fiji's Foreign Policy and the New Pacific Diplomacy », dans Greg Fry and Sandra Tarte (dir.), *The New Pacific Diplomacy*, ANU Press, Canberra. En ligne : <http://doi.org/10.22459/NPD.12.2015>

Mara Ratu Sir Kamisese, 1997, *The Pacific way: a memoir*, University of Hawai'i Press, Hawaii.

Pipite Jean et Angleviel Frédéric, 2016, « Démocratie et Constitution au Vanuatu », dans Faberon Florence (dir.), *Diversité de la démocratie, Théorie et comparatisme : les pays de Mélanésie*, Centre Michel de l'Hospital, Clermont-Ferrand, pp. 223-234.

Ratua Steven, 2018, « Coups d'état et récupération : transformations politiques et ingénierie constitutionnelle aux Îles Fidji », dans Jean-Marc Boyer, Mathias Chauchat, Géraldine Giraudeau, Samuel Gorohouna, Caroline Gravelat, Catherine Ris (Dir.) *L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie*, PUNC, collection Larje, pp. 97-110.

Vincent Philippe, 2020, *Droit de la mer*, Bruylant collection de droit international, Paris.

Banque Mondiale, *Papua New Guinea – Dealing with a Triple Crisis*, 26 février 2021. <https://www.worldbank.org/en/country/png/publication/papua-new-guinea-dealing-with-a-triple-crisis>

Reuters, *Papua New Guinea faces cash crunch as China repayment schedule ramps up*, 29 novembre 2019. <https://www.reuters.com/article/us-papua-china-debt-idUSKBN1Y30B9>

RFI, 2021, « Îles Salomon : comment expliquer les émeutes meurtrières », 27 novembre, <https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20211127-îles-salomon-comment-expliquer-les-émeutes-meurtrières>

Communiqué de presse du Gouvernement des Samoa, 2022. En ligne : <https://www.samoagovt.ws/2022/05/press-release-samoa-visit-of-the-state-councilor-and-foreign-minister-of-the-peoples-republic-of-china-h-e-mr-wang-yi-27-28th-may-2022/>

Sur le *Micronesia Challenge* : <http://themicronesiachallenge.blogspot.com/p/about.html>

CHAPITRE 2 - « LE CONTINENT DU PACIFIQUE BLEU » : UN ESPACE GÉOPOLITIQUE EN MUTATION

CAROLINE GRAVELAT

Université de Nouvelle-Calédonie, Larje

« Le continent du Pacifique bleu est notre maison, notre océan, nos terres et notre patrimoine commun ».

2050 Strategy for the Blue Pacific Continent, juillet 2022.

La *Pacific way*, expression utilisée par Ratu Kamisese Mara (Mara, 1997), premier chef du gouvernement fidjien, rencontre très vite un extraordinaire succès. Concept flexible, il constitue une philosophie autour des valeurs océaniques de tolérance, de solidarité et de fonctionnement par consensus comme garantie de l'harmonie. Cette thèse soutient l'identité régionale et fédère l'Océanie pour faire front commun face aux défis auxquels la région est confrontée tout en limitant l'ingérence des grandes puissances. Dans la continuité de leurs aînés, les dirigeants océaniques ont construit une nouvelle image pour se projeter dans le monde : le « Pacifique bleu ». Elle irrigue aujourd'hui le narratif du régionalisme océanique. *Blue Pacific continent* est une façon d'appréhender la région et de la présenter au monde comme étant un vaste royaume connecté et ainsi repositionner les petits États et territoires insulaires en tant que grands États océaniques. L'identité Pacifique Bleu est aussi une réaffirmation des liens des peuples du Pacifique avec leurs ressources naturelles, leur environnement, leurs cultures et leurs moyens de subsistance en vue d'une gestion partagée de l'océan Pacifique.

Cette volonté de se réappropriier une région fragile convoitée anime l'architecture régionale (I) et préside aux relations des États insulaires avec les partenaires traditionnels autant qu'avec les puissances nouvellement investies dans la région, dans un jeu de concurrence source de tensions et d'opportunités (II).

2.1 – Une architecture régionale par et pour les Océaniens

L'émergence d'une identité régionale et la structuration de l'architecture de coopération datent de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, d'abord au travers de structures mises en place par les puissances occidentales, puis dans le cadre d'organisations d'impulsion océanique. La première organisation consacrée à l'Océanie est la Communauté du Pacifique (CPS), créée en 1947 par l'Australie, la

Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Espace de rencontre et de dialogue entre dirigeants océaniques, elle contribue à la naissance d'un régionalisme qui se construit autour du concept de *Pacific Way*. L'émancipation progressive des différents territoires s'accompagne du besoin d'établir un cadre de dialogue politique libéré des puissances métropolitaines. Cette aspiration se concrétise en 1971 par la création du Forum des Îles du Pacifique (FIP) qui deviendra le véhicule du régionalisme. Alors que la consécration de la notion de ZEE, permettant aux États côtiers de disposer de droits exclusifs d'exploitation des ressources sur un espace maritime d'une largeur de 200 miles marins, se confirme dans les négociations de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les dirigeants du FIP prennent conscience en 1976 de la nécessité de favoriser la coordination des politiques des pêches dans le cadre d'une agence régionale (Déclaration sur le Droit de la mer, 26 – 28 juillet 1976). Trois ans plus tard, l'Agence des pêches du Forum (*Forum Fisheries Agency* – FFA) est créée. En 1982, le programme sur l'environnement créé dans le cadre de la CPS en 1974 est détaché de celle-ci pour être géré par une organisation régionale dédiée, le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE). A ces quatre principaux forums, s'ajoutent des organisations spécialisées dans le domaine de la police, des douanes, des télécommunications du tourisme... Le Conseil de Organisations Régionales du Pacifique (CROP), piloté par le secrétariat du FIP, se voit confié la responsabilité de la coordination des travaux de l'ensemble de ces instances. Dans les différents organes régionaux, les décisions sont prises à l'issue de débats fondés sur la tradition océanienne du consensus. A de rares occasions, si les efforts n'ont pas permis de parvenir à un consensus, un vote peut être opéré.

2.1.1 – Des organisations régionales pour faire face aux nombreux défis

2.1.1.1 – La Communauté du Pacifique – Secrétariat (CPS), l'organisation à vocation générale pour la coopération technique

Lorsque les puissances administrantes de l'Océanie créent la CPS en 1947, elles cherchent avant tout à garantir la stabilité de la région. L'organisation est apolitique, dédiée à la coopération pour le développement économique et social des archipels (Mohamed-Gaillard, 2015, pp. 178 et s.). Organisation régionale bilingue (anglais et français), la CPS a son siège à Nouméa, un bureau régional aux Fidji, une agence dans les États fédérés de Micronésie et un bureau aux Îles Salomon. Au fil de l'évolution institutionnelle des territoires de la région et du mouvement de décolonisation, l'organisation a accueilli en son sein tous les pays et territoires océaniques, quel que soit leur statut. Elle compte aujourd'hui 27 membres : les États fondateurs à l'exclusion des Pays-Bas qui se sont retirés suite à l'accession à l'indépendance de leurs colonies, les États indépendants et les territoires autonomes. En 2021, pour tenir compte de plusieurs décennies de financement des différentes actions en faveur de la région, l'Union Européenne (UE) est devenue le premier membre observateur permanent de l'organisation.

La CPS est la principale organisation technique et scientifique au service du développement de la région. Sa compréhension des contextes et des visions du Pacifique insulaire lui permet de fournir une aide véritablement ciblée sur les besoins et respectueuse de l'indépendance ou de l'autonomie de chaque entité. Résilience et action climatique, Ressources naturelles et biodiversité, Systèmes alimentaires, Équité, éducation et développement social, Économies et moyens d'existence durables, Santé planétaire, Efficacité institutionnelle transformatrice sont les axes principaux d'action mis en œuvre au travers de différents programmes qui tiennent compte des enjeux spécifiques de chaque État ou territoire. L'action de la CPS, dont les objectifs pour la décennie 2022-2031 sont déclinés dans un nouveau plan stratégique, s'inscrit dans les orientations définies dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, la Déclaration « Samoa, la voie à suivre », adoptée en 2014 lors des conclusions de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement ainsi que dans les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour illustrer l'activité multisectorielle de la CPS, citons le travail colossal d'accompagnement des actions de prévention, de préparation et de réponse à la Covid-19. La CPS, au travers de sa Division santé publique fait partie du Dispositif d'accès humanitaire Covid-19 dans le Pacifique et de l'Équipe conjointe de gestion des incidents Covid-19, pilotée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Elle a pu coordonner la fourniture de matériels de dépistage, de réanimation, mettre en place des formations pour des centaines de soignants particulièrement isolés dans toute la région et assurer un suivi de l'évolution de la maladie sur chaque île, dans un contexte de fermeture de toutes les frontières. Toujours à titre d'illustration, la CPS s'investit depuis 2017 dans la fourniture d'assistance technique et de soutien aux quatorze États insulaires pour les aider à formaliser leurs frontières maritimes par voie conventionnelle. Fixer les frontières maritimes contribue en effet à sécuriser les ressources océaniques de ces pays par la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à assurer leur coexistence pacifique. En 2020, l'établissement d'un partenariat entre la CPS et la FFA pour l'échange de données sur les frontières maritimes permet de mettre régulièrement à jour les cartes du système de surveillances des navires (*Vessel Monitoring System* - VMS). Le Pacifique est un des leaders mondiaux dans la détermination des frontières maritimes partagées - il a résolu 73 % des cas de frontières partagées entre États.

La CPS, avec ses 650 agents, est donc une plateforme intergouvernementale de développement, essentielle pour la promotion du bien-être des populations océaniques. En 2021, elle a été accréditée par le Fonds pour l'adaptation, après l'avoir été également par le Fonds vert pour le climat en 2019, pour la mise en œuvre des projets au niveau régional. Son expertise scientifique apporte également une connaissance fondamentale sur les effets réels du changement climatique dans la région : une des études menées ces dernières années démontre par exemple que si les émissions de gaz à effet de serre se maintiennent à des niveaux élevés, les bonites, les thons jaunes et les thons obèses des ZEE océaniques devraient progressivement migrer vers la haute mer. Ainsi, la biomasse totale présente dans les eaux de dix pays insulaires du Pacifique (soit 16 millions de km² d'océan) devrait baisser de 13 % en moyenne. Les économies océaniques, déjà vulnérables, en subiront les conséquences, avec notamment une diminution de 20 % en moyenne des prises de thonidés des

senneurs dans les eaux nationales d'ici à 2050, ce qui fera baisser de 8 à 17 % les recettes publiques annuelles de certains États et Territoires (Bell et al., 2021). La CPS et les différents projets sont financés à environ 90 % par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Union Européenne.

2.1.1.2 – Le Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'organisation de concertation politique

Créé en 1971, le Forum des îles du Pacifique est une organisation régionale regroupant les chefs de gouvernement de tous les États indépendants de la région, (Australie, îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Marshall, Samoa, îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu) et depuis 2016, deux territoires autonomes, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, soit dix-huit membres au total. Principale organisation politique et économique de la région, sa vision est « celle d'une région de paix, d'harmonie, de sécurité, d'inclusion sociale et de prospérité, afin que tous les habitants du Pacifique puissent mener une vie libre, saine et productive » (FIP, 2022). Le Forum dispose de peu de moyens propres mais encourage la coopération entre les gouvernements ainsi que la collaboration avec les agences internationales. C'est essentiellement un lieu de rencontre donnant à ses membres le moyen de procéder à des échanges de vues périodiques pour coordonner les intérêts politiques communs, mais aussi pour mettre en œuvre des actions de coopération conjointes dans les domaines économique, politique et sécuritaire. Le Forum se réunit chaque année au niveau des chefs de Gouvernement pour une durée de deux jours. Les séances officielles sont suivies d'une « retraite des leaders », qui permet aux dirigeants de se concerter à huis clos. Cette manifestation est traditionnellement complétée par le « dialogue post-Forum » engagé dès le lendemain au niveau ministériel, entre les membres et les États et organisations partenaires. Le Forum reconnaît actuellement dix-huit partenaires de dialogue : Canada, République populaire de Chine, Cuba, Union européenne, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, République de Corée, Malaisie, Philippines, Espagne, Thaïlande, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis. Les réunions annuelles du Forum sont présidées par le chef de gouvernement du pays hôte, qui reste président du Forum jusqu'à la réunion suivante. Les décisions, prises par consensus, sont présentées dans un communiqué du Forum, à partir duquel les politiques sont élaborées et mises en œuvre.

Ses préoccupations ont évolué en fonction des enjeux et des priorités de la région. Il est à l'origine du premier accord commercial en 1980 (le SPARTECA) et des suivants (PICTA et PACER en 2001 et PACER+ en 2017). Le Forum joue un rôle majeur comme porte-parole des pays insulaires et sert de principale interface pour les négociations commerciales internationales. Le FIP est aussi l'organisation qui a porté la lutte contre les essais nucléaires et la mise en place d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique ainsi que soutenu la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie (Mrgudovic, 2008, pp. 132 et s.).

L'apparition de tensions dans l'arc mélanésien, les coups d'États successifs aux îles Fidji et la montée des sources potentielles d'instabilité ont fait prendre conscience aux dirigeants du Forum de la nécessité d'accorder une attention toute particulière à la sécurité régionale. Le Forum a ainsi adopté en 1992 la déclaration d'Honiara sur la coopération en matière de respect du droit. En 2000, il adopte la déclaration de Biketawa de 2000 qui énumère huit principes de bonne gouvernance et propose des orientations en vue de la gestion d'éventuelles crises régionales, puis en 2002 celle de Nasonini, toujours dans la même veine de la bonne gouvernance. Pour mémoire, la RAMSI, force multinationale mise en place en 2003 pour restaurer la paix aux Îles Salomon, a été conduite l'égide du Forum des îles du Pacifique et demeure la plus importante opération de maintien de la paix dans la région. La déclaration de Biketawa a été une nouvelle fois mobilisée en 2000 pour coordonner la réponse face à la crise sanitaire (Lechervy, 2020). Déjà très investi sur les problématiques de santé, le FIP a pu rapidement mettre en place un groupe ministériel chargé de piloter un programme de soutien (Parcours humanitaire du Pacifique sur la Covid-19 – PHP-C), en coordination avec l'OMS et les autres organisations régionales. La FFA a travaillé au maintien de l'activité pêche, la SPTO (South Pacific Tourism Organisation) s'est chargée de la gestion de l'activité touristique et la CPS s'est concentrée sur le renforcement des capacités. Réponse économique, soutenue par l'adoption d'une stratégie de redressement et la création d'un fonds (*Pacific Wave Recovery Fund*) et réponse sanitaire ont ainsi pu être conduites de manière très intégrée.

Face aux menaces croissantes, les dirigeants du Pacifique ont convenu en 2018 d'un « concept de sécurité élargi » au travers de l'adoption de la déclaration de Boe sur la sécurité régionale (Cain, 2020). Elle se fonde sur l'affirmation que le changement climatique reste la plus grande menace pour les pays signataires. Le changement climatique et les défis environnementaux agissent en effet comme un multiplicateur de menaces. Même s'il apparaît que les questions d'ordre géostratégique ont un impact sur la région, la priorité est la sécurité humaine : aide humanitaire, sécurité alimentaire, sécurité de l'eau, protection de l'environnement et des ressources océaniques. Criminalité transnationale et cybersécurité arrivent en fin de liste. La Déclaration de Boe, parce qu'elle reflète les préoccupations et les priorités des peuples du Pacifique, très éloignés des enjeux de puissance, est un élément essentiel du régionalisme.

Aujourd'hui, les travaux du Forum sont guidés par le Cadre pour le régionalisme du Pacifique, approuvé par les dirigeants du Forum en juillet 2014. Conçu comme une révision du Plan Pacifique de 2005, auquel il était reproché d'être une transposition des idées néo-libérales australiennes et néo-zélandaises (Slatter, 2015), ce cadre définit la vision stratégique, les valeurs, les objectifs et les approches pour parvenir à un régionalisme plus profond dans le Pacifique. Le dispositif est complété en 2022 par la Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu : le Pacifique bleu concerne les peuples du Pacifique, leurs croyances, leurs valeurs culturelles et leurs connaissances traditionnelles. Les domaines thématiques comprennent le leadership politique et le régionalisme, le développement centré sur les populations, la paix et la sécurité, le développement des ressources et de l'économie, le changement climatique et les catastrophes, l'océan et l'environnement, la technologie et la connectivité.

Sa création en 1971 portait en elle les germes des difficultés auxquelles l'organisation allait être confrontée. Voulue par les États de Mélanésie et de Polynésie, la Micronésie (à l'exception de Nauru, membre fondateur) n'a rejoint l'organisation que plusieurs années plus tard et le positionnement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande n'était pas une évidence dans la mesure où l'ambition était de trouver un cadre de dialogue politique exempt des pressions des puissances. Finalement le couple Kangourou-Kiwi est une force au sein du FIP (qu'il finance assez largement) et y a dominé les débats depuis cinq décennies. Mais la suspension des Fidji de l'organisation en 2009 et la détermination de Suva à rayonner sans elle, trouve aujourd'hui des développements dans l'aspiration des leaders océaniques à créer une voix du Pacifique pour aborder les questions qui importent vraiment aux petits États insulaires en développement de moins en moins enclins au compromis avec les intérêts nationaux et internationaux des Australiens et des Néo-Zélandais. C'est ainsi que les Fidji avaient posé comme condition à leur réintégration en 2014, la révision du statut des deux puissances du Pacifique, qui les aurait fait passer de membres à partenaires du dialogue (Tavola, 2015). Si l'obstacle a pu être surmonté, les dirigeants des petits États insulaires n'hésitent plus à s'opposer aux géants et la retraite des leaders en 2019 s'est déroulée dans un climat de tension, avec près de huit heures de débats sur les réalités du changement climatique avec le Premier Ministre australien pour parvenir à un relevé de conclusions acceptable. Plus grave est la crise qui impliquent les sous-régions du Forum. Au moment du renouvellement du secrétaire général de l'institution en 2020, les dirigeants du Forum ont fait le choix d'Henri Puna, ancien Premier Ministre des Îles Cook, alors que la tradition voulait que la fonction revienne à un originaire de Micronésie (en considération d'un *gentleman agreement* qui prévoit une rotation au poste entre les trois sous-régions). Profondément heurtés, les États de Micronésie ont annoncé leur retrait de l'organisation (les Kiribati, Nauru, les îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et les Palaos). Si la présidence fidjienne du FIP en 2022 a pu poser les bases d'un apaisement au travers de la Déclaration de Suva portant sur un paquet de réformes visant au renforcement de la confiance, le sommet de 2022 a néanmoins laissé apparaître une vraie fracture dans la famille océanique. Les Kiribati ont fermement refusé de participer, les îles Marshall, bien que disposées à réintégrer l'institution, ont été empêchées d'y participer pour des considérations juridiques internes liées à l'échec de la procédure de révision de la loi de 2021 portant retrait du pays de l'organisation et le président de Nauru a fait le choix de ne pas venir afin de gérer l'épidémie de Covid auquel son pays était confronté.

Cette crise intervient dans un contexte de profonde division des dirigeants océaniques sur le potentiel et les risques de l'exploitation minière des fonds marins. Alors que le Président de Nauru utilisait l'Assemblée Générale de Nations Unies (AGNU) comme tribune pour faire valoir l'importance de l'exploitation des nodules polymétalliques pour les économies insulaires et demandait à l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) d'achever l'adoption des règles, les Fidji en interdisent l'exploitation et militent pour l'instauration d'un moratoire de dix ans. Si le Pacifique océanique, plus grand défenseur de la santé des océans, s'entend pour imposer une interprétation du droit international de la mer de façon à nier à la rétractation des traits de côtes due à la montée du niveau

des océans tout impact sur la définition des zones maritimes telles qu'agréées aujourd'hui (Déclaration de 2021 sur la préservation des zones maritimes face à l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique), il se divise sur l'exploitation de la partie la plus économiquement prometteuse de ces espaces. Un nouveau défi pour le FIP.

2.1.1.3 - L'Agence des Pêches du Forum / Forum Fisheries Agency (FFA), l'organisation dédiée à la pêche

Fondée en 1979 pour aider les États membres du FIP à mieux gérer les ressources halieutiques provenant de leur ZEE, la FFA est basée à Honiara (îles Salomon). Elle compte désormais dix-sept membres (les seize États membres du Forum auxquels s'ajoute Tokelau) et fournit leur conseils, expertise et assistance technique dans l'élaboration de leurs politiques des pêches. Elle soutient la coopération régionale et la coordination sur les pêches notamment pour préparer les décisions régionales sur la gestion du thon dans le cadre d'organismes tels que le Comité des pêches du Pacifique Centre-Ouest (WCPFC). La FFA a joué un rôle important de conseil aux États insulaires dans le cadre des négociations relatives à un certain nombre d'instruments régionaux ou sous-régionaux à cette fin.

En application du Traité de Niue (2013), la FFA a la charge de la coopération en matière de surveillance des pêches pour le partage des moyens de surveillance des pêches et des informations, y compris les informations VMS. Les parties peuvent convenir d'autoriser les navires de patrouille des autres parties à poursuivre les pêcheurs illégaux présumés dans leurs eaux, et coopérer mutuellement pour faire en sorte que ces pêcheurs ne puissent pas facilement échapper à la juridiction nationale. La FFA coordonne donc de nombreuses opérations multinationales de police des pêches auxquelles participent avec leurs moyens militaires l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la France (Exercices Tui Moana, Rai Balang, Kuru Kuru ou Nasse). Éléments essentiels du cadre général de la coopération militaire australienne en Océanie, le Pacific Patrol Boat Program (1987-1997), remplacé par le Pacific Maritime Security Program (PMSP) en 2013, correspondent à l'effort australien au renforcement des capacités des États insulaires à la surveillance maritime. Ces programmes consistent en la fourniture de patrouilleurs à l'ensemble de ces États. Sur le premier programme, 22 bâtiments ont été livrés accompagnés d'un réseau conseillers techniques. Le second programme vise au remplacement des navires dans une approche globale pour contrer les menaces croissantes (pêche illicite et criminalité transnationale) par une surveillance mieux coordonnée. Il prévoit également la fourniture d'heures de vol de surveillance maritime et d'images satellite, le tout sous la direction de la FFA.

2.1.1.4 – Le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), l'organisation dédiée aux questions environnementales

Le PROE a été établi en 1982 au sein de la CPS. Afin de donner davantage de visibilité à ce programme et compte tenu de l'ampleur de ses activités, le PROE devient une organisation régionale autonome en 1993. Son siège est à Apia et ses membres sont les mêmes que ceux de la CPS. Il a pour objet la

promotion de la coopération régionale en matière d'environnement, l'assistance de ses membres dans la définition et la mise en œuvre de politiques de protection, l'amélioration de leur environnement commun et le soutien au développement durable. La montée en puissance des questions environnementales confère une importance accrue aux activités du PROE. Celui-ci est dépositaire de plusieurs conventions internationales importantes : Convention d'Apia sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud (1976) ; Convention de Nouméa pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (1986) et ses deux protocoles relatifs l'un à la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets et l'autre sur la coopération dans les cas d'intervention d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud (1990) ; enfin, la convention de Waigani en vue d'interdire l'importation de déchets dangereux dans la région (1976).

Compte tenu de la grande richesse écologique du Pacifique, le PROE est partie prenante ou se trouve à l'intersection d'un grand nombre d'initiatives ou de négociations relatives à l'environnement et concernant cette région, directement ou indirectement : initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI), convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone (blanchiment corallien), convention sur la diversité biologique (CDB) et autres conventions relatives à la biodiversité comme la convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) ou la convention sur les zones humides (Ramsar), convention sur les espèces migratrices (CMS) avec ses nombreux protocoles additionnels (tortues marines, albatros, etc.), ainsi que la commission baleinière internationale.

Le PROE est l'organisme de pointe chargé de la coordination des solutions relatives au changement climatique et à leurs applications dans le Pacifique. Depuis 2019, il coordonne le Dialogue de Talanoa au niveau régional. Initié par la présidence fidjienne de la COP 23 de la CNUCC) ce dialogue est basé sur le concept fidjien de *talanoa*, dialogue interactif qui conduit à la formation de consensus par le partage d'idées, de compétences et d'expériences au travers de la narration d'histoires. L'objectif est de faire le point sur les efforts collectifs des Parties à la convention en ce qui concerne les progrès vers l'objectif à long terme visé au §1 de l'article 4 de l'Accord de Paris (limitation de l'élévation de la température à 1,5 C° par rapport aux niveaux préindustriels) et d'informer sur l'élaboration des contributions déterminées au niveau national.

2.1.1.5 – Le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), pour la coordination des organisations

Au départ, le CROP était un simple mécanisme de coordination visant surtout à l'harmonisation des politiques administratives et au fonctionnement des organisations régionales. Il regroupe l'ensemble des organisations régionales : CPS, FIP, PROE, FFA, PASO (*Pacific Aviation Safety Office*), PPA (*Pacific Power Association*), PIDP (*Pacific Islands Development Program*), SPTO (*Pacific Tourism Organisation*), USP (*University of the South Pacific*). Progressivement, le CROP a géré la question plus délicate de la répartition des compétences entre celles-ci. L'objectif était d'éviter les chevauchements et les conséquences néfastes d'une inutile concurrence institutionnelle en veillant

à ce qu'il y ait une répartition claire des missions dévolues à chaque organisation membre du conseil. Mais le CROP a pris de l'ampleur et tend à devenir une sorte de super-organisation régionale chargée des orientations de fond des organisations membres de ce conseil. La présidence du CROP est confiée à titre permanent au Secrétaire général du FIP qui se trouve ainsi dans une position clé d'arbitre des activités. Aujourd'hui, les politiques et initiatives régionales convenues sont coordonnées par le Secrétariat du FIP et mises en œuvre par le biais du CROP. Le retrait du FIP de certains États de Micronésie constitue à cet égard une véritable déstabilisation de toute l'architecture régionale.

2.2 – Des organisations sub-régionales pour faire vivre les identités multiples

L'architecture régionale s'appuie également sur les réseaux sub-régionaux. Les États et territoires d'une même aire culturelle ressentent en effet le besoin de se retrouver dans un cadre plus « familial » et ont créé des forums de dialogue et même de coopération, dédiés.

2.2.1 – Le Groupe Fer de Lance Mélanésien (GFLM)

Le GFLM est une organisation internationale, dont le siège (financé par la Chine) se trouve à Port Vila, qui promeut le développement d'un régionalisme politique et culturel en Mélanésie et l'intégration économique de ses États membres. Sous l'impulsion de Walter Lini, père de l'indépendance vanuataise, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Vanuatu constituent, à partir de 1979, un groupe d'États mélanésiens au sein du FIP, rassemblés autour d'un axe anticolonialiste qui affirme son soutien au mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie et milite pour la réinscription du territoire sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU. Le FLNKS est accueilli dans le groupe en 1989 et Fidji le rejoint en 1996. Observatrice au GFLM depuis 2011, l'Indonésie en devient membre associé en 2015. Parallèlement, le MULPO de Papouasie occidentale accède au rang d'observateur. L'apaisement de la situation en Nouvelle-Calédonie et les difficultés économiques rencontrées par les États membres du groupe ont progressivement conduit l'organisation à adopter des orientations moins marquées politiquement et à s'investir sur l'intégration économique et la promotion d'une identité culturelle. C'est la question du soutien au mouvement indépendantiste de Papouasie occidentale qui a divisé les membres du GFLM. D'un côté, les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaitent préserver et approfondir leur relation avec l'Indonésie. De l'autre côté, le Vanuatu, les îles Salomon et le FLNKS souhaitent revenir aux fondements de la création du GFLM, soit la libération des peuples mélanésiens. Le groupe se trouve donc politiquement affaibli. Par ailleurs se pose depuis plusieurs années la question de l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'organisation. Faute de consensus au sein du FLNKS, cette demande d'adhésion n'a jamais pu être officialisée.

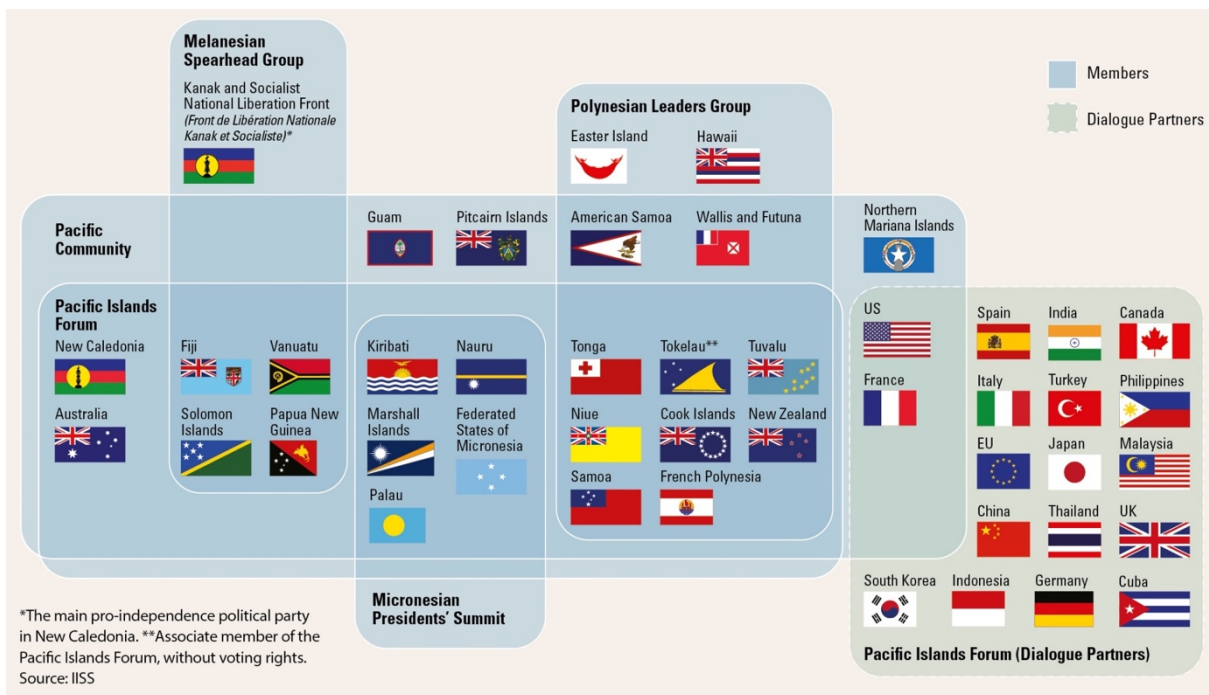
2.2.2 – Le Groupe des Leaders polynésiens (PLG)

Le Groupe des Leaders Polynésiens est un forum de dialogue politique créé sur une initiative des Samoa en 2011 (Lati Lati, 2017). Il comprend 12 membres : les 8 membres fondateurs, Samoa, Tonga, Tuvalu, Îles Cook, Niue, Samoa américaines, Polynésie française et Niue ainsi que 4 membres admis

par la suite, Wallis et Futuna, Hawaii, Nouvelle-Zélande, Ile de Pâques. Le groupe s'est particulièrement investi sur les questions de changement climatique et a adopté en 2015 à Tahiti « *Déclaration de Taputapuatea* », relayées par les autorités françaises lors de la COP21 à Paris.

2.2.3 - Le Sommet des Présidents de Micronésie

Le groupe informel réunit les présidents des cinq États de Micronésie. La création d'un secrétariat permanent est envisagée en 2021, dans un contexte de défi vis-à-vis du FIP.



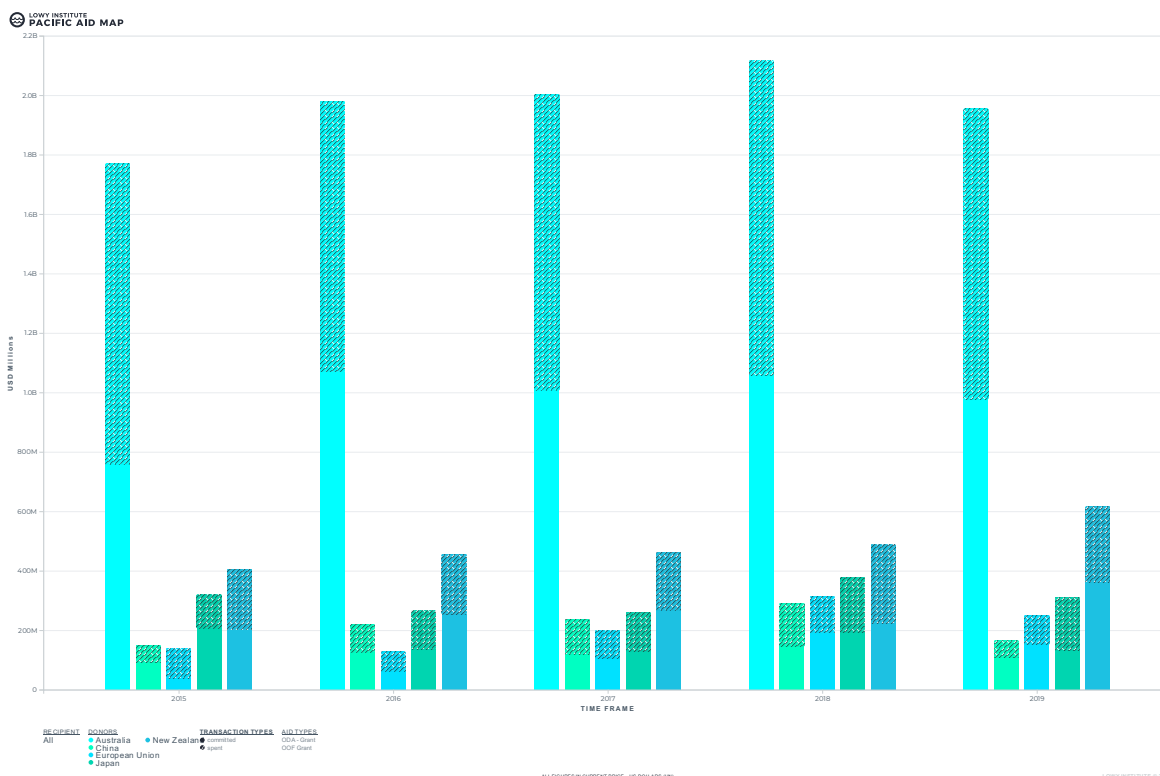
2.2 – Une région au cœur d'enjeux géopolitiques

L'Indopacifique est sans aucun doute la région du globe qui a connu le plus grand changement géopolitique au cours de la dernière décennie et le Pacifique océanien n'y échappe pas. Depuis le « pivot vers l'Asie » décidé par Obama en 2011 et le lancement de l'initiative des « Nouvelles Routes de la Soie (ou BRI, *Belt and Road Initiative*) par Xi Jinping en 2013, « États-Unis et Chine sont sur une trajectoire de collision » (Smith, 2022). Les deux puissances se lancent dans une lutte d'influence dans une région qui retrouve un intérêt stratégique, engendrant avec un alignement de l'Australie sur son allié historique étatsunien, un alignement asymétrique de la Nouvelle-Zélande et de la France, un réengagement du Royaume-Uni et du Japon et un malaise des États insulaires.

2.2.1 - Un contexte géopolitique en tension : « Stratégies indopacifiques » versus « Nouvelles Routes de la Soie »

2.2.1.1 – La Chine, nouvel acteur dans une zone d’influence américaine

De 1975, année au cours de laquelle Pékin a établi ses premières relations diplomatiques avec le Pacifique insulaire (Fidji et Samoa), à aujourd’hui, les liens entre la Chine et l’Océanie se sont développés à une vitesse vertigineuse. En 1989, la Chine devient partenaire du dialogue du FIP, un fonds de coopération Chine-FIP est créé en 2000, le premier Forum de développement Chine-États insulaires de Pacifique se tient à Suva en 2006, les relations sont élevées au niveau de « partenariat stratégique fondé sur le respect mutuel et le développement commun » par Xi Jinping en 2014 et en 2015, ce dernier ajoute une branche Pacifique à son initiative phare de relations extérieures des « Nouvelles Routes de la Soie » qui s’étend de la mer de Chine méridionale aux îles du Pacifique. En 2018, le partenariat stratégique devient « global » et depuis qu’elle intervient dans le Pacifique, la Chine y a investi près de 5 milliards d’euros sous forme de prêts divers et a accordé 700 millions d’euros de subventions au titre de l’aide publique au développement (contre 11 milliards d’euros de subventions pour l’Australie) (Source : Lowy Institute – Pacific Aid Map).



Les prêts chinois constituent une source de financement alternative attrayante pour de nombreux pays insulaires dans la mesure où ils ne sont pas assortis des conditions politiques, telles que la bonne gouvernance, que les donateurs traditionnels imposent souvent. Ce qui distingue la Chine de la plupart des donateurs, c'est la modalité de son aide : de grands projets d'infrastructure financés par des prêts concessionnels, plutôt que les dons d'aide publique au développement (APD) privilégiés par les autres donateurs. Depuis 2018, ont rejoint la BRI, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Vanuatu, Samoa, Tonga, Îles Salomon, Kiribati et les États fédérés de Micronésie. Les prêts chinois opèrent comme véhicule pour faire entrer les entreprises d'État chinoises dans la région. Ces

entreprises sont désormais en concurrence dans l'ensemble des activités commerciales et la plupart des commerces des capitales océaniques sont tenus par des chinois. Les statistiques chinoises indiquent par exemple que l'activité de construction chinoise dans la région s'élevait à 958 millions de dollars en 2017, soit près de six fois plus que ses activités d'aide extérieure (Pryke, 2020). De nombreux analystes mettent en cause cette politique chinoise dont la conséquence est la dépendance des petits États par la dette, car nombre d'eux-eux sont structurellement dans l'impossibilité de créer de la richesse pour faire face à un endettement trop important (Samoa, Tonga). Il est également reproché à la Chine d'imposer des projets pharaoniques ne correspondant pas aux besoins des insulaires qui rencontrent ensuite des difficultés à les faire fonctionner ou à les maintenir en état.

Cette « diplomatie du piège de la dette » a été nuancée dans une étude récente (Pryke, Dayant, Rajah, 2019) montrant que la Chine n'est pas le principal moteur de l'augmentation des risques d'endettement et que ce « piège de la dette » n'a pas de caractère délibéré. Les auteurs concluent néanmoins que « l'ampleur des prêts accordés par la Chine et l'absence de mécanismes institutionnels solides pour protéger la viabilité de la dette des pays emprunteurs présentent des risques évidents. Les prêts chinois sont plus intenses en proportion du PIB dans les petites économies. Si la Chine veut rester un important bailleur de fonds du développement dans le Pacifique sans répondre aux accusations de piège de l'endettement de ses détracteurs, elle devra restructurer considérablement son approche, notamment en adoptant des règles de prêt similaires à celles des banques multilatérales de développement » (*Ibid.*). Au-delà du financement d'infrastructures stratégiques, les liens tentaculaires que développe la Chine mobilisent des méthodes qui relèvent du *softpower* (associations d'amitié entre les peuples, Instituts Confucius, bourses d'études, tourisme...) voir de l'entrisme (Brady, 2017). L'influence chinoise est particulièrement visible au Vanuatu, où le Daily Post contient désormais des colonnes en mandarin et où se construit, sur financement chinois, une ville pour expatriés appelée « Rainbow City » et où certains les chinois ayant acquis récemment la nationalité vanuataise sont de plus en plus influents dans la sphère gouvernementale. L'ouverture d'un Institut Confucius en est un autre exemple.

La Chine se présente comme un pays en développement qui a à cœur d'aider les États moins développés en les traitant sur un pied d'égalité. Pékin se garde de toute condescendance ou arrogance dans ses rapports avec les capitales d'Océanie. En outre, la Chine ne souffre d'aucun passé colonisateur et n'entend pas se mêler de politique intérieure, n'encourage pas à la démocratie ou la transparence, ne donne pas de leçons. Les dirigeants du Pacifique apprécient cette absence d'ingérence dont ils font le reproche aux pays occidentaux et l'attention personnalisée dont ils bénéficient les séduit. Les raisons de l'intérêt chinois sont plurielles. L'affirmation de la politique de la Chine unique en est une : rallier les États qui reconnaissent Taïwan à renoncer. Jusqu'en 2019, sur les quatorze États d'Océanie, membres de l'ONU, six entretenaient des relations diplomatiques avec Taïwan. Les efforts déployés par Pékin ont permis de faire basculer les Îles Salomon et Kiribati. Le développement de liens économiques et commerciaux et en particulier l'accès aux ressources, au premier rang desquelles les ressources halieutiques est bien évidemment central dans la stratégie

globale chinoise. Le troisième intérêt relève de l'influence mondiale : le soutien dans les organisations internationales et plus particulièrement à l'ONU et le déploiement des « routes de la Soie spatiales » par le système BeiDou, concurrent au GPS qui implique l'installation de stations de réception satellite dans chaque pays.

Si le principal objectif affiché de la BRI est le financement d'infrastructures permettant le développement des États insulaires (Zhang, 2017), sans intentions stratégiques particuliers, plusieurs études en mandarin montrent l'intérêt à construire des ports-pivots stratégiques et ainsi à sécuriser les routes maritimes. L'ambiguïté ou l'absence de lisibilité de la politique d'influence chinoise alimentent les craintes des puissances démocratiques engagées dans le Pacifique. Elles se cristallisent autour des perspectives d'installation d'une base militaire chinoise dans la région. L'Australie, dont les intérêts vitaux sont en jeu, en a fait un sujet de préoccupation prioritaire. La Chine dément formellement nourrir une telle ambition, elle a eu l'occasion de le rappeler lorsqu'elle a été accusée de financer à Santo, au Vanuatu, un quai susceptible d'être converti en installation à double usage, ou plus récemment à l'occasion de la signature de l'accord de sécurité avec les Îles Salomon. Pour éviter que le scénario du Vanuatu ne se reproduise en Papouasie Nouvelle-Guinée, Canberra et Washington ont décidé de réhabiliter conjointement les installations navales de Lambrum sur l'île de Manus, afin d'y accueillir les patrouilleurs du programme PMSP. Bien que la Chine ait manifestement l'ambition d'étendre sa portée militaire dans le Pacifique, la coopération militaire avec les États insulaires demeure très faible.

2.2.1.2 – Le réengagement des États-Unis : pivot, Pacific Pledge et stratégie Indopacifique

La présence étatsunienne dans le Pacifique s'appuie sur ses territoires de Guam, des îles Mariannes du Nord et des Samoa américaines ainsi que sur ses relations privilégiées avec les trois États parties au *Compact of free association* (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie et Palaos). Les États-Unis jouissent donc d'une présence étendue, avec un poids nettement plus élevé dans la sous-région micronésienne. Ces territoires constituent un élément clé de la stratégie de défense américaine puisque les trois États associés sont situés stratégiquement entre Hawaï et Guam. Site privilégié pour les essais nucléaires, les Îles Marshall continuent de présenter des avantages stratégiques, les installations militaires étatsuniennes de l'atoll Kwajalein constituant un point d'entrée essentiel pour la surveillance spatiale mondiale et pour les essais intercontinentaux des missiles balistiques. Avec l'effondrement de l'Union soviétique, la région perd en intérêt stratégique dans les années 1990 et les États-Unis diminuent leur engagement s'appuyant sur ses alliés dans la région avec un partage informel de responsabilité entre Washington, Canberra, Wellington et Paris pour le maintien de la stabilité. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a mis fin à sa mission dans le Pacifique dans cette période. En parallèle, se développe une intense coopération de sécurité, de renseignement et de défense avec les partenaires et alliés anglophones.

La présence économique et diplomatique croissante de la Chine dans la région suscite de plus en plus d'inquiétudes quant au vide stratégique laissé par des décennies de désengagement des États-Unis. Aussi en 2011, Washington décide de se recentrer sur son pan Pacifique et développe la stratégie du « pivot » rebaptisé « rééquilibrage » qui repose sur un redéploiement vers l'Asie du Sud-est et l'Océanie, tant au plan militaire qu'économique et diplomatique. USAID est rétablie dans la région, président et secrétaire d'État multiplient les visites sous l'ère Obama. L'intérêt stratégique des îles étatsuniennes est ravivé face à une éventuelle progression chinoise dans le grand océan et les conditions de renouvellement au-delà de 2024 des *Compact of free association* des États associés de Micronésie s'annoncent sous les meilleurs auspices pour Palikir, Majuro et Melekeok. Avec le lancement de la stratégie « Indopacifique libre et ouvert », l'administration Trump met encore davantage l'accent sur l'impératif d'intensifier l'engagement et la coopération avec les partenaires clés dans la vaste région. Lors de son Discours sur l'état de l'Union en 2018, le Président Trump décrivait la Russie et la Chine comme des « rivaux » qui « menacent » les « valeurs », « l'économie » et les « intérêts » américains. Et « face à eux, la faiblesse est la voie la plus sûre vers le conflit ». L'expression *Pacific pledge* utilisée en 2019 dans la note *US Engagement in the Pacific Islands* qui annonce un financement supplémentaire de 36,5 millions d'euros, montre que le Pacifique est devenu un point focal pour la stratégie Indopacifique. Depuis 2018, des représentants du Conseil national de sécurité, du Pentagone et du département d'État effectuent des visites régulières dans les pays insulaires du Pacifique. Ce changement d'orientation majeur vers l'Indopacifique se décline au travers de l'initiative de dissuasion dans le Pacifique (PDI) établie dans le cadre de la loi d'autorisation de la défense nationale de 2021. Cette initiative permet au ministère de la défense d'investir dans des capacités militaires plus fortes dans tous les domaines et vise à rassurer les alliés et les partenaires de la région quant à la profondeur de l'engagement. Le dispositif est complété par le *Blue Pacific Act* qui prévoit un financement supplémentaire pour les agences diplomatiques et civiles qui viendraient renforcer la PDI. En 2022, la Maison Blanche publie sa stratégie pour l'Indopacifique. L'influence de la RPC y apparaît comme une des principales menaces. Le retrait d'Afghanistan autorise ce recentrage stratégique alors que la protection de Taïwan et les menaces sur la liberté de navigation en mer de Chine méridionale le justifient.

Le Dialogue de sécurité quadrilatéral (Quad) réunissant le Japon, les États-Unis, l'Australie et l'Inde, créé en 2007 est revitalisé à l'initiative des États-Unis qui souhaitent en faire un élément central de la stratégie. « Nous aspirons à une région libre, ouverte, inclusive, saine, ancrée dans les valeurs démocratiques et non contrainte par la coercition », précise le communiqué final de 2021. Le dernier cadre informel de coopération multilatérale lancé par Washington cible plus particulièrement l'Océanie. L'initiative de 2022, *Partners in the blue Pacific*, reprenant la terminologie chère au FIP, se veut un mécanisme inclusif et informel pour soutenir les priorités du Pacifique de manière plus efficace et efficiente en réunissant cinq nations engagées dans la région (États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Japon). Le premier sommet Pacifique-États-Unis présidé par un président américain est prévu pour septembre 2022.

2.2.1.3 – Le New Chapter de l’Australie et son alignement sur Washington

Jusqu’à la fin de la Guerre froide, l’action de l’Australie dans le Pacifique répondait à des impératifs de sécurité puis elle s’est axée sur le maintien de la stabilité politique et économique de son environnement régional, à la faveur des troubles qui ont secoué les États de Mélanésie (Mohamed-Gaillard, 2015 pp. 205-206). Canberra devient le plus important et de loin, bailleur de fonds, fournisseur d’expertise et de soutien de toute nature au bénéfice des États insulaires, dans une période au cours de laquelle les États-Unis se recentrent sur la Micronésie, laissant à l’Australie la responsabilité de la relation avec la Mélanésie, en particulier. Lors du Sommet du FIP en 2016, Canberra annonce le *Pacific step-up* réorientant significativement sa politique régionale. Présenté comme « un changement radical » dans la manière de s’engager dans la région, le *Pacific Step-up* est l’une des plus grandes priorités de la politique étrangère australienne. Cette politique est ensuite présentée comme étant d’une importance fondamentale pour le pays dans les livres blancs sur la politique étrangère (2017) et la défense (2018). En 2018, le Premier ministre Morrison annonce que l’Australie porterait l’engagement à un nouveau niveau, en lançant un « nouveau chapitre dans les relations avec notre famille du Pacifique ». En 2019, l’ancienne ministre des Affaires étrangères, Marise Payne, déclarait : « L’Australie est depuis longtemps le plus grand partenaire de développement, le plus grand partenaire de sécurité et l’ami du Pacifique en cas de besoin. Il s’agit d’une base solide, mais nos conversations dans le Pacifique au cours des dernières années ont clairement montré que nous pouvons et devons faire plus tous ensemble pour relever le défi et les opportunités de notre nouveau continent du Pacifique bleu » (DFAT, 2019).

Canberra considère que la force de son engagement repose sur des liens personnels, historiques et culturels profonds. Au-delà des visites de haut niveau, l’Australie multiplie les initiatives visant à développer ces liens dans tous les domaines, du sport, des églises, de l’éducation, de l’accueil de main-d’œuvre du Pacifique... et cherche à augmenter sa présence dans le Pacifique en complétant son réseau de missions diplomatiques. La nouvelle philosophie repose sur un respect accru des dirigeants océaniens qui ont tendance à reprocher à l’Australie de conduire une politique néocoloniale. Les engagements en matière d’APD prennent une ampleur inégalée. Par la Facilité australienne de financement des infrastructures pour le Pacifique (AIFFP), sorte de concurrente à la BRI, le gouvernement australien crée en 2019 un fonds de 1,4 milliard d’euros pour soutenir des projets d’infrastructure dans le Pacifique, qui offrira des subventions et des prêts à long terme (exemples : câble sous-marin pour Palau, système hydroélectrique dans les îles Salomon et ferme solaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée). Le câble de la mer de Corail, qui fournit désormais des télécommunications à haut débit à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux îles Salomon a été financé et mis en place par l’Australie pour contrer le projet chinois porté par Huawei initialement retenu par Honiara. En partenariat avec le Japon, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, elle annonce un plan rural d’électrification de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui vise à permettre à 70% de la population d’accéder à l’électricité d’ici 2030. L’Australie se dit déterminée à soutenir les priorités en matière de sécurité en accord avec les dirigeants du FIP pour « assurer notre avenir dans le Pacifique » (DFAT, 2019), en multipliant les initiatives visant à répondre aux enjeux identifiés par le Déclaration de Boe

de 2018 : augmentation des aides visant à permettre aux pays du Pacifique d'investir dans les énergies renouvelables et la résistance aux catastrophes et au climat ; mise en place d'un nouveau Collège de sécurité Australie-Pacifique (*Australia Pacific Security College – PSC*) hébergé par l'Université Nationale Australienne et d'un Centre de fusion du Pacifique, basé à Port Vila. Canberra annonce vouloir renforcer l'engagement en matière de défense pour accroître la capacité, la résilience et l'interopérabilité dans le Pacifique, notamment par le développement d'infrastructures importantes et par des activités de formation conjointes. La police fédérale australienne crée un collège du Pacifique à l'Institut australien de gestion de la police et un centre régional de formation de la police et du maintien de la paix est établi aux Fidji (Camp de Blackrock déjà spécialisé en HADR - *High availability disaster recovery*).

Derrière cet affichage d'engagement au plus près des intérêts des États insulaires pour leur donner ce qu'ils veulent et pas ce que l'Australie pense de leurs besoins, se cache l'objectif essentiel de lutte contre la progression de l'influence chinoise. Canberra cherche à éviter que les gouvernements n'étreignent les ambitions chinoises. Cette stratégie n'a pas su enrayer le basculement des Îles Salomon et de Kiribati, pas plus que la signature de l'accord de sécurité avec Honiara, malgré le soutien des forces de l'ordre australiennes apporté au Premier Ministre Sogavare en novembre 2021 lors de l'embrasement du quartier chinois dans la capitale. Certains observateurs suggèrent que l'Australie soutient des gouvernements dont les intérêts font avancer les ambitions chinoises et qu'elle aurait intérêt à élargir son périmètre de relations à d'autres groupes nationaux qui partagent ses intérêts stratégiques (Layton, 2022).

Les relations de l'Australie avec la Chine se sont en effet gravement dégradées depuis quelques années. Si pendant une période, l'Australie a cru pouvoir ménager son premier partenaire commercial tout en s'inscrivant dans la politique de réengagement Pacifique des États-Unis, elle considère aujourd'hui que la concurrence stratégique de la Chine dans la région est, avec l'économie et le coût de la vie, un des trois principaux défis à relever (Albanese, 2022). L'installation d'une base militaire chinoise est la ligne rouge dont le franchissement impliquerait une intervention de l'Australie. L'inquiétude de Pékin concernant le rôle de l'Australie dans une stratégie perçue comme dirigée par les États-Unis pour « contenir » la Chine remonte probablement à l'annonce en 2011 par le président Barack Obama du « pivot vers l'Asie » dans un discours devant le Parlement australien suivie du positionnement de régiments de *Marines* à Darwin. Malgré le renouvellement en 2017 de l'accord de 2013 facilitant la coopération en matière d'objectifs partagés de développement sur des questions d'importance régionale ou mondiale, la relation se tend sur la question des prétentions du régime autoritaire de Pékin en mer de Chine méridionale. À partir de 2016, les médias australiens présentent systématiquement la Chine comme étant une menace subversive. Dans la même période, la préparation d'une loi sur le contrôle des investissements étrangers, considérée comme étant destinée à la lutte contre l'ingérence chinoise, est en discussion. En 2018, les médias ciblent la Chine après que les services de renseignement australien aient déclaré que le niveau d'espionnage et d'ingérence étrangère en Australie était pire qu'au plus fort de la Guerre froide. La même année, Canberra interdit aux géants chinois des télécommunications, Huawei et ZTE de participer au

déploiement de la 5G. En 2019, l'Australie condamne la détention arbitraire et les mauvais traitements infligés par la Chine aux Ouïgours. La situation a atteint son point d'ébullition avec plusieurs événements survenus en 2020 : emprisonnement en Chine de ressortissants australiens, expulsion d'autres, mise en place par Pékin de restrictions douanières pour les importations de produits australiens, opposition de l'Australie à la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong. Le point d'orgue est la demande de Canberra visant à diligenter une enquête indépendante sur l'origine de la pandémie mondiale : la Chine est furieuse et les sanctions commerciales se multiplient. Fin 2020, l'ambassade de Chine à Canberra publie une liste de griefs chinois à l'encontre de l'Australie. Un fonctionnaire de l'ambassade de Chine déclarait à un journaliste que la Chine était en colère et que si l'Australie fait « de la Chine l'ennemi, la Chine sera l'ennemi », l'abandon des politiques visées par la liste de griefs serait alors « propice à une meilleure atmosphère ». Certains observateurs considèrent que Pékin veut faire de l'Australie un exemple pour le monde sur les risques d'alignement sur la politique des États-Unis. En tout état de cause, il est difficile d'imaginer que les gouvernements australien et chinois, portés par le soutien de l'opinion publique, modifient la trajectoire actuelle de leurs relations qui semble désormais être celle que prend plus largement la Chine et l'Occident.

Et l'Australie articule sa réflexion géostratégique autour de sa relation de défense privilégiée avec Washington et du rôle qu'entend jouer le grand allié dans la région indopacifique pour la stabilité et la prospérité. Les tensions sino-américaines de l'ère Trump ont conduit l'Australie à se positionner plus clairement pour son allié stratégique. Après avoir résisté longtemps aux appels de Washington pour de véritables opérations de liberté de la navigation par la marine australienne en mer de Chine méridionale, l'Australie s'y est engagée. Poussée par la menace chinoise et par le besoin de s'assurer du plein soutien de son puissant partenaire de la communauté du renseignement *Five Eyes* et de la stratégie indopacifique du Quad, réactivé à un niveau chef d'État, Canberra fait le choix en 2021 de s'engager dans l'AUKUS, mettant fin du jour au lendemain et sans information préalable du contrat de livraison par la France de douze sous-marins d'attaque. Cette alliance militaire avec les États-Unis et le Royaume-Uni, sensée fournir à l'Australie des sous-marins à propulsion nucléaire et d'autres matériels militaires, place la puissance locale dans une situation de parfait alignement avec Washington. L'Australie serait ainsi le premier pays non doté d'armes nucléaires à acquérir des sous-marins nucléaires, la plaçant dans un positionnement ambigu au regard de son engagement international en faveur des politiques de non-prolifération et en délicatesse vis-à-vis de ses partenaires océaniques avec qui elle a œuvré pour faire du Pacifique une zone dénucléarisée.

2.2.1.4 – Le Japon et le Royaume-Uni, le retour d'anciennes puissances coloniales

Le Japon, chassé de la région à l'issue de la guerre du Pacifique et le Royaume-Uni qui a fait le choix de s'en retirer suite à l'indépendance de toutes ses anciennes colonies, s'y réengagent avec ferveur à la faveur d'un recentrage des enjeux géostratégiques sur l'Indopacifique. Membre fondateur en 1947, le Royaume-Uni a quitté la CPS en 1996, l'a réintégrée en 1998 pour en ressortir en 2005, au plus fort de son désengagement du Pacifique et y revenir à nouveau en 2021. Onze États du Pacifique sont membres du Commonwealth britannique : Australie, Kiribati, Fidji, Nauru, Nouvelle-Zélande,

PNG, Samoa, Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et six d'entre eux ont la Couronne britannique comme chef d'État. Déjà en 2015, dans les documents officiels de stratégie de défense, la région Asie-Pacifique était présentée comme ayant une influence considérable sur l'ordre mondial. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et surtout le Japon y apparaissaient comme les principaux partenaires régionaux du Royaume-Uni. Mais c'est surtout le Brexit en 2016 qui conduit Londres à se réengager concrètement en Asie-Pacifique, via la réouverture de missions diplomatiques au Vanuatu, aux Tonga et aux Samoa et des visites de hautes personnalités, en particulier les membres de la famille royale qui jouent un rôle significatif dans les relations de défense entre le Royaume-Uni et les États du Pacifique. En mars 2021, l'examen intégré de la sécurité, de la défense, du développement et de la politique étrangère du Royaume-Uni a annoncé que Londres allait « s'orienter » vers l'Indopacifique avec pour ambition de devenir « le partenaire européen ayant la présence la plus large et la plus intégrée dans l'Indopacifique ». Le *UK Indo-Pacific Tilt* a trouvé des prolongements dans l'accord trilatéral de sécurité AUKUS avec l'Australie et les États-Unis et dans l'engagement avec les « partenaires dans le Pacifique bleu ».

Moins visible que celle de la Chine, la présence et l'influence du Japon en Océanie sont fortes, même sans diaspora significative. Partenaire important de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États insulaires du Pacifique (Partenaire de Dialogue du FIP), il fait partie des plus importants fournisseurs d'APD. Il crée en 1997 un dispositif multilatéral intitulé PALM (*Pacific Leaders Meeting*), qui réunit tous les trois ans au plus haut niveau les représentants du gouvernement japonais, ceux des gouvernements océaniques et le FIP. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui met en œuvre une grande partie de cette coopération, a des bureaux dans plusieurs États insulaires du Pacifique et de nombreux coopérants détachés. Shinzo Abe, défunt Premier ministre japonais est le premier à lancer dès 2007 le concept d'« Indopacifique » à l'occasion d'un discours au Parlement indien. En 2016, « l'Indopacifique libre et ouvert » devient stratégie officielle et fondement de la politique étrangère du Japon. En 2017, la stratégie du « diamant de sécurité internationale » avec les États-Unis, l'Australie et l'Inde vise à freiner la menace que fait peser la Chine sur les océans Indien et Pacifique. C'est donc sans surprise que le Japon s'investit pleinement dans le QUAD sécurité avec les États-Unis, l'Australie et l'Inde. Son réel investissement en Océanie lui permet d'être accueilli par ses alliés en qualité de « partenaire pour le Pacifique bleu » en 2022.

2.2.1.5 – La Nouvelle-Zélande et la France, puissances d'équilibre ?

La Nouvelle-Zélande, résolument océanienne dans son identité et dans sa politique étrangère, quitte à susciter l'agacement de Canberra, concentre son action sur le Pacifique insulaire avec une coordination opérationnelle et politique efficace avec son partenaire trans-tasmanien. A partir de 2018, la Première ministre annonce une reconfiguration des relations de la Nouvelle-Zélande avec les États du Pacifique autour d'une politique appelée *Pacific Reset* visant au renforcement de la coopération grâce à la création d'un fond (*Pacific Enabling Fund* doté de 435 millions d'euros), y compris dans le domaine militaire et par le renforcement des effectifs des missions diplomatiques. Dans les priorités de Wellington : la stabilité en Mélanésie, l'amélioration de la connectivité, l'anticipation des évolutions inévitables dans la région (disparition de certaines îles, migrations,

évolutions démographiques, risque d'explosion du chômage des jeunes). Ce *Pacific reset* intervient dans un période de montée de l'inquiétude quant à l'emprise chinoise sur le Pacifique insulaire et constitue très probablement une réaction au risque de perte d'influence après des années de négligence de la part de la diplomatie néo-zélandaise. L'attitude doit changer et Wellington entend sortir d'une attitude post-coloniale pour cultiver une relation partenariale avec son environnement régional (Lati Lati, 2021).

S'agissant de la Chine, son positionnement est bien moins clivé que celui de l'Australie. Elle considérait encore en 2018 qu'elle pouvait être un « pont » entre les États-Unis et la Chine et était le seul partenaire des *Five Eyes* à avoir signé un mémorandum en 2017 pour adhérer à la BRI chinoise. Ce positionnement médian entre son premier partenaire commercial et son partenaire stratégique devient néanmoins de plus en plus chimérique à mesure que les relations sino-américaines se tendent. Nicholas Ross Smith (Ross Smith, 2022) évoque un « alignement asymétrique » maintenu depuis quinze ans par Wellington, par lequel la petite puissance s'aligne sur une grande puissance pour sa sécurité sans exclure d'autres relations avec l'autre puissance. Ainsi la Nouvelle-Zélande ne fait partie ni du QUAD sécurité ni de l'AUKUS mais appartient toujours à l'alliance de renseignement *Five Eyes*, est toujours partie au traité de défense de l'ANZUS et participe à certains exercices en mer de Chine méridionale. Elle renouvelle son accord de libre-échange avec Pékin en 2019, ne se joint pas aux autres membres des *Five Eyes* pour critiquer la Chine et ne s'inscrit pas dans une stratégie Indopacifique qui viserait à exclure certains partenaires du dialogue régional. « La Chine pour le commerce, les États-Unis pour la défense, et le Pacifique au centre » déclarait en 2021 la Ministre des Affaires étrangères dans son premier discours. La Nouvelle-Zélande essaye de conserver cette politique d'équilibre ou d'équilibriste appréciée par la Chine qui, pour autant, n'hésite pas à la mettre en garde contre toute logique de Guerre froide. Cette position difficile ne conduit néanmoins pas le pays à adopter une politique de non-alignement. L'optimisme n'est plus au rendez-vous et Wellington reste très attentive aux tentatives d'ingérence chinoise mise en lumière par les travaux d'Anne-Marie Brady (Brady, 2015). Elle bloque ainsi un appel d'offre de fourniture des équipements au réseau 5G susceptible d'être remporté par Huawei en raison des risques pour la sécurité et ne donne pas suite au mémorandum sur les « Nouvelles Routes de la Soie ». Elle adopte une position ferme sur le respect de la navigation en mer de Chine méridionale et indique que l'importance de la relation économique ne l'empêchera pas d'adopter des positions indépendantes. Nicholas Ross Smith considère que « étant donné la forte identification de la Nouvelle-Zélande à la poursuite d'une politique étrangère indépendante et fondée sur des principes, il est plausible que le non-alignement devienne une option stratégique populaire à Wellington si les relations sino-américaines se détériorent comme l'ont fait les relations soviéto-américaines à la fin des années 1940 » (Smith, 2022).

La France est en responsabilité constitutionnelle dans le Pacifique depuis près de deux siècles, elle y exerce des compétences de souveraineté, participe aux organisations régionales, à la plupart des espaces de dialogue et partant, à la stabilité de la région. Une histoire mouvementée, jalonnée d'irritants – contestation des essais nucléaires atmosphériques puis souterrains, soutien au

mouvement indépendantiste kanak – interrogeant la nature même de la présence française dans le Pacifique (Fisher, 2012). Le narratif diplomatique évolue en fonction des époques mais les liens de la France avec le Pacifique insulaire, dont elle se veut solidaire, demeurent indéfectibles malgré les turbulences traversées. Ces liens se sont consolidés ces dernières années autour de la question climatique. Ils semblent devoir se poursuivre aujourd’hui dans le cadre d’une stratégie française plus sécuritaire et une approche qui se veut plus inclusive et stabilisatrice. La décision du président de la République de faire de sa visite en Australie et plus particulièrement sa rencontre avec le Premier ministre australien sur la base navale de Garden Island à Sydney le 2 mai 2018, la tribune de sa première expression de la stratégie française pour l’indopacifique est hautement symbolique. Quelques jours plus tard à Nouméa, le Président Macron affirmait que « la France est une grande puissance de l’indopacifique (...) à travers tous ces territoires, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française mais aussi Mayotte et la Réunion et les terres australes et antarctiques françaises (...) » et que « L’indopacifique est au cœur du projet français pour toutes ces raisons, parce que nous y sommes et parce que cette région du globe est en train de vivre un basculement profond et de saisir des opportunités nouvelles qui rendent notre avenir commun dans cette région encore plus fort, encore plus important et qui nous impose de le penser, de le travailler, de l’agir » (Macron 2018). Bien antérieure à l’affirmation politique du concept d’indopacifique, la contribution de la France à la sécurité, ou la stabilité de la région dont plusieurs auteurs ont souligné la réalité tout autant que le manque de lisibilité (Fischer 2013), répond prioritairement à des besoins nationaux et à une responsabilité de voisinage particulièrement avec la Mélanésie et la Polynésie. L’action de la France dans le Pacifique s’inscrit dans une architecture complexe qui mêle acteurs infra-nationaux (les territoires français), nationaux (gouvernement de la République) et supra-nationaux (Union européenne) autonomes les uns par rapport aux autres.

Les territoires français d’Océanie sont à la fois, la raison principale de l’engagement de la France sur le plan sécuritaire, le point d’appui central du théâtre Pacifique et des acteurs à part entière de la coopération, dans leurs domaines de compétence. La réalité de la politique française dans le Pacifique insulaire est aujourd’hui principalement incarnée par les autorités des collectivités d’outre-mer, la France appuyant sa politique extérieure sur ses collectivités océaniques en les plaçant au cœur de sa politique étrangère dans le Pacifique. C’est ainsi que le Sommet France/Océanie, cadre de dialogue de la France avec les États du Pacifique, est organisé depuis 2003 à un rythme triennal tantôt à Nouméa, tantôt à Papeete, tantôt à Paris et voit le président de la République s’entourer des chefs d’exécutifs de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna (président de l’assemblée territoriale). Avec 600 000 Français établis sur trois collectivités qui constituent 60% de ses espaces maritimes, la France a fait de la protection de ses ressortissants et de ses espaces souverains une des missions centrales de sa stratégie de sécurité et de défense. La France maintient donc un dispositif militaire permanent dans le Pacifique, dans un format qui se veut adapté à ses missions et qui peut être renforcé par le déploiement de bâtiments et d’aéronefs depuis la métropole. Cette présence militaire et de sécurité constitue la clé de voûte de l’action de défense dans la région et de la participation à l’architecture régionale de sécurité. Elle est donc centrale dans la mise en œuvre de coopérations, parce que les forces de sécurité participent à un nombre

important d'opérations conjointes et de formations, notamment dans le domaine de la surveillance maritime et de l'assistance humanitaire en cas de catastrophe naturelle. La France est en outre présente dans l'ensemble des structures multilatérales de coordination de la coopération régionale en matière de sécurité tels que le Pacific Quadrilateral Defence Coordination Group (Pacific QUAD) avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis pour coordonner notamment les opérations de police des pêches. Membre fondateur de la CPS, la France en est le second contributeur et s'est engagée dans un partenariat pour la période 2021 – 2024 afin de renforcer les actions auprès des populations dans quatre domaines prioritaires : l'océan et ses ressources, le changement climatique, la gestion durable et la gouvernance des ressources naturelles, dont les systèmes alimentaires et la santé publique. Elle y a engagé ses instituts de recherche. Dans un cadre global, la France est assurément aux côtés des États insulaires dans plusieurs COP (conférences des parties), en particulier sur le climat et les océans. Son ardeur dans les négociations sur le climat, reconnue dans la région, a largement contribué à sa mue en partenaire stratégique sur ces enjeux vitaux pour le Pacifique insulaire.

Seul État membre de l'UE activement présent dans cet espace, la France y joue un rôle particulier, moteur et principal financeur de l'engagement de l'Europe, interlocuteur privilégié des États océaniques dans leurs relations avec l'organisation, interface entre les instances européennes et ses territoires du Pacifique qui sont aussi des territoires européens (PTOM – Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne). Elle place son action dans l'action plus large de l'UE. Le phénomène d'eupéanisation de l'aide au développement (Balleix, 2010), ni nouveau ni subi, fait désormais partie intégrante de la stratégie française dans l'Indopacifique. Là où il y a encore cinq ans, l'UE était présentée comme un partenaire de l'action française, elle en est désormais indissociable, dans une évolution dialectique que la présidence française de l'Union a accompagnée activement. Le projet politique de la France dans cet espace est de « *se placer conjointement avec l'Europe comme parties prenantes dans une région où leurs intérêts sont importants, les risques de déstabilisation croissants et où se confirme la nécessité de porter clairement les valeurs de liberté et de défense des droits humains ainsi que la protection de l'environnement* » (Stratégie de la France dans l'Indopacifique, p.55). La décision, en 2019, de réengager l'Agence Française de Développement dans le Pacifique insulaire avec un mandat centré sur la lutte contre le changement climatique et l'adaptation ainsi que sur la biodiversité¹ avec un financement de 483 millions d'euros en 2020 (Initiative Kiwa), est une première mesure concrète qui conduit à voir dans la stratégie française une volonté réelle de rehaussement de son engagement dans la région.

L'Union européenne, partenaire du dialogue au sein du FIP et désormais membre observateur à la CPS, est le 3^{ème} bailleur dans la région, avec des programmes régionaux (Regional Indicative Programme – RIP) et des programmes nationaux avec chaque État et territoire pour un total de 800 millions d'euros d'aide accordés depuis 2014. Bien que la sécurité soit un élément important, l'idée

¹ Agence Française de Développement, Stratégie Pacifique 2019 - 2023. URL : <https://www.afd.fr/en/ressources/pacific-ocean-2019-2023-regional-strategy>

est d'aller au-delà des stratégies centrées sur la défense pour offrir un programme plus global. « La stratégie de l'UE pour la coopération dans la région Indopacifique » adoptée le 16 septembre 2021 laisse apparaître en filigrane que les pays européens et les États de cet espace sont confrontés aux mêmes défis sécuritaires au sens large et que l'Europe est prête à assumer de plus grandes responsabilités pour y faire face avec des partenaires avec lesquels elle partage les mêmes valeurs, tels que l'Australie, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Inde ou le Japon. La stratégie européenne semble donc répondre très justement aux menaces telles qu'elles sont identifiées par les dirigeants océaniques tout en évitant de se placer sur le terrain du conflit de puissance.

Depuis 2018, dans un contexte d'accroissement des tensions entre Pékin et Washington d'une part et l'UE, d'autre part, la Chine est identifiée comme représentant un défi pour la France. Mais, la signature de l'alliance militaire AUKUS entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, sans aucune information préalable, ni de la France ni de l'UE, dont l'annonce a été concomitante avec la communication de la stratégie Indopacifique de l'UE, conduit la France à revisiter sa stratégie Indopacifique. La perte de confiance en Canberra (surtout) et Washington (dans une moindre mesure) a conduit la France à s'éloigner quelque peu de la logique de confrontation avec la Chine. Malgré les efforts du nouveau Premier ministre australien, Anthony Albanese, pour renouer avec Paris, la « stratégie française dans l'Indopacifique » n'a pas été modifiée et l'Australie n'y apparaît plus comme étant le principal partenaire stratégique dans la région. Aussi l'absence d'engagement de la France ou de l'UE dans le groupe informel *Partners in the Blue Pacific* créé en juin 2022 à l'initiative des États-Unis, n'est pas surprenant. Au-delà des questions de confiance, cette initiative ne semble pas avoir été construite en lien avec les dirigeants océaniques et semble revêtir un objectif géopolitique opposé à l'esprit du « Pacifique bleu » qui éclaire le discours régional. Henri Puna, secrétaire général du FIP l'a rappelé, « *nothing about us, without us* » (Puna, 2022). Pour transformer le revers de l'AUKUS en opportunité, la France devrait porter son intérêt sur les États insulaires et la Nouvelle-Zélande. Les turbulences en Nouvelle-Calédonie l'y invitent également. Le Président de la République a d'ailleurs précisé le positionnement d'équilibre de la France à l'occasion de la clôture du sommet de l'OTAN et d'un discours aux armées en 2022. « Nous avons cette vocation Indopacifique qui est importante pour la France dans son entièreté, pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, mais aussi La Réunion et Mayotte. (...) Notre volonté, de manière très cohérente avec la stratégie Indopacifique de la France et maintenant de l'Union européenne, c'est une logique d'équilibre » (face aux mouvements géopolitiques de la Chine et des États-Unis dans la région).

2.2.2 – Les États insulaires océaniques, « amis de tous, ennemis de personne »

2.2.2.1 – L'affermissement d'une nouvelle diplomatie du Pacifique océanien

Du Plan Pacifique de 2005 à la stratégie 2050 pour le Continent du Pacifique bleu, le régionalisme a aussi connu une forte mutation. Les nouveaux États issus de la décolonisation sont moins nouveaux et la *Pacific Way* des années 1970 trouve des prolongements dans la rhétorique du Pacifique bleu avec la volonté d'imposer les priorités océaniques tant aux bailleurs de fonds que dans les agendas internationaux. Le combat de David contre Goliath pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°,

l'arrivée de partenaires nouveaux leur proposant une offre d'aides sans précédent (Chine, Japon, Inde, Indonésie, Émirats Arabes Unis, Allemagne, Russie), l'ascension des États insulaires aux Nations Unies au travers du Groupe des Petits États Insulaires en Développement créé en 2011 (PEID - Fidji, Marshall, Micronésie, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Salomon, Tonga, Tuvalu et le Vanuatu), font partie des dynamiques de leur émancipation des partenaires traditionnels. Même si la pandémie a rappelé à la région sa dépendance économique vis-à-vis de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en particulier pour les économies dépendantes du tourisme, les esprits ont évolué. L'époque où l'Australie se disant le « sheriff adjoint » (Mohamed Gaillard, 2015) des États-Unis dans le Pacifique semble révolue et les rapports s'équilibrent. La Déclaration de Boe qui fait des changements climatiques la première menace sécuritaire en est l'illustration. Difficilement acceptable pour une Australie dépendante de ses exportations de charbon et peu engagée sur la transition énergétique, cette prise de position a néanmoins été acceptée. Malgré les crispations, Canberra ne s'est pas mise en marge de ses partenaires régionaux et exploite une sorte d'ambivalence politique. La politique fidjienne du *look north* et de mobilisation d'autres forums régionaux que ceux dans lesquels siègent Canberra et Wellington est aussi symptomatique de cette mutation. Si l'exemple de Fidji est sans doute particulier, il n'en reste pas moins un catalyseur d'une forme de nouvelle diplomatie régionale qui se veut plus souveraine.

Le récit du Pacifique bleu adopté en 2017 par les dirigeants du Forum constitue l'expression de cette nouvelle diplomatie d'autonomisation et de solidarité régionale. Il s'agit du principal moteur de l'action collective pour faire avancer la vision et les intérêts de l'Océanie dans la région, face aux forces en présence et au niveau international pour influencer sur les différents agendas. Les dirigeants océaniques se présentent comme les gardiens d'une partie importante de la biodiversité et des ressources marines les plus riches du monde. L'Océanie ne se limite plus à une pulvérisation de confettis sur une surface liquide mais se présente comme le plus grand continent océanique indispensable à l'humanité. Le Pacifique bleu vise à modifier le récit dominant qui réduit le Pacifique océanien à une région petite, dépendante et vulnérable.

2.2.2.2 – Une volonté de maîtrise sur les concurrences stratégiques

Les États qui bénéficient du soutien de la Chine en vantent régulièrement les mérites, rejettent l'idée du piège de la dette et ne veulent surtout pas avoir à faire un choix entre leurs partenaires traditionnels et la Chine. Face à la concurrence, les dirigeants océaniques cherchent à tirer leur épingle du jeu. Conscients de son effet perturbateur, ils n'en sont pas moins galvanisés. La perspective de pouvoir bénéficier de financements plus favorables en jouant cette concurrence motive les nations insulaires qui pensent pouvoir garder une autonomie stratégique.

Certains États soutiennent la Chine aux Nations Unies face à des initiatives contraires aux intérêts de Pékin. Le fait que l'objet de ces prises de positions se trouvent en contradiction avec les idéaux démocratiques des États insulaires, à leur attachement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou encore à la liberté religieuse, interroge sur l'indépendance de ces États vis-à-vis de leur financeur. Néanmoins si la Chine est parvenue à la signature d'un accord de sécurité avec les îles

Salomon, elle n'a pas su confirmer l'essai avec le reste du Pacifique. En mai 2022, le ministre des Affaires étrangères de la RPC, Wang Yi, menait des discussions avec les dix nations insulaires avec qui il existe des relations, en vue de la signature d'un pacte régional en matière de sécurité et de libre-échange, proposé clé en main par Pékin. Dès réception des documents, David Panuelo, Président des États fédérés de Micronésie, « ami de tout le monde et ennemi de personne », adresse une lettre aux autres dirigeants (Panuelo, 2022) pour les mettre en garde contre les risques que représentent ce plan d'action qu'il qualifiait de « *fallacieux* », destiné à « *assurer l'influence chinoise sur le gouvernement* », par le « *contrôle chinois de la sécurité traditionnelle et non traditionnelle de nos îles* » et le « *contrôle économique* » des secteurs clés et par là-même contrôler leur souveraineté. Notons que les États fédérés de Micronésie sont le seul des États associés aux États-Unis à entretenir des relations diplomatiques avec la Chine et à avoir adhéré à la BRI. Canberra et Washington ont également exprimé leur inquiétude, l'Australie considérant que la sécurité de la région devait être assurée par la région et qu'elle était un partenaire historique de confiance, les États-Unis alertant sur « les accords obscurs, vagues et peu transparents » de Pékin. Le rejet de la proposition chinoise par les dirigeants océaniques a été motivée par le fait qu'elle soit unilatérale, sans consultation préalable du Pacifique, le secrétaire général du FIP, Henry Puna, déclarant que « si quelqu'un sait ce que nous voulons, ce dont nous avons besoin et quelles sont nos priorités, ce n'est pas les autres, c'est nous » (Puna, 2022).

Quelques semaines plus tard, pour échapper à la pression de la concurrence stratégique dans la région, les dirigeants du Pacifique n'ont pas ouvert le traditionnel dialogue post-Forum avec les partenaires à l'occasion du 51^{ème} Sommet du FIP en 2022. Cette décision fait suite à l'invitation par la Chine de États insulaires du Pacifique à une réunion virtuelle avec le ministre des Affaires étrangères le 14 juillet, coïncidant avec la retraite des dirigeants du FIP (dernière étape du Sommet). Pourtant la Vice-présidente des États-Unis, Kamala Harris a été autorisée à prononcer un discours virtuel au Forum lors de la réunion sur la pêche pour présenter un plan décennal d'aide à la pêche préalablement discuté avec le Pacifique. Cette rupture de l'équilibre voulu est-il un signe de la perte de vitesse de la Chine, un gage donné aux États de Micronésie plus proches des États-Unis ou plus probablement une maturité des dirigeants océaniques qui ont désormais l'habitude de leur partenaire chinois et qui s'affirment ?

Leurs préoccupations en termes de sauvegarde du bien-être actuel et futur de leurs peuples sont en effet difficilement compatibles avec la priorité de compétition stratégique de Canberra et Washington. Le réengagement étatsunien dans la région a été accueilli avec autant d'enthousiasme que d'inquiétude et l'annonce de l'AUKUS n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers. Dame Meg Taylor, ancienne Secrétaire Générale du FIP déclarait déjà en 2019 que « les dirigeants du Forum ont clairement indiqué à plusieurs reprises qu'ils accordaient une grande importance à des relations ouvertes et authentiques, ainsi qu'à des partenariats inclusifs et durables dans notre région et au-delà. Une approche "d'amis de tous" est communément acceptée, tandis que certains ont pris un engagement plus formel envers ce principe par le biais de leur statut de non-aligné » (Taylor, 2019). Les dirigeants du Pacifique refusent d'être considérés comme des pions sur un échiquier

géopolitique. La stratégie 2050 pour le Continent du Pacifique bleu ne contient d'ailleurs aucune référence à l'Indopacifique, pas plus qu'aux « Nouvelles Routes de la Soie ».

2.2.2.3 – Un puissant attachement à la démocratie et à la souveraineté

Enfin, il convient de rappeler que les États insulaires du Pacifique, membres de l'ONU, ont unanimement voté en faveur de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations qualifiant d'agression les actions militaires de la Russie en Ukraine le 2 mars 2022. Le représentant des Samoa a noté « qu'en tant que petit État insulaire en développement, son pays considère que sa sécurité, son existence et son bien-être reposent en partie sur le maintien de la paix mondiale et le respect de l'ordre international fondé sur des règles ». Les Îles Marshall se disent amies de l'Ukraine et le Vanuatu a insisté sur le fait qu'il était un petit État sans puissance militaire ni armes nucléaires et que seul le respect de l'état de droit le protégeait. Coexistence pacifique, non-ingérence et abstention du recours à la force sont les principes essentiels à sauvegarder pour les Îles Salomon.

Les États insulaires redoutent la montée en puissance militaire et les logiques de Guerre froide qui s'installent. Ils appellent les acteurs à la désescalade. Le Président des États fédérés de Micronésie, qui a par ailleurs conduit son pays à la rupture des relations diplomatiques avec la Fédération de Russie dès le début de l'invasion de l'Ukraine, indiquait dans sa lettre à ses homologues (*op. cit.*) que « malgré nos hurlements incessants et précis selon lesquels le changement climatique représente la plus grande menace existentielle pour la sécurité de nos îles, la Vision commune de développement [la proposition chinoise d'accord de sécurité] menace d'amener une nouvelle ère de guerre froide au mieux, et une guerre mondiale au pire ». Pour porter plus haut ces « hurlements incessants », les dirigeants du FIP ont décidé lors du sommet à Suva d'appeler « l'Assemblée générale des Nations unies à adopter une résolution demandant à la Cour internationale de justice de rendre un avis consultatif sur les obligations des États, en vertu du droit international, de protéger les droits des générations actuelles et futures contre les effets néfastes du changement climatique » (Communiqué du 51^{ème} sommet du FIP).

Dans une région où la dignité et la souveraineté sont érigées en dogme, les partenaires traditionnels demeurent des acteurs solides à qui les dirigeants océaniens accordent une grande confiance que seule une attitude irrespectueuse (y compris dans le respect de la parole donnée) et jugée néocoloniale pourrait ébranler. Si la Chine représente une importante opportunité, une attitude agressive de ses représentants, déjà constatée à quelques occasions, pourrait freiner son ascension dans la région, pourtant jugée irrésistible. La souveraineté est le bien le plus précieux pour ces nations fragiles. La clé du Pacifique insulaire passe par le respect, l'humilité et la compréhension réciproque.

Références bibliographiques

- Albanese Anthony, 2022, Sky News, 21 août. En ligne : <https://www.skynews.com.au/australia-news/politics/prime-minister-anthony-albanese-reveals-the-three-biggest-challenges-his-government-faces-during-first-term/news-story/35b249dc20fc3adfe0210a36bc29ff6f>
- Balleix Corinne, 2010, « La politique française de coopération au développement : Cinquante ans d'histoire au miroir de l'Europe », *Afrique contemporaine*, 236, 95-107.
- Bell Johann et autres, 2021, « Pathways to sustaining tuna-dependent Pacific Island economies during climate change », *Nature Sustainability, Springer Nature*, 4, 900–910. En ligne : <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00745-z>
- Brady Anne-Marie, 2018, « China in Xi's "New Era": New Zealand and the CCP's 'Magic Weapons' ». *Journal of Democracy*, vol. 29, no. 2, Apr. 2018, pp. 68-75.
- Cain Tess Newton, 2020, « Let's Hear It for the Boe », *Security Challenges*, 16, no.1, pp. 32–36. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/26908765>.
- Fisher Denise, 2012, « France: "in", "of" or "from" the South Pacific region? », *Journal de la Société des Océanistes*, 135 | 2012, pp. 185-200.
- Fisher Denise, 2013, *France in the South Pacific: Power and Politics*, Canberra, Australian National University.
- Lati Lati, 2021, « China's impact on New Zealand Foreign Policy in the Pacific: The Pacific reset », dans Smith Graeme Smith et Wesley-Smith Terence, *The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands*, ANU Press, Pacific series, 2021 pp. 143-166. En ligne : https://www.jstor.org/stable/pdf/j.ctv1h45mkn.8.pdf?refreqid=excelsior%3Aaa4371e72c0821807180a1eb4aa7bc79&ab_segments=&origin=&acceptTC=1
- Lati Lati, 2017, « Pacific Regionalism and the Polynesian Leaders Group, The Round Table », *The Commonwealth Journal of International Affairs*, mars 2017, pp. 175-185. En ligne : <https://doi.org/10.1080/00358533.2017.1296706>
- Layton Pater, 2022, « Fixing Australia's failing Pacific Step-up strategy », *The interpreter*, 26 April. En ligne : <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/fixing-australia-s-failing-pacific-step-strategy>
- Lechervy Christian, 2020, « Regards croisés sur l'action de l'ASEAN et du Forum des Îles du Pacifique », *Fondation Jean Jaurès*, 26 mai. En ligne : <https://www.jean-jaurès.org/publication/regards-croises-sur-laction-de-lasean-et-du-forum-des-iles-du-pacifique/>

Macron Emmanuel, 2018, *Transcription du discours du Président de la République, Emmanuel Macron, sur la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa le 5 mai 2018*. En ligne : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/05/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-sur-la-nouvelle-caledonie-a-noumea>

Macron Emmanuel, 2022, *Conférence de presse à l'issue du Sommet de l'OTAN à Madrid*, En ligne : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/06/30/participation-du-president-emmanuel-macron-au-sommet-de-lotan-de-madrid>

Mara Ratu Sir Kamisese, 1997, *The Pacific way: a memoir*, University of Hawai'i Presse, Hawaii.

Mrgudovic Nathalie, 2008, *La France dans le Pacifique, Les enjeux de puissance*, L'Harmattan, Paris.

Mohamed-Gaillard Sarah, 2015, *Histoire de l'Océanie de la fin du XVIIème siècle à nos jours*, Armand Colin, Paris.

David Panuelo, 2022, « FSM President warns Pacific leaders over China documents », Radio NZ, 27 mai 2022. En ligne : <https://www.rnz.co.nz/international/pacific-news/467955/fsm-president-warns-pacific-leaders-over-china-documents> ; Lettre aux dirigeants des États ayant des relations diplomatiques avec la Chine, en ligne : <https://s3.documentcloud.org/documents/22039750/letter-from-h-e-david-w-panuelo-to-pacific-island-leaders-may-20-2022-signed.pdf>.

Pryke Jonathan, Dayant Alexandre, Rajah Roland, 2019, « Ocean of debt? Belt and Road and debt diplomacy in the Pacific », *Lowy Institute*, October 2019. En ligne : <https://www.lowyinstitute.org/publications/ocean-debt-belt-and-road-and-debt-diplomacy-pacific>

Pryke Jonathan, 2020, « The risks of China's ambitions in the South Pacific », *Brookings Edu*, July. En ligne : <https://www.brookings.edu/articles/the-risks-of-chinas-ambitions-in-the-south-pacific/>

Puna Henri, 2022, « Statement forum Sec General on the Partners in the Blue Pacific Initiative », *Pacific Islands Forum*, 26 juin. En ligne : <https://www.forumsec.org/2022/06/26/remarks-statement-by-forum-sg-on-the-partners-in-the-blue-pacific-initiative/>

Slatter Claire, 2015, « The New Framework for Pacific Regionalism: Old kava in a new tanoa? », dans Fry Greg, Tarte Sandra, *The New Pacific Diplomacy*, ANU Press.

Smith Nicholas Ross, 2022, « New Zealand's grand strategic options as the room for hedging continues to shrink », *Comparative Strategy*, Avril. En ligne : https://www.researchgate.net/publication/359910335_New_Zealand%27s_grand_strategic_options_as_the_room_for_hedging_continues_to_shrink

Taylor Dame Meg, 2019, « The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands », *Keynote at the University of the South Pacific*, 8 février. En ligne : <https://www.forumsec.org/2019/02/12/keynote-address-by-dame-meg-taylor-secretary-general-the-china-alternative-changing-regional-order-in-the-pacific-islands/>

Tavola Kaliopate, 2015 « Towards a New Regional Diplomacy Architecture », dans Fry Greg, Tarte Sandra, *The New Pacific Diplomacy*, ANU Press.

Zhang, Denghua, 2017, « China's Diplomacy in the Pacific: Interests, Means and Implications », *Security Challenges* 13, no. 2, pp. 32–53. En ligne : <http://www.jstor.org/stable/26457717>.

Australian Government, 2020 Defence strategic update. En ligne : <https://www.defence.gov.au/StrategicUpdate-2D2020/>

Site du Forum des Îles du Pacifique : <https://www.forumsec.org>

La région Indopacifique : Priorités de la France, « La Stratégie de la France dans l'Indopacifique ». En ligne : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fr_a4_indopacifique_022022_dcp_v1-10-web_cle017d22.pdf

Communication conjointe sur l'Indopacifique, « La stratégie de l'Union Européenne pour la coopération dans l'Indopacifique », 16 septembre 2021. En ligne : https://www.eeas.europa.eu/eeas/communication-conjointe-sur-lindo-pacifique_fr

Stratégie 2050 pour le Continent du Pacifique bleu. En ligne : <https://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2022/08/PIFS-2050-Strategy-Blue-Pacific-Continent-WEB-5Aug2022.pdf>

CHAPITRE 3 - PRODUCTION ET ÉCHANGES DANS LES ÉCONOMIES OCÉANIENNES EN 2018

FRÉDÉRIC CHANTREUIL

Université de la Réunion, CREM

ISABELLE LEBON

Université de Caen Normandie, CEMOI ; Université de Nouvelle-Calédonie, Larje

L'objectif de ce deuxième chapitre est de décrire, à travers la nature et le niveau de leur production, la situation économique des territoires de l'Océanie en 2018. S'intéresser à la production réalisée revient tout d'abord à rendre compte des indicateurs que sont le PIB et le PIB par habitant. Pour approfondir l'analyse, c'est le système de production qui est ensuite étudié pour caractériser chacun de ces territoires à travers la productivité moyenne des emplois et leur répartition par secteur. Finalement, l'étude quantitative des extractions minières et de la pêche permet de mettre en lumière l'exploitation des avantages naturels dont disposent ces territoires. Les informations concernant le commerce international de la zone complètent cette présentation par des éléments qui illustrent les échanges extérieurs de ces économies au niveau régional et mondial.

3.1 – Population, production : Mise en perspective des économies de l'Océanie

L'importance et la santé économiques d'un territoire s'appréhendent principalement à travers les indicateurs de développement que sont le Produit Intérieur Brut (PIB) et le PIB par habitant. Le PIB mesure l'ensemble de la valeur ajoutée produite sur un territoire géographique défini pendant une période donnée, généralement une année. Le PIB par tête qui ramène cette richesse produite au nombre d'habitants, est un indicateur de niveau de vie permettant une comparaison entre des territoires très différents en termes de population, comme c'est le cas des économies de l'Océanie ainsi que le montre le tableau 3.1.

Tableau 3.1 : Population et production dans les territoires océaniques en 2018 (en nombre d'habitants et en \$ courant de 2018)

Territoires	Population	PIB	PIB par habitant
Petits territoires insulaires de :			
- Mélanésie			
Fidji	883483	5536759658,87	6266,97
Nouvelle-Calédonie	284060	10170767414,40 ⁽¹⁾	35805,00 ⁽¹⁾
Îles Salomon	652858	1395608472,01	2137,69

Vanuatu	292680	914301119,29	3123,89
- Micronésie			
États fédérés de Micronésie	112640	401932279,02	3568,29
Guam	165768	5920000000,00	35712,56
Kiribati	115847	188284518,83	1625,29
Îles Mariannes du Nord	56882	1323000000,00	23258,68
Îles Marshall	58413	221278000,00	3788,16
Nauru	12704	125628504,25	9888,89
Palau / Palaos	17907	283994900,00	15859,43
- Polynésie			
Polynésie française	277679	6173438158,21 ⁽²⁾	22232,28 ⁽²⁾
Samoa	196130	820491798,30	4183,41
Samoa américaines	55465	636000000,00	11466,69
Tonga	103197	450353313,88	4364,02
Tuvalu	11508	42587778,47	3700,71
Autres Etats du Pacifique			
Australie	24982688	1433904348500,12	57395,92
Nouvelle-Zélande	4841000	204923917869,36	42330,91
Papouasie-Nouvelle-Guinée	8606316	23497607690,12	2730,27
Océanie (sur les 19 territoire étudiés)	41727225	1696930299975,12	40667,22
OCDE	1302998740	52676218073059,50	40426,91
Monde	7592886796	85930754374373,90	11317,27

Sources : BM_Population, BM_PIB (US courant), BM_PIB/habitant (US courant)

Autres sources : ⁽¹⁾ Valeur calculée par partir des données de l'Isee (ISEE_PIB_NC (2018)) étant donné le taux de change moyen \$ / € en 2018 (OCDE_€/\$(2018)) et l'ancrage fixe du Franc Pacifique par rapport à l'euro (1 XPF = 0,00838 €) ; ⁽²⁾ Valeur calculée par partir des données de l'Isee (ISPF_PIB_PF (2018)) étant donné le taux de change moyen \$ / € en 2018 (OCDE_€/\$(2018)) et l'ancrage fixe du Franc Pacifique par rapport à l'euro (1 XPF = 0,00838 €). Calcul des auteurs.

Ce tableau propose en effet pour l'ensemble des territoires concernés la taille de la population, le PIB, le PIB par tête. Sauf indication spécifique, les données sont issues des bases de la Banque Mondiale pour l'année 2018, à noter que l'absence de référencement dans ces bases réduit à 19 le nombre de territoires océaniques analysés. Le manque de données empêche notamment de traiter de la situation économique des Îles Cook, de Niue, des Îles Pitcairn, de Tokelau et de Wallis-et-Futuna.

Le tableau 3.1 met tout d'abord en lumière différents éléments qui permettent de situer l'importance de l'Océanie dans l'économie mondiale. En 2018, les territoires de cette zone ne comptent que 0,55%

de la population mondiale, soit un peu moins de 42 millions d'habitants, alors qu'ils produisent 1,97% de la richesse totale. En moyenne, il s'agit donc d'une zone plutôt privilégiée puisque le PIB par tête y est 3,59 fois plus élevé que la moyenne mondiale. Une analyse plus détaillée des chiffres fait cependant apparaître d'importantes disparités de niveau de vie parmi les économies de l'Océanie.

Le fort PIB par tête moyen calculé pour l'ensemble des 19 territoires océaniques est largement déterminé par la richesse de deux pays, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui représentent à eux seuls près de 71,5% de la population du périmètre étudié en 2018. Etant donné que la Papouasie-Nouvelle-Guinée compte de son côté 20,6% de la population de la zone, il apparaît que l'ensemble des territoires insulaires regroupent moins de 8% des habitants de l'Océanie. Si chacun de ces « petits » territoires correspond bien à l'un des critères des « petites économies insulaires » de par leur population inférieure à un million d'habitants (voir Encadré 3.1), certaines différences méritent d'être soulignées.

Encadré 3.1 : les Petites Économies Insulaires

Telles que définies par Poirine (1993), les principales caractéristiques communes aux petites économies insulaires sont les suivantes :

- (1) Il s'agit de territoires insulaires de moins de 1 million d'habitants, ce qui complique voire interdit le développement d'une production de biens manufacturés tels qu'il en existe dans les pays développés, d'une part du fait de l'absence de toutes les ressources nécessaires (ressources naturelles, compétences, consommations intermédiaires...), d'autre part en raison d'un nombre insuffisant de consommateurs ;
- (2) Il y a également la dépendance économique du territoire à une entité plus grande et plus riche qu'il s'agisse ou non d'une métropole ; cette dépendance prenant le plus souvent la forme de transferts ou d'aides au développement. Il peut également y avoir une dépendance à une ressource naturelle unique.
- (3) D'importants transferts privés des émigrés s'ajoutent souvent aux aides ou transferts publics pour aider au financement du territoire.
- (4) Finalement, le secteur public est particulièrement développé.

Cependant, Boto et Biasca (2012) soulignent qu'il n'existe pas de définition légale au niveau international des « petites économies insulaires en développement » qui pourrait leur ouvrir des droits spécifiques, notamment en matière de commerce international.

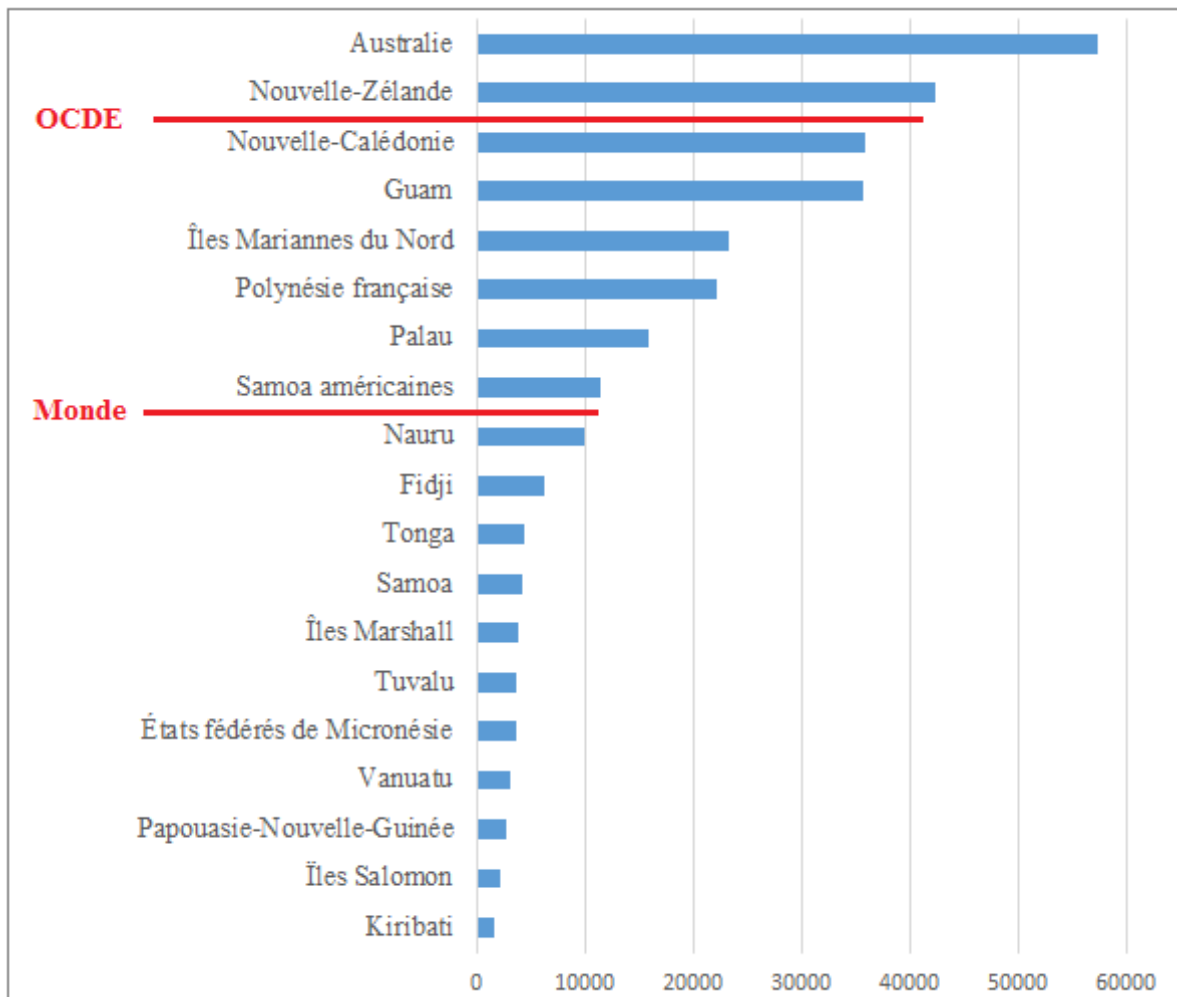
Les économies mélanésiennes sont en effet beaucoup plus peuplées que les économies polynésiennes et micronésiennes. Les territoires mélanésien ont en effet des populations comprises

entre 280000 et 900000 habitants, alors qu'à eux tous les 12 territoires étudiés de Polynésie et de Micronésie en regroupent moins de 1,2 million sur un périmètre géographique immense. Même dans ces deux zones, les échelles de population sont très différentes. La Polynésie Française qui compte 278000 habitants, est par exemple 24 fois plus peuplée que les Tuvalu (11500 habitants). Seul le PIB par habitant permet donc de comparer les situations de ces économies (voir tableau 3.1 et graphique 3.1).

Avec un PIB par tête de 57396 \$ en 2018, l'Australie fait partie des pays les plus riches de la planète, puisque sa production par habitant atteint plus de 91% de celle des Etats-Unis et près de 142% de la moyenne des pays membres de l'OCDE. Aucun autre territoire de l'Océanie n'obtient d'aussi bonnes performances économiques. Le groupe de territoires qui se place au deuxième rang, affiche cependant des niveaux de vie proches de la moyenne de l'OCDE (voir graphique 3.1) ; il s'agit de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Calédonie et de Guam pour lesquels les PIB par habitant sont respectivement égaux en 2018 à 42331 \$, 35805 \$ et 35713 \$. Il y a plus de 10000 \$ de décalage de richesse entre ces trois territoires et les suivants en termes de niveau de vie, à savoir les Mariannes et la Polynésie Française.

A l'opposé, neuf territoires océaniques ont un produit par tête inférieur à 5000 \$. C'est notamment le cas du pays dont on a vu qu'il se place au 2^{ème} rang en termes de population, la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Avec une valeur évaluée à 2730 \$ en 2018, ce pays a un PIB par tête qui est 21 fois inférieur à celui de l'Australie. Le graphique 3.1 montre que deux des petites économies insulaires, les îles Salomon et les Kiribati, ont une production par habitant qui est encore plus faible que celle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Graphique 3.1 : Classement des territoires océaniques en fonction de leur PIB par tête en 2018 (en \$ courant de 2018)



Sources : BM_PIB/habitant (US courant), ISEE_PIB_NC (2018), ISPF_PIB_PF (2018), OCDE_€/\$(2018). Calcul des auteurs.

Ainsi l'Océanie, compte-t-elle des économies très développées en même temps que d'autres qui peuvent être considérées comme en développement. En revanche, aucun territoire ou Etat océanien ne fait partie du groupe des pays les plus pauvres de la planète, terme généralement associé à un PIB par tête inférieur à 1000 \$. Quelques-uns appartiennent en revanche à la catégorie établie par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement (CNUCED) des Pays les Moins Avancés (PMA) (voir Encadré 3.2). Pour 2018, l'ONU dresse ainsi une liste de 47 pays, à laquelle appartiennent les Kiribati, les Îles Salomon, les Tuvalu et le Vanuatu (voir CNUCED_PMA (2019)). A noter que les Samoa sont sortis de cette liste en 2014 et le Vanuatu en décembre 2020. Les Tuvalu, les Kiribati et les Îles Salomon pourraient être également reclassés rapidement en raison de leur niveau de vie. En consultant les critères des PMA listés dans l'Encadré 3.2, il apparaît clairement que le classement parmi les PMA des petits pays insulaires du Pacifique est spécifiquement déterminé par leur vulnérabilité environnementale et donc économique (Critère 3 de l'Encadré 3.2), leur PIB par tête étant nettement supérieur au seuil retenu pour ce critère (Critère 1 de l'Encadré 3.2).

Encadré 3.2 : les Pays les Moins Avancés (PMA)

Le concept de « Pays les Moins Avancés » (PMA) a été créé par l'ONU en 1971. Ce statut qui concerne les pays de moins de 75 millions d'habitants et qui leur octroie un traitement préférentiel dans le cadre de leur participation au commerce international, est accordé aux pays en fonction de trois critères :

Critère 1 : Revenu par habitant. Le seuil est fixé à moins de 1025 \$ pour pouvoir être ajouté à la liste et à plus de 1230 \$ pour en être retiré en moyenne sur trois ans. Si un pays présente un revenu national brut par habitant sur trois ans qui est au moins égal au double du seuil requis (c'est-à-dire 2460 \$) et que ce résultat est jugé durable, il peut être rayé de la liste quels que soient ses résultats aux deux autres critères.

Critère 2 : Capital humain. Ce critère repose sur un indice composite qui inclut des informations sur la nutrition la mortalité infantile, la mortalité maternelle, la scolarisation et l'alphabétisation.

Critère 3 : Vulnérabilité économique. L'indice composite correspondant à ce critère est basé sur des indicateurs de chocs naturels (indice d'instabilité de la production agricole, et part de la population victime de catastrophes naturelles), de chocs commerciaux (indice d'instabilité des exportations de biens et de services), d'exposition physique aux chocs (part de la population vivant dans des zones de faible élévation), d'exposition économique aux chocs (part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit intérieur brut, et indice de concentration des exportations de marchandises), de petite dimension économique (taille de la population en logarithme) et d'éloignement économique (indice d'éloignement).

Source : CNUCED_PMA (2019)

Avant d'étudier les caractéristiques des économies qui pourraient expliquer les différences quant au PIB par tête des territoires océaniques, deux précautions doivent être prises, l'une concernant la mesure de cet indicateur, l'autre concernant son interprétation. Du côté de la mesure, il apparaît qu'une partie de la production de certaines économies a pu être non mesurée ou sous-estimée. En effet, l'autoproduction, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, dite aussi production domestique, qui vient des modes de vie traditionnels, reste importante dans beaucoup de ces territoires, et elle est difficilement quantifiée dans le PIB. Au-delà de cette production pour son propre usage, certains biens donnent encore lieu à des échanges non monétarisés sur la base du troc, c'est notamment le cas au Vanuatu (Le Moël, 2008). Comme la production domestique, la production des biens faisant l'objet de troc est probablement non ou mal prise en compte dans le PIB. Concernant l'interprétation, le PIB par tête qui nous renseigne sur le développement relatif des différents territoires, ne doit pas être directement interprété en termes d'écart de standard de vie ou capacité à consommer pour les habitants. De fait, une telle analyse suppose de s'intéresser aux PIB par tête en parité des pouvoirs d'achat (PPA), elle sera réalisée au chapitre 4. En outre, et comme

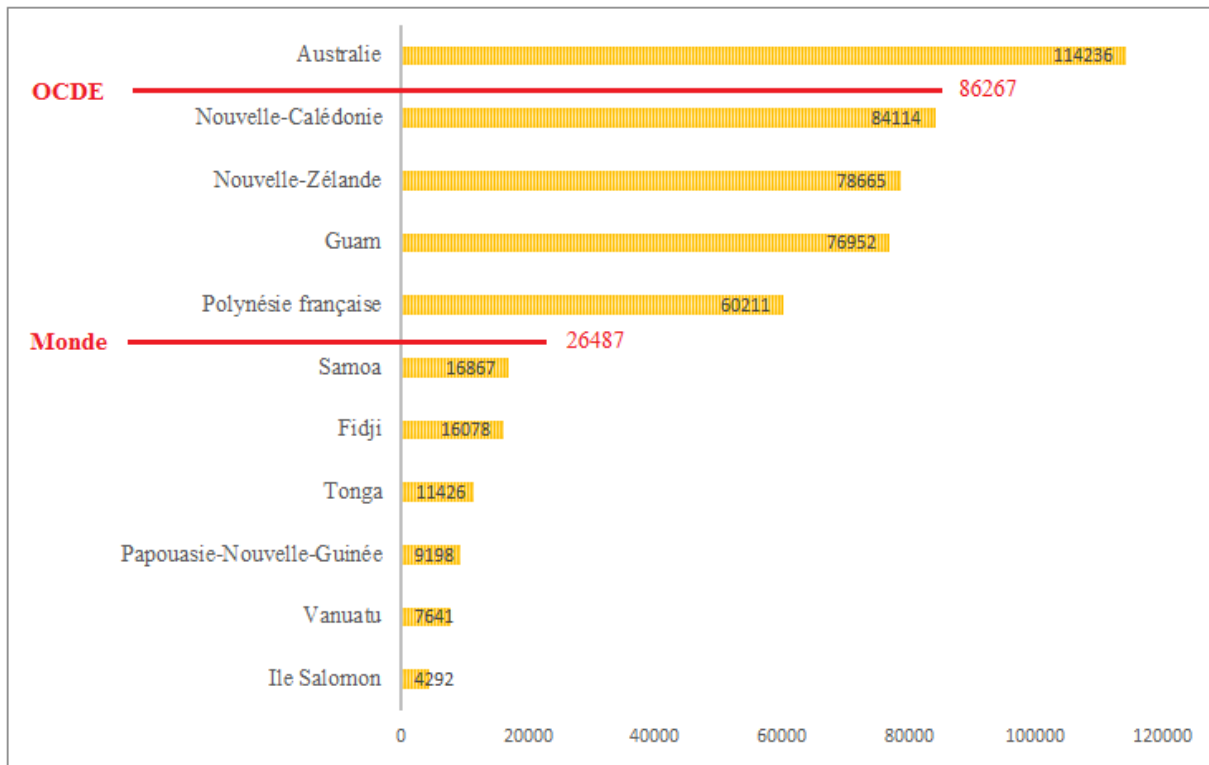
nous le verrons au chapitre 5, l'importance des aides publiques au développement et des transferts des émigrés dont bénéficient certaines économies est telle que les ressources du pays sont très supérieures à leur PIB.

Sous ces réserves, il convient d'approfondir l'analyse du PIB à partir de ses déterminants. Le PIB réalisé sur chaque territoire est le produit de la productivité moyenne du travail par le nombre d'emplois. Les écarts de PIB par tête observés entre les territoires dépendent donc des différences dans l'efficacité de la production et dans la proportion des personnes en emploi dans la population qui est elle-même fonction de la structure par âge de la population, puisque les plus jeunes et les plus âgés ne travaillent usuellement pas, ainsi que de la volonté et de la capacité de la population en âge de travailler à occuper effectivement un emploi. Le paragraphe suivant est consacré à ces questions.

3.2 - Productivité et emploi dans les économies de l'Océanie

Pour évaluer la productivité moyenne par emploi sur autant de territoires que possible, nous mobilisons différentes sources issues de la Banque Mondiale ou des alternatives que sont l'ISEE et l'ISPF pour les collectivités d'outre-mer françaises afin de disposer des données suivantes : le PIB, la population totale, la part de la population de moins de 15 ans (BM_Population_0-14) et le taux d'emploi dans la population de 15 ans et plus (BM_Taux_d'emploi_15_ans_et_+). En multipliant ce taux d'emploi par le complémentaire à 1 de la part de la population de moins de 15 ans puis par la population, on obtient une approximation du nombre de personnes en emploi dans l'économie considérée en 2018 (voir Tableau 3.A.1 dans l'Annexe 3.A). Le PIB peut ensuite être rapporté à ce nombre pour déterminer une approximation de la productivité moyenne. Le graphique 3.2 retrace les productivités moyennes ainsi obtenues pour chacun des 11 territoires pour lesquels l'ensemble de ces informations sont accessibles, il permet de faire un parallèle intéressant avec les écarts de PIB par habitant observés au graphique 3.1.

Graphique 3.2 : Classement des territoires océaniques en fonction de leur productivité par emploi en 2018 (en \$ courant de 2018)



Sources : BM_PIB/habitant (US courant), ISEE_PIB_NC (2018), ISPF_PIB_PF (2018), OCDE_€/\$(2018), BM_Population, BM_Population_0-14 et BM_Taux_d'emploi_15_ans_et_+. Calcul des auteurs.

L'Australie, pays où le niveau de vie est le plus élevé, est aussi le pays le plus productif de l'Océanie. Cependant, le ratio des productivités des deux pays les plus peuplés de l'Océanie, l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est beaucoup plus faible que celui de leur PIB par tête, avec un rapport de 1 à 12,5 pour la productivité contre un à 21 pour le PIB par tête. De fait, l'écart plus marqué en termes de PIB par tête que de productivité s'explique en partie par une part beaucoup plus faible de la population en emploi en Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'en Australie. Deux phénomènes se cumulent pour aboutir à ce résultat. D'un côté, le taux d'emploi des 15 ans et plus est plus faible en Papouasie-Nouvelle-Guinée (46,25 %) qu'en Australie (62,17 %), d'un autre côté, la proportion de jeunes de moins de 15 ans y est beaucoup plus élevée, 35,82% contre 19,19%. Cependant, la faible proportion de personnes en emploi évaluée pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (29,48%) pourrait aussi confirmer l'idée que, dans ce pays, beaucoup de personnes ne sont pas décomptées ici comme en activité bien qu'elles le soient, parce qu'elles se consacrent à une production domestique et/ou informelle ou parce qu'il s'agit de jeunes de moins de quinze ans. Malgré tout, ces calculs de productivité donnent une situation relative de la Papouasie-Nouvelle-Guinée moins défavorable que lorsque l'on considère le seul PIB par tête. Un développement global de l'emploi dans ce pays selon la structure actuelle (voir infra) pourrait permettre une réelle progression du niveau de vie.

Ce resserrement du rapport entre les économies les plus riches et les plus pauvres de la zone lorsque l'on considère la productivité moyenne plutôt que le PIB par tête, n'est pas une constante. Ainsi, la

comparaison du Vanuatu et de la Nouvelle-Calédonie fait-elle apparaître un rapport d'environ un à 11 qu'il s'agisse d'un indicateur ou de l'autre.

En revanche, un autre changement des positions relatives des pays entre productivité moyenne et PIB par tête concerne la Nouvelle-Calédonie. Ce territoire apparaît en effet au 2^{ème} rang des productivités, juste derrière l'Australie et donc devant la Nouvelle-Zélande. En effet, si, en 2018, le PIB par tête de la Nouvelle-Calédonie représente moins de 85% de celui de la Nouvelle-Zélande, sa productivité moyenne est égale à 107% de celle de ce pays. Le moindre niveau de vie de la Nouvelle-Calédonie résulterait d'un taux d'emploi des plus de 15 ans beaucoup plus faible qu'en Nouvelle-Zélande (55,1% contre 66,97%). A moins que, comme pour d'autres territoires, une partie de la production et des emplois calédoniens soient mal identifiés. Différentes sources nous conduisent en effet à penser qu'en Nouvelle-Calédonie, la production domestique réalisée en tribu n'est qu'imparfaitement prise en compte dans les statistiques (Apithy et al., 2018). Il en résulte tout à la fois un faible taux d'emploi, une sous-évaluation du PIB du territoire, mais aussi une surestimation de la productivité moyenne de l'emploi. En effet, parmi les emplois qui ne sont tout simplement pas répertoriés, beaucoup se situent dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale et sont *a priori* moins productifs que les emplois recensés. En revanche, la structure de l'agriculture néo-zélandaise - de grandes exploitations et une production largement tournée vers l'exportation - fait que ce secteur est bien pris en compte en compte à la fois dans le PIB et dans l'emploi.

Au-delà de la mauvaise prise en compte de certaines activités, les différences de taux d'emploi entre les petites économies insulaires de l'Océanie telles qu'elles apparaissent au tableau 3.A.1, traduisent une autre réalité. C'est ce qu'illustrent les chiffres présentés au tableau 3.2 qui propose, pour les cinq territoires pour lesquels les données nécessaires sont disponibles, le taux d'emploi de la population en âge de travailler et la part de la population émigrée. Les taux d'emploi des 15 ans et plus présentés vont de 40,21% au minimum pour les Samoa et 83,35% au maximum pour les Îles Salomon. L'explication de ce gap considérable pourrait être à rechercher dans la proportion de la population du pays qui a émigré. Il est évident que la population émigrée se compose essentiellement de personnes aptes à travailler qui partent pour améliorer leurs revenus et ceux de leur famille. De fait, lorsque la part des émigrés est importante comme c'est le cas aux Samoa (60,15%), aux Tonga (59,66%) et dans une moindre mesure aux Fidji (24,31%), la population adulte restant sur place a un taux d'emploi réduit, inférieur à 60% pour ces trois pays. En contrepartie de ces départs, les pays bénéficient d'importants transferts privés qui viennent s'ajouter aux aides publiques au développement. Dans certains cas, ces ressources externes avoisinent voire dépassent celles apportées par la production des agents résidents (voir chapitre 5). A l'opposé, les Îles Salomon dont moins de 1% des nationaux sont émigrés, connaît, comme indiqué précédemment, un très fort taux d'emploi des 15 ans et plus.

Tableau 3.2 : Taux d'emploi de la population résidente en 2018 et part de la population émigrée en 2017 (en %)

Territoire	Taux d'emploi des 15 ans et plus	Part de la population émigrée (2017)	Territoire	Taux d'emploi des 15 ans et plus	Part de la population émigrée (2017)
Fidji	55,3	24,31	Îles Salomon	83,35	0,62%
Samoa	40,21	60,15	Vanuatu	66,86	3,15%
Tonga	59,14	59,66			

Sources : BM_PIB/habitant (US courant), BM_Population, BM_Population_0-14 et BM_Taux_d'emploi_15_ans_et_+, Emigrations (2017). Calcul des auteurs.

En dehors des questions démographiques, la production mesurée pour chacune des économies est influencée par les avantages naturels et la technologie dont elle dispose. L'analyse successive de ces deux dimensions des territoires océaniques à travers les bénéfices des ressources naturelles et la pêche, puis l'analyse par secteur de l'emploi va contribuer à améliorer encore notre compréhension de leur situation économique respective.

3. 3. - L'apport des avantages naturels

Les caractéristiques géographiques de l'Océanie soumettent ces territoires à des risques, mais il leur offre aussi des opportunités communes ou spécifiques. Toutes les économies océaniques bénéficient en effet d'eaux territoriales et de zones économiques exclusives qui, dans certains cas, sont beaucoup plus étendues que leur surface émergée. Certains de ces territoires ont également d'importantes ressources naturelles, alors que d'autres en sont totalement dépourvus. Avant de s'intéresser à la pêche, nous nous concentrons sur les bénéfices de ces ressources naturelles telles qu'ils sont définis par la Banque Mondiale.

La notion de ressources naturelles renvoie à tout ce qui peut être prélevé directement dans la nature sans qu'une action préalable de l'homme soit nécessaire pour faire exister ces ressources. Les ressources naturelles correspondent donc principalement à l'exploitation des produits miniers d'origine minérale (comme les matières métalliques) ou organique (comme le pétrole ou le charbon), ainsi qu'à l'exploitation des forêts (Banque Mondiale, 2011). La Banque Mondiale évalue les rentes totales liées aux ressources naturelles en calculant la différence entre le prix unitaire mondial d'un produit et le coût moyen de production (par extraction ou récolte). Ces bénéfices sont retracés au tableau 3.3 qui n'inclut malheureusement pas d'informations sur les collectivités d'outre-mer françaises alors que la Nouvelle-Calédonie jouit également d'importantes ressources naturelles sous la forme de minerais (voir Tableau 3.A.2 de l'Annexe 3.A).

Le tableau 3.3 confirme que les ressources naturelles sont distribuées de façon très inégalitaire entre les différentes zones de l'Océanie. Concernant le Pacifique insulaire, les ressources naturelles sont présentes et exploitées dans la partie mélanésienne alors que la Micronésie et la Polynésie n'ont

quasiment rien dont elles puissent tirer bénéfice en 2018. Si chacun des trois grands pays de l'Océanie bénéficie de ressources naturelles, les dotations sont relativement plus importantes en Australie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'en Nouvelle-Zélande.

Tableau 3.3 : Bénéfices tirés des ressources naturelles en 2018 (en % du PIB)

Territoires	Ressources naturelles	Territoires	Ressources naturelles
Petits territoires insulaires de :		- Polynésie	
- Mélanésie		Polynésie française	
Fidji	1,47	Samoa	0,3
Nouvelle-Calédonie		Samoa américaines	0,00
Îles Salomon	22,08	Tonga	0,03
Vanuatu	0,5	Tuvalu	0,00
- Micronésie		Autres Etats du Pacifique	
États fédérés de Micronésie	0,02	Australie	7,50
Guam	0,00	Nouvelle-Zélande	1,32
Kiribati	0,04	Papouasie-Nouvelle-Guinée	24,52
Îles Mariannes du Nord	0,00		
Îles Marshall	0,00	OCDE	0,91
Nauru	0,00	Monde	2,50
Palau / Palaos	0,00		

Sources : BM_ %PIB_ RessourcesNaturelles.

Plus précisément, le tableau 3.3 montre que deux pays à faible niveau de vie tirent en 2018 de leurs ressources naturelles une rente représentant plus de 20% de leur PIB. Il s'agit des Îles Salomon et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mais les ressources naturelles sont également importantes dans le pays le plus riche de l'Océanie, à savoir l'Australie, à qui elles fournissent 7,8% de la valeur ajoutée produite cette même année. Bien qu'avec un apport moindre des ressources naturelles, la situation de la Nouvelle-Calédonie semble assez analogue à celle de l'Australie (voir Encadré 3.3 pour le cas de la Nouvelle-Calédonie), malheureusement les différences dans la construction des statistiques ne permettent pas de comparaison directe entre les deux territoires.

Les ressources naturelles valorisées dans ces économies sont d'une grande diversité. L'Australie, dont le vaste territoire est particulièrement bien doté, exploite depuis longtemps de nombreux minerais (voir Sénat, 2000). Le tableau 3.A.2 de l'Annexe 3.A montrent que ce pays représente en 2018 une part importante de l'extraction mondiale pour nombre d'entre eux : cette part est d'environ 30% pour la bauxite, le fer et le zirconium, et d'environ 10% pour les diamants, l'or le plomb, le manganèse et le zinc. La Papouasie-Nouvelle-Guinée extrait également des minerais métalliques (or, cuivre,

nickel) et organiques (pétrole et gaz naturel), mais l'exploitation de la forêt y est aussi à l'origine d'une grande partie de la valeur ajoutée liée aux ressources naturelles (Sénat, 2010). La proportion des ressources naturelles due à cette exploitation de la forêt est encore plus importante dans les Îles Salomon, où une mine d'or existe également, mais elle n'est pas en exploitation en 2018. En Nouvelle-Calédonie, la valorisation des ressources naturelles consiste principalement dans l'extraction du nickel et du cobalt, respectivement 9,68% et 5,6% de la production mondiale en 2018. La part de la Nouvelle-Calédonie dans l'extraction du nickel pourrait encore s'accroître sachant que le territoire possède autour de 20 à 25% des réserves mondiales (Lagadec et Sudrie, 2013).

Les cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon montrent clairement que la disponibilité et l'exploitation des ressources naturelles ne suffisent pas à sortir les pays d'une certaine pauvreté, puisque ces pays affichent respectivement des PIB par tête de 2730 \$ et 2138 \$ en 2018. Au contraire, une mauvaise gestion des ressources naturelles peut constituer un enfermement dans une situation de sous-développement. Les mécanismes défavorables susceptibles d'intervenir, peuvent être décrits comme suit (Ahounangansi, 2018) : la mise en exploitation d'une ressource naturelle et son exportation se traduisent par un afflux de devises dans le pays, un afflux d'autant plus considérable par rapport au PIB du pays qu'il s'agit d'un pays peu développé. Cette entrée de devises provoque une réévaluation de la monnaie nationale. Cette évolution du taux de change renchérit toutes les productions du pays par rapport à celles du reste du monde. Il en résulte que le pays peine d'autant plus à exporter d'autres biens qu'il commercialise beaucoup de ressources naturelles. Ensuite, les difficultés à être compétitif des autres secteurs détournent d'eux les investissements qui se concentrent sur le secteur des ressources naturelles. Tout concourt donc au développement de ce seul secteur au détriment de tous les autres. Sans anticipation et gestion spécifique des bénéfices des ressources naturelles, ce phénomène connu sous le nom de « malédiction des ressources naturelles » ou de « syndrome hollandais » (Campan et Grimaud, 1989) se met en œuvre et le pays s'enfonce dans une situation de faible industrialisation et de dépendance aux ressources naturelles.

Cependant, ce n'est pas là le seul inconvénient que peut entraîner l'exploitation des ressources naturelles dans un pays en développement. L'afflux de devises dans le pays peut être accaparé par une toute petite caste sans aucun bénéfice pour le reste des citoyens et réinvesti à l'étranger plutôt que dans le pays, situation qui s'accompagne souvent de tout un système de corruption permettant à cette élite de se maintenir au pouvoir. En outre, avec un gouvernement qui ne serait pas suffisamment fort pour que l'Etat de droit s'impose sur l'ensemble de son territoire, voire avec un pouvoir central défaillant, les ressources naturelles pourraient être en partie exploitées de façon illicite. Dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et plus encore des Îles Salomon, on observe d'ailleurs une inquiétante déforestation due au pillage incontrôlé de la forêt équatoriale (Cannon, 2018, van Kote, 2013). A cause de la richesse de leur sol et étant donnée la faiblesse de leur développement économique, ces deux pays sont pleinement concernés par les problèmes de ressources naturelles décrits par la littérature.

La situation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée met en lumière un frein supplémentaire à la redistribution des bénéfices des ressources naturelles aux habitants. Le pays s'est énormément endetté pour développer les industries extractibles, ce qui explique à la fois l'importance des ressources naturelles et, nous le verrons, de l'industrie dans son PIB, mais il en résulte aussi que les recettes tirées de ces ressources sont largement captées par le remboursement de cette dette au lieu de pouvoir être réinvesties par exemple dans la santé et l'éducation des habitants (Herrera et Tetoe (2012)).

Tableau 3.4 : Kilos de poisson pêchés par an et par habitant en 2016

Territoires	Pêche	Territoires	Pêche
Petits territoires insulaires de :		- Polynésie	
- Mélanésie		Polynésie française	54,98
Fidji	52,06	Samoa	45,29
Nouvelle-Calédonie	19,53	Samoa américaines	55,02
Îles Salomon	124,35	Tonga	16,81
Vanuatu	158,15	Tuvalu	684,77
- Micronésie		Autres Etats du Pacifique	
États fédérés de Micronésie	802,04	Australie	11,22
Guam	9,21	Nouvelle-Zélande	113,74
Kiribati	1568,32	Papouasie-Nouvelle-Guinée	38,14
Îles Mariannes du Nord	17,66		
Îles Marshall	1122,37	OCDE	24,15
Nauru	40,64		
Palau / Palaos	47,46		

Sources : BM_Pêche ; BM_population. Calculs des auteurs.

Le cas de l'île de Nauru est une autre illustration des dangers qui peuvent menacer un territoire qui exploite une ressource naturelle au point d'en devenir entièrement dépendante : sombrer dans la pauvreté après la disparition de la ressource (Info_Nauru, 2014). Nauru possédait d'importantes réserves en phosphate. En 1968, lors de son accession à l'indépendance, la nouvelle République de Nauru a nationalisé l'entreprise qui exploitait cette ressource. Il s'en est suivi près de trois décennies de prospérité avec un PIB par tête qui a transitoirement atteint le deuxième rang mondial, juste derrière l'Arabie Saoudite. Cependant, des investissements et des placements mal gérés des bénéfices temporairement permis par l'exploitation du phosphate ont conduit à une très forte chute de la production nationale lorsque la ressource s'est tarie au cours des années 1990. Après une forte dégradation de la situation économique, sociale et sanitaire de la population dans un environnement naturel extrêmement abîmé par l'extraction du phosphate, l'île, pour redresser sa situation,

monnaie notamment l'accès à la pêche dans ses eaux territoriales et l'hébergement de migrants arrivés par la mer que l'Australie ne veut pas accueillir sur son sol (Dehoorne, 2014).

Comme indiqué précédemment, les territoires océaniques ont en commun un large accès à la mer et à ses ressources. Le tableau 3.4 montre que certains territoires ont développé la pêche bien au-delà des besoins liés à la seule consommation de leurs habitants et donc pour des raisons liées au commerce international. Parmi ces pays exportateurs de produits issus de la pêche, on compte plusieurs Etats de Micronésie : les Kiribati, les Îles Marshall et les États fédérés de Micronésie où l'on capture respectivement des poissons à hauteur de 1,5 tonne, 1,1 tonne et 0,8 tonne par an et par habitant en 2016. En Polynésie, ce sont les Tuvalu qui sont particulièrement concernés par cette activité avec 685 kilos de poissons pêchés par habitant cette même année. En Mélanésie, c'est au Vanuatu et aux Îles Salomon, que le tonnage pêché est le plus élevé quand on considère la quantité pêchée par habitant et le nombre de ceux-ci. Évidemment, de telles quantités qui ne sont pas compatibles avec une consommation locale, ne le sont pas non plus avec une pêche artisanale.

Les pays qui ont les niveaux de prélèvement de poissons les plus élevés, sont aussi parmi les moins riches de l'Océanie et, à l'exclusion des Îles Salomon, ils ne disposent de quasiment aucune autre ressource naturelle. Ces pays ne disposent donc pas des équipements nécessaires pour mettre en œuvre la pêche industrielle que suppose ces volumes de prises. La pêche industrielle en question qui concerne notamment le thon rouge, est principalement mise en œuvre par des pays asiatiques, tels que le Japon, la Chine, Taïwan et la Corée du Sud, auxquels des États insulaires du Pacifique vendent les droits de pêche. Différentes informations montrent que cette pêche industrielle s'étend aux eaux internationales avec une intensité qui pourrait parfois compromettre la ressource (Tahiti_Infos, 2017).

3.4 - Structure de l'emploi par secteur

La description des systèmes productifs permet finalement de mettre en lumière certains déterminants des écarts de PIB par tête observés entre les économies océaniques. La Banque Mondiale fournit à cet égard deux séries de statistiques complémentaires sur lesquelles nous allons baser notre analyse. Il s'agit de la répartition par secteur d'activité de l'emploi d'une part, du PIB d'autre part. L'emploi est ainsi réparti entre trois secteurs : « l'agriculture » qui comprend aussi la sylviculture et la pêche, « l'industrie » qui intègre la construction, et « les services ». Les origines sectorielles du PIB sont quant à elles divisées en quatre rubriques : l'agriculture, l'industrie, les services et la rente des ressources naturelles (voir Tableau 3.3 pour cette dernière). Cette répartition du PIB pose deux difficultés. Premièrement, la somme des pourcentages donnés pour chacune des quatre rubriques n'est pas toujours égale à 100 pour certains pays, ce qui révèle certaines difficultés dans l'évaluation. Nous n'avons cependant d'autre solution que de retenir les chiffres tels qu'ils apparaissent dans les bases. Deuxièmement, cette subdivision n'est pas directement comparable avec celle de la Comptabilité Nationale française, les chiffres des collectivités territoriales, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française, ne sont donc pas intégrés dans la base de la Banque Mondiale et

ne peuvent pas non plus être reconstitués (voir l'Encadré 3.3 qui traite du cas de la Nouvelle-Calédonie).

A partir des chiffres présentés au tableau 3.5, nous pouvons compléter le panorama des différentes économies de l'Océanie. Deux aspects doivent être particulièrement mis en lumière : (1) les caractéristiques des systèmes productifs de ces économies en fonction de leur niveau de développement, y compris les possibles spécificités des petites économies insulaires ; (2) l'éventuel impact sur leur industrie de l'isolement géographique des deux grands pays développés que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande par rapport à des pays de population et de richesse équivalente ailleurs dans le monde. L'isolement géographique aurait pu alternativement les conduire à un développement de l'industrie particulièrement important du fait des difficultés d'un approvisionnement extérieur ou à l'inverse particulièrement faible du fait d'un marché local de taille réduite.

Tableau 3.5 : Répartition des emplois et de la valeur ajoutée de chaque territoire entre les différents secteurs : Agriculture, Industrie, Services (en % emplois et en % PIB)

TERRITOIRES	Agriculture		Industrie		Services	
	Part emplois	Part PIB	Part emplois	Part PIB	Part emplois	Part PIB
Petits territoires insulaires de :						
- Mélanésie						
Fidji	36,93	10,91	13,38	15,54	49,69	53,92
Nouvelle-Calédonie	1,99		21,01		77,00	
Îles Salomon	38,13		9,56		52,31	
Vanuatu	56,42		6,25		37,33	
- Micronésie						
États fédérés de Micronésie		22,51		4,87		66,76
Guam	0,24		14,47		85,29	
Kiribati		28,62		12,47		63,26
Îles Mariannes du Nord						
Îles Marshall		15,23		12,78		71,11
Nauru						
Palau / Palaos		3,21		8,54		80,49
- Polynésie						
Polynésie française	7,08		14,76		78,16	
Samoa	30,76	9,77	22,83	15,23	46,41	75,0
Samoa américaines						
Tonga	24,46	17,07	28,74	15,38	46,80	50,49

Tuvalu						
Autres Etats du Pacifique						
Australie	2,62	2,46	19,89	24,16	77,50	66,65
Nouvelle-Zélande	5,79	5,81*	19,79	20,43*	74,42	65,18*
Papouasie-Nouvelle-Guinée	59,37	16,97	6,43	36,92	34,20	41,65

Sources : BM_%emploi-services , BM_%emploi-industrie , BM_%emploi-agriculture, BM_%PIB-services , BM_%PIB-industrie , BM_%PIB-agriculture.

NB : * Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, les données sont celles de 2017.

Les territoires les moins riches de la zone, ceux pour lesquels le PIB par tête est inférieur à la moyenne mondiale, font apparaître, lorsque l'information est disponible, une part très importante du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans l'emploi et/ou dans la valeur ajoutée. De façon plus précise, la part de ce secteur dans l'emploi est comprise entre un quart pour les Tonga à près de 60% pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans tous ces pays, la part de ce même secteur dans la valeur ajoutée est comprise entre 10 et 30%, donc nettement moins que proportionnel à la part dans l'emploi. Il y a ainsi un rapport de un à trois entre la part du secteur agricole dans le PIB et sa part dans l'emploi concernant les Fidji, les Samoa et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans le cas des Tonga, la productivité de l'emploi dans ce secteur qui est à l'origine de la plus grande partie des exportations du pays, est plus proche de la moyenne nationale.

Parmi les pays à niveau de vie élevé, c'est naturellement en Nouvelle-Zélande que le secteur agricole est le plus développé, puisque là aussi il est à l'origine de la plus grande partie des exportations du pays comme nous le verrons au paragraphe suivant. L'agriculture néo-zélandaise est suffisamment performante pour que les parts dans l'emploi et dans le PIB de ce secteur soient quasi identiques comme le montre le tableau 3.5. Dans les autres territoires à fort PIB par tête, comme l'Australie ou la Nouvelle-Calédonie, la part de « l'agriculture » dans l'emploi comme dans le PIB est très faible (voir Tableau 3.5 et Encadré 3.3).

En Océanie, la part de l'emploi dans les services est très directement liée au niveau de richesse des territoires, elle est égale ou supérieure à 75% pour tous ceux qui ont un PIB par habitant supérieur à la moyenne mondiale, et aux alentours de 50% ou moins pour les moins riches. La proportion de l'industrie et de la construction est très faible dans l'emploi de certains pays (comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée (6,43%) ou le Vanuatu (6,25%)) et atteint ou dépasse 20% dans d'autres (comme la Nouvelle-Calédonie (21,01%), la Nouvelle-Zélande (19,79%) ou les Samoa (22,83%)). Dans tous les cas où un parallèle peut être établi, ces emplois sont les plus productifs de l'économie concernée, puisque la part de « l'industrie » dans le PIB dépasse systématiquement sa part dans l'emploi.

Encadré 3.3 : Structure de la production en Nouvelle-Calédonie

La répartition par branche de la valeur ajoutée telle qu'établie par l'Isee pour la Nouvelle-Calédonie ne permet pas une comparaison directe avec les données de la Banque Mondiale qui distingue les ressources naturelles et l'industrie. Au contraire, le rapport de l'IEOM regroupe l'extraction du nickel et la métallurgie, sous l'appellation « d'industrie du nickel ».

Les statistiques établies par l'Isee donnent néanmoins de nombreuses informations sur les déterminants de la richesse produite en Nouvelle-Calédonie. Pour 2018, l'agriculture, la pêche et l'élevage ne représentent que 2% de la production du territoire pour une proportion équivalente des emplois (voir Tableau 3.5). Quant à l'industrie du nickel, elle correspond à 7% du PIB. Le reste du secteur industriel correspond à 19% du PIB, réparti entre 8% pour l'industrie hors nickel et 11% pour la construction.

La valeur ajoutée complémentaire du territoire est le fait des services au sein desquels on peut distinguer le commerce (11% du PIB), les services marchands (services aux entreprises et aux particuliers, services de transports et de télécommunications, services financiers) (37% du PIB) et les services non marchands et l'administration (24% du PIB). Avec les réserves précédentes sur la mise en œuvre d'une comparaison, la Nouvelle-Calédonie présente un profil de valeur ajoutée assez similaire à celui de l'Australie concernant le poids respectif de l'agriculture (faible), des ressources naturelles (significatif mais non dominant), de l'industrie et de la construction (autour de 20%) et des services comptant pour environ deux-tiers.

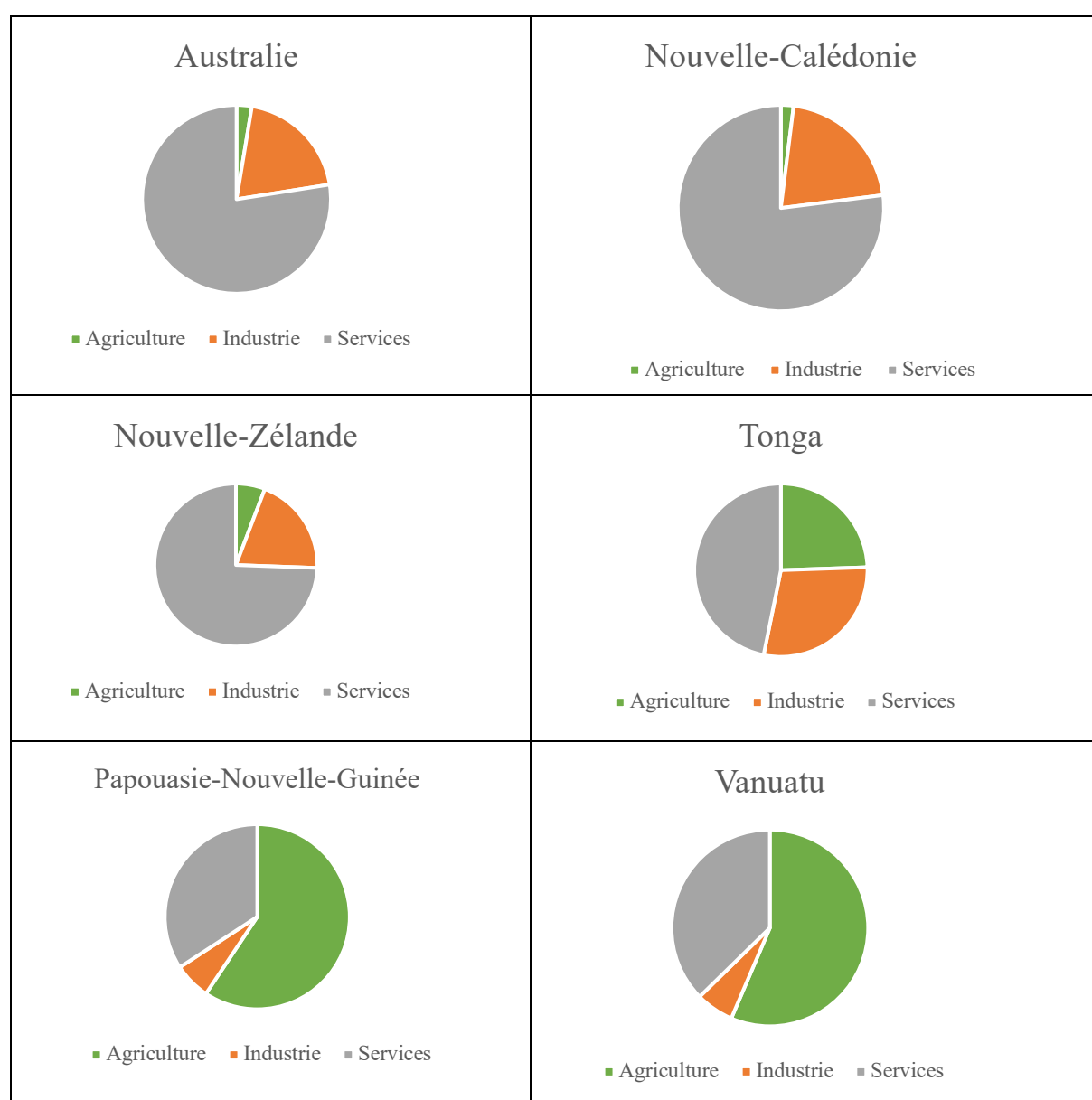
Source : leom_Nouvelle_Calédonie (2020)

Les graphiques 3.3 permettent de retracer la répartition par secteur de l'emploi dans les trois grands pays de l'Océanie et un échantillon de petites économies insulaires : la Nouvelle-Calédonie, les Tonga et le Vanuatu. Ces graphiques font clairement apparaître que la structure globale de l'emploi par secteur est très similaire en Australie et en Nouvelle-Calédonie. Il en est de même lorsque l'on compare la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vanuatu. Les petites économies insulaires ne présentent donc pas de spécificité en termes de structure de l'emploi par secteur, le niveau de vie de chaque territoire s'avérant plus déterminant que leur géographie ou leur population.

Dans les deux grands pays les plus développés de la zone, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'industrie représente une part de la valeur ajoutée similaire à ce qui est observé en Europe dans des pays comparables en termes de population et de PIB par tête (voir Graphique 3.4(a)). L'isolement géographique de ces pays ne semble donc pas avoir déterminé un développement spécifiquement faible ou élevé de leur industrie. Pourtant, l'industrie manufacturière y a réellement débuté plus tardivement qu'en Europe. Si on prend l'exemple de l'Australie, il apparaît que plusieurs années après son indépendance, intervenue en 1901, ce pays restait encore principalement un producteur de ressources primaires, des ressources naturelles et agricoles qui se dirigeaient principalement vers l'Europe et notamment l'ancien colonisateur, la Grande-Bretagne. En retour, les produits manufacturés étaient exportés depuis ce pays vers l'Australie. Ainsi, en dépit de la distance à l'Ancien

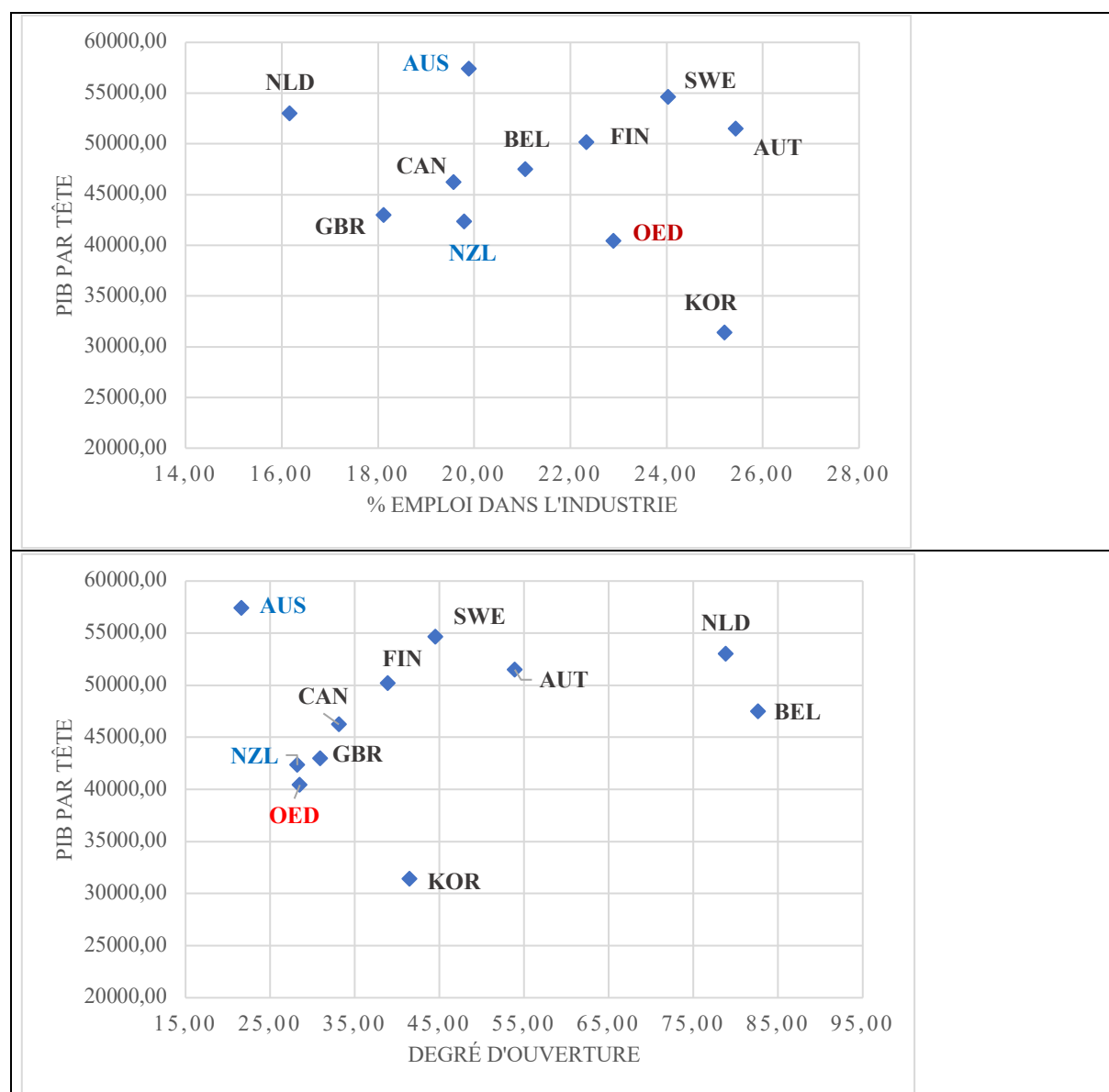
Monde et de la durée nécessaire au voyage, le développement de l'industrie manufacturière australienne a été nettement plus tardif qu'en Europe ou aux Etats-Unis (Maurette, 1922). Barré (1922) a mis en lumière le fait que c'est la Première Guerre mondiale qui a permis le véritable démarrage de l'industrie australienne. Le conflit a en effet entraîné une réduction des échanges entre l'Europe et l'Australie. Cette dernière a alors vu ses matières premières ne plus s'écouler en même temps qu'elle avait du mal à s'approvisionner en produits manufacturés. Ces difficultés ont donné une vraie impulsion à son industrie dont le développement s'est ensuite poursuivi malgré le retour à la paix.

Graphiques 3.3 : Schémas de répartition de l'emploi par secteur d'un échantillon de territoires océaniques en 2018



Sources : BM_%emploi-services , BM_%emploi-industrie , BM_%emploi-agriculture.

Graphiques 3.4(a et b) : Comparaison de la part de l'industrie dans l'emploi (a) et du degré d'ouverture (b) de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec différents pays européens et l'OCDE, en 2018



Source : Banque Mondiale (BM_PIB (US courant), BM_PIB/habitant (US courant), BM_%emploi-industrie, BM_PIB BM_Exportations/PIB, BM_Importations. Calculs des auteurs.

Légende :

Australie	AUS	Nouvelle-Zélande	NZL
Autriche	AUT	Pays-Bas	NLD
Belgique	BEL	Royaume-Uni	GBR
Canada	CAN	Suède	SWE
République de Corée	KOR	Pays membres de l'OCDE	OED
Finlande	FIN		

En 2018, l'Australie et la Nouvelle-Zélande gardent clairement en termes d'emplois un secteur industriel d'une importance qui n'a rien à envier aux pays d'Europe de population et de richesse

comparable (voir Graphique 3.4(a)). L'emploi industriel de ces deux pays océaniques apparaît par exemple du même niveau que celui du Canada dont le PIB par tête est intermédiaire. Est-ce à dire que la faible taille de leur marché et leur relatif isolement sont sans conséquence sur le fonctionnement économique de ces pays ? Il serait trop rapide d'en tirer une telle conclusion. Il est ainsi probable que ce soit la taille réduite du marché local ait conduit à l'arrêt de l'industrie automobile qui n'existe plus nulle part en Océanie depuis la fermeture en 2017 de Holden qui fabriquait des voitures en Australie (Genet, 2017). Quant aux conséquences de l'isolement géographique, c'est à travers l'analyse du commerce international que nous allons réellement les appréhender.

3.5 - Implication dans le commerce international, l'ouverture des économies océaniques

Les relations commerciales d'un pays avec le reste du monde se mesurent à travers les indicateurs que sont les exportations et les importations qui se définissent respectivement comme les biens produits sur le territoire et vendus au reste du monde, et les biens produits dans le reste du monde et achetés par les agents résidant sur le territoire. La valeur relative des exportations et importations réalisées une même année détermine la situation de la balance commerciale. Un pays qui a exporté plus qu'il n'a importé, a une balance commerciale excédentaire et un taux de couverture supérieur à 100 (voir Encadré 3.4). Dans le cas inverse, la balance commerciale est déficitaire.

En 2018, l'Australie et la Nouvelle-Zélande affichent une balance commerciale quasi équilibrée, légèrement excédentaire pour la première et légèrement déficitaire pour la seconde, puisque leurs taux de couverture respectifs sont proches de 100 (voir Tableau 3.6). De son côté, la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui comme nous l'avons vu précédemment, exploite massivement ses ressources naturelles pour les exporter dans leur presque totalité, a une balance commerciale très excédentaire avec un taux de couverture de plus de 242. En revanche, toutes les petites économies insulaires sont en situation de fort déficit commercial, à l'exclusion des Îles Mariannes du Nord qui sont proches de l'équilibre. Ces déficits ont notamment pour origine les importations de produits énergétiques et manufacturés, comme l'illustre le cas de la Polynésie française (voir Encadré 3.5).

Tableau 3.6 : Commerce extérieur des territoires océaniques en 2018 (en % du PIB pour les exportations, les importations et le degré d'ouverture ; en % des importations pour le taux de couverture)

Territoire	Exportations	Importations	Taux de couverture	Degré d'ouverture
Petits territoires insulaires de :				
- Mélanésie				
Fidji ⁽¹⁾	47,54	62,17	76,47	54,85

Nouvelle-Calédonie ⁽²⁾	25,29	36,47	69,35	30,88
Îles Salomon ⁽¹⁾	48,87	58,47	83,58	53,67
Vanuatu ⁽¹⁾	37,84	57,86	65,41	47,85
- Micronésie				
États fédérés de Micronésie	35,47	65,38	54,26	50,43
Guam	19,68	53,68	36,66	36,68
Kiribati	13,22	92,01	14,36	52,62
Îles Mariannes du Nord	53,82	54,88	98,07	54,35
Îles Marshall	40,45	85,28	47,43	62,86
Nauru	48,82	101,74	47,99	75,28
Palau / Palaos	46,99	76,30	61,59	61,65
- Polynésie				
Polynésie française ⁽³⁾	21,52	36,81	58,46	29,17
Samoa	32,58	47,81	68,13	40,19
Samoa américaines	42,02	99,37	42,29	70,70
Tonga	22,30	75,92	29,37	49,11
Tuvalu ⁽¹⁾	7,42	117,40	6,32	62,41
Autres Etats du Pacifique				
Australie	21,80	21,39	101,95	21,60
Nouvelle-Zélande	28,13	28,27	99,47	28,20
Papouasie-Nouvelle-Guinée ⁽¹⁾	44,45	18,32	242,62	31,39
Océanie	23,07	22,74	101,42	22,91
OCDE	28,63	28,39	100,84	28,51
Monde	29,25	28,68	101,97	28,96

Sources : BM_PIB (US courant), BM_Import_biens_services , BM_Export_biens_services. Précisions pour les Kiribati, chiffres de 2017 ; pour Nauru, chiffres de 2016.

Autres sources : ⁽¹⁾ UNCTADStat_Import_Export, ⁽²⁾ IEOM_BP_NC (2018), ⁽³⁾ IEOM_BP_PF (2018).

Encadré 3.4 : Les indicateurs du commerce international

Deux indicateurs permettent de synthétiser les relations commerciales d'un territoire avec le reste du monde, le taux de couverture et le degré d'ouverture qui se définissent comme suit :

Le taux de couverture se calcule comme le ratio des exportations aux importations, il nous renseigne sur l'état de la balance commerciale et sur l'importance relative d'un éventuel déséquilibre de cette balance commerciale. En effet, toutes les valeurs inférieures (supérieures) à 100% correspondent à un déficit (excédent) de la balance commerciale, et l'écart à 100% de la valeur obtenue indique

l'ampleur du décalage existant. Ainsi, un taux de couverture de 50% correspond à un déficit commercial tel que les importations ont une valeur deux fois plus élevée que les exportations.

Le degré d'ouverture d'une économie, qui se calcule comme la moyenne des ratios exportations sur PIB et importations sur PIB, mesure le niveau de ses interactions commerciales avec le reste du monde. Un degré d'ouverture plus élevé permet à un pays de mieux profiter des opportunités d'une hausse de l'activité économique mondiale, comme il le rend plus vulnérable à une éventuelle crise.

Au niveau mondial, l'équilibre du commerce international c'est-à-dire le fait que les importations des uns soient les exportations des autres, devrait conduire à des valeurs identiques des ratios exportations sur production totale (somme des PIB) et importations sur production totale, et donc à un taux de couverture a priori égal à 100 mais les informations manquantes et erreurs de calcul donnent un résultat un peu différent (voir tableau 3.6).

Le degré d'ouverture des économies, qui mesure l'importance des interactions d'une économie avec le reste du monde (voir Encadré 3.4), semble très lié à la taille de la population. Plus précisément, les petites économies insulaires ont toutes un degré d'ouverture compris entre presque 50% et un peu plus de 75%, à l'exclusion des plus productives d'entre elles selon nos calculs précédents (voir Graphique 3.2), à savoir la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Guam, qui n'affichent qu'un degré plus faible autour de 30%. Les forts degrés d'ouverture observés sont logiques, au sens où ces petites économies sont obligées d'importer tous les biens qui ne sont pas produits sur place. Les grands pays de l'Océanie sont moins engagés dans le commerce international que la plupart des petites économies insulaires, avec un degré d'ouverture de 31,39% pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de 28,2% pour la Nouvelle-Zélande et de 21,6% pour l'Australie. Concernant l'importance des échanges de ces deux derniers avec le reste du monde, nous pouvons établir une comparaison avec les pays développés de richesse et de population équivalentes (voir Graphique 3.4(b)).

Encadré 3.5 : Illustration des échanges extérieurs d'une petite économie insulaire du Pacifique : le cas de la Polynésie française en 2017

De toute l'Océanie, la Polynésie française est le territoire qui a le taux de couverture le plus faible en 2017, puisque ses exportations ne représentent que 7,5% de ses importations. Au-delà du constat de ce fort décalage, la nature de ses échanges et les partenaires impliqués apportent un éclairage intéressant sur le commerce extérieur d'un petit territoire insulaire du Pacifique (IEOM_PF, 2018). 25% des importations sont des produits agricoles ou issus de l'industrie agroalimentaire. L'énergie, et notamment les importations de produits pétroliers, en représente 10%. Tout le reste est constitué de biens industriels non fabriqués sur place : automobile (8%), biens de consommation (16%), biens d'équipement (19%), biens intermédiaires (21%). Les produits locaux exportés proviennent soit de la mer (perles, pêche, nacre), soit l'agriculture (Vanille, Monoï, huile de coprah, ...). Les perles représentent à elles seules près des 2/3 de la valeur de ses exportations.

En dépit de la distance, la France et le reste de l'Europe sont les premiers fournisseurs de la Polynésie, à hauteur respectivement de 27% et de 15%. Cela concerne notamment les produits alimentaires pour la France ou les voitures pour l'Allemagne, les habitudes des habitants de la Polynésie française déterminent donc largement la nature et la provenance des importations. Viennent ensuite la Chine, les Etats-Unis et la Corée du Sud. Avec une part de 7,3%, la Nouvelle-Zélande avec ses produits agricoles est le premier fournisseur de la Polynésie française au sein de l'Océanie, loin devant l'Australie (2,7%). Au total, seules 10,4% des importations de la Polynésie française proviennent d'autres territoires océaniques. Les principaux clients de la Polynésie française sont deux pays asiatiques, Hong Kong (37%) et le Japon (25%), principalement pour les perles, les Etats-Unis (15%) surtout pour les produits de la pêche, la France (13%), notamment pour la vanille. Il est intéressant de remarquer que le commerce entre les petites économies insulaires est très limité, moins de 1% des importations et des exportations de la Polynésie française. Cette faible proportion est due au fait que les produits proposés par les unes sont souvent produites également par les autres.

La Nouvelle-Zélande a à la fois un degré d'ouverture et un PIB par tête proches de la moyenne de l'OCDE (voir Tableau 3.6 et Graphique 3.4(b)). A première vue, l'isolement géographique de ce pays n'aurait donc pas conduit à un niveau spécifique d'échanges internationaux. Cependant, la comparaison avec des pays de taille de population et de richesse équivalentes donne une autre vision des choses. Clairement, tous ces pays ont des degrés d'ouverture beaucoup plus élevés que la Nouvelle-Zélande et qui plus est que l'Australie. C'est notamment le cas de la Belgique ou la Finlande qui ont des PIB par tête proches de celui de la Nouvelle-Zélande et une population plus importante avec des degrés d'ouverture de 85,66% pour la première et de 38,92% pour la seconde. Quant à la Suède qui est presque aussi riche que l'Australie, son degré d'ouverture dépasse 44,5%. La moyenne plus faible de l'OCDE dans son ensemble est en réalité liée avec la situation des très grandes économies développées (Etats-Unis et Japon notamment) qui constituent d'assez grands marchés internes pour avoir des échanges extérieurs limités, ce qui n'est le cas ni de l'Australie, ni a fortiori de la Nouvelle-Zélande. Dans le cas de ces deux pays océaniques, il semble que l'insularité, l'éloignement d'avec les grands circuits commerciaux et les coûts de transport qui en résultent, soient réellement une limitation à leurs échanges internationaux.

Un autre point intéressant concerne la nature des exportations de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les exportations de la Nouvelle-Zélande se concentrent fortement autour de l'agriculture et de la sylviculture (Ambassade de France en Australie, 2020b). 38% de l'ensemble des exportations du pays sont issus des produits de l'élevage, notamment les produits laitiers et la viande ovine. Le bois, les fruits et les céréales brutes ou transformées représentent respectivement 9%, 6% et 8% de la valeur des exportations. Avec un apport à hauteur de 30%, les services constituent la quasi-totalité du reste des exportations du pays. Étant donnés les volumes de biens commercialisés par la Nouvelle-Zélande, la filière agricole est largement dépendante des débouchés extérieurs du pays. Quelques chiffres emblématiques permettent de l'illustrer : la Nouvelle-Zélande exporte 90% de sa production de lait (Gouvernement du Canada, 2019) et celle-ci représente à elle seule 27% des échanges mondiaux dans ce domaine (Nicot, 2017). Les ovins et le kiwi néo-zélandais sont vendus à l'étranger à hauteur

de respectivement 85% et 95% de la production (L'Action Agricole Picarde, 2018, Fruitrop Magazine 2017).

En 2017, les exportations de l'Australie sont essentiellement faites de minéraux peu ou pas transformés (fer, acier, ...) et de combustibles (gaz naturel liquéfié, charbon), puisque cela représente 46% de la valeur des dites exportations (Ambassade de France en Australie, 2018). Il faut y ajouter l'or qui compte pour 5%, et les produits agricoles, notamment le blé, pour 12%. Ainsi près des deux tiers des exportations de l'Australie, comme de la Nouvelle-Zélande, sont constitués de produits primaires. Les produits manufacturés ne représentent que 12% de ses exportations et, au contraire, 76% de ses importations (27% de biens de consommation + 30% de biens intermédiaires + 19% de biens d'équipement). Ailleurs dans le monde, cette structure des échanges concerne les pays en développement plutôt que les pays développés.

L'Australie, comme la Nouvelle-Zélande, reste extrêmement soumis aux marchés qui constituent ses débouchés. Dans cette perspective, le pays a finalisé son intégration commerciale dans sa « proximité » (notamment l'Asie du Sud-Est), les échanges avec l'Europe et même le Royaume-Uni étant désormais marginaux. Les énormes quantités de minéraux et de combustibles que l'Australie doit écouler à l'extérieur rendent le pays fortement dépendant d'un de ses principaux partenaires commerciaux, la Chine (Ambassade de France en Australie, 2020a). Cependant, les tensions géopolitiques récentes dans la zone Asie-Pacifique compliquent ces relations commerciales (voir chapitre 5).

Cette forte domination des produits primaires dans les exportations est encore plus vraie, nous l'avons vu précédemment, pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et pour les petites économies insulaires de l'Océanie, comme l'illustre le cas de la Polynésie Française (voir Encadré 3.5). C'est sans doute dans ce constat qu'il faut chercher la véritable spécificité des économies océaniques. Quel que soit leur niveau de richesse, leur isolement géographique, la faible taille de leur marché et probablement aussi le poids de l'histoire ont fait qu'elles n'ont pas pu développer beaucoup d'industries compétitives au niveau international et que leurs revenus continuent à s'appuyer largement sur la vente de matières premières et de produits alimentaires à des pays d'autres continents et avant tout aujourd'hui aux pays asiatiques qui sont leurs plus proches voisins.

Conclusion

La présentation statistique de la production et du système de production des territoires océaniques a permis de faire apparaître les forces et les faiblesses des économies de la zone, une zone géographiquement immense mais dont le nombre d'habitants est du même niveau qu'un pays comme l'Ukraine, l'Algérie ou l'Argentine. Cette faible population et ces grandes distances sont des déterminants majeurs de la situation économique de l'Océanie. En dépit d'importantes différences de niveau de vie, aucun d'entre eux ne compte parmi les pays du monde le plus impactés par la pauvreté, et tous retirent une grande partie de leur richesse de l'exploitation de leurs avantages

naturels à travers l'extraction, la pêche ou l'agriculture. C'est notamment sur l'exploitation de ces avantages naturels que reste basé, quel que soit le territoire considéré, la majeure partie de leurs échanges commerciaux avec le reste du monde. Cette posture historique et persistante de fournisseurs du reste du monde, et aujourd'hui prioritairement à leurs voisins asiatiques, de produits primaires est clairement une faiblesse de ces économies, car elles les placent dans une situation de dépendance vis-à-vis de leurs débouchés. Il n'est cependant pas étonnant que la petite taille de leur marché interne et leur situation géographique en marge des réseaux commerciaux historiques et actuels n'aient pas permis le développement de grandes industries exportatrices. Il sera intéressant d'observer comment le recentrage sur le Pacifique des nouveaux enjeux économiques et géopolitiques fait évoluer la donne.

Annexe 3.A

Tableau 3.A.1 : Taux d'emploi (en % de la population) et emplois dans les territoires océaniques en 2018

Territoires	Taux d'emploi de la population totale	Nombre d'emplois
Petits territoires insulaires de :		
- Mélanésie		
Fidji	55,30	344365
Nouvelle-Calédonie	55,10	120917
Îles Salomon	83,35	325164
Vanuatu	66,86	119656
- Micronésie		
Guam	61,44	76931
- Polynésie		
Polynésie française	47,81	102529
Samoa	40,21	48644
Tonga	59,14	39414
Autres Etats du Pacifique		
Australie	62,17	12552110
Nouvelle-Zélande	66,97	2605006
Papouasie-Nouvelle-Guinée	46,25	2554575

Sources : BM_Population, BM_Population_0-14 et BM_Taux_d'emploi_15_ans_et_+, Emigrations (2017). Calcul des auteurs.

Tableau 3.A.2 : Extractions minérales en 2018 (en % de la production mondiale si $\geq 0,1\%$) (seuls les territoires/pays ayant des extractions de produits miniers en 2018 sont retracés dans ce tableau)

Territoires		Territoires	
Petits territoires insulaires de :		Autres États du Pacifique	
- Mélanésie		Australie	Bauxite (29,43%) ; Antimoine (1,74%) ; Barytes ; Charbons (6,3%) ; Cobalt (3,34%) ; Cuivre (4,43%) ; Diamant (9,35%) ; Or (9,34%) ; Fer (30,83%) ; Plomb (8,99%) ; Magnésite (0,98%) ; Manganèse (13,61%) ; Nickel (6,65%) ; Pétrole brut (3,62%) ; Gaz naturel (3,24%) ; Phosphate (0,37%) ; Platine ; Terres rares ; Sel (4,84%) ; Argent (4,47%) ; Uranium (11,1%) ; Zinc (8,97%) ; Zirconium (32,19%)
Fidji	Bauxite ; Or ; Argent	Nouvelle-Zélande	Charbons ; Or (0,3%) ; Fer (0,14%) ; Pétrole brut ; Gaz naturel ; Sel ; Argent
Nouvelle-Calédonie	Cobalt (5,6%) ; Nickel (9,68%)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Chrome (0,23%) ; Cobalt (1,85%) ; Cuivre (0,47%) ; Or (2,02%) ; Nickel (1,58%) ; Pétrole brut ; Gaz naturel ; Argent (0,37%)
Îles Salomon	Bauxite (0,49%) ;		
- Micronésie			
Nauru	Phosphate		

Source : WMP2014-18

Références bibliographiques

- AHOUNANGANSI Mauriac (2018), « Le terrible duo : ressources naturelles-pauvreté », *Libre Afrique*, 20 janvier 2018. <https://www.contrepoints.org/2018/01/20/307810-terrible-duo-ressources-naturelles-pauvrete>
- AMBASSADE DE FRANCE EN AUSTRALIE (2018), « Note : Le commerce extérieur de l'Australie en 2017 », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/84ae5104-e9cb-4436-bc81-f0ee5172aa77/files/a5c68ad6-f335-47da-9905-5c9479feca36>
- AMBASSADE DE FRANCE EN AUSTRALIE (2020a), « Position commerciale de l'Australie en 2019-2020 », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/PagesInternationales/Pages/25641183-1f85-4836-a4de-2d5e4bf3e754/files/39a8f6bc-5d7f-46fb-8771-0f7ff199abd4>
- AMBASSADE DE FRANCE EN AUSTRALIE (2020b), « Situation extérieure de la Nouvelle-Zélande », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/PagesInternationales/Pages/dd194c09-ae57-4b81-b036-6f8c2d39ba6a/files/af99c39d-a4a2-4786-a10b-68e4e4628417>
- APITHY L., S. GUYARD, S. BOUARD, M. PASSOUANT, J-M. SOURISSEAU, J-F. BELIERES. (2018) « L'informel et le non-marchand dans les systèmes d'activité : en quête représentative sur les ménages kanaks en tribus de Nouvelle-Calédonie », *Cahiers Agricultures*, 27, 25501.
- BANQUE MONDIALE (2011) « The changing wealth of nations. Measuring sustainable development in the new millenium », The World Bank, Washington D.C.
- BARRE Louis (1922), « Les industries australiennes », *Annales de géographie*, tome 31, n°169, pp : 73-78.
- BOTO Isolina et BIASCA Ronalee (2012), « Petites économies insulaires : des vulnérabilités aux opportunités », *Briefings de Bruxelles sur le développement rural*, Briefing n°27. <https://briefingsbruxelles.files.wordpress.com/2009/02/r21fr.pdf>
- CAMPAN Eliane et GRIMAUD André (1989), « Le syndrome hollandais », *Revue d'économie politique*, Vol. 99, No. 6 (novembre-décembre 1989), pp. 810-834.
- CANNON John C. (2018), « Pacifique. L'inquiétante déforestation des Îles Salomon », *Courrier international*, 16 novembre 2018. <https://www.courrierinternational.com/article/pacifique-linquietante-deforestation-des-iles-salomon>
- CNUCED_PMA (2019) : « Qui sont les pays les moins avancés ? », Communiqué de presse, 19 novembre 2019, <https://unctad.org/fr/press-material/qui-sont-les-pays-les-moins-avances-0>

DEHOORNE Olivier (2014), « Les petits territoires insulaires : positionnement et stratégies de développement », *Études caribéennes*, 27-28 | Avril-Août 2014, <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/7250>

FRUITROP MAGAZINE (2017) « Fiche pays producteur : Kiwi de Nouvelle-Zélande », <file:///C:/Users/ISABEL~1/AppData/Local/Temp/F249%20FR%20Litchi%202017.pdf>

GENET Jean-Pierre (2017) « L'Australie produit sa dernière voiture, une Holden (General Motors) », dépêche AFP, 20 octobre 2017, <https://pro.largus.fr/actualites/laustralie-produit-sa-derniere-voiture-une-holden-general-motors-8801391.html>

GOUVERNEMENT DU CANADA (2019), « Analyse sectorielle – Produits laitiers biologiques en Nouvelle-Zélande ». <https://www.agr.gc.ca/fra/commerce-international/renseignements-sur-les-marches/rapports/analyse-sectorielle-produits-laitiers-biologiques-en-nouvelle-zelande/?id=1564769124498>

HERRERA Rémy et TETOE Poeura (2012), « Papouasie Nouvelle-Guinée / Australie : des relations ambivalentes », *Journal de la Société des Océanistes*, n°135, pp : 201-214.

INFO_NAURU (2014), « L'île de Nauru : du rêve au cauchemar », https://www.francetvinfo.fr/monde/asie/lile-de-nauru-du-reve-au-cauchemar_3068375.html

IEOM_Nouvelle_Calédonie (2020), « Nouvelle-Calédonie. Rapport annuel 2019 », Institut d'Emission d'Outre-Mer. https://www.ieom.fr/IMG/pdf/ra2019_nouvelle-caledonie_publication.pdf

IEOM_PF (2018) : « Rapport annuel 2017 sur la Polynésie française » : www.ieom.fr/IMG/.../rapport_annuel_2017_ieom_polynesie_francaise_-_juin_2018.pdf

IEOM_PF (2019), « Polynésie française. Rapport annuel 2018 », Institut d'Emission d'Outre-Mer.

L'ACTION AGRICOLE PICARDIE (2018), « Production ovine : l'UE exposée aux exportations néo-zélandaises », <https://www.action-agricole-picarde.com/production-ovine-lue-exposee-aux-exportations-neo-zelandaises>

LAGADEC Gaël et SUDRIE Olivier (2013), « Du court terme au long terme : un scénario « norvégien » pour pérenniser la rente nickel en Nouvelle-Calédonie ? », *Développement durable & territoires*, vol 4 (3). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9884>

LE MOËL M-M. (2008), « Le Vanuatu veut promouvoir les échanges en nature », *Le Monde*, 18 mars 2008, https://www.lemonde.fr/talents-fr/article/2008/03/18/le-vanuatu-veut-promouvoir-les-echanges-en-nature_1024453_3504.html

MAURETTE Fernand (1922), « L'évolution économique de l'Australie », Annales de géographie, tome 31, n°170, pp : 189-192.

NICOT Marie (2017), « La Nouvelle-Zélande, numéro un mondial du lait », Journal du Dimanche, 21 juin 2017. <https://www.lejdd.fr/Economie/La-Nouvelle-Zelande-numero-un-mondial-du-lait-805900>

OCDE (2009) : « *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres : Enjeux économiques et politiques* », Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264041844-fr>.

POIRINE Bernard (1993) : « Le développement par la rente dans les petites économies insulaires », Revue Economique, n° 44, pp. 1169-1199. <https://www.cairn.info/revue-economique-1993-6-page-1169.htm?contenu=resume>

TAHITI_INFOS (2017) : « Une carte high-tech pour lutter contre la pêche illégale dans la Pacifique », Tahiti Infos, 8 novembre 2017, https://www.tahiti-infos.com/Une-carte-high-tech-pour-lutter-contre-la-peche-illegale-dans-le-Pacifique_a166276.html

SENAT (2000) : https://www.senat.fr/ga/ga-031/ga-031_mono.html

SENAT (2010) : <https://www.senat.fr/ga/ga89/ga89.html>

VAN KOTE Gilles (2013) : « Le Pillage des forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée s'accélère », *Le temps*, 9 décembre 2013. <https://www.letemps.ch/sciences/pillage-forets-papouasienouvelleguinee-sacclere>

WMP (2014-18) : World Mineral Production 2014-2018, British Geological Survey, 2020.

Références statistiques

BM_PIB (US courant) : PIB (en \$ US courant), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>

BM_PIB/habitant (US courant) : PIB par habitant (en \$ US courant), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD>

BM_Population : Population, Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>

BM_Taux_d'emploi_15_ans et_+ : Taux d'emploi, 15 ans et plus (en %), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.EMP.TOTL.SP.NE.ZS>

BM_Population_0-14 : Population âgée de 0 à 14 ans (en %), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.0014.TO.ZS>

BM_%PIB_Ressources_Naturelles : Total des bénéfices tirés des ressources naturels (en % PIB), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.TOTL.RT.ZS>

BM_%emploi-services : Emplois dans les services (en % du total des emplois), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.SRV.EMPL.ZS%20>

BM_%emploi-industrie : Emplois dans l'industrie (en % du total des emplois), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.IND.EMPL.ZS>

BM_%emploi-agriculture : Emplois dans l'agriculture (en % du total des emplois), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS>

BM_%PIB-services : Services, valeur ajoutée (en % PIB), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.SRV.TOTL.ZS>

BM_%PIB-industrie : Industrie, valeur ajoutée (en % PIB), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS>

BM_%PIB-agriculture : Agriculture, valeur ajoutée (en % PIB), Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS>

BM_Export_biens_services : Exportations de biens et de services (en \$ US courant), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.CD>

BM_Import_biens_services : Importations de biens et de services (en \$ US courant), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.IMP.GNFS.CD?view=chart>

Emigrations (2017) : Total des émigrants, Countryeconomy.
[https://fr.countryeconomy.com/demographie/migration/emigration/samoa\(tonga\)\(vanuatu\)\(iles-salomon\)\(fidji\)](https://fr.countryeconomy.com/demographie/migration/emigration/samoa(tonga)(vanuatu)(iles-salomon)(fidji))

ISEE_PIB_NC (2018) : PIB et données macroéconomiques, Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie (ISEE). <https://www.isee.nc/economie-entreprises/economie-finances/pib-et-donnees-macro-economique>

ISPF_PIB_PF (2018) : Les Comptes Economiques de 2018, Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF).

OCDE_€/\$(2018) : Taux de change, OCDE données. <https://data.oecd.org/fr/conversion/taux-de-change.htm>

[https://www.ispf.pf/content/uploads/1302 Comptes definitifs 2018 aa7c062851.pdf](https://www.ispf.pf/content/uploads/1302_Comptes_definitifs_2018_aa7c062851.pdf)

UNCTADStat_Import_Export : Importations et Exportations, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD STAT).
<http://unctadstat.unctad.org/countryprofile/generalprofile/fr-FR/598/index.html>

CHAPITRE 4 – CARACTÉRISATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PETITES ÉCONOMIES INSULAIRES D’OCÉANIE

AMÉLIE CHUNG

Université de Nouvelle-Calédonie, Larje

LAISA RO’I

Université de Nouvelle-Calédonie, Larje

KATHLEEN WRIGHT

Université de Bordeaux (Master 2)

Introduction

Bien que l’Océanie s’étende sur un sixième de la surface du globe, elle fait l’objet de peu de travaux en économie. Le continent océanien, un continent d’archipels, inclut l’Australie, la Nouvelle-Zélande et vingt-sept² petites économies insulaires (PEI) réparties en trois divisions ethnoculturelles :

- La Micronésie (du grec *mikros* – « petites » et *nesos* – « île ») s’étend, entre le tropique du cancer et l’équateur, du nord-ouest au centre de l’Océanie. La Micronésie inclut Kiribati, les États Fédérés de Micronésie, Guam, Palau, les Mariannes du Nord, les Îles Marshall et Nauru.
- La Mélanésie (*melania* – « noirceur ») s’étend ensuite entre l’équateur et le tropique du capricorne, au sud-ouest de l’Océanie. La Mélanésie inclut la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Papouasie occidentale, les Îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, Fiji, le Timor oriental et le Vanuatu.
- La Polynésie (*polus* – « nombreux ») est enfin la partie orientale de l’Océanie, à l’intérieur d’un triangle dont les sommets sont Hawaï’i au Nord, la Nouvelle-Zélande au Sud et Rapa Nui à l’est. Outre ces trois territoires, la Polynésie inclut la Polynésie française, Samoa, Tonga, Niue, Wallis & Futuna, les Îles Cook, les Samoa américaines, Norfolk, Tuvalu Tokelau et les Îles Pitcairn.

Au sein d’un espace géographique où la présence anglophone est prépondérante, les études économiques régionales sont rares, et celles qui existent sont généralement clivées, traitant à part les territoires francophones. Il en résulte une relative méconnaissance de la région dans son

² Combien existe-t-il de petites économies insulaires en Océanie ? La réponse varie selon la source : 7 selon la Banque Mondiale, 8 selon le Fonds Monétaire International, 16 selon le Forum des Îles du Pacifique, 15 selon le Quai d’Orsay, 16 selon l’Organisation des Nations Unies, 20 selon le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, 31 selon le *World Factbook*, 33 selon l’encyclopédie « Géographie Universelle » (1995). Nous focalisons ici l’analyse sur les territoires habités, en incluant les pays indépendants aussi bien que les pays non indépendants, soit 27 PEI.

ensemble, de sa diversité et de ses enjeux. Ce chapitre a donc pour objet de rassembler, d'analyser et de comparer les indicateurs socioéconomiques disponibles pour les PEI d'Océanie.

Les travaux en économie identifient des contraintes spécifiques au développement des PEI (Kuznets, 1960 ; Demas, 1965). Ces contraintes peuvent être classées en trois catégories : les effets de taille, les contraintes liées à la distance et l'exposition aux chocs.

La première catégorie concerne les effets de taille, qui impliquent de faibles économies d'échelle et un tissu productif essentiellement composé de petites entreprises, sans forte spécialisation sectorielle (Poirine, 1995 ; Dimou et Rivière, 2015). Ces contraintes recoupent l'étroitesse du marché domestique, un stock de capital humain limité ou une taille inférieure au seuil minimal nécessaire pour mettre en place de façon efficace des infrastructures publiques et de réseaux et communications.

La taille limitée des PEI d'Océanie en termes de superficie terrestre contraste avec l'étendue de leurs zones économiques exclusives (ZEE) : les deux tiers des archipels océaniques ont une superficie terrestre inférieure à 1000 km² tandis que la superficie des ZEE représente entre 5 et 160 000 fois leur superficie terrestre. Ainsi, près de la moitié des PEI d'Océanie ont une ZEE de plus d'un million de km².

En second lieu, les contraintes liées à la distance, et donc à l'isolement, altèrent la nature des productions, ainsi que le volume et l'orientation géographique des échanges économiques et des migrations humaines. En effet, l'activité de production reste fortement dépendante du secteur et du développement des transports maritimes et aériens (Levratto, 2007). La distance entrave les flux d'échanges en augmentant les coûts du fret, le temps de transport et la méconnaissance culturelle (Frankel et al. 1997).

Dans le cas océanique, l'isolement se mesure à la fois en termes d'éloignement géographique vis-à-vis des grands marchés mondiaux, mais également en termes de distance entre les îles d'un même archipel. Cet éloignement pèse sur l'intensité et l'orientation du commerce international et des flux migratoires des PEI d'Océanie. Ainsi, les principaux partenaires commerciaux sont également les pays de destination des diasporas océaniques et sont soit des pays proches géographiquement (Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis et, de plus en plus, les voisins asiatiques), soit les anciennes tutelles coloniales, soit les deux.

Troisièmement, les PEI d'Océanie sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et aux chocs exogènes.

D'une part, l'insularité et le climat exposent les PEI d'Océanie à des catastrophes naturelles, dont l'ampleur et la fréquence sont accrues du fait du réchauffement climatique. La plupart des archipels océaniques sont déjà affectés par la montée des eaux et certains sont menacés de disparaître.

D'autre part, les relations internationales des PEI d'Océanie les exposent à des chocs de demande et à des chocs de prix. Les PEI d'Océanie sont fortement dépendantes des importations tandis que leurs exportations sont soumises aux aléas climatiques (exportations agricoles), aux variations des cours mondiaux (exportations agricoles et minières) et aux variations de la demande mondiale (exportations agricoles, minières et tourisme) (Briguglio, 1995 ; Browne & Orsmond, 2006).

Les PEI d'Océanie sont ainsi de petite taille terrestre, avec d'immenses ZEE, relativement éloignées des marchés mondiaux, et vulnérables aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs externes.

Néanmoins, ces contraintes, qui reposent dans une large mesure sur des caractéristiques géographiques, sont la contrepartie d'un patrimoine naturel exceptionnel, qui se traduit par des opportunités d'intérêt économique, non seulement en matière de tourisme, de ressources halieutiques et de ressources minières avérées, mais également en matière de recherche et développement et de potentielles ressources énergétiques et en métaux stratégiques pour l'industrie de pointe (Sénat, 2014).

En outre, les PEI d'Océanie bénéficient d'arrangements institutionnels originaux hérités de leur histoire coloniale, qui se traduisent par des échanges financiers, commerciaux et migratoires privilégiés avec leurs anciennes tutelles coloniales. Ces liens hérités de l'histoire façonnent les relations et les échanges économiques contemporains des PEI d'Océanie.

Étant données les contraintes et les opportunités découlant de leurs caractéristiques géographiques et de leurs trajectoires historiques, les PEI d'Océanie sont ainsi des économies dont la croissance est à moteur externe (Poirine, 2019). Comment ces contraintes et ces opportunités se traduisent-elles en termes de développement socioéconomique ?

Comme nous le verrons dans ce chapitre, l'étude des performances socioéconomiques des PEI d'Océanie est indissociable des liens institutionnels hérités de l'histoire coloniale (Partie 2). Afin de comparer les niveaux de vie des PEI d'Océanie, nous mobilisons les données disponibles sur le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant en Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) et sur les taux de pauvreté (Partie 3). Puis nous comparons les conditions de vie des insulaires océaniens à l'aune des données disponibles sur les inégalités de revenus et sur l'Indice de Développement Humain (IDH) (Partie 4).

Notons que certains indicateurs ne sont pas renseignés pour les plus petites des PEI d'Océanie (Îles Cook, Îles Pitcairn, Niue, Norfolk, Tokelau et Wallis et Futuna). Pour les autres PEI d'Océanie, certaines observations sont manquantes comme cela est souvent le cas pour les petites économies, qui plus est lorsque les statistiques officielles locales sont intégrées dans la comptabilité nationale des métropoles de rattachement : cette situation concerne la plupart des PEI non indépendantes d'Océanie.

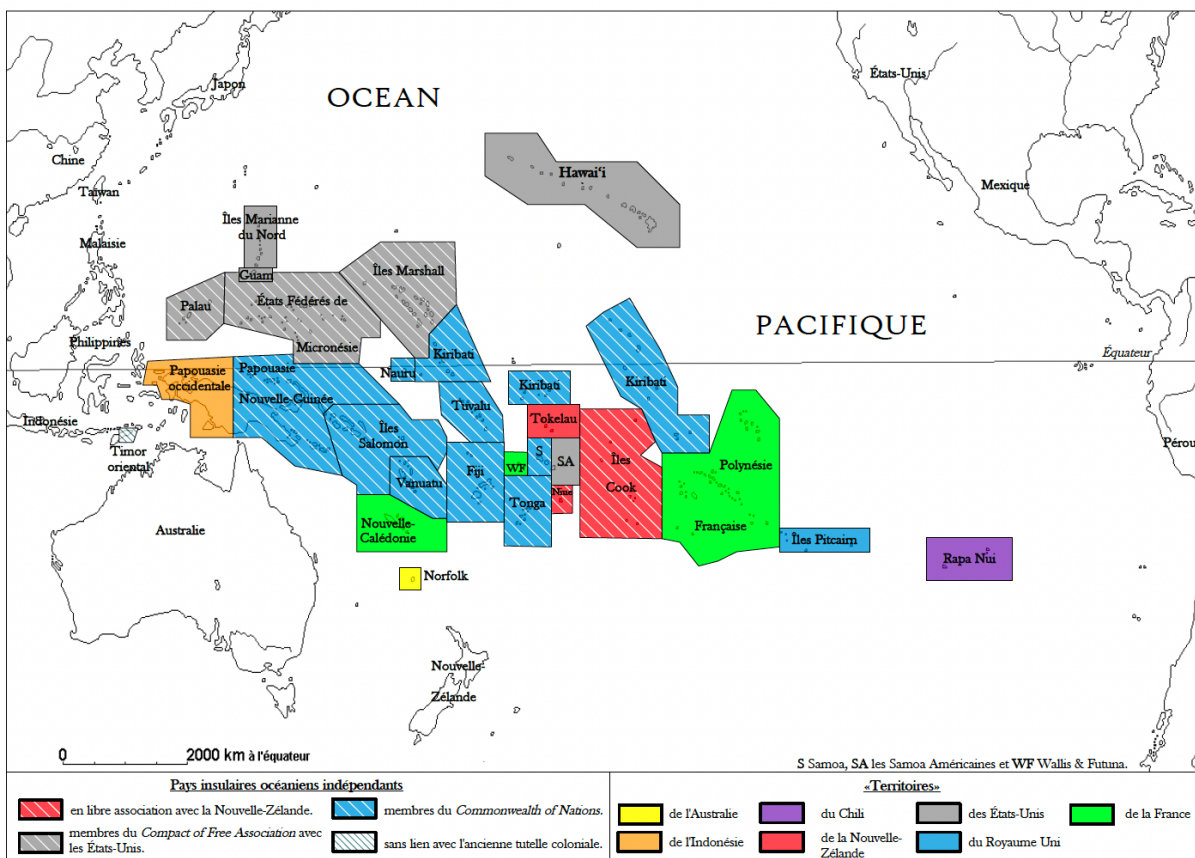
4.1 - Contexte institutionnel et stratégies de développement des PEI d'Océanie

Cette partie présente les PEI d'Océanie sous l'angle de leurs caractéristiques institutionnelles dans la mesure où celles-ci conditionnent pour une large part les stratégies de développement et l'intervention publique.

Le graphique 4.1 présente les statuts contemporains des PEI d'Océanie. Cette carte permet de visualiser, d'une part, les pays indépendants et les pays non indépendants et d'autre part, de distinguer les sept pays auxquels les PEI d'Océanie (indépendantes ou non) sont liées par divers arrangements institutionnels : le Royaume Uni, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la France, et l'Australie.

L'influence du Royaume-Uni se démarque par sa représentation plus importante, mais également par sa présence dans les trois aires ethnoculturelles : en Micronésie (Kiribati, Nauru), en Mélanésie (Australie, Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu) et en Polynésie (Nouvelle-Zélande, Samoa, Tonga, Tuvalu, Îles Pitcairn). Toutes les PEI d'Océanie jadis sous influence du Royaume Uni sont aujourd'hui indépendantes et membres du *Commonwealth of Nations* britannique, à l'exception des Îles Pitcairn qui sont un archipel non indépendant.

Graphique 4.1 : Statuts contemporains des PEI d'Océanie



Source :

Roi (2013)

L’empreinte des États-Unis se concentre en Micronésie avec trois pays indépendants en libre association en vertu du *Compact of Free Association* (États Fédérés de Micronésie, Îles Marshall et Palau) et deux pays non indépendants (Guam et les Îles Mariannes du Nord). L’influence des États Unis est plus marginale en Polynésie avec deux territoires non indépendants (Hawaï et les Samoa américaines).

L’empreinte de la Nouvelle-Zélande se concentre en Polynésie avec deux pays indépendants en libre association (Îles Cook et Niue) et un territoire non indépendant (Tokelau).

Les territoires français sont peu représentés et relativement dispersés dans cet espace majoritairement anglophone, avec un pays non indépendant en Mélanésie (Nouvelle-Calédonie) et deux en Polynésie (Wallis & Futuna et Polynésie Française).

Les pays indépendants en libre association avec les États-Unis ou la Nouvelle-Zélande, ainsi que tous les pays non indépendants bénéficient de la citoyenneté, de la monnaie, de la défense extérieure de leur pays de tutelle, et de conditions commerciales et migratoires préférentielles.

Entre 1967 et 2007, 16 référendums d’autodétermination dans les micro-États insulaires ont conclu à un “Non” à l’indépendance³. Dans le Pacifique⁴ Niue est un État associé à la Nouvelle-Zélande depuis le référendum de 1974 et Tokelau rejette par référendum l’indépendance vis-à-vis de la Nouvelle-Zélande en 2007. C’est également le cas de la Nouvelle-Calédonie en 2021 qui conduit à une non-indépendance vis-à-vis de la France.

Qu’elles soient indépendantes ou non, les PEI d’Océanie ont en commun d’avoir maintenu des liens forts avec leurs anciennes tutelles coloniales, du point de vue de la langue officielle, des flux migratoires (entrants et sortants), des transferts publics et de l’aide publique au développement, des accords commerciaux préférentiels, de l’orientation et de l’intensité des échanges commerciaux ainsi que des régimes de change. Ces liens hérités de l’histoire façonnent les relations et les échanges économiques contemporains des PEI d’Océanie ainsi que leurs trajectoires socioéconomiques (Bertram, 2004 ; Ro’i & Sénégas, 2012).

³ En 2020, 17 territoires non-autonomes (dont 6 dans le Pacifique) sont inscrits à la Charte des Nations Unies : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie Française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokelau (ONU, 2020a)

⁴ En dehors du cadre de l’Organisation des Nations Unies, d’autres formes de revendications de souveraineté existent. En effet en 2019, la région de Bougainville vote à 98% en faveur de l’indépendance vis-à-vis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (qui obtient elle-même son indépendance en 1975 après avoir été gouvernée par l’Allemagne, le Royaume-Uni puis administrée par l’Australie pendant 60 ans).

Le rôle de ces liens hérités de l'histoire est mis en exergue dans les trois modèles de référence caractérisant les stratégies de développement des PEI d'Océanie : le modèle SITE (McElroy et Parry, 2009), le modèle PROFIT (Baldacchino, 2006 ; Baldacchino et Bertram, 2009) et le modèle MIRAB (Bertram et Watters, 1985 et 1986).

Le modèle SITE repose sur l'avantage comparatif des PEI en matière de patrimoine naturel exceptionnel, dont la mise en valeur serait particulièrement favorisée par les liens avec la métropole. En atteste la présence en Océanie de nombreux organismes de recherche dont les travaux portent sur le potentiel des PEI en matière de ressources énergétiques et de métaux rares. Un autre secteur d'intérêt pour les PEI, lié à leur patrimoine naturel, est le tourisme international, avec ses effets d'entraînement dans l'hôtellerie, les télécommunications, les transports et l'industrie agro-alimentaire. Alors que les PEI des Caraïbes, relativement proches des Etats-Unis et de l'Europe, ont développé des stratégies de tourisme de masse, l'essor du tourisme dans les PEI d'Océanie est limité par leur isolement géographique. Certaines économies océaniques tirent toutefois bénéfice du tourisme : c'est le cas de Guam, des îles Cook, des îles Mariannes, de Hawaï'i, de Fidji ou encore de la Polynésie française. Leur relative proximité géographique avec les continents asiatique et américain favorise le tourisme, en particulier en provenance des Etats-Unis et du Japon.

Mais au-delà du facteur géographique, les relations privilégiées avec les anciennes tutelles coloniales renforcent la proximité dans une acception plus large, puisqu'elles se traduisent par une langue commune, des cadres légaux comparables, et dans bien des cas, des monnaies communes : autant de facteurs qui, en réduisant les coûts de transaction, stimulent les échanges des PEI océaniques (Ro'i & Sénagas, 2012) et plus particulièrement les flux touristiques en provenance des métropoles.

Dans la lignée du modèle SITE, des travaux récents montrent que, du point de vue de la mitigation des contraintes en termes de vulnérabilité et des enjeux en matière de soutenabilité des trajectoires de développement, les PEI dont la croissance repose sur le tourisme ont tout intérêt à se différencier en misant non pas sur le tourisme de masse, mais sur le tourisme patrimonial⁵ (Zugravu et al., 2020).

Le modèle PROFIT repose ensuite non seulement sur l'exploitation des ressources naturelles (tout comme le modèle SITE) mais également sur l'avantage comparatif conféré par la législation locale, des régimes fiscaux attractifs et une émigration stratégique. Dans le modèle PROFIT, grâce à leur affiliation à une puissance de tutelle, les PEI bénéficient, à différents degrés, d'un soutien financier, du partage des fonctions régaliennes et de l'accès au marché du travail de la métropole. Dans ce modèle, les liens institutionnels avec les anciennes tutelles coloniales représentent ainsi un atout majeur puisqu'ils autorisent, dans le cadre de statuts d'association ou d'intégration, une large autonomie de décision en matière de droit fiscal, de droit commercial et de droit des affaires. Dans

⁵ Le tourisme patrimonial ou tourisme culturel englobe l'ensemble des expériences vécues par les visiteurs pour appréhender ce qui constitue le caractère « unique » d'une destination (le mode de vie, le patrimoine, les arts, la population) et tout ce qui est offert aux visiteurs pour interpréter cette culture (Commonwealth of Australia, 1994). Un exemple de tourisme culturel/patrimonial en Nouvelle-Calédonie est l'accueil en tribu.

un paysage fiscal international en plein bouleversement, le modèle PROFIT se traduit, pour les PEI, par l'opportunité d'ajuster leur législation pour en faire un facteur d'attractivité (Lieb, 2019).

Enfin, le modèle MIRAB repose d'une part sur une Migration (MI) structurelle qui génère des Revenus (R) sous forme d'envois de fonds des travailleurs émigrés et d'autre part sur les flux d'Aide (A) extérieure qui soutiennent financièrement la Bureaucratie (B) locale. Décrivant initialement les relations de Tonga et Samoa avec la Nouvelle-Zélande, le modèle MIRAB est conforme aux trajectoires des PEI associées à la Nouvelle-Zélande (Îles Cook, Niue et Tokelau), des archipels liés aux États-Unis (États fédérés de Micronésie, Guam, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Palau, Samoa américaines) ainsi que des pays de l'outre-mer français (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna).

Dans le modèle MIRAB, les relations entre les PEI et les pays auxquels elles sont rattachées engendrent des bénéfices économiques dus à la rente extérieure. Cette rente est principalement fournie, d'une part, par la migration d'une partie de la population vivant à l'extérieur et qui envoie des fonds aux familles restées sur l'île et, d'autre part, par les transferts des métropoles et l'aide internationale au développement.

L'évaluation du poids de cette rente est ainsi liée aux caractéristiques démographiques des PEI d'Océanie, qui ont en commun d'abriter une population relativement jeune et dont la croissance est rapide. Dès lors, les questions d'éducation, de santé et d'emploi constituent des enjeux majeurs pour les pouvoirs publics. Comme le montre le tableau 4.1, de nombreux océaniens ne vivent pas dans leur archipel d'origine et ont émigré à destination d'un autre pays océanien, du pays de rattachement ou des États-Unis.

La population émigrée représente parfois une population plus nombreuse que celle vivant sur place : c'est le cas de Niue, dont la population émigrée représente en 2013 plus de 5 fois (529%) la population locale, de Tokelau (231%) et des îles Cook (124%).

Dans les autres PEI d'Océanie, la population émigrée représente l'équivalent de

- Plus de la moitié de la population locale pour Wallis et Futuna (64%) et Tonga (57%),
- Plus du tiers pour Tuvalu (36%),
- Plus du quart pour les États fédérés de Micronésie (28%) et Palau (26%),
- Et autour de 20% pour Fidji (22%), les Mariannes du Nord (19%) ou les Îles Marshall (18%).

Tableau 4.1 : Caractéristiques démographiques des PEI d'Océanie

	Population résidente (2020)	Age médian de la population résidente (2020)	Diaspora (% de la population résidente, 2013)
Cook	15 300	32,8	124%
États féd. de Micronésie	105 500	24,6	28%
Fidji	895 000	28,2	22%
Guam	176 700	31	2%
Kiribati	118 700	23,3	5%
Mariannes du Nord	56 600	35,7	19%
Marshall	54 600	20,4	18%
Nauru	11 700	21,7	14%
Niue	1 600	35,1	529%
Nouvelle-Calédonie	273 000	34,4	2%
Palau	17 900	37,9	26%
Papouasie Nlle-Guinée	8 934 500	22	0,50%
Pitcairn	50	-	-
Polynésie française	278 900	33,3	1,50%
Salomon	712 100	19,7	0,60%
Samoa	198 600	20,9	68%
Samoa américaines	56 800	23,8	5%
Tokelau	1 500	26,7	231%
Tonga	99 800	22,6	57%
Tuvalu	10 600	25,7	36%
Vanuatu	294 700	21,6	3%
Wallis et Futuna	11 400	36,2	64%

Sources : CPS (2020), UN-DESA (2014).

Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont ainsi une source majeure de revenus pour de nombreuses PEI d'Océanie.

En moyenne sur la période 1990-2003, ces envois de fonds représentent ainsi 24% du PIB de Tonga, 20% de celui de Samoa, 18% de celui de Kiribati (Browne 2006).

En 2008, la part des envois de fonds des travailleurs émigrés dans le PIB est de 3.2% aux Îles Salomon, de 4.9% à Fidji, de 18.7% à Tuvalu, de plus du quart à Samoa et de plus du tiers à Tonga (Pacific Islands Forum Economic Ministers' Meeting 2010).

En 2017, comme le montre le tableau 4.2, ces envois de fonds représentent :

- Plus du tiers du PIB de Tonga,
- Plus de 16% du PIB de Samoa,
- Plus de 14% du PIB des Îles Marshall,
- 10% du PIB de la Polynésie Française, de Kiribati et de Nauru,
- Plus de 6% du PIB de la Nouvelle-Calédonie et des États Fédérés de Micronésie,
- Et plus de 5% du PIB du Timor oriental et de Fidji.

Notons que le poids de ces envois de fonds est très variable d'une année à l'autre et qu'il est vraisemblablement sous-estimé, dans la mesure où ne sont comptabilisés que les transferts bancaires, mais ni les transferts en numéraire, ni les envois en nature.

Tableau 4.2 : Envois de fonds des travailleurs émigrés, aide publique au développement et dépenses publiques dans les PEI d'Océanie (% du PIB en 2017)

	Envois de fonds des travailleurs émigrés	Aide publique au développement	Dépenses publiques ⁶
États féd. de Micronésie	6,4%	26,8%	-
Fidji	5,2%	2,7%	18,3%
Kiribati	9,5%	41,0%	67,2%
Marshall	14,3%	34,0%	54,0%
Nauru	9,5%	23,6%	-
Nouvelle-Calédonie	6,8%	-	23,5%
Palau	0,8%	7,8%	-
Papouasie Nlle-Guinée	0,0%	2,3%	-
Polynésie française	10,0%	-	31,3%
Salomon	1,1%	12,6%	-

⁶ Les dépenses publiques sont mesurées par les dépenses de consommation finale du gouvernement, qui comprennent toutes les dépenses courantes du gouvernement pour des achats de biens et services et les dépenses de rémunération des employés.

	Envois de fonds des travailleurs émigrés	Aide publique au développement	Dépenses publiques ⁶
Samoa	16,3%	16,4%	-
Samoa américaines	-	-	51,1%
Timor oriental	5,4%	14,4%	54,1%
Tonga	34,5%	18,9%	20,1%
Tuvalu	2,2%	63,1%	-
Vanuatu	3,0%	15,1%	17,4%
<i>Moyenne mondiale</i>			16,5%

Sources : BM_Remitt ; Calculs des auteures à partir de BM_ODA et BM_PIB ; BM_conso_pub.

Bien que les envois de fonds des travailleurs émigrés soient substantiels, leur poids est généralement moindre que celui de l'aide publique au développement. En 2017, l'aide officielle au développement représente ainsi :

- 63,1% du PIB de Tuvalu,
- 41% du PIB de Kiribati,
- Plus du tiers du PIB des Îles Marshall,
- Environ un quart du PIB des États Fédérés de Micronésie et de Nauru,
- et se situe dans une fourchette de 12 à 19% pour Tonga (18,9%), Samoa (16,4%), Vanuatu (15,1%), le Timor oriental (14,4%) et les Îles Salomon (12,6%).

Notons toutefois trois exceptions :

- Tonga et Fidji reçoivent davantage d'envois de fonds des travailleurs émigrés (respectivement 34,5% et 5,2% de leur PIB) que d'aide publique au développement (18,9% et 2,7% de leur PIB) en 2017,
- Tandis que pour Samoa, les montants sont comparables (16,3% pour les envois de fonds, 16,4% pour l'aide publique au développement).

Pour les PEI non indépendantes d'Océanie, l'aide extérieure prend la forme de transferts en provenance des métropoles, mais ceux-ci ne sont pas directement comparables à l'aide internationale au développement, et ne sont pas comptabilisés dans les bases de données internationales. En Nouvelle-Calédonie par exemple, les transferts nets en provenance de la France sont passés d'environ 20% du PIB en 2000 à moins de 12% depuis 2014. Cependant ces chiffres n'incluent pas les aides à l'investissement sous forme de défiscalisation.

Dans une large mesure, l'aide internationale au développement (dans le cas des PEI indépendantes d'Océanie) et les transferts des métropoles (dans celui des PEI non indépendantes) soutiennent

financièrement la construction d'infrastructures publiques et la bureaucratie. Pour évaluer le poids de la bureaucratie, nous avons recours aux données disponibles de dépenses publiques, mesurées par les dépenses de consommation finale du gouvernement⁶.

Parmi les PEI d'Océanie pour lesquelles les données sont disponibles, la Papouasie Nouvelle-Guinée, qui est la plus peuplée de toutes, est la seule dont les dépenses publiques (15,3% du PIB) sont inférieures à la moyenne mondiale (16,5% du PIB). Les dépenses publiques du Vanuatu (17,4% du PIB) et de Fidji (18,3% du PIB) sont proches de la moyenne mondiale, en proportion du PIB. En revanche, pour les autres PEI d'Océanie, le différentiel par rapport à la moyenne mondiale est substantiel. Ce différentiel :

- Est de 7 points de PIB pour la Nouvelle-Calédonie (23,5%),
- Approche les 15 points de PIB pour la Polynésie Française (31,3%),
- Est compris entre 35 et 42 points de PIB pour les Samoa américaines (51,1%), les Îles Marshall 54%), le Timor oriental (54,1%) et les États Fédérés de Micronésie (58,3%),
- Et dépasse 50 points de PIB pour Kiribati (67,2%).

La plupart des PEI d'Océanie sont ainsi caractérisées par des niveaux de dépenses publiques élevés. Faute de données détaillées, il n'est pas possible de distinguer les dépenses publiques liées à la défense, à l'éducation ou à la santé.

4.2 - Les niveaux de vie dans les PEI d'Océanie : revenus et pauvreté

Comment les stratégies de développement mises en œuvre par les PEI du Pacifique se traduisent-elles en termes de niveau de vie ? Pour répondre à cette question, nous étudions dans cette partie les données les plus récentes sur les niveaux de revenu et de pauvreté.

Encadré 4.1 : Parité des Pouvoirs d'Achat (PPA)

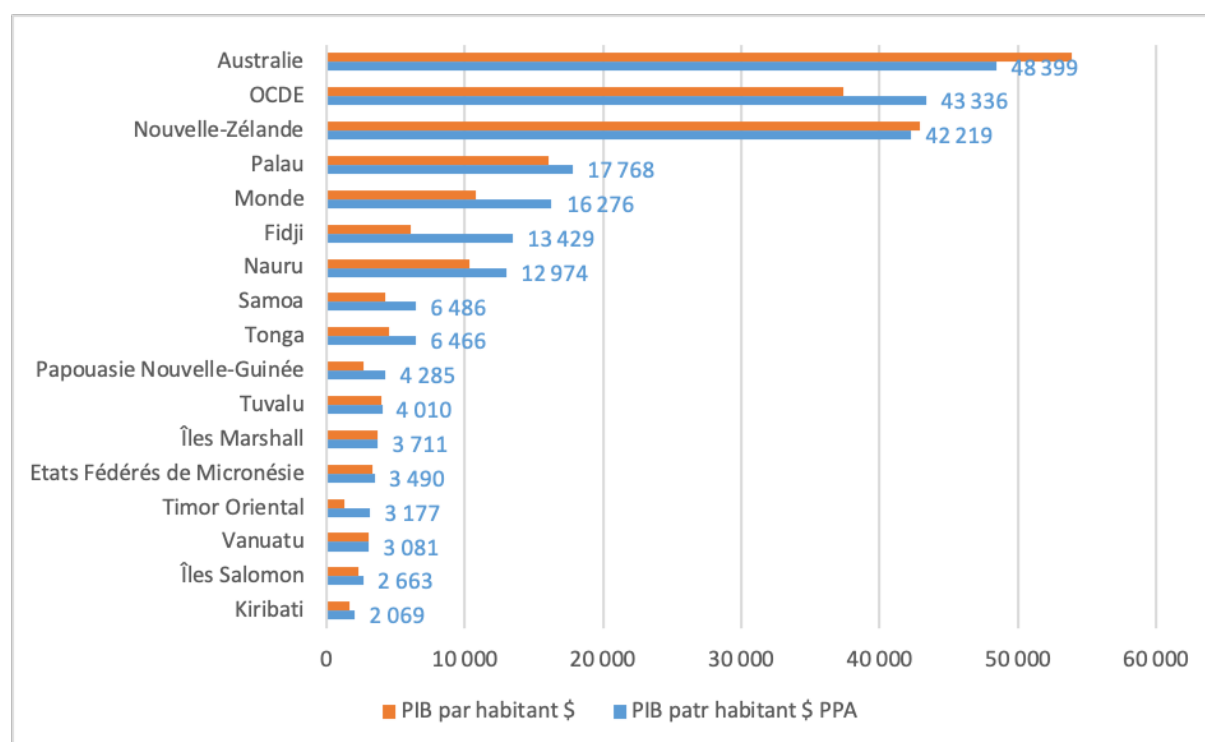
La comparaison internationale des niveaux de revenu est nécessairement biaisée si elle ne tient pas compte des différences de prix prévalant entre pays. La parité de pouvoir d'achat (PPA) corrige en partie ce biais.

Selon la définition de l'Insee (2016), la parité de pouvoir d'achat (PPA) est « un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer [...] le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Le facteur de conversion en \$ PPA utilisé par la Banque Mondiale se calcule pour un pays donné comme : « le nombre d'unités de devise d'un pays nécessaire pour acheter la même quantité de biens et services sur le marché intérieur qu'un dollar américain permettrait d'acheter aux États-Unis ».

La conversion des PIB par tête en \$ PPA permet ainsi une comparaison internationale des niveaux de vie, le référentiel commun étant le prix pratiqué aux Etats-Unis pour un « panier » commun de biens et services.

Le facteur de conversion en \$ PPA (BM_Facteur_PPA) est calculé pour chaque année. Si ce facteur augmente (diminue) d'une année sur l'autre, cela signifie que dans le pays considéré l'inflation a été plus élevée (plus faible) qu'aux Etats-Unis.

Graphique 4.2 : PIB par habitant des PEI d'Océanie en 2017 (en \$ courants et en \$ PPA)



Sources : BM_PIBpc, BM_PIBpc_PPA.

Comme le montre le Graphique 4.2, en termes de PIB par habitant en Parité des Pouvoirs d'Achat (PPA), les PEI d'Océanie pour lesquelles les données sont disponibles se situent en 2017 au-dessous de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la moyenne des pays de l'OCDE. On note également que pour toutes ces PEI d'Océanie, le PIB par habitant en \$ PPA est supérieur au PIB par habitant en \$ courants. Cela signifie que dans ces PEI, le niveau des prix est inférieur à celui prévalant aux Etats-Unis.

En 2017, la seule PEI d'Océanie dont le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat est supérieur à la moyenne mondiale (16 276\$) est Palau (17 768\$). Pour Fidji (13 429\$) et Nauru (12 974\$), le PIB par habitant en PPA représente environ 80% de la moyenne mondiale. Pour les autres PEI d'Océanie

pour lesquelles des données sont disponibles, les niveaux de revenus très inférieurs. En effet, le PIB par habitant en PPA représente :

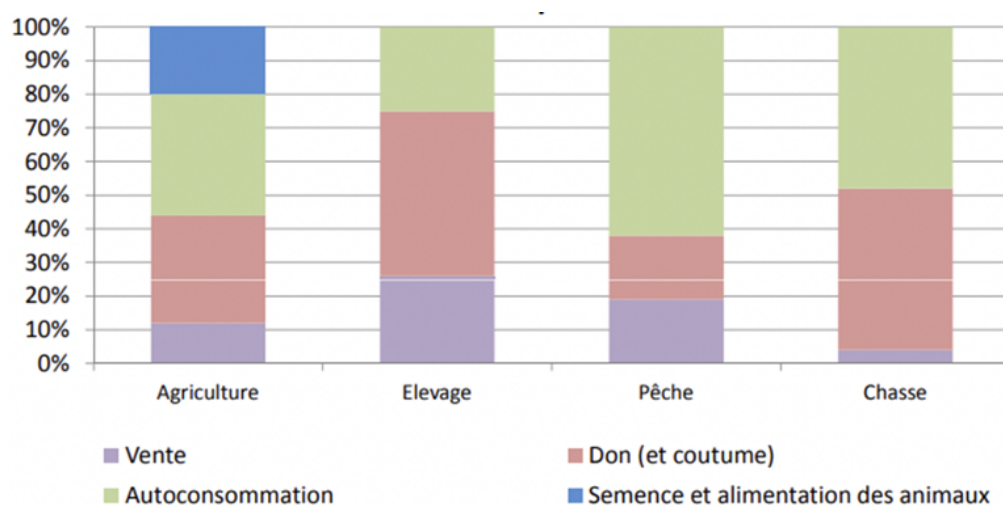
- Environ 40% de la moyenne mondiale pour Samoa (6 486\$) et Tonga (6 466\$) – soit un niveau comparable à celui de la Cisjordanie et Gaza (6 402\$) ;
- Environ 25 % de la moyenne mondiale pour la Papouasie Nouvelle-Guinée (4 285\$), Tuvalu (4 010\$) et les Îles Marshall (3 711\$) – soit des niveaux intermédiaires entre ceux du Soudan (4 599\$) et du Cameroun (3 665\$) ;
- Environ 20% de la moyenne mondiale pour les États Fédérés de Micronésie (3 490\$), le Timor oriental (3 177\$) et le Vanuatu (3 081\$) – soit des niveaux intermédiaires entre ceux du Népal (3 565\$) et du Bénin (3 045\$) ;
- Environ 15% pour les Îles Salomon (2 663\$) et Kiribati (2 069\$) – soit des niveaux intermédiaires entre ceux du Lesotho (2 668\$) et de l'Afghanistan (2 058\$)

Néanmoins, les revenus des PEI océaniques sont a priori sous évalués. La comparaison des niveaux de vie s'appuyant sur les PIB en PPA implique que l'on ne mesure que les revenus marchands (via le PIB) et postule que le « panier » de biens et services de référence (PPA) est homogène à l'échelle internationale. Or les modes de consommation et de production ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre.

En Océanie, il est important de souligner la vitalité de l'autoproduction, de l'autoconsommation et des échanges non marchands, en particulier dans les zones rurales. Toutefois, ces activités, essentiellement non monétarisées, sont généralement difficiles à quantifier.

L'enquête conduite par l'Institut Agronomique Calédonien en 2011 (Guyard et al., 2013) fait exception et offre un panorama statistiquement représentatif des pratiques socio-économiques des ménages résidant en tribu en Nouvelle-Calédonie. Cette enquête montre notamment qu'en 2010 le poids des salaires dans les revenus n'est que de 59%. En outre, 93% des groupes domestiques résidant en tribu ont au moins un champ et 90% des actifs occupés résidant en tribu exercent des activités agricoles (agriculture et élevage) et de prélèvement (chasse et pêche). Ces activités d'autoproduction contribuent non seulement à l'autoconsommation alimentaire mais également aux échanges et aux dons, notamment coutumiers (Graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Destination des productions en tribu en Nouvelle-Calédonie (2010)



Source : Guyard et al., 2013.

Les pratiques d'autoconsommation sont également considérées comme des remparts à la pauvreté et aux inégalités. En Nouvelle-Calédonie par exemple, en 2019, le taux de pauvreté est réduit de près de 20% lorsqu'on tient compte de l'autoconsommation au sein des ménages,

Encadré 4.2 : Pauvreté absolue et pauvreté relative : deux définitions de la pauvreté monétaire

Toute mesure de la pauvreté, qu'elle soit absolue ou relative, impose de fixer des seuils monétaires en dessous desquels les individus sont considérés comme pauvres. Au-delà de la simple mesure du phénomène, ces seuils permettent de cibler précisément les politiques d'aide. Ainsi, l'ONU a fixé des objectifs de réduction puis d'éradication de l'extrême pauvreté à travers les Objectifs du Millénaire (Gérardin, Dos Santos et Gastineau, 2016) puis les Objectifs 2030 (ONU, 2020b).

La notion de pauvreté est plus compliquée à appréhender que ne le suggère la simplicité du terme. La pauvreté est-elle l'incapacité à satisfaire ses besoins fondamentaux (alimentation, logement, santé, éducation...) ou l'impossibilité de se conformer aux standards de modes de vie et de consommation de la société dans laquelle on vit ? Les deux à la fois.

La première idée correspond à ce que l'on nomme « pauvreté absolue » ou grande pauvreté ou extrême pauvreté (Bourguignon, 2004). La seconde correspond à la « pauvreté relative » (Lollivier, 2008).

La pauvreté absolue est la situation des populations disposant de moins de 1,90 \$ par personne et par jour, en parité de pouvoir d'achat (PPA) sur la base des facteurs de conversion de 2011 [soit moins de 2,15 \$ par personne et par jour, en parité de pouvoir d'achat (PPA) sur la base des facteurs de conversion de 2017] (Banque Mondiale, 2018). Il s'agit d'une norme qui a le mérite de permettre les comparaisons internationales. Cependant, ce seuil renvoie à une situation qui ne touche quasiment personne dans les pays développés, dotés d'un système de protection sociale. Certains habitants de

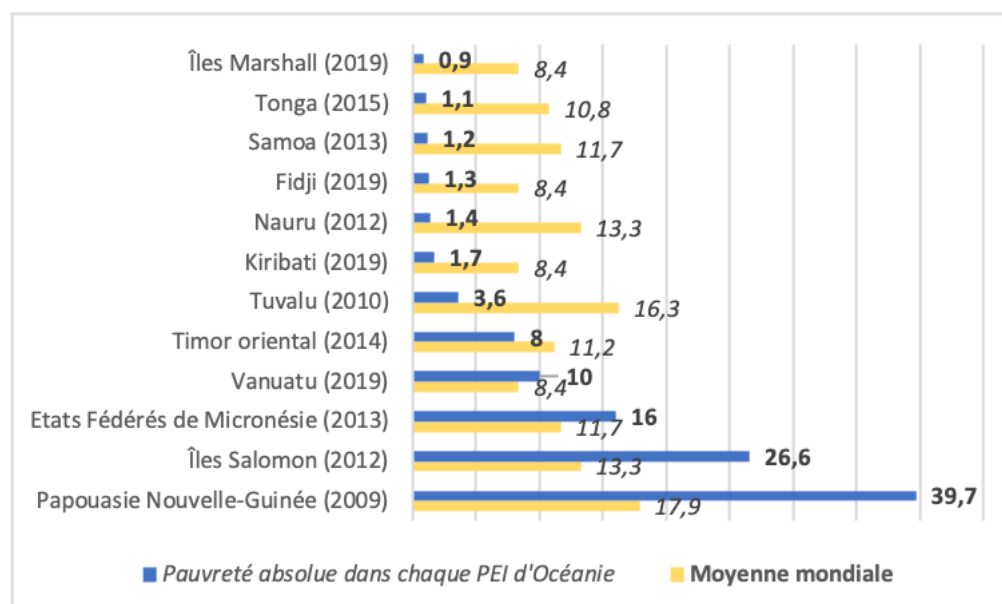
ces pays n'en rencontrent pas moins des situations de pauvreté pour lesquelles il faut définir un autre référentiel : on parle alors de pauvreté relative.

« Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie » (Insee, 2021). Cependant, des seuils à 50%, 70% ou même 40% du revenu médian sont parfois retenus. L'avantage de l'indicateur de pauvreté relative est qu'il tient compte du contexte dans lequel s'inscrit la pauvreté. Son inconvénient est que le seuil national retenu n'est généralement pas explicité dans les bases de données internationales.

Ces indicateurs de pauvreté, qu'il s'agisse de pauvreté absolue ou de pauvreté relative, reposent sur la définition de seuils monétaires qui ne tiennent compte ni des situations individuelles ni de la spécificité des modes de vie. Leur élaboration et l'interprétation qui en découle posent donc nécessairement des difficultés (Fleurbaey et al., 1998).

Les données disponibles en matière d'indicateurs de pauvreté dans les PEI d'Océanie (Graphiques 4.4 et 4.5) permettent de compléter l'analyse des niveaux de vie en termes de revenu. Notons toutefois que les indicateurs de pauvreté sont à interpréter avec précaution dans la mesure où les données pour les PEI d'Océanie sont incomplètes : les années de référence ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre et les indicateurs ne sont disponibles que pour une seule année, ce qui ne permet pas d'en apprécier l'évolution dans le temps.

Graphique 4.4 : Pauvreté absolue dans les PEI d'Océanie (% de la population totale)

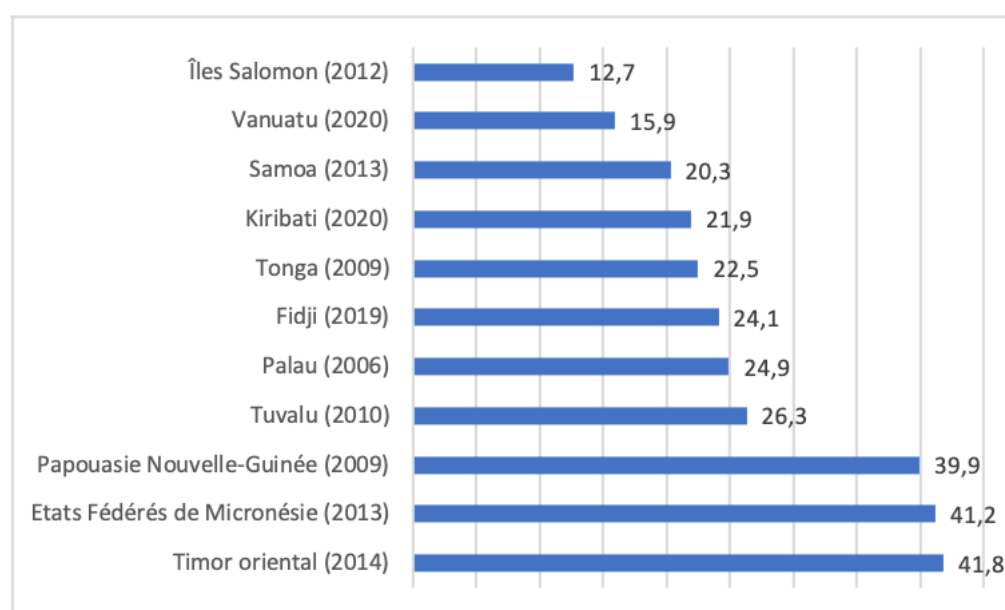


Source : BM_pauv_abs. La pauvreté absolue est mesurée par la part de la population disposant de moins de 1,90\$ (PPA 2011) par jour. Note : l'année entre parenthèses est celle pour laquelle les données sont disponibles.

Le Graphique 4.4 présente pour 12 PEI d'Océanie les taux de pauvreté absolue, définis comme la part de la population disposant de moins de 1,90\$ (PPA 2011) par jour. Dans la mesure où les indicateurs ne sont pas renseignés pour les mêmes années d'un pays à l'autre, nous comparons chaque valeur à la moyenne mondiale de l'année correspondante.

- Pour la moitié des PEI d'Océanie pour lesquelles les données sont disponibles, le taux de pauvreté absolue est inférieur à 2%, et largement inférieur à la moyenne mondiale.
- En 2010 pour Tuvalu et en 2014 pour le Timor oriental, le taux de pauvreté absolue est également inférieur à la moyenne mondiale, mais il concerne près de 4% de la population de Tuvalu et 8% de la population du Timor oriental.
- Au Vanuatu en 2019, la pauvreté absolue touche 10% de la population, soit près de 2 points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale.
- Dans les États Fédérés de Micronésie en 2013, le taux de pauvreté absolue est de 16% alors que la moyenne mondiale s'établit à 11,7%.
- Dans les Îles Salomon en 2012, la pauvreté absolue concerne 26,6% de la population, soit le double de la moyenne mondiale (13,3%).
- En Papouasie Nouvelle-Guinée en 2009, quasiment 4 personnes sur 10 sont dans une situation de pauvreté absolue, soit plus du double de la moyenne mondiale (17,9%)

Graphique 4.5 : Pauvreté relative dans les PEI d'Océanie (% de la population totale)



Source : BM_pauv_rel. La pauvreté relative est mesurée par la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté défini au niveau national. Note : l'année entre parenthèses est celle pour laquelle les données sont disponibles.

Le Graphique 4.5 présente une mesure alternative de la pauvreté consistant à retenir un indicateur de pauvreté relative qui, par contraste avec l'indicateur de pauvreté absolue, repose sur un seuil de pauvreté spécifique à chaque pays. Il est important de noter que dans la base de données de la Banque Mondiale dont sont issus ces indicateurs, les seuils nationaux retenus par les PEI d'Océanie

ne sont pas explicités. De plus, comme précédemment, les années de référence ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre.

- Pour la Papouasie Nouvelle-Guinée, les taux de pauvreté absolue (39,7%) et relative (39,9%) sont très proches en 2009.
- Les Îles Salomon sont la seule PEI pour laquelle le taux de pauvreté relative (12,7%) est très inférieur au taux de pauvreté absolue (26,2%) en 2012.
- Pour toutes les autres PEI d'Océanie, le taux de pauvreté relative est largement supérieur au taux de pauvreté absolue, ce qui suggère que la distribution des revenus est très inégalitaire dans les PEI d'Océanie.

4.3 - Les conditions de vie dans les PEI d'Océanie : distribution des richesses et développement humain

Afin de vérifier cette hypothèse de distribution inégale des revenus et de compléter notre analyse des niveaux de vie par celle des conditions de vie dans les PEI d'Océanie, nous avons recours à des indicateurs de distribution des richesses et de développement humain.

Nous étudions tout d'abord deux indicateurs d'inégalités de revenus : le rapport interdéciles et l'indice de Gini. A nouveau, il faut noter que les années pour lesquelles les données sont disponibles ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre.

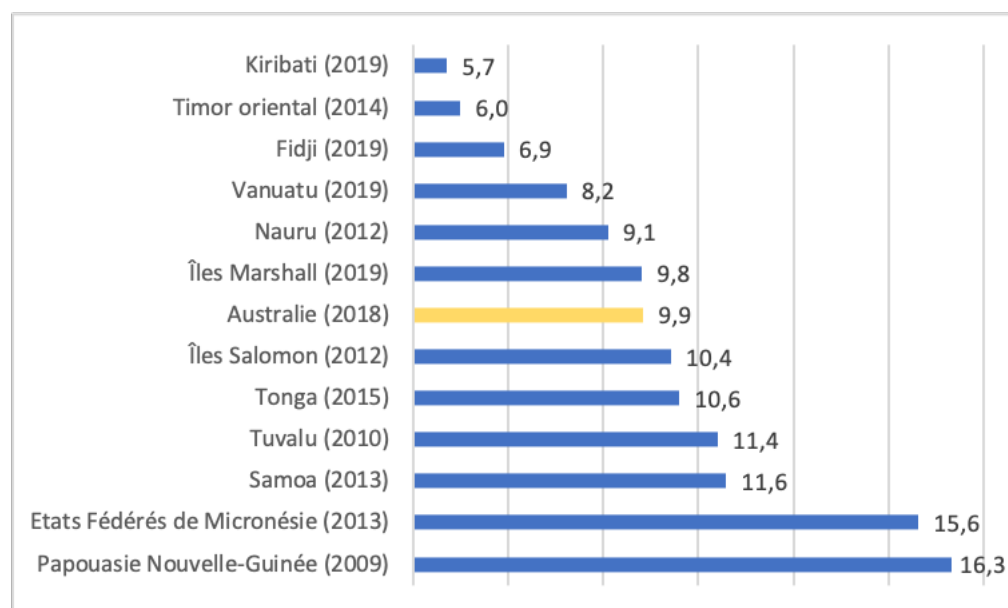
Encadré 4.3 : Rapport interdéciles et Indice de Gini

Le rapport interdécile et l'indice de Gini sont deux indicateurs permettant d'étudier les inégalités de revenus monétaires.

Le rapport interdéciles est le ratio entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile de la distribution des revenus. Les déciles sont des sous-groupes, représentant chacun 10% de la population totale, classée par ordre croissant de revenu. Le 1^{er} décile est le niveau de revenu maximal des 10% les plus pauvres de la population, tandis que le 9^{ème} décile est le revenu minimal des 10% les plus riches de la population. Le rapport interdéciles permet donc de mesurer les disparités de revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres. Plus il est élevé et plus les inégalités de revenus sont fortes.

L'indice de Gini mesure l'écart entre la concentration effective et l'égalité parfaite de répartition des revenus monétaires. Il est compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 0, et plus la concentration et les inégalités de revenus sont faibles. Plus il est proche de 1 et plus la concentration et les inégalités de revenus sont fortes.

Graphique 4.6 : Rapport interdéciles des revenus dans les PEI d'Océanie

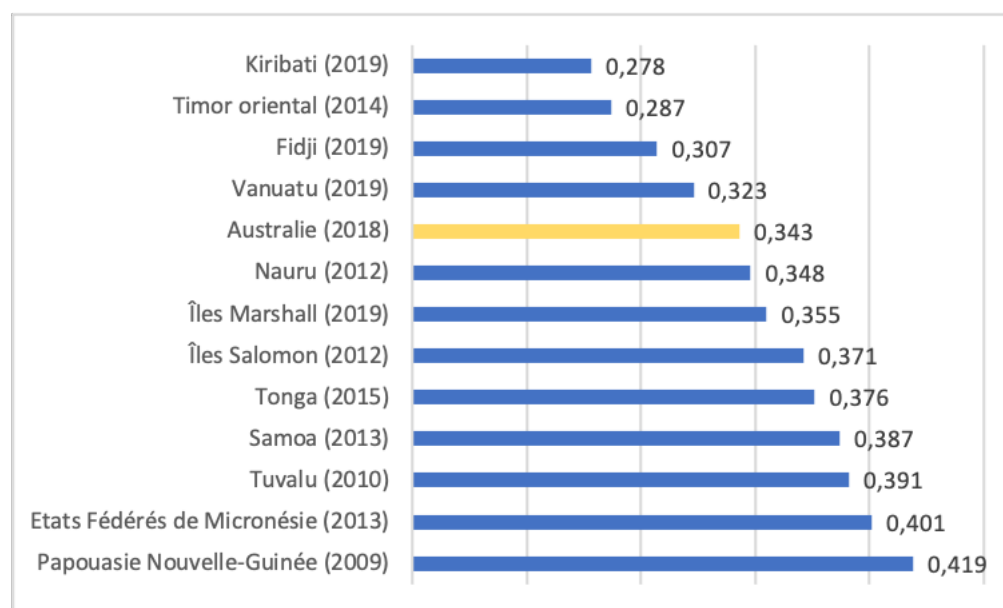


Source : calcul des auteurs à partir de BM_d9 et BM_d1. Note : l'année entre parenthèses est celle pour laquelle les données sont disponibles.

Les données de rapport interdéciles disponibles (Graphique 4.6) confirment que la répartition des revenus est très inégale dans les PEI d'Océanie. Le revenu des 10% les plus riches représente entre près de 6 et plus de 16 fois le revenu des 10% les plus pauvres. A titre de comparaison, le rapport interdéciles pour l'Australie s'établit en 2018 à 9,9.

Ce constat est corroboré par les données d'indice de Gini (Graphique 4.7). En particulier, le classement des PEI d'Océanie en matière d'inégalités de revenus est le même, que l'on retienne le rapport interdéciles ou l'indice de Gini. On note toutefois que les valeurs de l'indice de Gini sont toutes inférieures à 0,42, ce qui correspond à un niveau intermédiaire d'inégalités qui contraste avec les fortes valeurs du rapport interdéciles. On peut en conclure que les inégalités de revenus sont plus fortes aux extrémités de la distribution qu'au centre de celle-ci.

Graphique 4.7 : Indice de Gini des PEI d'Océanie



Source : BM_Gini. Note : l'année entre parenthèses est celle pour laquelle les données sont disponibles.

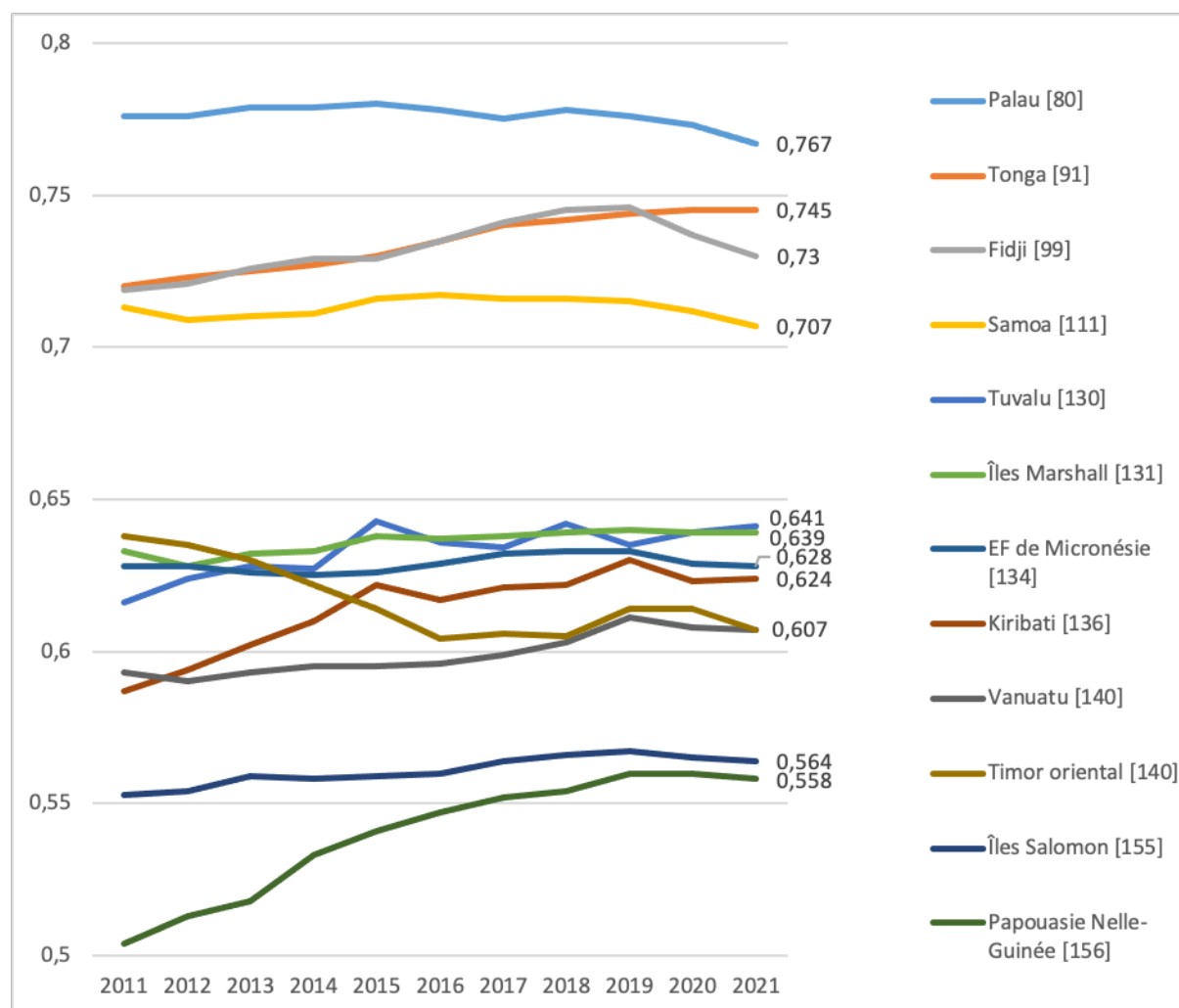
La répartition des revenus, bien qu'essentielle à l'analyse des conditions de vie, ne tient pas compte d'une dimension essentielle du développement : le bien-être. L'indice de développement humain (IDH) comble cette lacune.

Encadré 4.4 : L'Indice de Développement Humain (IDH)

Afin d'appréhender et de comparer les conditions de vie au niveau international, non seulement en termes de richesse monétaire mais également en termes de bien-être, le Programme des Nations Unies pour le Développement a mis au point en 1990 l'indice de développement humain (IDH). L'IDH se calcule comme la moyenne géométrique de trois indices : la santé et la longévité, mesurées par l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'instruction, mesuré par la durée moyenne de scolarisation des adultes et la durée attendue de scolarisation pour les enfants, et le niveau de vie, mesuré par le revenu national brut par habitant en parité de pouvoir d'achat (Voir par exemple Klugman et al. (2011) pour les détails du calcul).

L'IDH est compris entre 0 (faible) et 1 (élevé). Les pays sont dits à « développement humain très élevé » lorsque leur IDH est compris entre 0,8 et 1, puis à « développement humain élevé » entre 0,7 et 0,799, à « développement humain moyen » entre 0,555 et 0,699, et à « développement humain faible » en dessous de 0,555.

Graphique 4.8 : Indice de développement humain des PEI d'Océanie de 2011 à 2021



Source : UNDP_IDH. Note : les chiffres entre crochets désignent le classement mondial (sur 191) de chaque PEI d'Océanie en termes d'IDH pour l'année 2021.

Les données d'IDH sont disponibles entre 2011 et 2021 pour 12 des PEI d'Océanie. Parmi elles, 4 font partie en 2021 du groupe des pays à développement humain élevé :

- Palau, classée au 80^{ème} rang mondial (sur 191) avec un IDH de 0,767
- Tonga, classée 91^{ème} avec un IDH de 0,745
- Fidji, classée 99^{ème} avec un IDH de 0,73
- Samoa, classée 111^{ème} avec une IDH de 0,707

A titre de comparaison, en 2021, la moyenne mondiale de l'IDH s'établit à 0,732. L'Australie et la Nouvelle-Zélande font partie du groupe des pays à développement humain très élevé, et sont classées respectivement au 5^{ème} (avec un IDH de 0,951) et 13^{ème} (avec un IDH de 0,937) rang mondial en 2021.

Les autres PEI d'Océanie pour lesquelles les données sont disponibles font partie du groupe des pays à développement humain moyen. On peut distinguer deux groupes :

- Tuvalu, les Îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Kiribati, le Vanuatu et le Timor Oriental, classés entre le 130^{ème} et le 140^{ème} rang mondial, avec des IDH compris entre 0,641 et 0,607
- Les Îles Salomon (155^{ème} avec un IDH de 0,564) et la Papouasie Nouvelle-Guinée (156^{ème} avec un IDH de 0,558), dont on peut toutefois noter l'importante progression au cours des 10 dernières années.

Conclusion

A partir de données par pays, trois axes sont développés dans ce chapitre dans une perspective d'analyse socioéconomique. Les contextes institutionnels tiennent une place de premier rang dans cet espace caractérisé par une empreinte coloniale forte, et dont les modes de gouvernance actuels, ainsi que les trajectoires et les perspectives de développement sont indissociables des liens hérités de l'histoire. Ensuite, l'analyse des niveaux de vie montre que la plupart des PEI océaniques présentent des niveaux de richesse par habitant au-dessous de la moyenne mondiale, bien qu'il faille souligner les limites des indicateurs de richesse et de pauvreté, qui ne tiennent compte que des échanges marchands et de la dimension monétaire de la richesse. Le dernier axe traite des conditions de vie des habitants des PEI d'Océanie en abordant les questions d'inégalités de revenus et de développement humain.

Une limite de cette analyse tient au fait qu'un nombre non négligeable de données n'est pas disponible. En effet, la petite taille de la plupart des PEI d'Océanie limite la production statistique, tandis que dans d'autres cas, il n'est pas possible de dissocier les chiffres des territoires non indépendants des valeurs nationales. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés en matière de compilation des données statistiques, notamment grâce à l'appui technique dont bénéficient les PEI d'Océanie de la part d'organisations internationales (Banque Mondiale, Fonds monétaire International) et régionales (Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Forum des Îles du Pacifique). Notre analyse, bien qu'encore incomplète, n'aurait pas pu être réalisée il y a 15 ans.

Les tendances mises en exergue à partir de ce cadre d'analyse participent à l'étude des économies du continent océanien, un grand océan d'îles qui partagent des enjeux, des contraintes et des opportunités spécifiques. En intégrant les données disponibles, nous contribuons à alimenter le champ des recherches appliquées aux petites économies insulaires d'Océanie. Dans la mesure où cette analyse socioéconomique tient compte des caractéristiques géographiques et démographiques ainsi que des liens institutionnels hérités de l'histoire, nous apportons un éclairage contextualisé sur les rouages des trajectoires économiques et des flux d'échanges des PEI d'Océanie. Cette perspective, à la fois régionale et pluridisciplinaire, est indispensable pour appréhender l'ouverture (financière, commerciale et migratoire) des PEI du d'Océanie au monde, à leurs partenaires historiques et à leurs voisins asiatiques. Cette ouverture, indispensable pour des économies dont la croissance est à

moteur externe, est aussi source de préoccupations, notamment quant aux opportunités économiques et stratégiques que représentent les PEI au sein du Pacifique.

Références bibliographiques

Allen, R. C. (2017). Absolute poverty : When necessity displaces desire. *American Economic Review*, 107(12), 3690-3721.

Baldacchino, G. (2006). *Islands, island studies, island studies journal*.

Baldacchino, G., & Bertram, G. (2009). The beak of the finch : Insights into the economic development of small economies. *The Round Table*, 98(401), 141-160.

Banque mondiale. (2018). Rapport sur la pauvreté et la prospérité partagée : compléter le puzzle de la pauvreté

<https://www.banquemondiale.org/fr/research/brief/poverty-and-shared-prosperity-2018-piecing-together-the-poverty-puzzle-frequently-asked-questions>

Bertram, G. (2004). On the convergence of small island economies with their metropolitan patrons. *World development*, 32(2), 343-364.

Bertram, I. G., & Watters, R. F. (1985). The MIRAB economy in South Pacific microstates. *Pacific viewpoint*, 26(3), 497-519.

Bertram, I. G., & Watters, R. F. (1986). The MIRAB process: Earlier analyses in context. *Pacific Viewpoint*, 27(1), 47-59.

Bourguignon, F. (2004). *The poverty-growth-inequality triangle*. working paper.

Briguglio, L. (1995). Small island developing states and their economic vulnerabilities. *World development*, 23(9), 1615-1632.

Browne 2006, Remittances and migration, in Browne, Pacific Island Economies, International Monetary Fund, Washington, D.C., 37-41.

Browne, C. & Orsmond, D. (2006). *Pacific Island Countries: Possible Currency Arrangements*. *International Monetary Fund Working Paper 06/234*.

Commonwealth of Australia. (1994). Creative Nation: Commonwealth Cultural Policy, Cultural Tourism.

Demas, W. G. (1965). *The economics of development in small countries: With special reference to the Caribbean*. McGill-Queen's Press-MQUP.

Dimou, M., & Rivière, F. (2015). Modèles et stratégies de développement des petites économies insulaires. *Revue de la littérature et nouveaux paradigmes. Papiers de recherche*, 1-34.

Fleurbaey, M., Herpin, N., Martinez, M., & Verger, D. (1998). Mesurer la pauvreté ? *Économie et statistique*, 308(1), 23-33.

Frankel, J. A. (1997). *Regional Trading Blocs in the World Economic System* (p. 388 Pages). Peterson Institute for International Economics.

Gérardin, H., Dos Santos, S., & Gastineau, B. (2016). Présentation. Des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de développement durable (ODD) : La problématique des indicateurs. *Mondes en développement*, 174(2), 7-14.

Gorohouna S. (2019). *Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après la période référendaire*, Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie.

Guyard, S., Apithy, L., Bouard, S., Sourisseau, J. M., Passouant, M., Bosc, P. M., & Bélières, J. F. (2013). L'agriculture en tribu: Poids et fonctions des activités agricoles et de prélèvement-Enquête IAC.

Insee. (2016, octobre 13). *Définition—Parité de pouvoir d'achat / PPA / PPA* | Insee.

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1923>

Insee. (2021). Définition-Pauvreté monétaire/seuil de pauvreté/ Insee.

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

Klugman J., Rodriguez F. & Choi H.J. (2011). The HDI 2010: New Controversies, Old Critiques. *Human Development Research Paper 1*. PNUD-BRDH, New York.

Kuznets, S. (1960). Economic growth of small nations. In *Economic consequences of the size of nations* (p. 14-32). Springer.

Levratto, N. (2007). *Comprendre les économies d'outre-mer*.

Lieb (2019). Quelle réforme fiscale en cas de baisse des transferts ? In Gorohouna (2019), *Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après la période référendaire*, Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie, 67-76.

Lollivier, S. (2008). La pauvreté : Définitions et mesures. *Regards croisés sur l'économie*, 2, 21-29.

ONU. (2020a). *10 questions fréquemment posées sur l'Organisation des Nations Unies et la décolonisation* [E Département de la communication globale en consultation avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix].

ONU. (2020b). Objectifs de développement durable. *New York: Nations Unies*.

Pacific Islands Forum Economic Ministers' Meeting 2010, 'Trends in remittances fees and charges'.

Parry, C. E., & McElroy, J. L. (2009). The supply determinants of small island tourist economies. *The ARA (Caribbean) Journal of Tourism Research*, 2(1), 13-22.

Poirine. (1995). *LES PETITES ÉCONOMIES INSULAIRES : THÉORIE ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT*, L'Harmattan.

Poirine. (2019). *L'avenir de l'économie calédonienne : Trois scénarios pour 2025*, In Gorohouna (2019), *Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après la période référendaire*, Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie, 149-162.

Ro'i, L. & Sénégas, M.-A. (2012). *Bilateral trade, colonial heritage and common currency arrangements : an Oceanian perspective*. *International Economics*, 129, 63-98.

Ro'i, L. (2013). *L'intégration régionale océanienne : Enjeux, contraintes et perspectives* [PhD Thesis]. Bordeaux 4.

Sénat. (2014). *Les zones économiques exclusives ultramarines : le moment de vérité*. Délégation sénatoriale ç l'outre-mer, Rapport n°430, 9 avril 2014.

<https://www.senat.fr/rap/r13-430/r13-430.html>

Zugravu, N., Geronimi, V., Le Gargasson, C. & Tsang King Sang, J. (2020). Promoting heritage for a sustainable development: the case of tourism in the island economies. *revue Economique*, 2020/7, 925-968.

Références des sources de données

BM_d1 : Banque Mondiale, Part des revenus détenus par les 10% plus pauvres

<https://data.worldbank.org/indicator/SI.DST.FRST.10?end=2019&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1981>

BM_d9 : Banque Mondiale, Part des revenus détenus par les 10% les plus riches

<https://data.worldbank.org/indicator/SI.DST.10TH.10?end=2019&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1981>

BM_conso_pub : Banque Mondiale, Dépenses de consommation finale des administrations publiques en pourcentage du PIB

<https://data.worldbank.org/indicator/NE.CON.GOVT.ZS?end=2021&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1960>

BM_facteur_PPA : Banque Mondiale, Facteur de conversion du PIB en \$ PPA

<https://data.worldbank.org/indicator/PA.NUS.PPP?end=2021&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1990>

BM_Gini : Banque Mondiale, Indice de Gini

https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?end=2019&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&name_desc=false&start=1981

BM_ODA : Aide officielle au développement nette reçue en dollars courants

<https://data.worldbank.org/indicator/DT.ODA.ODAT.CD?end=2020&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1960>

BM_pauv_abs : Banque Mondiale, Ratio de la population disposant de moins de 1,90\$ (PPA 2011) soit 2,15\$ (PPA 2017) par jour (% de la population totale)

<https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.DDAY?end=2019&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1981>

BM_pauv_rel : Banque Mondiale, Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population totale)

<https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.NAHC?end=2021&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1960>

BM_PIB : Banque Mondiale, Produit Intérieur Brut en dollars courants

<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?end=2021&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1960>

BM_PIBpc : Banque Mondiale, PIB par habitant en dollars courants

<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?end=2021&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1960>

BM_PIBpc_PPA : Banque Mondiale, PIB par habitant en dollars PPA

<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.PP.KD?end=2021&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1990>

BM_Remitt : Banque Mondiale, Envois de fonds des travailleurs émigrés en pourcentage du PIB

<https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?end=2020&locations=AS-AU-FJ-PF-GU-KI-MH-FM-NR-NC-NZ-MP-PW-PG-WS-SB-TL-TO-TV-VU-1W-OE&start=1970>

CPS (2020) : Pacific Community, Population characteristics

<http://purl.org/spc/digilib/doc/vrcao>

UN-DESA (2014) : United Nations, DESA-Population Division and UNICEF, Migration Profiles - Common Set of Indicators

<https://esa.un.org/migmgprofiles/mpcsi.htm>

UNDP_IDH : United Nations Development Programme, Indice de développement humain

<https://hdr.undp.org/data-center/country-insights#/ranks>

CHAPITRE 5 - LA CROISSANCE DANS LES ÉCONOMIES OCÉANIENNES

ISABELLE LEBON

Université de Caen Normandie, CREM ; Université de la Nouvelle-Calédonie, Larje

FRÉDÉRIC CHANTREUIL

Université de la Réunion, CEMOI

La situation des économies océaniques en 2018, telle que nous l'avons présentée au chapitre 3, résulte de l'évolution de ces territoires dans les années précédentes. C'est cette évolution qu'entend retracer le présent chapitre à travers les indicateurs de la production que sont le PIB et le PIB par habitant. Les informations disponibles, notamment dans les bases de données de la Banque Mondiale, permettent d'étudier la situation des petites économies insulaires de la zone depuis 2005. Concernant les grandes économies de la zone océanique, Australie, Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée, il est possible de retracer leur croissance économique sur une quarantaine d'années.

De fait, l'évolution de l'activité économique d'un pays est souvent désignée par le terme de « croissance », et cela montre combien il est usuel de voir ce niveau d'activité augmenter régulièrement. Ce n'est cependant pas le cas à toute période et sur tous les territoires océaniques. Certaines de ces économies ont en effet pu connaître ponctuellement des reculs du niveau de leur production, *i.e.* des récessions. Même en dehors des épisodes de baisse d'activité, les économies expérimentent des circonstances plus ou moins favorables prenant la forme de taux de croissance plus ou moins élevés. Lorsque le taux de croissance du PIB est inférieur à celui de la population alors le PIB par habitant et donc leur niveau de vie diminue. Il faut donc considérer la variation de ces deux indicateurs pour se faire une idée complète des changements de richesse et de niveaux de vie intervenus dans chaque territoire. Les évolutions observées peuvent ensuite être éclairées par les caractéristiques et les circonstances propres à chaque économie.

5.1 - 40 ans de croissance dans les grands pays de l'Océanie

L'Océanie compte trois pays qui malgré leur population restreinte à l'échelle mondiale sont beaucoup plus peuplés que ses autres membres : L'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Pour ces trois pays, nous disposons, dans les bases de la Banque Mondiale, de séries beaucoup plus longues que pour les petites économies insulaires, ce qui nous permet d'envisager une représentation et une analyse de leur croissance économique sur près de quatre décennies. Pour qu'il s'agisse véritablement des variations de la production de biens et services en quantité, nous

considérons ces indicateurs en unité monétaire constante afin de gommer les effets de l'inflation sur leur mesure (voir Encadre 5.1).

Encadré 5.1 Croissance du PIB en valeur / en volume, nominal / réel, à prix courants / prix constants

La mesure de la croissance économique consiste dans la détermination des variations du PIB. Les PIB qui servent au calcul de ces variations, peuvent être estimés eux-mêmes soit à *prix courants*, soit à *prix constants*. Selon la définition de l'INSEE⁷, « *Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée.... Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence.* ».

Les PIB et leur taux de croissance mesurés à partir des prix courants (observés chaque année sur le marché) sont dits alternativement en valeur ou nominaux. L'accroissement calculé est le résultat à la fois de l'évolution de l'activité économique et de l'évolution du niveau général des prix. En revanche, la croissance déterminée à prix constants ne correspond qu'à l'évolution effective de la quantité. On parle alors de PIB et de taux de croissance réels ou en volume.

5.1.1. - Australie, Nouvelle-Zélande : quelle croissance par rapport aux autres pays développés depuis 1979 ?

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, parmi les trois grands pays de la zone, il en existe deux, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui comptent parmi les pays développés. Parce que l'Australie constitue à la fois le territoire le plus peuplé de l'Océanie et celui où le PIB par habitant est le plus élevé, elle en est de très loin l'économie la plus puissante. L'Australie reste cependant une petite économie au regard du poids énorme que représentent certains pays asiatiques, et notamment la Chine et le Japon, qui sont aujourd'hui ses principaux partenaires commerciaux comme ceux de la Nouvelle-Zélande.

Tableau 5.1 – Taux de croissance annuel moyen du PIB et du PIB par habitant⁸ de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Européenne, des Etats-Unis et de l'OCDE entre 1979 et en 2018 (en %)

Territoires	Taux de croissance		Territoires	Taux de croissance	
	PIB	PIB/habitant		PIB	PIB/habitant
Australie	3,05	1,66	Etats-Unis	2,56	1,61
Nouvelle-Zélande	2,54	1,41	Union européenne	1,84	1,60

⁷ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1086>

⁸ On peut estimer les différences de niveau de vie en début de période (en 1979) à partir du ratio du PIB par habitant de chaque territoire/zone par rapport au PIB moyen par habitant de l'OCDE dans son ensemble : Australie (139,19%), Nouvelle-Zélande (104,23%), États-Unis (137,09%), Union Européenne (91,88%).

			Pays membres de l'OCDE	2,29	1,54
--	--	--	------------------------	------	------

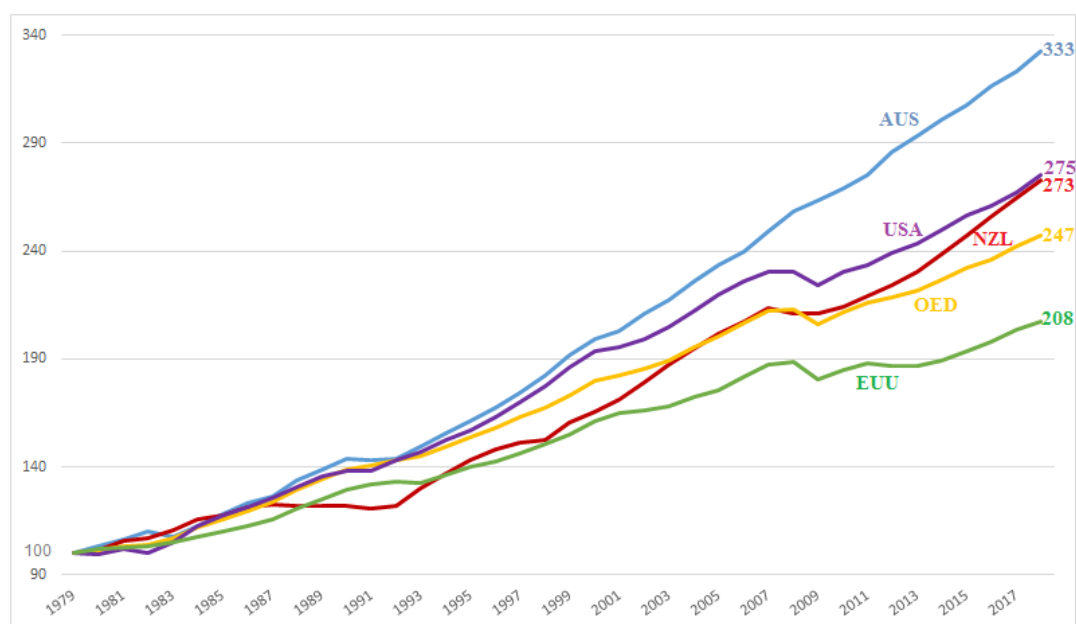
Source : BM_PIB (US constant), BM_PIB/habitant (US constant).

Le graphique 5.1 nous permet de visualiser l'évolution de l'activité économique des deux principales économies océaniques entre 1979 et 2018 et de comparer leurs profils d'évolution avec ceux d'autres pays ou zones développés, à savoir les États-Unis, la moyenne de l'OCDE et la moyenne de l'Union Européenne. Alors que les PIB de l'Union Européenne et de l'OCDE ont respectivement été multipliés par 2 (avec un PIB égal à 208% de celui de 1979 en 2018) et par près de 2,5 (avec un PIB égal à 243% en 2018 de celui de 1979) au cours de la période étudiée, celui de l'Australie a plus que triplé sur la même période (avec 333%). Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, avec des PIB respectivement 275 et 273 en 2018 (base 100 en 1979), ont juste été un peu moins performants que l'Australie.

On peut remarquer que c'est dans la période récente, depuis le début des années 2000 et plus particulièrement après la crise des *subprimes* de 2008-2009, que les deux pays du Pacifique ont connu une évolution plus favorable de leur activité que les autres zones considérées. Ainsi, le taux de croissance moyen du PIB de la Nouvelle-Zélande rattrape-t-il celui des États-Unis sur l'ensemble de la période, alors qu'en 2000 il existait un fort décalage dans leur performance de croissance à l'avantage des États-Unis (voir graphique 5.1). Quant à l'Australie, sa situation est encore plus remarquable, car, contrairement aux autres zones retracées ici, elle ne connaît même pas de récession en 2009 à la suite de la crise des *subprimes*, d'où un taux de croissance annuel moyen⁹ du PIB extrêmement élevé avec 3,05% sur l'ensemble de la période étudiée (voir tableau 5.1)

⁹ Voir encadré 5.2

Graphique 5.1 : Évolution comparée des PIB réels de l’Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l’Union Européenne, des États-Unis et de l’OCDE entre 1979 et 2018 (base 100 en 1979)



Source : BM_PIB (US constant).

Légende :

Australie	AUS	Etats-Unis	USA
Nouvelle-Zélande	NZL	Union européenne	EUU
		Pays membres de l'OCDE	OED

Encadré 5.2. Taux de croissance observés et taux de croissance annuel moyen

A partir des montants observés du PIB, on peut calculer un taux de croissance annuel, qu’il s’agisse de deux années successives, ou d’un taux de croissance pluriannuel si les deux PIB observés sont séparés par au moins deux années.

On prend les notations suivantes :

g_A : un taux de croissance annuel

g_P : un taux de croissance pluriannuel

g_M : un taux de croissance (annuel) moyen

PIB_n : PIB de l’année n .

A partir de PIB_n et de PIB_{n+1} , on calcule le taux de croissance annuel pour l’année $n + 1$ par rapport à l’année n , noté $g_A(n; n + 1)$, comme suit :

$$g_A(n; n + 1) = \frac{PIB_{n+1} - PIB_n}{PIB_n} \Leftrightarrow PIB_{n+1} = (1 + g_A(n; n + 1))PIB_n$$

A partir de PIB_n et de PIB_{n+x} , on calcule le taux de croissance pluriannuel sur la période n à $n + x$, noté $g_P(n; n + x)$, comme suit :

$$g_P(n; n + x) = \frac{PIB_{n+x} - PIB_n}{PIB_n} \Leftrightarrow PIB_{n+x} = (1 + g_P(n; n + x))PIB_n$$

Une fois établis soit plusieurs taux de croissance annuels, soit un taux de croissance pluriannuel, on peut calculer le taux de croissance annuel moyen sur une période déterminée qui permet d'appréhender la tendance de l'évolution économique.

(1) Supposons que l'on connaisse tous les taux de croissance annuels entre les années n et $n + x$, le taux de croissance annuel moyen, noté $g_M(n; n + x)$, sur la période s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} PIB_{n+x} &= (1 + g_A(n + x - 1; n + x))PIB_{n+x-1} \\ \Leftrightarrow PIB_{n+x} &= (1 + g_A(n + x - 1; n + x))(1 + g_A(n + x - 2; n + x - 1))PIB_{n+x-2} \Leftrightarrow PIB_{n+x} \\ &= (1 + g_A(n + x - 1; n + x)) \dots (1 + g_A(n; n + 1))PIB_n \end{aligned}$$

Le taux de croissance annuel moyen est le taux de croissance qui, s'il était réalisé chaque année entre n et $n + x$, permettrait de passer de PIB_n à PIB_{n+x} entre n et $n + x$.

$$PIB_{n+x} = (1 + g_M(n; n + x))^x PIB_n$$

On calcule finalement le taux de croissance annuel moyen à partir des taux de croissance annuels :

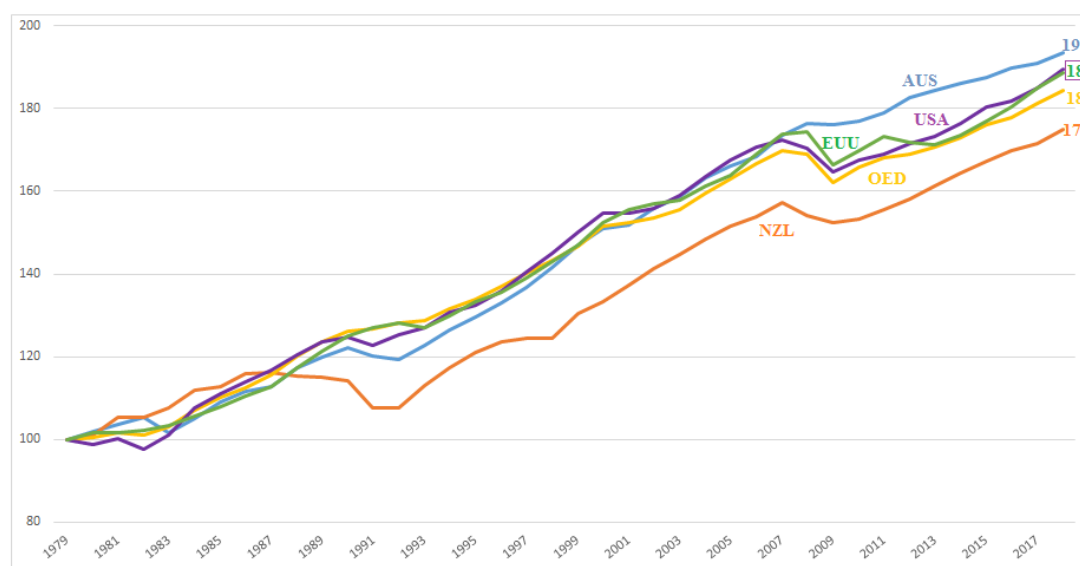
$$\begin{aligned} (1 + g_M(n; n + x))^x &= (1 + g_A(n + x - 1; n + x)) \dots (1 + g_A(n; n + 1)) \\ &= \prod_{i=1}^x (1 + g_A(n + i - 1; n + i)) \\ \Leftrightarrow g_M(n; n + x) &= \left[(1 + g_A(n + x - 1; n + x)) \dots (1 + g_A(n; n + 1)) \right]^{1/x} - 1 \end{aligned}$$

(2) Supposons que l'on connaisse le taux de croissance pluriannuel entre les années n et $n + x$, le taux de croissance annuel moyen sur la période s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} PIB_{n+x} &= (1 + g_P(n; n + x))PIB_n = (1 + g_M(n; n + x))^x PIB_n \\ \Leftrightarrow g_M(n; n + x) &= (1 + g_P(n; n + x))^{1/x} - 1 \end{aligned}$$

Il faut cependant rester prudent sur l'interprétation de ces profils d'évolution de la production nationale en termes d'amélioration du niveau de vie des habitants, car il faut prendre en compte la croissance de la population pour le mesurer. Les changements dans le temps du PIB par tête retracés au graphique 5.2 permettent de se faire une idée réelle de l'évolution de la situation des habitants.

Graphique 5.2 : Évolution comparée des PIB réels par habitant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Européenne, des États-Unis et de l'OCDE entre 1979 et 2018 (base 100 en 1979)



Source : BM_PIB/habitant (US constant).

Légende :

Australie	AUS	Etats-Unis	USA
Nouvelle-Zélande	NZL	Union européenne	EUU
		Pays membres de l'OCDE	OED

De fait, l'évolution de ces niveaux de vie donne une vision un peu différente des changements économiques intervenus dans les zones considérées. Les profils de croissance du PIB par habitant de l'Union Européenne, des États-Unis et de l'OCDE sont assez proches sur l'ensemble de la période. C'est aussi vrai pour l'Australie jusqu'à la crise des *subprimes*, à la suite de laquelle le pays échappant poursuit sur un trend de croissance quasiment équivalent aux années précédentes. Cela conduit l'Australie à avoir un taux de croissance moyen sur 39 ans de 1,66%, un peu meilleur que celui de l'Union Européenne (1,60%), des États-Unis (1,61%) et a fortiori de l'OCDE (1,54%) (voir tableau 5.1). Le profil de la Nouvelle-Zélande fait apparaître une autre spécificité. Ce pays a connu une forte diminution de son niveau de vie au début des années 1990, une diminution qui n'a jamais été complètement compensée et qui conduit son taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant à n'être égal qu'à 1,41% entre 1979 et 2018. Quelques éléments d'information sur les économies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande peuvent nous permettre d'éclairer les spécificités de leurs situations respectives.

En 2018, l'Australie n'avait connu aucun épisode de récession depuis 1991, soit 27 ans de croissance ininterrompue. La diminution de la production australienne de 1991 a été le résultat de la conjonction de plusieurs phénomènes. Au plan international, une baisse de la consommation intervenue aux États-Unis et en Grande-Bretagne en 1990 a entraîné une passagère chute de l'activité à l'échelle mondiale. Au plan national, l'Australie a expérimenté cette même année une importante sécheresse qui a affecté fortement sa production agricole. En outre, le pays a poursuivi

en 1990-1991 une politique monétaire particulièrement restrictive qui a eu un impact négatif sur sa croissance économique.

Tableau 5.2 – Part des exportations dans le PIB pour l’Australie, la Nouvelle-Zélande, l’Union Européenne, les Etats-Unis et l’OCDE en 1979 et en 2018 (en % du PIB)

	Exportations/PIB			Exportations/PIB	
	1979	2018		1979	2018
Australie	14,31	21,80	Etats-Unis	8,76	12,22
Nouvelle-Zélande	28,63	28,13	Union européenne	23,90	49,18
			Pays membres de l'OCDE	17,28	28,63

Sources : BM_Export (US courant), BM_PIB (US courant).

A partir de 1994, l’Australie a pris des mesures visant à améliorer son niveau d’activité économique. Il s’agissait à travers une série de réformes libérales d’augmenter une productivité alors jugée insuffisante parce qu’inférieure à celle des autres pays développés. Cette moindre productivité s’expliquait notamment par une insuffisance d’exposition à la concurrence internationale et un manque d’investissement. Pour pallier ces difficultés, l’Australie a déréglementé des secteurs tels que les transports et l’énergie, décidé unilatéralement d’une baisse de ses droits de douane, libéralisé son secteur financier et laissé flotter le dollar australien.

Tableau 5.3 – Dépenses en R&D dans le PIB pour l’Australie, la Nouvelle-Zélande, l’Union Européenne, les Etats-Unis et l’OCDE en 1996 ou 1997 et en 2017 ou 2018 (en % du PIB)

	R&D/PIB			R&D/PIB	
	1996 ou 1997	2017 ou 2018		1996 ou 1997	2017 ou 2018
Australie	1,67 (1996)	1,87 (2017)	Etats-Unis	2,45 (1996)	2,83 (2018)
Nouvelle-Zélande	1,06 (1997)	1,35 (2017)	Union européenne	1,70 (1996)	2,19 (2018)
			Pays membres de l'OCDE	2,12 (1996)	2,57 (2018)

Source : BM_R&D (% PIB).

Ces politiques se sont inscrites dans le contexte d’un repositionnement sur le long terme de l’Australie dans l’économie mondiale. Après avoir eu très longtemps et pour des raisons historiques comme principal partenaire commercial le Royaume-Uni, son ancienne puissance coloniale, le pays a développé après la Seconde Guerre mondiale ses relations commerciales avec les grandes puissances économiques de la zone Asie-Pacifique. Ainsi, le Japon est-il devenu dès les années 1960 le premier partenaire commercial de l’Australie, avant que ce soit la Chine qui occupe cette place, ce

qui est toujours le cas en 2018. Il semble que l'Australie doive à ses relations commerciales avec les pays d'Asie, et particulièrement avec la Chine, l'exception de sa situation économique en 2009. En effet, le maintien de la croissance chinoise, et donc de sa demande en ressources naturelles, associé à une politique de relance budgétaire a permis la poursuite et même l'augmentation de l'activité en Australie malgré la crise des *subprimes*, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays développés. Pour faciliter ses échanges avec son principal partenaire, l'Australie a signé en 2015 un accord de libre-échange avec la Chine. Jusqu'à la fin de la période décrite par nos données, les relations entre l'Australie et la Chine ont continué à se développer. Cependant, nous verrons ultérieurement que les choses se sont compliquées dans la période récente.

L'élargissement de ses relations commerciales régionales a permis une augmentation de 14,31% à 21,80% de la part des exportations dans le PIB de l'Australie qui lui-même s'est nettement accru (voir tableau 5.2). Cependant, comme nous l'avons vu au chapitre 3, cette force de l'économie australienne est aussi une faiblesse étant donnée la composition de ses exportations. En effet, ses exportations restent en grande partie constituées par de ressources minières et de produits de base (produits agricoles notamment), alors que dans le même temps les importations concernent majoritairement des produits manufacturés. Plusieurs observations accentuent la portée de ce résultat. Le tableau 5.3 fait apparaître la faiblesse des dépenses en R&D de l'Australie par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, ce qui ne permet pas d'espérer un important développement de filières industrielles très productives et donc compétitives à l'international, dont l'apparition est déjà compliquée par la taille relativement modeste du marché intérieur. D'ailleurs, l'industrie automobile australienne a finalement fermé ses portes en 2017 au profit d'importations de véhicules (Genet, 2017). Dans ces conditions et malgré sa richesse, la dépendance de l'Australie à ses exportations de produits primaires ne fait que s'accroître.

Contrairement à l'Australie, les exportations de la Nouvelle-Zélande représentent une part assez stable de sa production du début et à la fin de la période étudiée, sachant qu'elle était déjà relativement élevée en 1979 à hauteur d'environ 28% du PIB du pays. Ce fait constitue une sorte d'exception, puisque, dans toutes les autres zones considérées, le tableau 5.2 fait apparaître une nette augmentation du ratio exportations sur PIB au cours de ces quatre décennies. Dans le cas néo-zélandais, cette stabilité est peut-être liée à la structure des exportations du pays. Ces exportations concernent principalement le secteur agricole. De plus, elles se concentrent largement sur un petit nombre de produits depuis longtemps exportés dans leur immense majorité. Quelques chiffres sont emblématiques à cet égard. La Nouvelle-Zélande exporte 95% de sa production de lait et représente à elle seule environ 30% des échanges mondiaux dans ce domaine (Cosnard et Escande, 2011, Cussonneau, 2019). On peut également citer les ovins et les kiwis pour lesquels la Nouvelle-Zélande commercialise à l'étranger en 2018 respectivement 85% et 90% de sa production.

Le pays se trouve ainsi dans une véritable situation de dépendance par rapport aux débouchés extérieurs de ses productions agricoles. Ce problème est loin d'être nouveau. Depuis la fin du contrat commercial avec le Royaume-Uni, son ancienne puissance coloniale, suite à l'entrée de ce pays dans

la Communauté économique européenne en 1973, la Nouvelle-Zélande doit envisager des débouchés alternatifs et stables dans le temps. Il est logique de penser que c'est le besoin de commercialiser régulièrement ses produits agricoles qui a conduit la Nouvelle-Zélande à être le premier pays développé à conclure un accord de libre-échange avec la Chine en 2008 (Rousseau, 2008).

C'est aussi du fait de l'atout et de la contrainte que constituent pour elle l'agriculture que le profil de la croissance néo-zélandaise est plus heurté que celui de l'Australie ou de l'OCDE ainsi que le montre les graphiques 5.1 et 5.2. De la deuxième moitié des années 1980 au début des années 1990, la Nouvelle-Zélande a en effet connu une stagnation prolongée (1986-1990) de son activité économique suivie d'une faible récession (1991-1992). Les raisons qui ont conduit à cette situation et les réponses qui y ont été apportées, déterminent largement les conditions actuelles du fonctionnement de l'économie néo-zélandaise, et notamment celles du secteur agricole.

Jusqu'au début des années 1980, l'économie néo-zélandaise est restée fortement administrée (Antheaume, 1994). Un État providence datant des années 1930 protégeait les citoyens. Il se traduisait notamment par la garantie de certains prix agricoles pour éviter une chute du revenu des agriculteurs. Mais en 1984, l'État est à la limite de la banqueroute. Affaibli comme beaucoup d'économies par les deux chocs pétroliers des années 1970, la Nouvelle-Zélande subit alors de plein fouet l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun européen. En effet, cela détourne la demande anglaise de ses anciennes colonies et la concentre vers les produits alternatifs de ses voisins européens avec qui le libre-échange s'est instauré. Les subventions versées aux agriculteurs néo-zélandais par l'État explosent alors, jusqu'à devenir non supportables pour le budget national.

Il s'en suit des réformes drastiques : une libéralisation globale dans les domaines monétaires et financiers avec à la clé un passage au change flottant et une importante dépréciation du dollar néo-zélandais, une privatisation des entreprises publiques, une diminution des impôts sur les revenus et sur les sociétés et la fixation d'un objectif de réduction du déficit budgétaire. Les mesures adoptées ont entraîné une très forte réduction des aides publiques et notamment des subventions à l'agriculture qui ont été quasiment supprimées d'une année sur l'autre entre 1984 et 1985. Par exemple, la garantie pour le prix du lait *New Zealand Milk Board* a été abandonnée. Les agriculteurs néo-zélandais ont dès lors été confrontés directement aux prix du marché mondial, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Les effets cumulés de la crise économique et des réformes libérales adoptées se traduisent dans les années suivantes par une hausse considérable du chômage qui, de 5,5% en 1984, a doublé au début des années 1990. Ce n'est qu'à partir de 1993 que la situation s'améliore sur le marché du travail néo-zélandais. Les problèmes rencontrés par le pays à la fin des années 1980 et au début des années 1990 expliquent l'évolution observée des PIB et PIB par habitant (voir graphiques 5.1 et 5.2).

La situation plus favorable dans la période récente ne signifie pas pour autant la disparition des difficultés voire des risques qui pèsent sur l'économie néo-zélandaise. En 2017, un rapport OCDE

pointe un autre écueil qui semble également structurel (OCDE, 2017). Il s'agit de la faiblesse persistante de la productivité du travail qu'expliquerait la combinaison de différents facteurs. (1) La taille du marché intérieur néo-zélandais ne permet pas l'existence d'économies d'échelle suffisantes pour que la productivité rejoigne celle des autres pays développés, sachant que les traités de libre-échange ne permettent pas de pallier cette difficulté. (2) L'insuffisance des investissements renforce les conséquences de l'étroitesse du marché. (3) L'OCDE souligne aussi une insuffisance de l'investissement dans le domaine de la R&D et du capital humain à disposition des entreprises locales (insuffisance d'investissement dans l'éducation). L'OCDE recommande d'ailleurs d'inciter les jeunes à suivre des études en sciences et notamment en mathématiques pour permettre de combler le manque de compétences dans le domaine du numérique. Les chiffres de la part du PIB consacrée aux dépenses en R&D du tableau 5.3 confirment que l'investissement dans ce domaine reste particulièrement faible pour un pays développé en dépit d'une augmentation substantielle au cours des quatre décennies étudiées, avec 1,35% en 2017 pour ce pays contre 2,57% (en 2018) pour la zone OCDE dans son ensemble.

L'intégration dans la zone Asie-Pacifique de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'est concrétisée par leur implication dans les grands accords commerciaux de la zone Asie-Pacifique en plus des accords bilatéraux les liant à tel ou tel pays. Il s'agit tout d'abord de l'Accord de partenariat transpacifique ou *Comprehensive and progressive agreement of Trans-Pacific Partnership* (CPTPP). Cet accord entré en vigueur le 30 décembre 2018 a vu son importance économique se réduire après le retrait des négociations des Etats-Unis décidé par le président Trump en 2017. Fin 2021, il regroupait Australie, Canada, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou et le Vietnam. Cependant, sa portée pourrait s'étendre avec l'entrée de nouveaux partenaires, la Chine et le Royaume-Uni font actuellement partie des candidats à l'intégration (Australian Government, 2021, Qian, 2021). Mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déjà rejoint un autre marché d'une taille inédite avec l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022 du RCEP (*Regional Comprehensive Economic Partnership*). Cet accord de libre-échange regroupe 15 pays de la zone Asie-Pacifique, les 10 pays de l'ASEAN (la Birmanie, Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam), et cinq pays qui avaient déjà conclu un accord bilatéral avec l'ASEAN, à savoir l'Australie, la Chine, le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande. Le RCEP constitue ainsi la plus vaste zone de libre-échange du monde (RFI, 2022).

Il serait cependant hâtif de conclure à l'absence de toute tension dans la zone. En réalité, la fin de la période que recouvre nos données coïncide avec l'apparition puis la montée des difficultés dans les relations entre d'une part l'Australie et dans une moindre mesure la Nouvelle-Zélande et d'autre part la Chine. Dès 2017, des voix s'élèvent pour dénoncer l'influence grandissante de la Chine dans les deux pays, dont elle voudrait qu'ils adoptent des politiques conformes à ses intérêts internationaux (Zaugg, 2017). Il s'en est suivi une série de mesures prises par l'Australie pour endiguer cette influence comme l'interdiction du financement des partis politiques par des capitaux étrangers ou l'exclusion du chinois Huawei de l'appel d'offre pour l'installation de la 5G pour des raisons de sécurité nationale (Arzi, 2021). L'Australie a aussi été le premier pays à demander officiellement une

enquête de l'OMS auprès de la Chine pour connaître l'origine de la pandémie de Covid-19. La Chine a réagi aux initiatives de l'Australie à son encontre par le rehaussement d'une série des droits de douane sur différents produits en provenance de ce pays. En dépit de ces sanctions sur son commerce extérieur, l'Australie a persisté dans sa politique notamment en renonçant à équiper son armée avec des sous-marins français pour privilégier des sous-marins à propulsion nucléaire construits par les Américains et les Anglais, car elle compte sur cette alliance, notamment dans le cadre de l'accord militaire AUKUS, pour la protéger dans l'avenir de son trop puissant voisin chinois (Le Monde 2021, Pontiroli 2021). Ainsi, l'Australie se positionne-t-elle clairement aux côtés des États-Unis dans le bras de fer qui oppose désormais ceux-ci à la Chine dans le Pacifique, mais les conséquences économiques qui pourraient en résulter pour elle ne sont pas encore inscrites dans les données dont nous disposons.

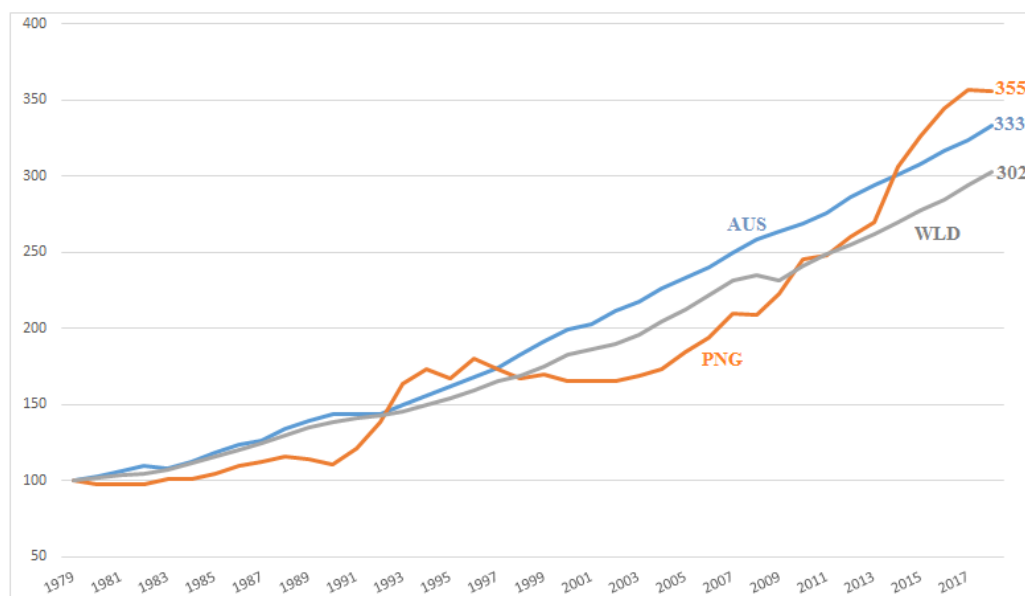
5.1.2. - Papouasie-Nouvelle-Guinée : quelle croissance économique pour le pays en développement de l'Océanie ?

Le deuxième pays de la zone océanienne en termes de taille de population, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est beaucoup moins riche que l'Australie et la Nouvelle-Zélande dont nous venons de décrire la croissance économique. Son niveau de vie mesuré par le PIB par habitant ne représente qu'environ un vingtième de celui de l'Australie en 2018¹⁰. La Papouasie-Nouvelle-Guinée peut ainsi être classée parmi les pays en développement.

Sur l'ensemble de la période étudiée, le taux de croissance moyen du PIB de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est légèrement supérieur à celui de l'Australie, à hauteur de 3,22% contre 3,05%, et a fortiori supérieur à la moyenne mondiale qui est de 2,81% comme le montre le tableau 5.4. Cependant, l'accroissement de la population en Papouasie-Nouvelle-Guinée est tel que la richesse par habitant y augmente au contraire moins vite qu'en Australie ou au niveau mondial. Le PIB par tête de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'augmente en effet qu'au rythme de 0,91% par an en moyenne entre 1979 et 2018 contre 1,66% en Australie et 1,39% au niveau mondial. Ce résultat nous indique clairement une absence de convergence du niveau de vie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec les standards mondiaux ou avec le pays le plus riche de l'Océanie entre 1979 et 2018. Il s'agit donc d'une économie qui fait face à des difficultés persistantes.

¹⁰ Même si l'écart des pouvoirs d'achat est plus limité, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 4.

Graphique 5.3 : Évolution comparée des PIB réels de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Australie et du Monde entre 1979 et 2018 (base 100 en 1979)



Source : BM_PIB (US constant).

Légende :

Australie	AUS	Monde	WLD
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG		

Tableau 5.4 – Taux de croissance moyen du PIB et du PIB par habitant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Australie et du Monde entre 1979 et en 2018 (en %)

Territoires	Taux de croissance		Territoires	Taux de croissance	
	PIB	PIB/habitant		PIB	PIB/habitant
Australie	3,05	1,66	Monde	2,81	1,39
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,22	0,91			

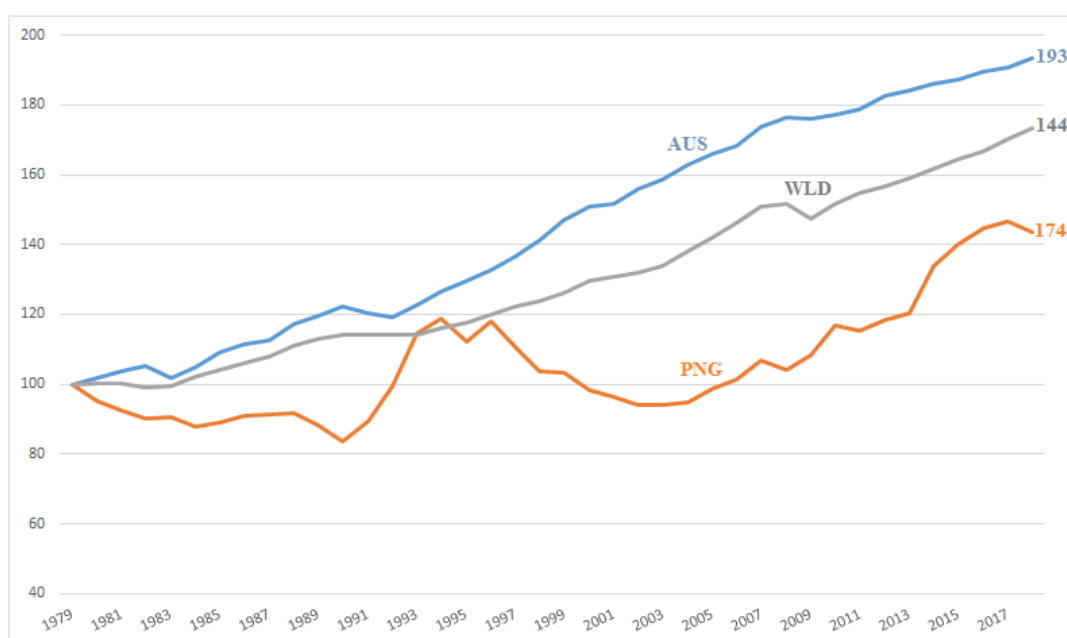
Sources : BM_PIB (US constant), BM_PIB/habitant (US constant).

Les graphiques 5.3 et 5.4 permettent de visualiser plus précisément les évolutions du PIB réel et du PIB réel par habitant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en les comparant avec la croissance de ces mêmes variables en Australie et dans le monde entier. On est frappé par la très grande irrégularité de l'évolution de la production et du niveau de vie en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Concernant le PIB, des phases de stagnation voire de récession succèdent à des phases de très forte croissance. De 1979 à 1990, le PIB réel reste quasiment identique avant de s'accroître très fortement jusqu'au milieu des années 1990, puis de ne plus progresser jusqu'au milieu des années 2000, et finalement de se remettre à augmenter vers la fin de la période. Avec le fort accroissement de la population que connaît la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les phases de stagnation et de récession se transforment en

période de forte diminution du PIB réel par habitant. Il faut comprendre ce qui, dans les caractéristiques de cette économie, pourrait expliquer un profil d'évolution aussi heurté.

Plus de 85% de la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est rurale et vit de revenus issus de productions agricoles, dont certaines destinées à l'exportation telles que le coprah et le café. Le reste de la production nationale tournée vers l'exportation se concentre largement sur les matières premières minières. La Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose en effet d'importantes ressources naturelles en or et en cuivre, ainsi qu'en gaz et en pétrole. Au-delà du cours des matières premières minérales et agricoles, la plus grande partie de la variabilité du PIB du pays est donc liée à l'importance des extractions minières (May, 1997). Cette importance est quant à elle liée à la découverte des ressources, mais aussi aux troubles sociaux qui ont compliqué et parfois même stoppé certains sites d'exploitation. La principale crise qu'a traversé la Papouasie-Nouvelle-Guinée a concerné l'île de Bougainville où ont été découverts de l'or et du cuivre. Une véritable guerre civile a opposé, à partir de 1988 et pendant plus de dix ans, l'État central et les propriétaires coutumiers, conduisant à la fermeture temporaire de la mine et à une forte augmentation des dépenses militaires pour essayer d'y maintenir l'ordre. Cette crise s'est résolue par l'autonomisation de l'île de Bougainville qui pourrait même obtenir son indépendance à l'horizon 2027. Cependant, d'autres affrontements ethniques et tribaux traversent la société papouasienne.

Graphique 5.4 : Évolution comparée des PIB réels par habitant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Australie et du Monde entre 1979 et 2018 (base 100 en 1979)



Source : BM_PIB/habitant (US constant).

Légende :

Australie	AUS	Monde	WLD
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG		

Il résulte de ces graves difficultés qu'en dépit des atouts dont dispose le pays à travers ses ressources naturelles, la dette publique s'est considérablement creusée sans que cela empêche les infrastructures publiques de se dégrader et sans que cela permette à l'État de droit d'être maintenu sur l'ensemble du territoire. D'ailleurs, la croissance observée bénéficie peu à l'État ou aux citoyens à travers la redistribution et les problèmes de sécurité n'en sont pas la seule raison. Cela résulte tout autant du fait que, même lorsque la production est mise en œuvre, l'État n'en tire pas beaucoup de revenus, soit parce que les ressources sont pillées de façon illégale, c'est le cas du bois dans les forêts, soit parce l'État a consenti de tels allègements fiscaux aux exploitants qu'il en tire peu de bénéfices, c'est le cas des industries d'extraction.

Les résultats décevants de l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au début de la période étudiée s'inscrivent également dans un contexte de diminution des aides au développement versées à ce pays, notamment de la part de son principal donateur, l'Australie (OCDE, 2005) indique ainsi que les aides qui représentaient 41% du budget de l'État en 1975, ne sont plus qu'à hauteur de 17% de ce budget en 2000, ce qui s'est traduit par un creusement du déficit public. Au début des années 2000, l'Australie décide en outre de ne plus subventionner globalement le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais de financer des projets d'investissement précis, principalement dans le domaine de la santé et de la justice. En 2002, les aides correspondaient encore à 7% du produit national brut, alors que le tableau 5.A.1 de l'annexe 5.1 nous montre qu'elles stabilisent entre 2,5 et 3,5% du PIB à partir de 2006. En 2019, la rumeur a temporairement couru que la Papouasie-Nouvelle-Guinée voulait faire refinancer la totalité de sa dette par la Chine (La1ere, 2019). L'opération n'a pas été réalisée, mais, à la fin de la période couverte par nos données, le pays cherchait clairement à alléger le poids des intérêts de sa dette, car pour un endettement correspondant 33% du PIB ces intérêts absorbaient 15% du budget de l'État. Cette situation compliquée a évidemment pesé sur le développement de l'activité économique entre 1979 et 2018.

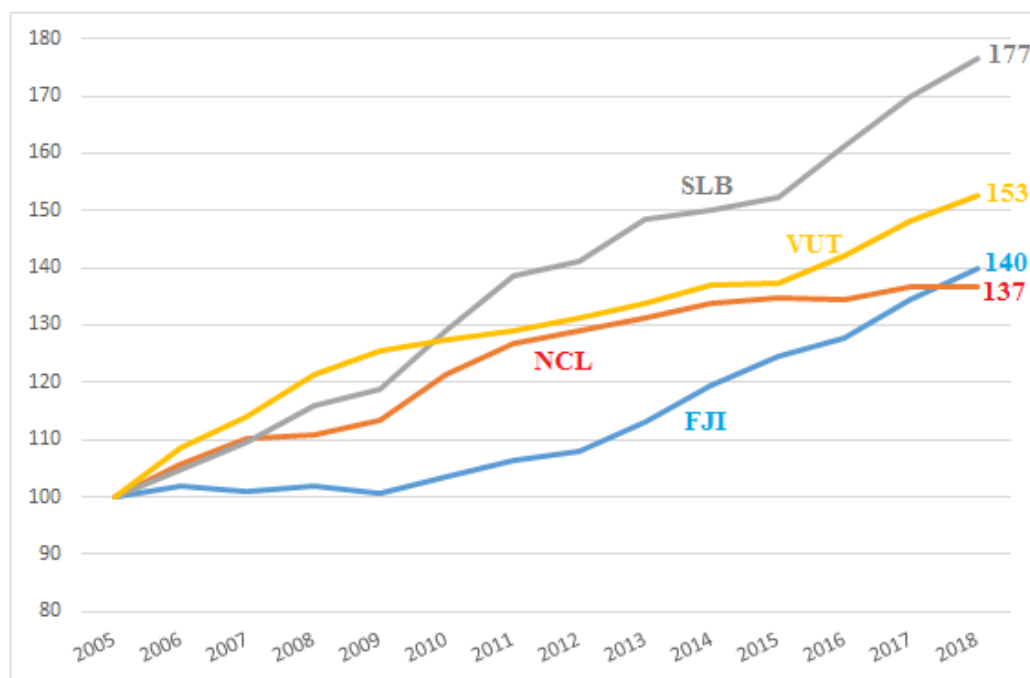
5.2 - Croissance dans les petites économies insulaires océaniques entre 2005 et 2018

Les données disponibles nous permettent de retracer l'évolution du PIB et du PIB par habitant dans les petites économies insulaires de l'Océanie sur une période de 14 ans. Dans un premier temps, nous nous intéressons à la variation de la production globale de chacun de ces territoires en étudiant l'évolution de leurs PIB en volume respectifs. Ces variations sont retracées aux graphiques 5.1, 5.2 et 5.3 qui correspondent respectivement aux économies de Mélanésie, de Polynésie et de Micronésie. Les PIB réels de chaque territoire sont normalisés par rapport à leur valeur de 2005 qui sert de base 100, ainsi la valeur obtenue en 2018 donne directement la croissance réalisée pendant la période considérée. La comparaison des taux de croissance moyen du PIB et du PIB par habitant permet de mesurer l'effet de la variation de la taille de la population.

Le graphique 5.5 montre que l'ensemble des petites économies insulaires mélanésiennes ont connu un important développement économique entre 2005 et 2018, ainsi que le confirme les résultats du tableau 5.5. Les taux de croissance annuels moyens s'échelonnent entre environ 2,5% pour la

Nouvelle-Calédonie et les Îles Fidji et 4,5% pour les Îles Salomon. Le Vanuatu est dans une situation intermédiaire avec un taux de croissance de 3,3%. En outre, les tendances observées ne sont pas identiques au cours de la période.

Graphique 5.5 : Évolution comparées des PIB réels des territoires mélanésiens entre 2005 et 2018 (base 100 en 2005)



Source : BM_PIB (US constant), OCDE_€/\$, ISEE_PIB_NCL. Calculs des auteurs.

Légende :

Fidji	FJI	Îles Salomon	SLB
Nouvelle-Calédonie	NCL	Vanuatu	VUT

En 2005, les Îles Salomon dont le niveau de vie est le plus faible de la Mélanésie comme plus généralement de la zone océanienne¹¹, ont la croissance la plus importante et la plus régulière sur l'ensemble de la période étudiée. On note cependant deux inflexions correspondant à deux chocs : l'un en 2009 avec la crise des *subprimes*, l'autre en 2015 du fait du cyclone Pam. Ce cyclone a fortement affecté aussi la croissance au Vanuatu qui a été le territoire le plus touché par le phénomène (Le Monde, 2015). Malgré les destructions, la croissance est bien repartie dans les années qui ont suivi le cyclone, probablement grâce aux aides mises en place, notamment par la Communauté du Pacifique (Communauté du Pacifique, 2016). Le tableau 5.A.1 de l'annexe 5.1 montre en effet une très nette hausse des aides publiques au développement pour le Vanuatu l'année de ce cyclone : d'un peu plus de 12% du PIB en 2014, celles-ci sont passées à plus de 24% en 2015. Notons qu'en revanche il n'y avait pas eu de forte reprise de l'activité économique dans ce

¹¹ En 2005, on peut estimer que le PIB par habitant des Îles Salomon représente 15,6% de la valeur mondiale moyenne contre 29,4%, 41,3% et 377,3% respectivement pour la Vanuatu, les Fidji et la Nouvelle-Calédonie.

pays après la crise des *subprimes*. Par contre, la reprise après le creux de 2009 apparaît nettement en Nouvelle-Calédonie comme aux Îles Salomon et aux Îles Fidji. Aux Îles Fidji, le niveau d'activité économique n'avait pas beaucoup évolué entre 2005 et 2009, mais s'est ensuite redressé à la fois de la crise mondiale et des effets dévastateurs du cyclone Winston en 2016 qui y a causé des dégâts pour une valeur estimée à environ 28% du PIB. En Nouvelle-Calédonie, c'est à la fin de la période étudiée, à partir de 2014 et jusqu'en 2018, que la croissance économique est la plus morose, cela peut être rapproché d'un cours du nickel assez atone dans les années correspondantes (Stat Nickel) et d'une baisse de la population du fait du solde migratoire qui est devenu négatif à cette période (IEOM, 2020). La croissance en Nouvelle-Calédonie est également portée par les transferts publics de l'État français, cependant leur importance régresse entre 1979 et 2018 (Ris et al., 2017, Normand, 2018). En fin de période, les versements nets ne représentent en effet qu'un peu plus de 11% du PIB, alors qu'ils étaient à hauteur de 20% en 2000 (IEOM, 2019). Les montants versés n'ont pas diminué, c'est la hausse du PIB, notamment liée à la construction de deux nouvelles usines métallurgiques pour la transformation du minerai de nickel, qui a réduit l'importance relative de ces transferts.

Les taux de croissance du PIB par habitant montrent une réelle croissance des niveaux de vie des habitants des différents territoires de la Mélanésie entre 2005 et 2018, mais bien inférieure à la croissance de la production nationale du fait de la hausse des populations. En classant ces économies de la plus pauvre à la plus riche en début de période, on observe les taux de croissance suivants du PIB par habitant : Îles Salomon (1,86%), Vanuatu (0,67%), Fidji (2,03%), Nouvelle-Calédonie (0,87%) (voir tableau 5.5). Selon cet indicateur, la situation la moins favorable au cours de la période étudiée est clairement celle du Vanuatu, d'autant plus que la croissance par tête y est peu élevée en dépit d'un niveau de vie initial assez faible.

Cependant, l'évaluation du PIB du Vanuatu peut aussi être sujet à de réelles imprécisions. En effet, sa population qui est rurale à hauteur de 80%, utilisait encore très majoritairement le troc dans un passé très récent¹². En 2012, une étude montrait que seule 25% de la population utilisait de l'argent. Mais la situation change rapidement avec l'exode rural des jeunes qui se dirigent vers la capitale. En plus du tourisme, les autres revenus du pays proviennent des licences de pêche (vendues notamment à Taïwan), des pavillons de complaisance et des services financiers offshore, le Vanuatu étant classé parmi les paradis fiscaux. Du fait de son faible niveau de vie, le Vanuatu bénéficie d'aides publiques au développement importantes, représentant 10 à 15% du PIB, alors que les transferts des migrants sont la plupart du temps compris entre 2 et 4% (voir Annexes 5.1 et 5.2). Comme nous l'avons vu précédemment, les aides comme les transferts ont été plus importants en 2015 et 2016 à la suite du cyclone Pam. Cependant, Hochet (2016) met en évidence le fait que les aides au développement peuvent être rendues peu efficaces, lorsqu'elles correspondent davantage aux *a priori* des donateurs qu'aux aspirations de la population. Dans le cas du Vanuatu, les principaux donateurs sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. Les projets, souvent tournés vers l'adaptation au

¹² Cette non-monétarisation des échanges et les difficultés de mesure du PIB qui l'accompagnent, existent aussi dans d'autres économies de la zone, mais le phénomène semble plus important au Vanuatu qu'ailleurs.

changement climatique, nécessiteraient en outre pour leur exploitation des compétences techniques peu présentes sur le territoire. Faute de formations locales, l'acquisition de telles compétences suppose à la fois un coût élevé pour les familles et un éloignement important des étudiants. Ces différents éléments se combinent pour limiter l'efficacité de l'aide publique au développement du Vanuatu en termes de croissance. A partir de 2018, la Chine commence à réaliser des investissements massifs dans les infrastructures dans le cadre des « Nouvelles routes de la Soie », mais nos données ne le retracent pas encore.

Tableau 5.5 : Taux de croissance annuel moyen du PIB réel dans les économies de l'Océanie entre 2005 et 2018 (en %)

Territoires	Taux de croissance PIB	Taux de croissance PIB/hab	Territoires	Taux de croissance PIB	Taux de croissance PIB/hab
Petits territoires insulaires de :			- Polynésie		
- Mélanésie			Polynésie française	0,30	-0,61
Fidji	2,61	2,03	Samoa	2,18	0,49
Nouvelle-Calédonie	2,42	0,87	Samoa américaines	-1,54	-1,0
Îles Salomon	4,47	1,86	Tonga	1,63	1,46
Vanuatu	3,30	0,67	Tuvalu	2,81	1,70
- Micronésie			Autres Etats du Pacifique		
États fédérés de Micronésie	0,18	-0,27	Australie	2,77	1,18
Guam	0,57	0,22	Nouvelle-Zélande	2,35	1,12
Kiribati	2,13	0,36	Papouasie-Nouvelle-Guinée	5,19	2,93
Îles Mariannes	-1,21	-1,25			
Îles Marshall	1,17	0,74			
Nauru	7,74	5,65			
Palau / Palaos	0,70	1,47			

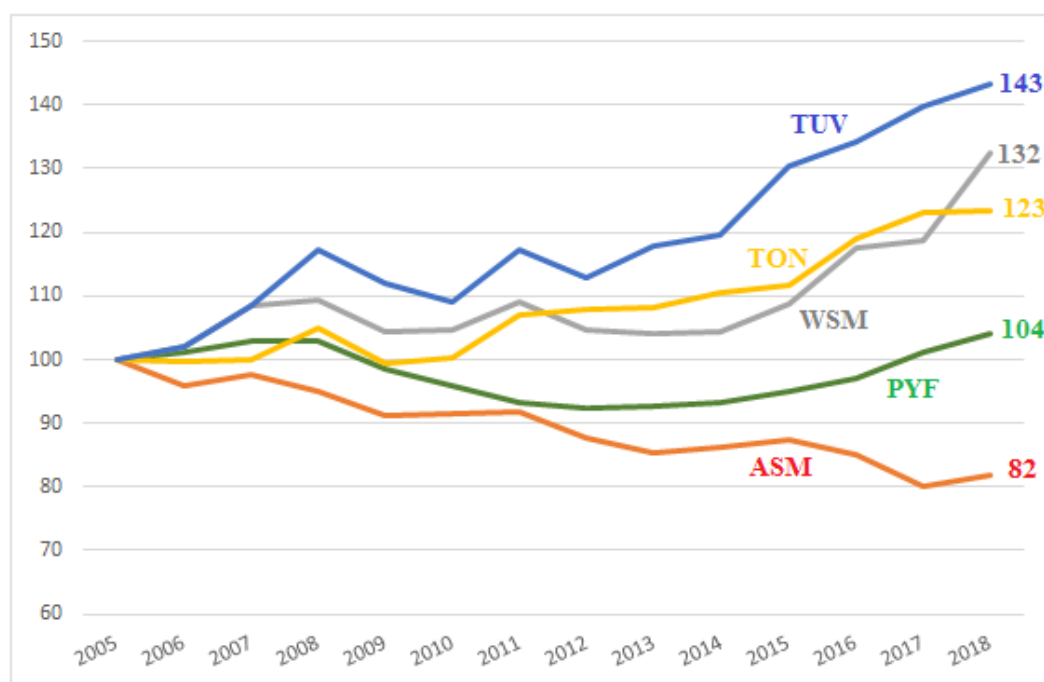
Sources : BM_PIB (US constant), BM_PIB/habitant_constant, OCDE_€/\$, ISEE_PIB_NCL, ISPF_PIB_PYF, BM_Population. Calculs des auteurs.

Dans le cas des Fidji, les aides publiques au développement sont beaucoup plus limitées à hauteur d'environ 2,5% du PIB, mais les transferts des migrants représentent souvent plus du double. Cependant, ce n'est pas là qu'il faut chercher le principal déterminant de la variation de l'activité aux Fidji. Il faut en effet considérer la croissance plutôt faible au regard du niveau de développement initial comme la conséquence de restrictions qui ont été imposées au pays au début de la période étudiée. Depuis leur indépendance en 1970, les îles Fidji ont connu quatre coups d'État dont le

dernier en 2006. Le coup d'État de 2006 a entraîné la mise en place de sanctions commerciales de la part de l'Australie, des États-Unis et de l'Union Européenne. Il s'en est suivi le ralentissement économique observé sur le graphique 5.5 entre 2006 et 2010. Mais les Fidji bénéficient également d'aides de la Chine dont elle est le plus vieil allié dans le Pacifique pour avoir été le premier pays de la zone à la reconnaître en 1975. Cependant, la levée des sanctions en 2013 avec l'adoption d'une nouvelle constitution et le retour à la stabilité politique a permis le retour de la croissance, notamment grâce à l'exploitation des importantes ressources minières en or et en bauxite.

Autrefois sous domination britannique, les Îles Salomon sont indépendantes depuis 1978. Mais le gouvernement peine à y assurer l'État de droit (Sénat, 2010). A la suite de tensions ethniques entre 1993 et 2003, une force internationale a été mise en place pour assurer la sécurité intérieure, la Mission Régionale d'Assistance aux Îles Salomon (RAMSI), dirigée par l'Australie et composée de militaires et de policiers de différents pays océaniques¹³. Cela a permis de rétablir la sécurité et donc l'exploitation des ressources minières (or, nickel, zinc et plomb). La croissance est ainsi repartie.

Graphique 5.6 : Évolutions comparées des PIB réels des territoires polynésiens entre 2005 et 2018 (base 100 en 2005)



Source : BM_PIB (US constant), OCDE_€/\$, ISPF_PIB_PYF. Calculs des auteurs.

Légende :

Samoa américaines	ASM	Tuvalu	TUV
Polynésie française	PYF	Samoa	WSM
Tonga	TON		

¹³ Cette mission a pris fin en juin 2017.

L'évolution des PIB est moins favorable dans les territoires polynésiens qu'en Mélanésie (voir tableau 5.5). Entre 2005 et 2018, les moins riches d'entre eux à la période initiale¹⁴, les Tuvalu, les Tonga et les Samoa, ont un taux de croissance nettement positif, alors que les deux plus riches en début de période, les Samoa américaines et la Polynésie française, sont en stagnation ou même en récession. Les taux de croissance annuels moyens des Tuvalu, des Tonga et des Samoa sont respectivement égaux à 2,81%, 1,63% et 2,18%, et c'est surtout à partir de 2012 que leur croissance est forte. Même si c'est dans les Tuvalu que la production nationale augmente statistiquement le plus, la situation n'y est qu'apparemment favorable comme nous le verrons ultérieurement. La prise en compte de l'évolution de la taille de la population avec le PIB par habitant réduit les taux de croissance moyens des trois pays à 1,70% pour les Tuvalu, 1,46% pour les Tonga et 0,49% pour les Samoa. La Polynésie française a connu une période difficile sur le plan économique dans la période étudiée, car son PIB a connu une réelle baisse à partir de 2009 et n'a rattrapé son niveau de 2005 qu'à partir de 2016 (voir graphique 5.6), d'où un très faible taux de croissance annuel moyen de 0,3% sur l'ensemble de la période. La hausse de la population transforme ce petit taux de croissance du PIB en réelle baisse du niveau de vie, puisque le taux de croissance du PIB par habitant est de -0,61% en moyenne annuelle en Polynésie française au cours de la période considérée. Finalement, dans les Samoa américaines, la production a baissé presque régulièrement entre 2005 et 2018 (voir graphique 5.6). Le taux de variation annuel moyen du PIB du territoire est ainsi égal à -1,54%. La population ayant diminué sur cette période, le niveau de vie a diminué en moyenne moins vite (-1,0% en moyenne annuelle).

Anciennement sous domination britannique, les Tuvalu, formés d'atolls coralliens, pourraient être le premier pays à disparaître à la suite du réchauffement climatique. Cet archipel ne devrait en effet rester habitable que pendant un maximum de cinquante ans au rythme de montée du niveau des océans. Dès maintenant, la montée du niveau de la mer empêche l'infiltration des eaux de pluie et provoque une forte érosion. Il s'en suit un manque d'eau potable qui oblige à l'installation d'usines de désalinisation d'eau de mer (La1ère, 2021), et provoque une salinisation des sols qui sont devenus en partie incultivables au fur et à mesure de la période considérée (Gemenne, 2010). La production agricole s'est donc effondrée alors qu'une grande partie des revenus venaient de ce secteur. Les revenus nationaux proviennent désormais largement de la pêche et plus spécifiquement de la vente des licences de pêche à des flottes étrangères (Preston et al., 2016), ainsi que de la vente du nom de domaine Internet du pays : « .tv » (Berger, 2020). C'est en 1998 que les Tuvalu décident de mettre aux enchères leur nom de domaine et les gains représentent environ 10% de son PIB. En dépit de ces éléments qui permettent au pays d'obtenir des revenus propres, la croissance observée entre 2005 et 2018 n'est possible que grâce aux énormes aides publiques au développement et aux transferts considérables dont le pays bénéficie (voir Annexes 5.1 et 5.2, tableaux 5.A.1 et 5.A.2). Entre 2005 et 2018, ces aides publiques au développement s'élèvent à un total de 40% à 100% du PIB selon les

¹⁴ En 2005, on peut estimer que le PIB par habitant de la Polynésie française représente 271,7% de sa valeur mondiale moyenne contre 29,5%, 118,3%, 40,6%, 32,7% respectivement pour les Samoa, les Samoa américaines, les Tonga et les Tuvalu.

années, sauf en 2015 où elles atteignent presque 140%, à la suite d'aides spécifiques à la reconstruction après le cyclone Pam. En complément, les Tuvaluans émigrés rapatrient une partie de leurs revenus dans leur pays d'origine. Cependant, on observe une baisse de ce flux tout au long de la période étudiée, d'environ 20% du PIB à environ 2% du PIB. Cette baisse coïncide probablement avec le fait que ce sont désormais les familles entières, et non plus seulement les travailleurs, qui émigrent définitivement cette fois pour fuir la montée des eaux, notamment vers la Nouvelle-Zélande.

Dans les îles Tonga, la production nationale provient principalement de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture. Le secteur du tourisme peine quant à lui à se développer du fait de l'isolement des Tonga. L'une des principales caractéristiques de cette économie résulte de la très forte émigration des Tongiens. Même si le phénomène concerne la plupart des îles du Pacifique, la particularité résulte de l'ampleur de cette émigration. On estime en effet que 200000 Tongiens vivent et travaillent à l'étranger, principalement en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, alors que le pays ne compte qu'environ 100000 habitants sur place (AFP, 2014)). Ainsi les transferts sont-ils encore plus importants en montant que les aides publiques au développement dont bénéficie le pays (voir Annexes 5.1 et 5.2, tableaux 5.A.1 et 5.A.2). Au total, les apports extérieurs représentent sur l'ensemble de la période l'équivalent d'au moins 40% du PIB. Une grande partie de la croissance économique (1,63% en moyenne annuelle entre 2005 et 2018) repose sur ces apports qui sont fondamentaux pour le développement du pays. Ils sont d'autant plus importants que le pays a une exposition aux risques naturels particulièrement élevée, des risques qui peuvent prendre la forme d'éruption, de séisme ou de cyclone. Après la période couverte par nos données, début 2022, une très forte éruption suivie d'un tsunami a eu lieu dans l'archipel. Le bilan définitif n'a pas encore été fait, mais tous les dispositifs d'assistances existant seront nécessaires pour reconstruire le pays dont l'économie devrait être très affectée par cette catastrophe.

Les Samoa, c'est-à-dire la partie occidentale indépendante depuis 1962, ont une économie qui repose largement sur l'agriculture qui occupe les deux tiers de la population active. La pêche est également importante, car elle représente, si on y ajoute le coprah, la très grande majorité des exportations. Comme d'autres îles du Pacifique insulaire, les Samoa tentent de promouvoir le secteur du tourisme, mais avec la même difficulté due à leur isolement que d'autres territoires de l'Océanie. Certains habitants des Samoa occidentales travaillent dans les conserveries des Samoa américaines. Cependant, les liens économiques qui liaient autrefois les Samoa aux États-Unis et à l'Europe principalement, se sont réorientés vers des pays de la zone Pacifique, principalement l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi le Japon et plus récemment la Chine. Il s'en suit que les Samoa ont choisi en 2012 de changer de fuseau horaire pour avoir plus de jours d'activité en commun avec leurs principaux partenaires économiques (RFI, 2011). En conséquence, les Samoa et les Samoa américaines ne vivent plus sur le même jour. En plus des relations commerciales, ces liens entre les Samoa et les grands pays du Pacifique se concrétisent par d'importantes migrations de populations. Environ 140000 Samoans vivaient en Nouvelle-Zélande pour 190000 habitants aux Samoa même. Le pays bénéficie de transferts considérables, plus élevés encore que les aides publiques au

développement qu'ils touchent (voir Annexes 5.1 et 5.2, tableaux 5.A.1 et 5.A.2). Dans la période considérée, les Samoans émigrés ont rapatrié chaque année des revenus correspondant à environ 15 à 20% du PIB du pays. Dans le même temps, les aides publiques au développement se sont accrues. Inférieures à 10% du PIB dans les premières années de la période étudiée, elles ont augmenté pour atteindre entre 10 et 15% à partir de 2009. L'augmentation de ces aides a coïncidé avec une meilleure croissance dans la période récente qui permet d'obtenir un taux de croissance annuel moyen de 2,18% entre 2005 et 2018 malgré une véritable stagnation au début de la période (voir graphique 5.6).

Avec les Samoa orientales dites Samoa américaines, nous abordons la question des territoires sous souveraineté des États-Unis. Les Samoa américaines ont une population qui travaille aux deux tiers dans l'agriculture, il s'agit d'une économie polynésienne traditionnelle où 90% des terres sont possédées collectivement. La pêche au thon et sa transformation occupent également une place importante dans l'économie. Le thon en boîte est l'exportation première de ce territoire. La mise en place d'un tourisme vert est portée par l'existence d'un parc naturel, mais les contraintes géographiques limitent comme ailleurs le développement de la filière. Le lien institutionnel des Samoa orientales aux États-Unis s'accompagne de très fortes subventions permettant au territoire de maintenir un niveau de vie presque trois fois plus élevé qu'aux Samoa occidentales. Cependant, nous avons observés une baisse du PIB quasi continue tout au long de la période étudiée, avec un taux annuel de -1,54% en moyenne. Cette baisse ne s'expliquerait pas par la diminution des transferts des États-Unis qui, pour les années disponibles (2013 à 2018), restent assez stables autour de 5,5 à 6 % du PIB (voir OIA (2015) à (2020)). Il faut plus probablement y voir un lien avec l'évolution de la taille de la population qui se réduit d'année en année. Une partie des habitants quitte en effet les Samoa américaines, notamment pour les États-Unis, et ce sont probablement parmi les plus productifs d'entre eux qui partent, car il leur est plus facile de trouver un travail à l'extérieur.

La Polynésie française a une histoire économique très particulière. En 1960, l'ouverture du centre d'expérimentation du Pacifique pour les essais de la bombe atomique française engendre des transferts énormes, jusqu'à 70% du PIB en 1966. Cela provoque une hausse très rapide du niveau de vie des habitants, avec un accroissement très fort de la consommation de biens importés depuis la France (Dropsy et Montet, 2018). A la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec la perspective de la fin des essais prévue pour 1995, on note une baisse de la croissance, car l'incertitude sur le devenir de la Polynésie française est forte. Le développement du tourisme peine alors à proposer de véritables revenus de substitution à ce territoire, comme pour les autres territoires océaniques, l'isolement géographique est un frein à ce développement.

Au début de la période couverte par nos données, le graphique 5.6 fait apparaître une longue récession puis une stagnation de la Polynésie française. Piliu (2014) met en lumière les conséquences en termes de chômage de cette situation économique défavorable, notamment pour les jeunes. Cette récession peut être considérée comme le résultat cumulé de plusieurs facteurs. La période a été marquée par une très forte instabilité politique à la suite du passage à l'autonomie en 2004, puisque 13 gouvernements se succèdent entre 2004 et 2014, jusqu'à ce que l'instauration d'une

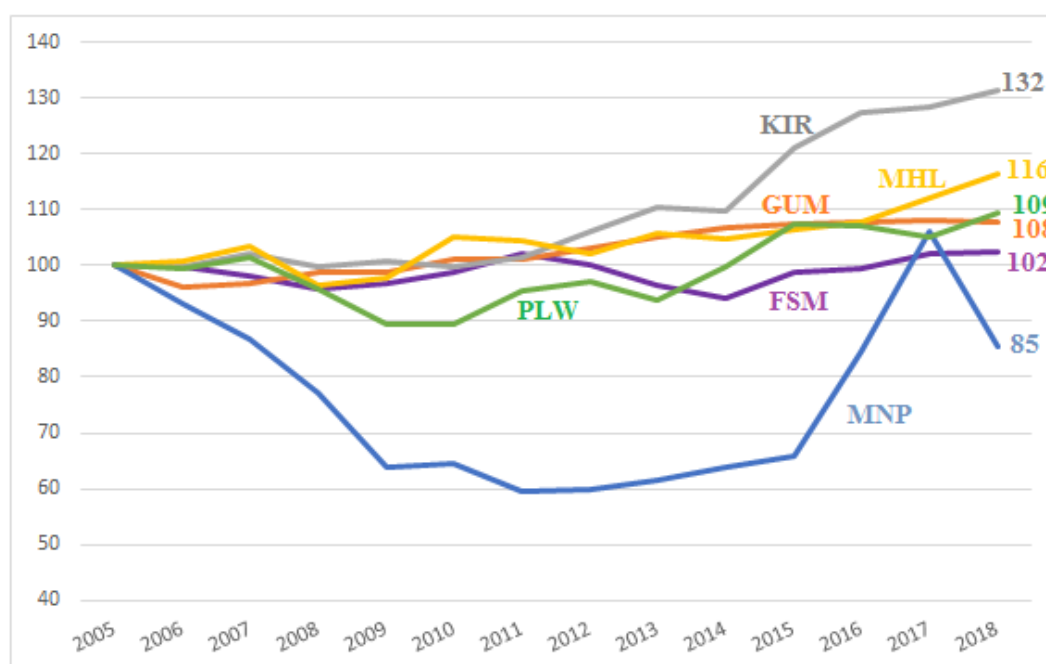
prime majoritaire pour le parti arrivé en tête stabilise le gouvernement. Cette instabilité est l'une des raisons de la faiblesse des investissements privés qui ne représentent que 14% à 17% du PIB. Cette période est aussi celle d'une baisse des transferts de l'État après la fin des essais nucléaires, mais ces transferts se redressent rapidement, car des dépenses civiles se substituent aux dépenses militaires. Dans la période récente, on est revenu à des taux de transferts similaires à ceux de la période des essais, autour de 30% du PIB. Il faut cependant faire attention au fait que la totalité des transferts ne bénéficie pas au territoire, car certaines sommes repartent vers la France. Il s'agit notamment des cotisations patronales et des avances de trésoreries faites au pays et qui doivent être remboursées à l'État. Le tableau 5.6 montre que les versements publics nets ne sont qu'un peu supérieur à 20% du PIB. Une étude de l'IEOM (2020) fait apparaître que le redressement de la croissance économique à la fin de la période étudiée coïncide avec une hausse de la fréquentation touristique.

Tableau 5.6 : Versements publics nets en Polynésie française entre 2014 et 2018 (en % du PIB)

2014	2015	2016	2017	2018
22,23	23,39	22,85	22,23	23,5

Source : IEOM (2020)

Graphique 5.7 : Évolutions comparées des PIB réels des territoires micronésiens entre 2005 et 2018 (base 100 en 2005)



Source : BM_PIB (US constant). Calculs des auteurs.

Légende :

Micronésie, États fédérés de	FSM	Mariannes	MNP
Guam	GUM	Îles Marshall	MHL
Kiribati	KIR	Palaos/ Palau	PLW

A l'exception des Kiribati et de Nauru, tous les territoires micronésiens sont institutionnellement liés aux États-Unis. Comme les Samoa américaines, Guam et les Mariannes sont sous souveraineté des États-Unis, même si les habitants de ces territoires n'ont pas exactement le même statut que les autres citoyens américains et notamment parce qu'ils n'ont pas le droit de vote aux élections nationales (Waheo-Hnasson, 2016). Les Îles Marshall, Palaos et les États fédérés de Micronésie sont dans une situation de libre association avec les États-Unis (*Compacts Of Free Association* - COFA) en vertu de laquelle les questions de défense sont déléguées aux États-Unis. Les Palaos et les Îles Marshall abritent d'ailleurs des bases américaines, en contrepartie d'aides financières et d'un droit d'émigration vers les États-Unis de leurs habitants. Les Îles Marshall abritent également un dépôt de déchets d'essais nucléaires américains qui pourraient leur poser de graves problèmes de contamination à l'avenir (AFP, 2019a)¹⁵. Ces territoires comptent, pour la plupart, parmi les plus riches de la zone océanique¹⁶, mais leurs économies stagnent au cours de la période considérée. La production nationale des États fédérés de Micronésie retrouve à peu près en 2018 son niveau de 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,18%. En tenant compte de la croissance de la population, le niveau de vie régresse légèrement, à hauteur de -0,27% en moyenne par an. Le PIB de Guam s'est quant à lui accru faiblement mais régulièrement sur l'ensemble de la période, avec une augmentation du PIB d'un montant annuel moyen de 0,57%. Il en résulte un accroissement du niveau de vie au taux moyen de 0,22%. Le taux de croissance des Palaos est presque identique en moyenne sur la période considérée (0,70%), mais le taux de croissance du PIB par habitant est plus élevé (1,47%), ce qui signifie que la taille de la population diminue. Dans le cas de ce territoire, il ne s'agit pas d'une croissance régulière, l'économie a d'abord été en récession avant de repartir en fin de période. La récession est beaucoup plus forte dans les îles Mariannes, et en fin de période, il n'a retrouvé son niveau de 2005 ni en ce qui concerne le PIB (-1,21%), ni en ce qui concerne le PIB par habitant (-1,25%). La situation des Îles Marshall et des Kiribati est plus favorable avec des taux de croissance respectifs de 1,17% et 2,13%. Cependant, rapporté au nombre d'habitants, le taux de croissance annuel moyen se réduit à 0,36% aux Kiribati, contre 0,74% aux Îles Marshall. Dans les deux cas, c'est en fin de période (après 2014) que la croissance est la plus forte. Finalement, de toute la Micronésie, c'est à Nauru que la croissance est la plus élevée, puisqu'elle atteint une moyenne de 7,74% par an pour le PIB et de 5,65% par an pour le PIB par habitant¹⁷. Dans le cas de ce pays, il s'agit d'une reprise de la croissance après une forte chute de l'activité économique (voir chapitre 3).

Les deux États dont le taux de croissance est le plus élevé mis à part Nauru, à savoir les Kiribati et les Îles Marshall ne sont qu'en apparence dans une situation économique favorable. En effet, comme les Tuvalu, ces deux États formés d'atolls coralliens sont directement menacés de disparition à terme par le changement climatique et la montée des eaux qu'il entraîne. Ils touchent donc des aides publiques au développement considérables ainsi que des transferts importants de la part des

¹⁵ Voir chapitre 1 pour plus de détails.

¹⁶ En 2005, on peut estimer que les PIB par habitant représentent par rapport à la moyenne mondiale : États fédérés de Micronésie (31,67%), Guam (342,66%), Kiribati (18,99%), Mariannes (245,08%), îles Marshall (31,23%), Nauru (44,63%) et Palaos (117,49%).

¹⁷ Nauru a été déplacé à part en annexe pour que le graphique 5.7 reste lisible. Voir le graphique 5.A.1 en annexe 5.3.

nombreux migrants (voir Annexes 5.1 et 5.2, tableaux 5.A.1 et 5.A.2). Dans chacun de ces pays, la somme des aides et des transferts atteint régulièrement 50% du PIB voire plus. Les revenus dont ils bénéficient dépassent donc nettement leur seule production.

Comme dans d'autres territoires du Pacifique, l'économie des Îles Marshall s'appuie tout d'abord sur la production agricole (noix de coco, manioc, igname, ...). Le gouvernement tente de développer la pêche et l'aquaculture, mais aussi le tourisme, ce qui est difficile pour des raisons d'éloignement. Les Îles Marshall complètent leur revenu national en vendant des droits de pêche, elles ont notamment signé un accord en 2016 avec Taïwan. Elles commercialisent aussi des pavillons de complaisance et les services bancaires y sont très développés. Les Îles Marshall sont d'ailleurs classées comme paradis fiscal par l'Europe.

Dans la période considérée, les ressources des Kiribati sont quasi exclusivement halieutiques et l'essentiel de leurs revenus proviennent de la vente des droits de pêche à des flottes de pays étrangers. Les phosphates qui existaient, avaient été entièrement exploités à l'époque britannique, c'est-à-dire avant l'indépendance en 1979. Les possibilités de développement local sont aujourd'hui très faibles, du fait du manque de ressources naturelles, du manque de ressources humaines, de l'éloignement et des risques liés aux caractéristiques physiques des îles. Dans l'éventualité de la submersion de leurs terres, les Kiribati ont acheté en 2016 une île aux Fidji pour pouvoir y évacuer leur population (AFP, 2013). Cependant, à court terme, c'est surtout l'exploitation agricole que les Kiribati ont décidé de développer dans l'île qu'ils ont acquise (GoodPlanet, 2021). Il est intéressant de noter que c'est l'aide de la Chine que le gouvernement Kiribati a accepté pour mener à bien ce projet. Cela illustre un retournement d'alliance des Kiribati qui précédemment entretenaient des liens avec Taïwan à qui ils vendaient notamment des licences de pêche, des liens qu'ils ont rompus pour pouvoir bénéficier des financements chinois.

Dans les Mariannes, le secteur agricole occupe aujourd'hui une place primordiale dont des productions d'exportation : la canne à sucre, le café et les noix de coco. Vient ensuite le tourisme pour lequel travaille 10% de la population active. Les touristes sont principalement japonais, car, pour le reste, ce secteur rencontre des difficultés dues à la distance. Au début de la période étudiée, l'économie reposait sur une base supplémentaire : un important secteur de la confection. Le développement de ce secteur était déterminé par différents avantages. De 1997 à 2007, les Mariannes étaient soumises à un salaire minimum inférieur à celui des États-Unis, les protections des travailleurs y étaient également plus faibles, et la proximité géographique permettait le recrutement de travailleurs asiatiques à bas coût. En même temps, la production des vêtements aux îles Mariannes leur donnait la possibilité d'être étiquetés « *Made in USA* » (Théry, 2019). En 2007, un changement de législation prévoyant un rattrapage du niveau fédéral à l'horizon 2018 a entraîné une augmentation progressive du salaire minimum dans les Mariannes, cela a conduit à une fermeture de toutes les usines de confection de l'île de Saipan début 2009. Parallèlement, le tourisme a diminué après 2005 lorsque Japan Airlines a cessé de desservir les Mariannes. La conjonction de ces différents

événements explique la forte chute de l'activité économique entre 2005 et 2009 que nous observons au graphique 5.7, ainsi que la stagnation dans la période qui a suivi.

Les Mariannes touchent des aides civiles et militaires, car elles hébergent une base militaire américaine sur l'île de Saipan. C'est aussi le cas de Guam qui, bien qu'administrée séparément, se situe aussi dans l'archipel des Mariannes. Les sources de revenu de Guam sont essentiellement constituées des bénéfices retirés de la base militaire et du tourisme de luxe reposant sur des établissements de jeu comme à Las Vegas (Dufour, 2017). Ce secteur regroupe un tiers des emplois. Guam vit aussi de réexportations de nombreux produits vers le Pacifique : produits pétroliers, ferraille, automobile, tabac... Vers la fin de la période étudiée, avec le renforcement des tensions entre les États-Unis et la Corée du Nord et de par sa position géographique, Guam a été directement menacé par le régime de Pyongyang, car l'île est à la portée de ses missiles (AFP, 2017). Cela a forcément limité son développement touristique en 2017 et 2018.

Les Palaos constituent une exception parmi les territoires du pacifique, car le secteur des services y est très développé constituant les quatre cinquièmes du PIB et occupant les trois quarts de la population active. Il s'agit notamment d'emplois dans le secteur du tourisme, dans le commerce et dans l'administration, sachant que le gouvernement emploie à lui seul presque 30% des travailleurs. Le reste de la production est principalement réalisé dans les secteurs de l'agriculture, de la conchyliculture et de la pêche. Le secteur du tourisme, qui a beaucoup contribué à la croissance économique, marque le pas après la récession de 2009 mais montre une légère reprise à partir de 2011, grâce à une augmentation du nombre de touristes et des vols à destination de l'île, cela explique l'évolution du PIB observé au graphique 5.7. Les touristes de Palaos viennent principalement du Japon, de Taïwan, de Corée du Sud, des États-Unis et plus récemment de Chine, mais, dans ce dernier cas, il s'agit d'un tourisme bon marché qui rapporte peu au pays (Serjanian, 2012). Les aides publiques au développement, notamment versées par les États-Unis et l'Union Européenne, représentent autour de 15% du PIB au début de la période étudiée, puis baissent dans la période récente. Les transferts des migrants sont faibles, à hauteur de moins de 1% sur l'ensemble de la période.

La Micronésie est une fédération de quatre États qui sont fortement éloignés les uns des autres, pour un total de plus de 600 îles. Les activités locales les plus développées sont l'agriculture et la pêche. En outre, les licences de pêche vendues à des flottes étrangères procurent jusqu'à 50% des recettes budgétaires de l'État. Les opportunités de développement du pays étant limité par les contraintes de sa géographie, les aides qu'ils reçoit sont d'une importance primordiale. Tout au long de la période étudiée, ces aides publiques au développement représentent un montant de 30 à 40% du PIB, alors que les transferts des migrants se situent aux alentours de 6%, sachant qu'environ un quart de la population micronésienne vit à l'étranger et notamment aux États-Unis (Hawaï, Californie, Mariannes, Guam) (voir Annexes 5.1 et 5.2, tableaux 5.A.1 et 5.A.2). C'est par le biais des aides publiques au développement que la Chine cherche à asseoir son influence dans les États fédérés de Micronésie. A première vue, cette situation pourrait ne pas surprendre, car elle est observée dans

d'autres territoires du Pacifique, mais la situation de la Micronésie a ceci de particulier qu'il s'agit d'un État en libre association avec les États-Unis. De fait, des trois États en libre association avec les États-Unis du Pacifique, les États fédérés de Micronésie sont les seuls à entretenir des relations diplomatiques avec la Chine et donc à avoir rompu leurs relations avec Taïwan (Vandendyck, 2018). Les États-Unis font tout pour empêcher l'extension de l'influence chinoise dans le pays, par exemple en s'opposant à l'intervention du chinois Huawei pour l'installation d'un câble de télécommunication sous-marin entre des territoires du Pacifique (Haski, 2021). Comme d'autres territoires du Pacifique, la Micronésie se trouve ainsi au cœur du bras de fer sino-américain.

Pendant 30 ans, Nauru a exploité d'énormes réserves en phosphates (environ 500 millions de tonnes ont été extraits), ce qui a assuré sa richesse. La production a décliné au cours des années 1990 pour stopper complètement juste avant le début de la période couverte par nos données, en 2003. Quand l'exploitation a cessé, le PIB du pays s'est effondré et la paupérisation de la population a été très rapide. Face à cette situation, l'État a cherché des sources de revenu alternatives à travers la vente des investissements à l'étranger réalisés pendant la période de prospérité, la vente de passeports ou l'hébergement de sociétés-écrans. Même si les pratiques se sont un peu normalisées, Nauru est toujours sur la liste noire des paradis fiscaux de l'Union Européenne. En outre, Nauru a accepté d'accueillir les migrants clandestins refoulés par l'Australie, 8 camps ont fonctionné entre 2001 et 2007, puis à nouveau à partir de 2013 (La 1ere, 2018). Ces camps emploient 600 Nauruans, c'est le deuxième employeur du pays après le gouvernement. Le pays bénéficie également d'importantes aides publiques au développement à hauteur de 20 à 30% du PIB dans les dernières années, à cela s'ajoute environ 10% de transferts des migrants.

Tous ces apports n'auraient cependant pas permis d'obtenir la très forte reprise de la croissance observée sur le graphique 5.A.1 de l'annexe 5.3. De fait, cette reprise de l'activité est due au redémarrage de l'exploitation des phosphates en 2006 avec des méthodes d'extractions profondes (TNTV, 2018). Le niveau de vie des habitants se rétablit donc partiellement après une très forte détérioration, mais cela repose à nouveau sur l'exploitation d'une ressource non renouvelable et des mesures devront être prises sur l'utilisation des bénéfices pour éviter un retour à la pauvreté dans l'avenir.

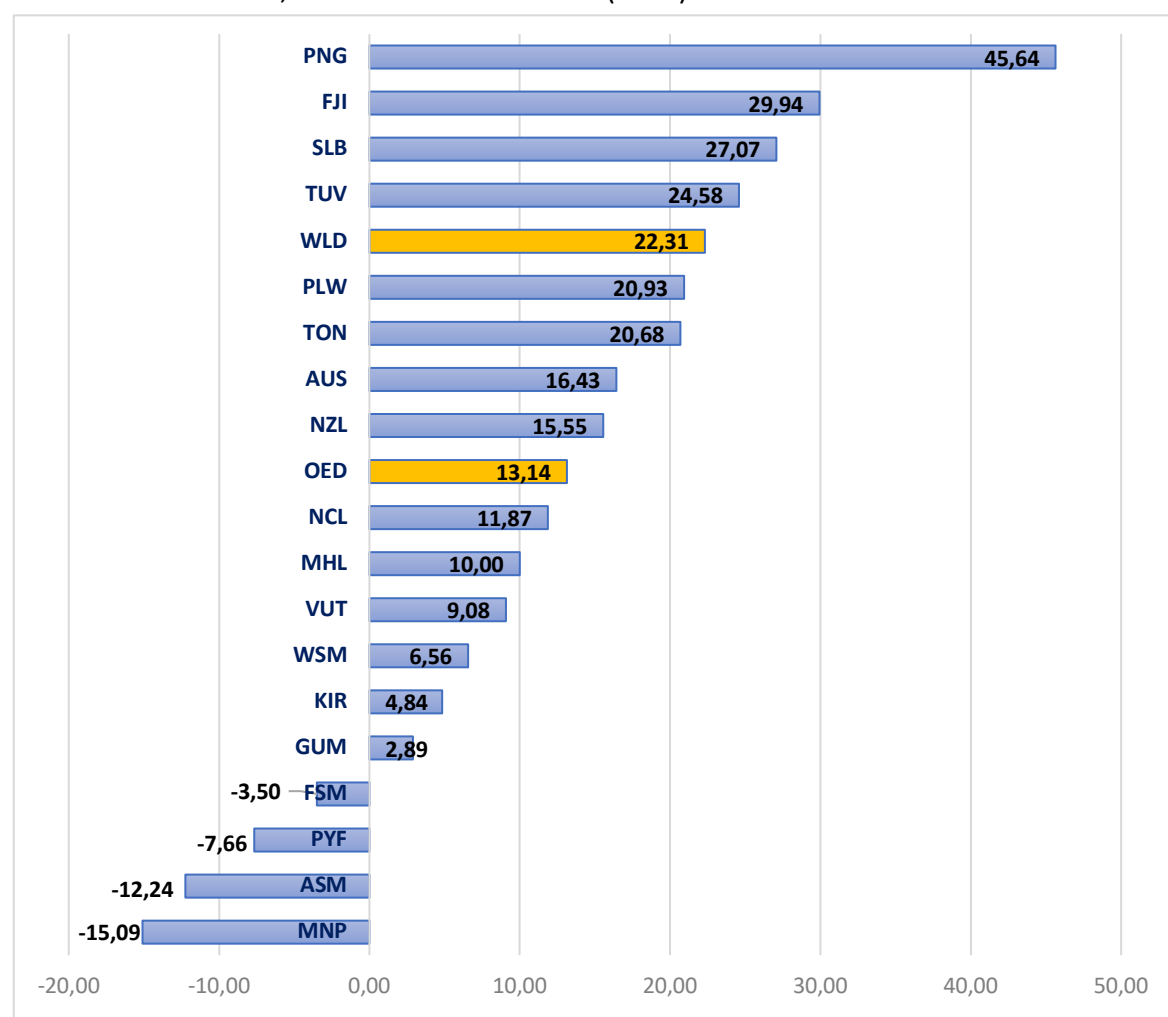
L'ensemble des observations que nous avons pu faire sur les économies du Pacifique vont nous permettre de conclure en vérifiant si leur développement relatif permet ou non d'envisager une convergence des niveaux de vie dans l'Océanie ou tout du moins parmi les petites économies insulaires.

5.3 - Convergence entre les économies océaniques entre 2005 et 2018 ?

La convergence des niveaux de vie au sein de l'Océanie supposerait que les territoires initialement les moins riches croissent plus vite que ceux qui le sont le plus. Cette question repose globalement sur l'idée qu'il existe un rattrapage économique permettant aux habitants des pays en

développement de rejoindre au fur et à mesure du temps la situation de ceux des pays déjà développés (Martin et Sunley, 2005, Sarant, 2017). Cependant, cette idée est controversée, car s'il existe des exemples historiques qui l'accréditent, d'autres vont dans le sens opposé. Nous utilisons les résultats présentés dans ce chapitre, afin de savoir si la zone océanienne présente un profil de développement compatible ou non avec cette hypothèse de convergence dans les années récentes.

Graphique 5.8 : Comparaison du taux de croissance du PIB réel par habitant entre 2005 et 2018 des territoires océaniques, de l'OCDE et du monde (en %)



Sources : BM_PIB/tete_constant_2010, OCDE_€/\$, ISEE_PIB_NCL, ISPF_PIB_PYF, BM_Population. Calculs des auteurs.

Légende :

Micronésie, États fédérés de	FSM	Îles Salomon	SLB
Fidji	FJI	Samoa	WSM
Guam	GUM	Samoa américaines	ASM
Kiribati	KIR	Tonga	TON
Mariannes	MNP	Tuvalu	TUV
Îles Marshall	MHL	Vanuatu	VUT
Nouvelle-Calédonie	NCL	Australie	AUS
Palaos	PLW	Nouvelle-Zélande	NZL
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG	OCDE	OED
Polynésie française	PYF	Monde	WLD

Nb : Nauru dont le PIB par tête en \$ constant de 2010 augmente de 104,4% entre 2005 et 2018, n'a pu être représenté simultanément à d'autres pays pour préserver la lisibilité des graphiques.

Le graphique 5.8 permet de visualiser la croissance du PIB par habitant en volume de ses différents membres entre 2005 et 2018, ils y sont classés de celui qui a la plus forte croissance, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à celui qui connaît la plus forte récession, les îles Mariannes. Il est intéressant de situer dans ce classement les territoires qui ont initialement le plus fort niveau de vie, à savoir, pour les « grands » pays, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour les petites économies insulaires, la Nouvelle-Calédonie, Guam et dans une moindre mesure la Polynésie française et les îles Mariannes, pour voir si les territoires à plus faible PIB par tête se sont éloignés ou rapprochés de leurs standards entre 2005 et 2018.

Entre 2005 et 2018, la production par habitant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec des taux de croissance respectifs pour l'ensemble de la période de 16,43% et 15,55% a augmenté un peu plus vite que la moyenne de l'OCDE (13,14%), mais nettement moins vite que celle du pays en développement de la zone océanique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le taux de croissance de cette dernière sur ces quatorze ans s'établit en effet à 45,64%. Ce résultat pourrait accréditer l'hypothèse d'une convergence des économies, mais les résultats que nous avons établis précédemment sur une période allant de 1979 à 2018 nous incitent à la prudence, car, sur quarante ans, l'accroissement des niveaux de vie était plus faible en Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'en Australie ou même en Nouvelle-Zélande. L'observation de la situation des « grands » pays n'est donc pas réellement compatible avec l'idée d'une convergence dans la zone. Il faut cependant relativiser ce constat, car ce qui freine la croissance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en début de période c'est la difficulté à faire respecter l'État de droit, une situation qui décourage toutes les initiatives et notamment les investissements. La sécurité des personnes et des biens et la stabilité des institutions sont nécessaires à la croissance économique quels que soient les atouts d'un territoire.

Concernant le Pacifique insulaire, on remarque que parmi les territoires les plus riches en 2005, trois ont des taux de croissance très faibles ou même négatifs sur la période étudiée, à savoir Guam, la Polynésie française et les îles Mariannes. De l'autre côté, certains des territoires à faibles niveau de vie en 2005 affichent parmi les taux de croissance les plus élevés, comme les Îles Salomon, les Tuvalu ou les Fidji. Cependant, les contre-exemples à l'hypothèse de convergence ne manquent pas non plus. La Nouvelle-Calédonie et les Palaos, où le niveau de vie est relativement élevé, ont des performances économiques bien meilleures que les Kiribati ou les États fédérés de Micronésie qui sont beaucoup moins riches. L'observation de la période récente ne plaide donc pas pour une convergence généralisée des économies océaniques. Mais il n'est pas évident de tirer de ces exemples une conclusion définitive quant à la remise en cause de l'hypothèse de convergence. Au-delà du nombre d'années limité pour lesquelles nous disposons des données, il ne faut pas oublier que le fonctionnement de toutes les petites économies insulaires du Pacifique est fortement déterminé, sans doute plus que n'importe où ailleurs dans le monde, par des apports extérieurs. Qu'il s'agisse d'aides publiques au développement ou de transferts publics selon le statut institutionnel du

territoire concerné, ou bien de transferts privés, tous ces fonds influencent considérablement la situation et l'évolution de ces économies, au point qu'il est impossible d'en faire abstraction.

Annexes

Annexe 5.1 : Aide publique au développement

Tableau 5.A.1 : Ratio aides publiques au développement sur PIB (en %)

Territoires	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
- Mélanésie							
Fidji	2,20	1,80	1,49	1,28	2,31	2,41	2,00
Îles Salomon	41,26	37,07	38,24	32,06	27,96	39,31	31,23
Vanuatu	10,20	11,29	10,95	15,32	16,55	15,62	11,73
- Micronésie							
États fédérés de Micronésie	41,88	41,90	43,50	34,63	43,14	21,48	41,97
Kiribati	23,76	23,15	20,74	19,13	18,99	15,23	35,52
Îles Marshall	39,66	38,03	34,65	34,75	40,30	15,37	48,48
Nauru						58,40	56,82
Palau / Palaos	12,43	19,44	11,27	21,33	18,62	15,46	12,45
- Polynésie							
Samoa	9,29	9,54	6,85	6,54	11,58	18,76	12,04
Tonga	12,56	7,72	10,73	7,44	11,80	18,08	21,36
Tuvalu	41,30	62,13	39,55	52,00	58,78	43,71	96,22
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5,52	3,28	3,44	2,63	3,49	3,61	3,43

Territoires	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
- Mélanésie							
Fidji	2,65	2,18	1,94	2,19	2,38	2,73	2,17
Îles Salomon	25,62	22,56	15,01	14,54	12,73	12,59	12,27
Vanuatu	13,04	11,39	12,32	24,56	16,05	15,08	14,31
- Micronésie							
États fédérés de Micronésie	43,78	45,15	36,65	25,72	15,30	26,77	24,58
Kiribati	34,52	35,11	44,89	37,96	34,12	41,20	38,15
Îles Marshall	45,85	49,94	30,16	30,91	6,26	34,06	24,58
Nauru	36,75	29,19	21,52	36,01	22,66	23,51	30,26
Palau / Palaos	7,28	16,02	9,72	4,97	6,03	7,74	30,15
- Polynésie							
Samoa	15,42	14,68	12,42	11,89	11,09	16,37	15,59
Tonga	16,61	17,99	18,26	15,65	19,64	18,95	17,94
Tuvalu	67,64	73,56	91,98	139,89	66,87	70,24	47,41
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,15	3,09	2,51	2,72	2,56	2,34	3,28

Sources : BM_APD(US courant), BM_PIB(US courant).

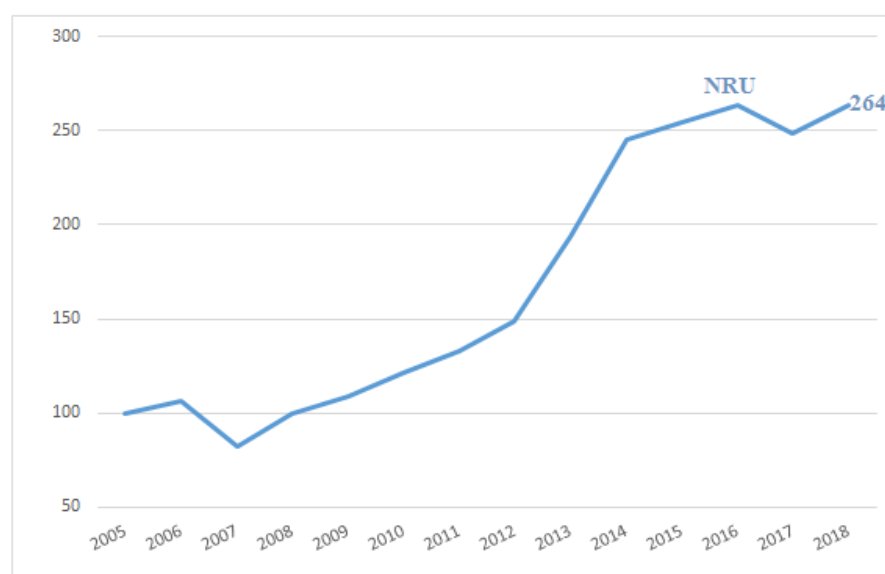
Annexe 5.2 : Envois de fonds des travailleurs migrants

Tableau 5.A.2 : Ratio envois de fonds des travailleurs migrants sur PIB (en %)

Territoires	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
- Mélanésie							
Fidji	6,82	6,65	5,42	4,16	5,96	5,59	4,25
Îles Salomon	1,50	1,99	2,04	1,31	1,70	1,69	1,61
Vanuatu	1,29	1,14	1,07	1,51	1,94	1,75	2,83
- Micronésie							
États fédérés de Micronésie					6,19	6,08	6,24
Kiribati	0,00	11,78	10,51	10,19	10,61	10,02	9,37
Îles Marshall	17,39	18,37	16,95	15,18	15,75	13,85	12,86
Nauru						0,45	1,86
Palau / Palaos	0,77	0,80	0,77	0,81	0,85	0,91	1,00
- Polynésie							
Samoa	17,53	17,22	16,94	17,60	20,44	20,89	21,65
Tonga	26,34	26,69	27,40	30,04	26,23	20,18	20,35
Tuvalu	22,58	16,00	20,74	19,69	17,81	12,32	11,84
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,14	0,05	0,08	0,06	0,04	0,02	0,07

Territoires	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
- Mélanésie							
Fidji	4,80	4,86	4,55	5,39	5,52	5,21	5,23
Îles Salomon	1,74	1,61	1,22	1,42	1,47	1,10	1,26
Vanuatu	2,95	3,13	8,30	14,26	10,31	2,97	3,85
- Micronésie							
États fédérés de Micronésie	6,36	6,95	7,31	7,37	7,02	6,37	5,81
Kiribati	9,27	9,32	9,12	8,21	9,14	9,59	9,98
Îles Marshall	12,88	13,28	14,32	14,87	14,06	14,28	14,19
Nauru	8,64	10,85	11,33	12,04	11,77	9,46	5,27
Palau / Palaos	1,11	1,07	0,92	0,81	0,79	0,76	0,76
- Polynésie							
Samoa	23,37	21,37	18,57	16,65	16,36	16,31	17,97
Tonga	19,39	27,22	27,12	29,58	30,02	34,45	37,49
Tuvalu	10,18	4,44	3,72	2,91	2,52	2,48	2,25
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,07	0,07	0,05	0,02	0,01	0,02	0,02

Sources : BM_Envois_Fonds_Migrants

Annexe 5.3 : Croissance de NauruGraphique 5.A.1 : Évolution du PIB réel de Nauru entre 2005 et 2018 (base 100 en 2005)

Source : BM_PIB (US constant). Calculs des auteurs.

Références bibliographiques

AFP (2013) « Voyage aux Kiribati, « pays en voie de disparition » pour cause de réchauffement climatique », L'Express, publié le 14 mai 2013. https://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/voyage-aux-kiribati-pays-en-voie-de-disparition-pour-cause-de-rechauffement_1248462.html

AFP (2014) « Dans l'ombre des paysages paradisiaques de Tonga, la crise est là », 20 minutes, publié le 29 janvier 2014. <https://www.20minutes.fr/economie/919511-20120419-ombre-paysages-paradisiques-tonga-crise-la>

AFP (2015) « Un éden du Pacifique inondé de touristes chinois », L'Express, publié le 16 mars 2015. https://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/un-eden-du-pacifique-inonde-de-touristes-chinois_1661621.html

AFP (2017) « Guam, l'île du Pacifique menacée par la Corée du Nord », Le Monde, publié le 10 août 2017. https://www.lemonde.fr/international/article/2017/08/10/guam-l-ile-americaine-du-pacifique-menacee-par-la-coree-du-nord_5171093_3210.html

AFP (2019a) « Déchets nucléaires : le dôme de béton des îles Marshall désormais fragilisé », Radio-Canada, publié le 26 mai 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1171967/dechets-nucleaires-le-dome-de-beton-des-iles-marshall-desormais-fragilise>

AFP (2019b) « A Pohnpei, Pompeo affiche l'intérêt américain pour la Micronésie face à la Chine », LaCroix, publié le 5 août 2019. <https://www.la-croix.com/Monde/A-Pohnpei-Pompeo-affiche-interet-americain-Micronesie-face-Chine-2019-08-05-1301039372>

ANTHEAUME Benoît (1994) « Les années 1980 en Nouvelle-Zélande : le marché et l'Etat-providence », *Espace géographique*, tome 23(3), pp 274-277.

ARZI R. (2021) « La bataille de l'Australie pour se protéger de la Chine », Slate, publié 21/06/2021. <http://www.slate.fr/story/210995/australie-chine-affrontement-diplomatique-protection-economie-rupture-accords-guerre-commerciale>

AUSTRALIAN GOVERNMENT (2021) « Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) », Department of foreign affairs and trade. <https://www.dfat.gov.au/trade/agreements/in-force/cptpp/comprehensive-and-progressive-agreement-for-trans-pacific-partnership>

BARNE D. et F. PIRLEA (2019) « Les envois de fonds des travailleurs migrants sont la principale source de financement extérieur des pays à revenu faible et intermédiaire », Banque Mondiale ... Blog.

BERGER A. (2020) « Comment Tuvalu a fait fortune avec l'extension web .tv », Capital, publié le 3 janvier 2020. <https://www.capital.fr/economie-politique/comment-tuvalu-a-fait-fortune-avec-l'extension-web-tv-1358864>

COFA « Compact of Free Association », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior. <https://www.doi.gov/oia/compacts-of-free-association>

COMMUNAUTE DU PACIFIQUE (2016) « Kiribati, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu : Relance des efforts de relèvement engagés en réponse au cyclone Pam », Communiqué, 25 février 2016. <https://www.spc.int/fr/actualite/communiques/2016/02/kiribati-iles-salomon-tuvalu-et-vanuatu-relance-des-efforts-de>

COSNARD D. et P. ESCANDE (2011) « Lait : Comment la Nouvelle-Zélande fait les prix », Les Echos, publié le 18/02/2011. <https://www.lesechos.fr/2011/02/lait-comment-la-nouvelle-zelande-fait-les-prix-387889>

CUSSONNEAU A. (2019) « La filière laitière marque le pas en Nouvelle-Zélande », Paysan breton, publié le 07/01/2019 <https://www.paysan-breton.fr/2019/01/la-filiere-laitiere-marque-le-pas-en-nouvelle-zelande/>

DELLERBA I. (2022) « « C'était apocalyptique » : douze jours après l'éruption volcanique, des habitants des îles Tonga témoignent », Le Monde, publié le 27 janvier 2022. https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/27/c-etait-apocalyptique-douze-jours-apres-l-eruption-volcanique-des-habitants-des-iles-tonga-temoignent_6111184_3244.html

DROPSY V., C. MONTET (2018) « Croissance économique et productivité en Polynésie française : une analyse sur longue période », Economie et Statistique, n° 499, pp. 5-27. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2018.499s.1937>

DUFOUR A. (2017) « Guam, une île militaire et touristique », La Croix, publié le 11 août 2018. <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Guam-ile-militaire-touristique-2017-08-11-1200869103>

GEMENNE F. (2010) « Tuvalu, un laboratoire du changement climatique », Revue Tiers Monde, n° 204, pp. 89-107. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-89.htm>

GENET J.-P. (2017) « L'Australie produit sa dernière voiture, une Holden (General Motors) », AFP, publié le 20/10/2017. <https://pro.largus.fr/actualites/laustralie-produit-sa-derniere-voiture-une-holden-general-motors-8801391.html>

GOODPLANET (2021) « Les terrains achetés aux Fidjis par les Kiribati pour les réfugiés climatiques seront finalement transformés en exploitation agricole, avec le soutien de la Chine », Goodplanet Mag', publié le 26 février 2021. <https://www.goodplanet.info/2021/02/26/des-terres-pour-lagriculture-plutot-que-pour-les-refugies-climatiques-des-kiribatis/>

HASKI P. (2021) « Dans le Pacifique, un câble sous-marin au cœur de la nouvelle guerre froide », France Inter, le 13 décembre 2021. <https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-du-lundi-13-decembre-2021>

HOCHET A. (2016) « Culturalisme et développement à Vanuatu. Priorités, appropriations et savoirs légitimes », Journal de la Société des Océanistes, n°142-143, pp 205-222. <https://journals.openedition.org/jso/7628>

IEOM (2019) « Nouvelle-Calédonie, Rapport annuel 2019 », édition 2020.

IEOM (2020) « Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française : Deux trajectoires de croissance (2001-2018) », Etudes thématiques, n° 303. [https://www.ieom.fr/IMG/pdf/2020-07-10_et_303_deux_trajectoires_de_croissance_2001-2018 .pdf](https://www.ieom.fr/IMG/pdf/2020-07-10_et_303_deux_trajectoires_de_croissance_2001-2018.pdf)

LA1ERE (2018) « L'enfer des réfugiés relégués par l'Australie sur une île du Pacifique », La 1ere, publié le 11 septembre 2018. <https://la1ere.francetvinfo.fr/enfer-refugies-relegues-australie-ile-du-pacifique-626442.html>

LA1ERE (2019) « La Papouasie fait marche arrière et dit n'avoir en fait pas demandé à Pékin de refinancer sa dette publique », publié du 8 août 2019. <https://la1ere.francetvinfo.fr/papouasie-fait-marche-arriere-dit-ne-pas-avoir-demande-pekine-refinancer-sa-dette-737296.html>

LA1ERE (2021) « La Calédonienne des eaux participe à une mission internationale en faveur de Tuvalu », publié le 9 novembre 2021, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/la-caledonienne-des-eaux-participe-a-une-mission-internationale-en-faveur-de-tuvalu-1149592.html>

LE MONDE (2015) « Cyclone Pam : au moins 24 morts et 3 300 déplacés au Vanuatu, selon l'ONU », 17 mars 2015. https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/03/16/cyclone-pam-le-difficile-acheminement-de-l-aide-humanitaire_4594188_3244.html

LE MONDE (2021) « Sous-marins australiens : l'Australie répond à la Chine et dit vouloir « que les eaux internationales demeurent internationales » », Le Monde, publié le 21/09/2021. https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/17/face-aux-critiques-de-la-chine-l-australie-assure-defendre-le-droit-international_6095027_3210.html

MARTIN R., P. SUNLEY (2005) « Une convergence lente ? La nouvelle théorie de la croissance endogène et le développement régional », *Géographie, Economie, Société*, vol. 7, pp. 129-154. <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-2-page-129.htm>

MAY R. (1997) « Des promesses à la crise : Economie politique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée », *Revue Tiers Monde*, vol 149, pp. 139-156.

NORMAND G. (2018) « Nouvelle-Calédonie : cinq chiffres à savoir sur une économie fragile », publié par la Tribune le 3 novembre 2018. <https://www.latribune.fr/economie/france/nouvelle-caledonie-cinq-chiffres-a-savoir-sur-une-economie-fragile-796208.html>

OCDE (2005) « Annexe E : Le programme d'aide de l'Australie en Papouasie-Nouvelle-Guinée », *Revue de l'OCDE sur le développement*, (2) n°6, pp. 169-175.

OCDE (2017) « Etudes économiques de l'OCDE. Nouvelle-Zélande », <https://www.oecd.org/fr/economie/etudes/Nouvelle%20Z%C3%A9lande-2017-%C3%A9tudes-%C3%A9conomique-synthese.pdf>

PILIU F. (2014) « Polynésie : un paradis pour les touristes, un cauchemar pour les jeunes chômeurs », *La Tribune*, publie le 11 juillet 2014. <https://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20131129trib000798566/polynesie-un-paradis-pour-les-touristes-un-cauchemar-pour-les-jeunes-chomeurs.html>

PONTIROLI T. (2021) « Sous-marins australiens : comprendre l'alliance Aukus en 5 questions », *Les Echos*, publié le 21 septembre 2021. <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/sous-marins-australiens-comprendre-lalliance-aukus-en-5-questions-1347334>

PRESTON G., M. STUART et S. FINIKASO (2016) « Les pêcheries de Tuvalu font leur entrée dans le XXI^e siècle », *Lettre d'information sur les pêches*, n° 150. https://spccfpstore1.blob.core.windows.net/digitallibrary-docs/files/c9/c9f436ec3c0aeb6ada66944c1c6a8062.pdf?sv=2015-12-11&sr=b&sig=IKoO7E9VeVCPZMtoeGcFkU5AWgCzr6g6ZsydZmKEYy0%3D&se=2022-08-08T17%3A57%3A18Z&sp=r&rscc=public%2C%20max-age%3D864000%2C%20max-stale%3D86400&rsct=application%2Fpdf&rscd=inline%3B%20filename%3D%22FishNews150_19_Preston_VF.pdf%22

QIAN C., T. SIU, T. DALY et D. LEUSSINK et C. RAYNAUD (2021) « La Chine demande à adhérer à l'accord commercial transpacifique », *Communiqué Agence Reuters*, publié par *Challenges* le 17/09/2021. https://www.challenges.fr/finance-et-marche/la-chine-demande-a-adherer-a-l-accord-commercial-transpacifique_781038

RFI (2011) « Les îles Samoa changent de fuseau horaire », Radio France International, publié le 30/12/2011. <https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20111230-iles-samoa-fuseau-horaire>

RFI (2022) « RCEP: la nouvelle zone de libre échange Asie-Pacifique entre en vigueur », Radio France Internationale, publié le 02/01/2022. <https://www.rfi.fr/fr/%C3%A9conomie/20220102-rcep-la-nouvelle-zone-de-libre-%C3%A9change-asie-pacifique-entre-en-vigueur>

RIS C., A. TRANNOY et E. WASMER (2017) « L'économie calédonienne au-delà du nickel », Notes du Conseil d'Analyse Economique, n°39, pp. 1-12. <https://www.cairn.info/revue-notes-du-conseil-d-analyse-economique-2017-3-page-1.htm>

ROUSSEAU Y. (2008) « La Chine et la Nouvelle-Zélande signent un accord de libre-échange », Les Echos, publié le 08/04/2008. <https://www.lesechos.fr/2008/04/la-chine-et-la-nouvelle-zelande-signent-un-accord-de-libre-echange-485692>

SARANT J.-R. (2017) « La « convergence économique » est-elle une fable ? », Regards croisés sur l'économie, n° 21, pp. 101-105. <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2017-2-page-101.htm>

SENAT (2010) « Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, Etats émergents d'Océanie », Rapport du groupe interparlementaire, n°89. <https://www.senat.fr/ga/ga89/ga89.html>

SERJANIAN J. (2012) « Palaos, joyau océanique du Pacifique Nord », France Info, publié le 28 septembre 2012. https://www.francetvinfo.fr/monde/asie/palaos-joyau-oceanique-du-pacifique-nord_3073985.html

THERY H. (2019) « Saipan et les Mariannes du Nord, petites îles et épisodes-clés de la géopolitique mondiale », CNES, Géoimage. <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/saipan-et-les-mariannes-du-nord-petites-iles-et-episodes-cles-de-la-geopolitique-mondiale>

TNTV (2018) « Phosphates : l'or maudit de Nauru », TNTV News, publié le 1^{er} septembre 2018. <https://www.tntv.pf/tntvnews/monde/phosphates-lor-maudit-de-nauru/>

TPF (2021) « L'élévation du niveau de la mer menace le statut des îles Marshall en tant que nation, prévient un rapport de la Banque Mondiale », The Press Free, publié le 16 octobre 2021. <https://thepressfree.com/lelevation-du-niveau-de-la-mer-menace-le-statut-des-iles-marshall-en-tant-que-nation-previent-un-rapport-de-la-banque-mondiale/>

VANDENDYCK B. (2018) « Le développement de l'influence chinoise dans le Pacifique océanien », IRIS, Asia Focus #61. <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/02/Asia-focus-61.pdf>

WAHEO-HNASSON D. (2016) « Les Samoans américains doivent-ils être considérés comme des citoyens américains de plein droit ? », La 1^{ère}, publié le 4 juin 2016. <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/les-samoans-americains-doivent-ils-etre-consideres-comme-des-citoyens-americains-de-plein-droit-366961.html>

ZAUGG J. (2017) « L'Australie et la Nouvelle-Zélande sous influence chinoise », Le Temps, publié le 28/09/2017. <https://www.letemps.ch/monde/laustralie-nouvellezeelande-influence-chinoise>

Références statistiques

BM_APD (US courant) : Aide publique au développement nette et aide publique au développement reçue (en \$ US courant), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD>

BM_Conso (US constant) : Dépenses de consommation finale des ménages (en \$ US constant de 2015), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.CON.PRVT.KD>

BM_Envois_Fonds_Migrants (en % PIB) : Envois de fonds des travailleurs et rémunérations des salariés, reçus (en % du PIB), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS>

BM_FBCF (US constant) : Formation brute de capital fixe (en \$ US constant de 2015), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.GDI.FTOT.KD>

BM_PIB (US constant) : PIB (en \$ US constant de 2015), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD>

BM_PIB (US courant) : PIB (en \$ US courant), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>

BM_PIB/habitant (US constant) : PIB par habitant (en \$ US constant de 2015), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.KD>

BM_Population : Population totale, Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>

ISEE_PIB_NCL : PIB et données macroéconomiques, Les comptes économiques rapides 2018, Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie (ISEE). <https://www.isee.nc/economie-entreprises/economie-finances/pib-et-donnees-macro-economique>

ISPF_PIB_PYF : Les comptes économiques de 2018, Points études et bilans de la Polynésie française, Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF).

https://www.ispf.pf/content/uploads/1302_Comptes_definitifs_2018_aa7c062851.pdf

OCDE_€/€ : Taux de change, OCDE données. <https://data.oecd.org/fr/conversion/taux-de-change.htm>

STAT_NICKEL : Prix moyen du nickel entre 1980 et 2018 (en dollars de Etats-Unis par tonne), Statistica. <https://fr.statista.com/statistiques/559779/prix-du-nickel/>

OIA (2015) « Budget justifications and performance information Fiscal Year 2015 », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior.

OIA (2016) « Budget justifications and performance information Fiscal Year 2016 », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior.

OIA (2017) « Budget justifications and performance information Fiscal Year 2017 », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior.

OIA (2018) « Budget justifications and performance information Fiscal Year 2018 », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior.

OIA (2019) « Budget justifications and performance information Fiscal Year 2019 », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior.

OIA (2020) « Budget justifications and performance information Fiscal Year 2020 », Office of Insular Affairs, The Department of the Interior.

CHAPITRE 6 - ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS DE QUATRE ÉCONOMIES OCÉANIENNES : AUSTRALIE, FIDJI, NOUVELLE-ZÉLANDE, TONGA

FRÉDÉRIC CHANTREUIL

Université de la Réunion, CEMOI

ISABELLE LEBON

Université de Caen Normandie, CREM ; Université de la Nouvelle-Calédonie, Larje

THÉRÈSE REBIÈRE

CNAM Paris, Lirsa

Dans ce chapitre, nous étudions l'évolution de la productivité des facteurs de productions de quatre économies océaniques : l'Australie, les Îles Fidji, la Nouvelle-Zélande et le Royaume des Tonga. Ce sont les seules économies du Pacifique sur lesquelles les bases de données internationales, et notamment celles de la Banque Mondiale, permettent de réaliser une telle étude. Cependant, même sur ces économies, cette étude ne peut porter que sur une trentaine d'années, et plus précisément sur une période de 1990 à 2019, du fait du manque d'informations.

Sur le long terme, une amélioration de la productivité globale des facteurs peut s'interpréter comme le résultat du progrès technique associé au processus de production. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, cette question se pose particulièrement dans les pays du Pacifique. Du fait de la taille insuffisante de leur marché interne, de l'absence ou de la rareté de certains facteurs de production, des difficultés du développement des exportations étant donné l'isolement géographique de ces îles et des coûts de transport inhérents, des industries compétitives peinent à se développer (Angeon et Saffache, 2008). Cette situation concerne évidemment les deux petites économies insulaires en développement que sont les Fidji et les Tonga, mais la problématique ne se limite pas forcément à elles. Bien qu'il s'agisse d'un pays développé, la Nouvelle-Zélande avec également un marché intérieur d'une taille assez restreinte et une position géographiquement isolée pourrait souffrir de difficultés à créer des économies d'échelle et des gains de productivité (OCDE, 2017).

Afin de mener à bien cette analyse, l'évolution de la démographie et de l'activité économique dans chacun des quatre pays est tout d'abord décrite au paragraphe suivant. Ensuite, il convient d'établir pour chacun d'eux et pour chaque année de la période étudiée la quantité de facteurs de production, travail et capital utilisée, ainsi que le niveau de capital humain à travers la durée de la scolarisation. Pour des résultats homogènes permettant des comparaisons entre pays, nous utilisons les mêmes

sources d'information pour les quatre économies. En nous basant sur la méthode proposée par Dropsy et Montet (2018), nous établissons que la hausse de la productivité globale des facteurs est deux fois plus rapide en Australie qu'en Nouvelle-Zélande et que les résultats des Tonga montrent une hausse élevée bien qu'irrégulière de cette productivité. Aux Fidji, en revanche, l'accroissement de la productivité reste très limité voire inexistant sur la période considérée.

6.1 – Quatre économies insulaires : géographie et démographie

L'insularité et le relatif isolement qui en résulte, la localisation dans le Pacifique Sud (même si l'Australie est aussi bordée par l'Océan Indien du côté ouest) constituent les points communs aux quatre pays dont nous allons étudier l'évolution de la productivité globale des facteurs. Au-delà de ces points communs, il existe de considérables différences entre ces pays. La différence la plus évidente concerne la superficie de leur territoire (voir tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Superficies et Zones Économiques Exclusives (en km²)

	Superficie	Zone économique exclusive	Ratio ZEE/Superficie
Australie	7 741 220 km ²	9 025 053 km ²	1,17
Fidji	18 270 km ² (+300 îles)	1 290 000 m ²	70,61
Nouvelle-Zélande	267 710 km ²	6 712 847 km ²	25,08
Tonga	750 km ² (+170 îles)	700 000 km ²	933,33

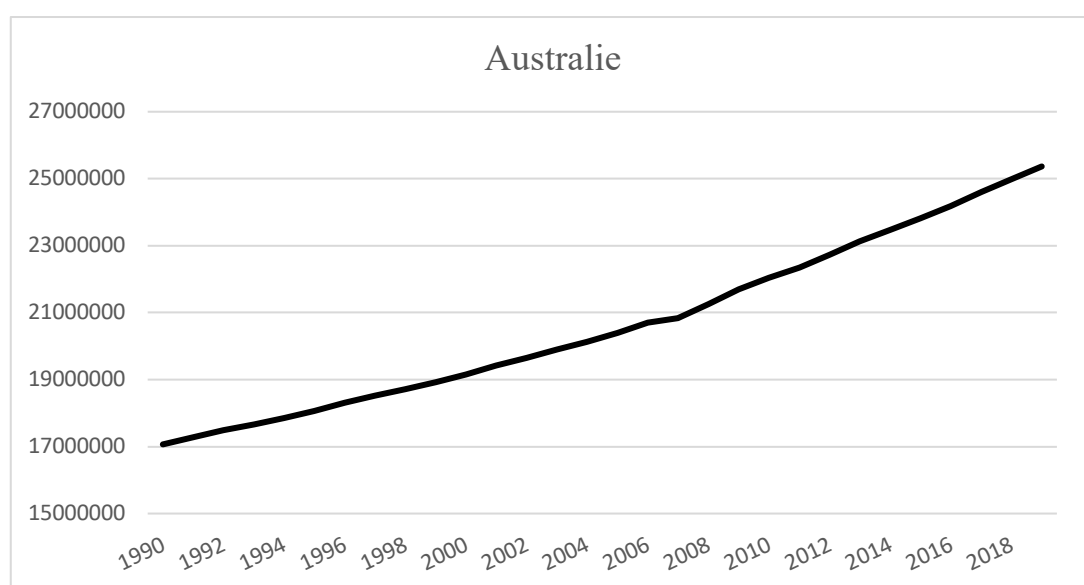
Sources : BM_Superficie, ZEE_geo, ZEE_espacepo

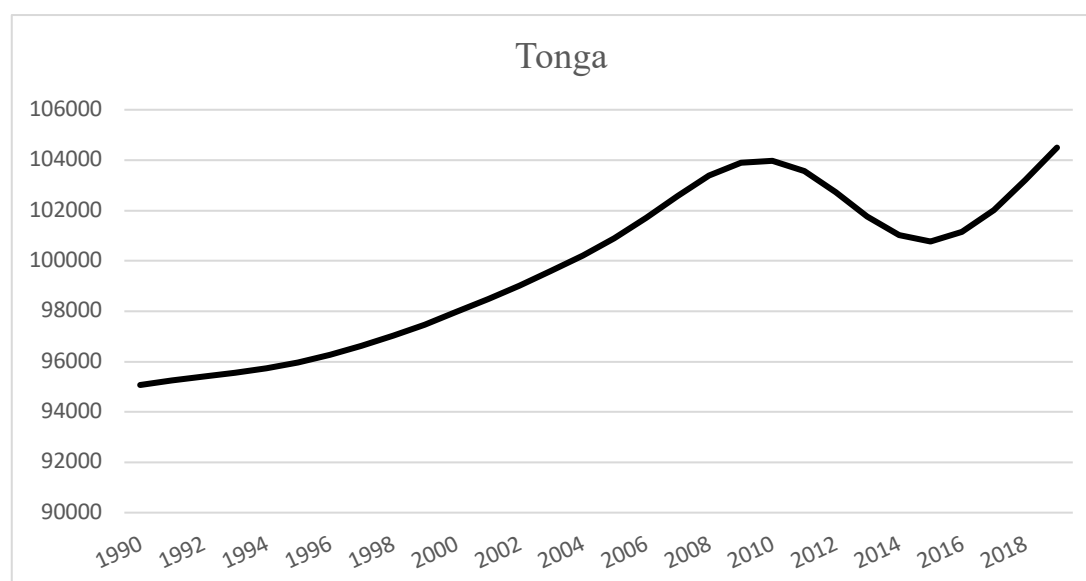
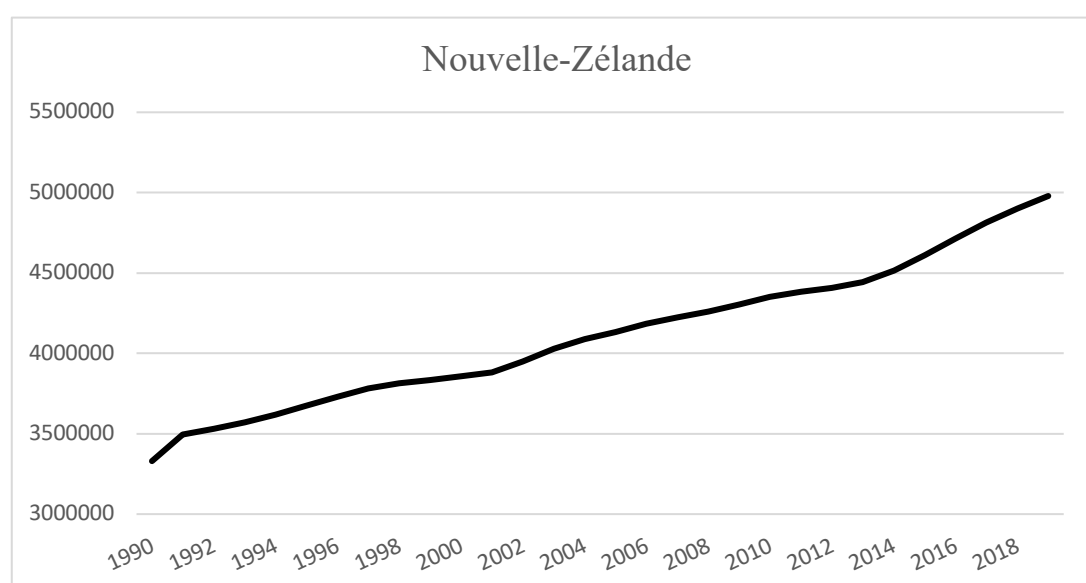
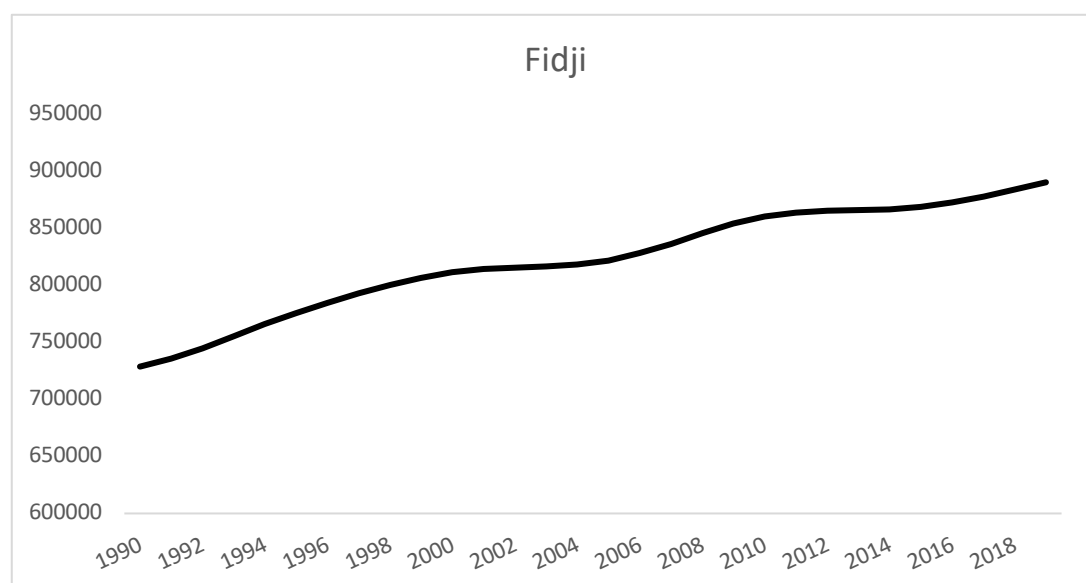
L'Australie avec ses 7,74 millions de km² presque d'un seul tenant est la plus grande île du monde, une île et un pays qui ont la taille d'un continent. En comparaison, l'Union Européenne à 27 pays avec ses 4,23 millions de km² ne représente que 54,65% de la superficie de l'Australie et les États-Unis ne sont qu'un peu plus grands avec un territoire correspondant à 127% de cette même superficie (avec 9,83 millions de km²). L'immense territoire australien est particulièrement riche en ressources naturelles : fer, bauxite, or, diamants, charbon, pétrole, gaz... Ces ressources constituent l'un de principaux atouts de cette économie et représentent la plus grande partie de ses exportations. D'une surface de près de 268 000 km² et principalement constituée de deux îles, la Nouvelle-Zélande possède également quelques ressources minérales (or, fer, charbon, gaz), mais ses principaux avantages restent dans le domaine de l'agriculture, dont certains produits (comme les kiwis ou le lait) sont exportés dans leur quasi-totalité partout dans le monde. A l'opposé de ces territoires à la structure assez « compacte », les 18270 km² des Îles Fidji se répartissent entre plus de 300 îles. Si ce pays possède des ressources naturelles en or, cuivre et surtout en bois, sa géographie lui confère aussi une zone économique exclusive soixante-dix fois plus étendue que la superficie de son territoire et donc des capacités de pêche considérables. Cela est encore plus vrai dans le cas du Royaume des Tonga dont la ZEE est plus de 900 fois plus étendue que les 750 km², réparties en plus de 170 îles, de terres émergées que compte ce pays. La pêche est la principale ressource naturelle des Tonga à

laquelle s'ajoute différentes productions agricoles vivrières et d'exportations (vanille, café, poivre noir, gingembre, ...).

La localisation de ces territoires expose fortement la population aux risques naturels. L'indice d'exposition calculé par WorldRiskReport (2019) (Radtke, 2019) correspond au pourcentage de la population susceptible de subir l'un de ces risques : tremblement de terre, cyclone et inondations, puis la sécheresse et la montée du niveau de la mer avec une pondération d'un demi. Les Tonga font partie des pays les plus exposés du monde avec un indice égal à 61,41. Outre les risques pris en compte dans cet indice, les Tonga sont exposés au risque volcanique, un événement particulièrement grave, avec une éruption suivie d'un tsunami, a d'ailleurs affecté le pays fin 2021 début 2022 avec d'importantes conséquences pour la grande majorité de la population (Nation Unies, 2022). L'indice d'exposition aux risques naturels prend des valeurs respectivement égales à 38,43, 18,13 et 17,72 pour les Fidji, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans ces deux derniers cas, il s'agit de valeurs particulièrement élevées pour des pays développés.

Graphiques 6.1(a, b, c, d) : Évolution de la population entre 1990 et 2019 (en nombre d'habitants)





Source : BM_population

La taille des populations des pays considérés est presque aussi diverse que celle de leur territoire. En 2019, l'Australie compte un peu plus de 25 millions d'habitants, soit un accroissement de 48,64% entre 1990 et 2019. Cette augmentation considérable du nombre d'habitants est largement due aux migrations. Les chiffres donnés en annexe 6.A.1 (tableau 6.A.1) montre des arrivées annuelles nettes d'environ 300 000 à 1,2 million de personnes pour les années où l'information est disponible, sachant que ces arrivées nettes ont été plus nombreuses dans la deuxième partie de la période étudiée. L'attrait de l'Australie pour les migrants reflète probablement la bonne santé économique de ce pays dans la période récente en comparaison avec les difficultés rencontrées par d'autres régions du monde, l'Europe par exemple. Le même phénomène migratoire s'observe également en Nouvelle-Zélande mais se concentre surtout sur la période d'après l'an 2000, sans doute du fait des difficultés économiques traversées par le pays dans les années 1990. En 2019, la Nouvelle-Zélande compte ainsi 4,98 millions d'habitants, ce qui représente une hausse de 49,54% de sa population depuis 1990.

L'augmentation du nombre d'habitants est beaucoup moins forte aux îles Fidji, avec +22,15 % entre 1990 et 2019, pour une population totale en fin de période de près de 890 000 habitants, et moins encore aux Tonga, avec une progression de 9,92% seulement au cours de la même période, pour un total de près de 105 000 habitants en 2019. Cette croissance très limitée de la population résulte largement de migrations nettes négatives pour toutes les années référencées au tableau 6.A.1 de l'annexe 6.A. Ainsi, une partie de leurs habitants quittent les Tonga, et dans une moindre mesure les Fidji, pour aller chercher du travail à l'étranger.

Les mouvements migratoires observés dans les pays étudiés sont loin d'être indépendants les uns des autres. Rallu (2010) montre par exemple qu'une grande partie des émigrés fidjiens et tongiens s'installent en Nouvelle-Zélande au point de représenter une partie significative de ses immigrés. Le recensement de 2006 fait ainsi apparaître que, parmi les habitants de Nouvelle-Zélande nés en dehors du pays, 4,3% venaient des Fidji et 2,3% des Tonga. Cette émigration d'une partie des Fidjiens et des Tongiens a pour contrepartie d'importants transferts correspondant à la partie de leurs revenus que ces émigrés renvoient dans leur pays d'origine.

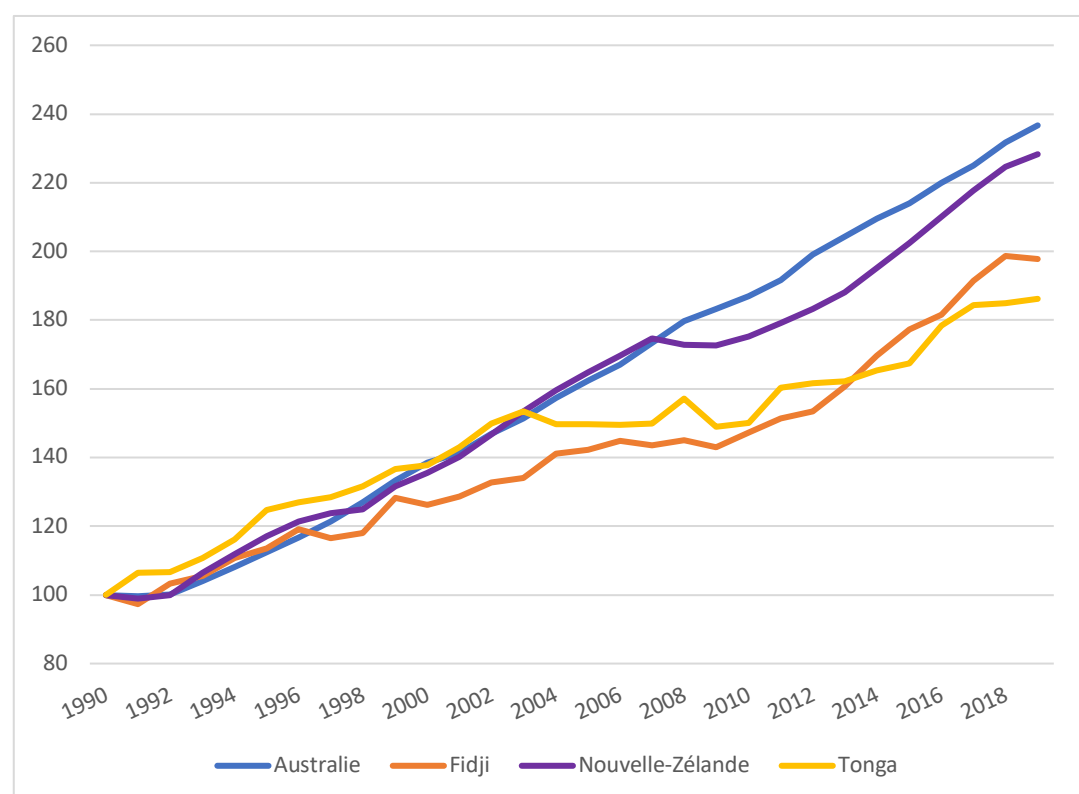
6.2 – Évolution comparée de l'activité économique entre 1990 et 2019

Profondément différents en termes de superficie et de population, ces quatre pays le sont aussi pour ce qui concerne les niveaux de richesse produite par habitant. Tout au long de la période étudiée, le PIB par habitant de l'Australie est d'au moins 25% supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande¹⁸. Quant aux Fidji et aux Tonga, leur PIB par habitant n'équivaut qu'à environ 10% de celui de l'Australie. Cependant, la situation de ces deux petites économies insulaires est particulière car, à l'exclusion d'une année pour les Fidji (en 1993), elles disposent de revenus très largement supérieurs à leur propre production du fait d'apports extérieurs. Ces apports extérieurs sont constitués par le cumul des aides publiques au développement (APD) versées par des gouvernements étrangers, des

¹⁸ Voir chapitre 3

investissements directs étrangers (IDE) et des transferts correspondant aux rapatriements de revenus par les émigrés. Dans le tableau 6.A.2 (Annexe 6.A.1), il apparaît que ces apports ont atteint jusqu'à près de 25% du PIB dans le cas des Fidji pour certaines des années de la période étudiée. Pour les Tonga, les chiffres du tableau 6.A.3 (Annexe 6.A.1) montrent que le surplus de ressources est compris chaque année entre 26% et 55% du PIB. Avec de tels apports de revenus supplémentaires, le niveau de vie des habitants est largement supérieur à la production par tête réalisée sur le territoire. Nous reviendrons ultérieurement sur les effets de cet élément caractéristique des petites économies insulaires.

Graphique 6.2 : Croissance du PIB entre 1990 et 2019 (base 100 en 1990)



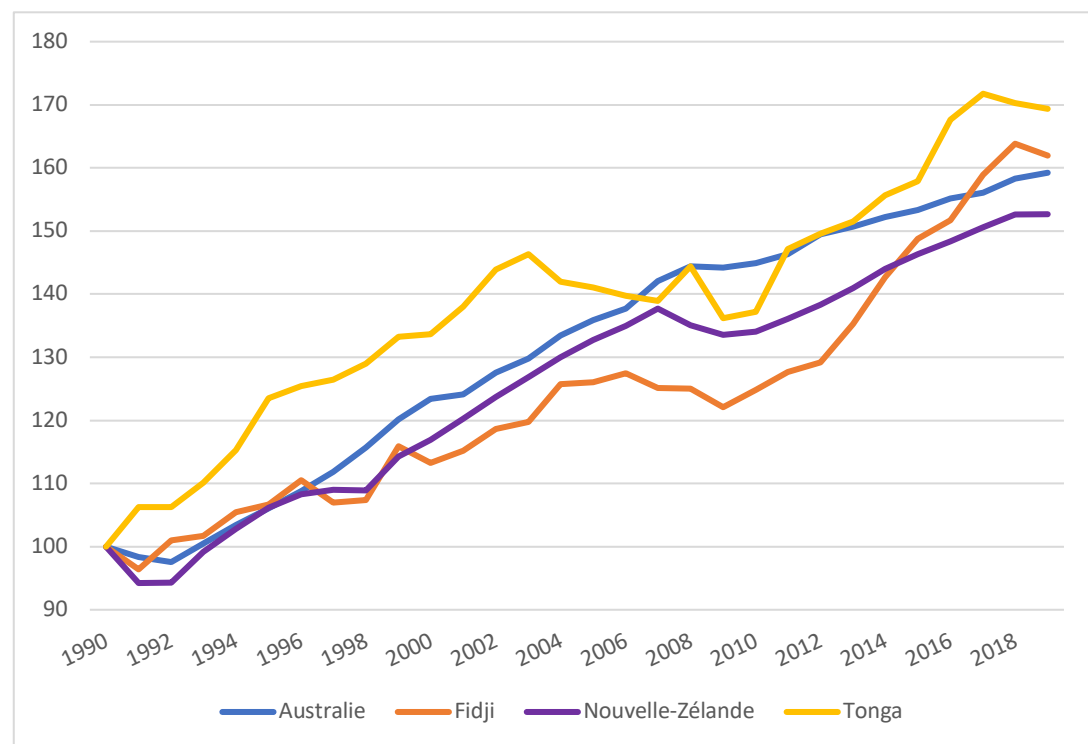
Source : BM_PIB (en \$ constant de 2010)

En dépit des caractéristiques spécifiques à chaque pays, on observe des similitudes dans les profils de croissance du PIB. Plus exactement, nous voyons apparaître sur le graphique 6.2 deux profils avec d'un côté l'Australie et la Nouvelle-Zélande et de l'autre les Fidji et les Tonga.

Après trois années de stagnation au début de la période étudiée, une période de croissance continue et assez régulière s'instaure en Australie, une croissance qui se poursuit encore en 2019. La Nouvelle-Zélande suit à peu près le même schéma de croissance jusqu'en 2008. En 2008-2009, au moment de la crise des *subprimes*, le pays connaît à nouveau deux ans de stagnation avant que la croissance ne reparte sur un trend proche de ce qu'il était avant 2008 (voir graphique 6.2). La prise en compte de l'évolution de la population avec le PIB par tête (voir graphique 6.3) conserve approximativement la forme générale des variations de l'activité dans les deux pays, même si l'augmentation du nombre

d'habitants induit de vrais reculs du PIB par tête dans les périodes de stagnation de la production (entre 1990 et 1992 pour les deux pays, entre 2008 et 2010 pour la Nouvelle-Zélande).

Graphique 6.3 : Croissance du PIB par tête entre 1990 et 2019 (base 100 en 1990)



Sources : BM_PIB (en \$ constant de 2010), BM_Population totale

Les Tonga et les Fidji affichent un profil de croissance beaucoup plus irrégulier que l'Australie ou même la Nouvelle-Zélande (voir graphique 6.2). Malgré cela, le taux de croissance des Tonga et des Fidji est à peu près conforme à celui des deux grands pays de la zone jusqu'au début des années 2000. Ensuite, ces deux économies restent assez atones jusqu'en 2010 environ, après quoi leur croissance se redresse. Le profil général de l'évolution de l'activité est préservé avec la prise en compte de la taille de la population (voir graphique 6.3). Parce que la croissance de la population est beaucoup plus faible aux Fidji et aux Tonga qu'en Australie ou en Nouvelle-Zélande, c'est dans les petites économies insulaires est que le taux de croissance du PIB par tête est le plus élevé de l'ensemble de la période contrairement à ce qui se passe pour le PIB (voir graphique 6.2).

Dans les quatre cas précédemment décrits, l'évolution observée de l'activité résulte à la fois de la situation propre au pays mais aussi de la situation internationale étant donnée l'interdépendance des économies. Le début de la période étudiée est marqué par une phase de récession dans différentes grandes économies développées : les États-Unis (Garnier, 1992), le Royaume-Uni (Riffart, 1992), mais aussi le Japon qui rentre, en 1990, dans une décennie de crise (Sgard, 2000). Cette moindre activité dans des pays qui comptent parmi les partenaires les plus importants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a un impact extrêmement négatif sur ces économies, d'autant plus qu'elle se combine avec des difficultés internes. L'Australie a connu en 1990 un épisode de sécheresse

particulièrement forte qui a gravement affecté la production agricole. Cependant, si cet épisode était à l'époque exceptionnel, dans la période récente, l'impact du changement climatique s'est manifesté sous diverses formes, notamment des sécheresses et des incendies (Tellier, 2020), sans que cela interrompe la croissance de ce pays. D'ailleurs, si la sécheresse a contribué à la récession de 1990-1991, la raison interne de cette récession est davantage à rechercher dans la politique monétaire particulièrement restrictive que l'Australie a mise en œuvre durant ces années (Smith, 2015). Quant à la Nouvelle-Zélande, elle n'est pas encore sortie en 1990 d'une période économique difficile sur le plan national. Depuis le milieu des années 1980, le pays connaît une crise qui l'a conduit à entrer dans une phase de libéralisation accompagnée d'un grand nombre de réformes et notamment de la fin des prix garantis pour les agriculteurs désormais exposés aux cours internationaux des matières premières agricoles (voir chapitre 5). L'ensemble de ces réformes a provoqué pendant quelques années une importante augmentation du chômage et une stagnation de l'activité. Dans ces conditions, la récession de grands pays développés qui sont aussi ses clients entraîne immédiatement la sienne en 1991-1992. Bien que dans une situation bien plus favorable à la veille de la crise des *subprimes*, la Nouvelle-Zélande connaît quand même une année de récession en 2009 comme la quasi-totalité des pays développés, avec une baisse de son PIB réel de 1,39%. En la matière, c'est l'Australie qui constitue l'exception au sein de l'OCDE, car sa croissance se maintient cette année-là, portée par la demande de son principal partenaire économique, la Chine, qui lui achète d'énormes quantités de matières premières, et notamment de minerais.

Pour de petites économies insulaires comme les Tonga et les Fidji, l'impact des crises économiques internationales, la crise du début des années 1990 comme la crise des *subprimes*, passe principalement par la baisse des revenus générés par le tourisme, éventuellement par la baisse des transferts privés si les revenus de leurs populations émigrées en sont affectés, et par une baisse des IDE si les entreprises étrangères limitent leurs investissements. De façon plus générale et par le cumul de ces différents effets, il apparaît que l'activité des petites économies insulaires est fortement déterminée par celles des métropoles auxquelles elles sont liées (Bertram, 2004). Cependant le profil irrégulier de la croissance des Tonga et des Fidji s'explique aussi largement dans des problèmes intérieurs.

Dans le cas des Fidji, ces problèmes correspondent notamment aux conséquences des tensions politico-ethniques qui traversent l'archipel, du fait de la coexistence dans le pays d'une population fidjienne mélanésienne et d'habitants d'origine indienne plus récemment arrivés. Les indo-fidjiens dominant la vie économique, la question du pouvoir politique est devenue cruciale pour les Fidjiens mélanésiens. Les conflits qui en résultent, se sont traduits par quatre coups d'État en moins de vingt ans, respectivement intervenus en mai 1987, septembre 1987, mai 2000 et décembre 2006 (L'Obs, 2006). Une grande partie des années étudiées (1990-2019) correspond donc à une période troublée par ces événements et par leurs conséquences, car la communauté internationale et avant tous les principaux partenaires commerciaux des Fidji que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande mettent alors en place des sanctions en réduisant leurs aides bilatérales, mais il s'est agi de sanctions limitées pour ne pas nuire aux conditions de vie déjà difficiles de la population (Les Echos, 2000). Dans ces

conditions, la croissance du PIB bien qu'erratique s'est poursuivie pendant cette période d'instabilité politique. En outre, les récessions ponctuelles qui sont intervenues, pourraient également résulter des crises internationales comme en 1991 ou en 2009 ou de phénomènes climatiques destructeurs comme en 1997 avec le cyclone Gavin ou en 2008 avec le cyclone Gene. Cependant, le retour à une vie démocratique plus normale à partir de 2013 semble bel et bien avoir permis une accélération relative de la croissance économique. Cette croissance est notamment portée par des IDE qui, dans le cas des Fidji, représentent des montants bien supérieurs à l'aide au développement depuis 2004. Ces investissements étrangers concernent principalement le secteur du tourisme mais aussi des secteurs comme les biocarburants ou la pêche. Ils proviennent principalement de la Chine dont les Fidji sont le plus ancien allié dans le Pacifique. Cependant, la prise en compte de l'accroissement de la population avec le PIB par tête fait davantage apparaître la stagnation voire le recul de l'activité rapportée au nombre d'habitants sur une période de plusieurs années depuis le coup d'État de 2006 jusque et y compris la crise des *subprimes*. Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, les deux tiers de la croissance du PIB par tête qui est observé sur l'ensemble de la période 1990-2019, ont été réalisés depuis 2010.

Finalement, ce sont les Tonga qui ont connu la croissance la plus hachée sur l'ensemble de la période. En dépit d'un profil de croissance assez similaire à celui des Fidji, on distingue plus nettement trois phases aux Tonga : une croissance assez dynamique entre 1990 et 2003, c'est même la meilleure phase de croissance pour ce pays sur l'ensemble de la période étudiée ; entre 2003 et 2010, une stagnation de l'activité avec une importante baisse ponctuelle du PIB par tête ; une reprise de la croissance à partir de 2010, mais une croissance moins forte qu'elle n'était jusqu'en 2003. Au milieu des années 2000 dans la période de stagnation économique qui se traduit par une baisse du PIB par tête, les Tonga connaissent de graves tensions politiques et sociales. La population conteste l'organisation de l'assemblée législative qui laisse peu de place aux élus et donne la majorité aux nobles nommés par le roi. Il s'en suit des émeutes en novembre 2006 qui détruisent 80% de la capitale (Agniel, 2008). L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont alors dû envoyer un contingent pour rétablir l'ordre.

Les Tonga font partie des pays du monde bénéficiant du plus gros apport de revenus extérieurs relativement à leur propre production. Le tableau 6.A.3 montre que la somme des APD, des transferts nets et des IDE représente régulièrement plus de 40% du PIB tout au long de la période étudiée. Parmi eux, l'apport le plus important est celui des transferts des très nombreux migrants qui rapatrient dans leur pays d'origine une partie des revenus obtenus à l'étranger, et notamment en Nouvelle-Zélande et en Australie, et encore ne s'agit-il que des transferts déclarés, auxquels s'ajoute probablement des transferts officieux (Brown et Conneil, 1993). Il y a donc des enjeux importants à savoir à quoi ces sommes sont consacrées. La destination première de ces fonds est la consommation, et notamment la consommation de produits importés. Les transferts permettent à ce pays de maintenir durablement une balance commerciale très déficitaire, leurs exportations ne couvrant que partiellement leurs exportations (Barne et Pirlea, 2019). Cependant, les pays dans un tel cas s'installent dans une véritable dépendance à ces financements extérieurs, car les habitudes

de vie des habitants nécessitent la poursuite de ces apports. Néanmoins, il ne faudrait pas croire que les entrées de fonds soient uniquement destinées à la consommation, elles servent également à l'investissement (Brown et Conneil, 1993), et en ce sens elles sont également un déterminant du capital et de la productivité aux Tonga.

L'évolution des PIB de ces quatre pays entre 1990 et 2019 que nous venons de décrire est le résultat de l'évolution des facteurs de production et de leur productivité que nous déterminerons ultérieurement.

6.3 – Présentation des données et de la méthodologie

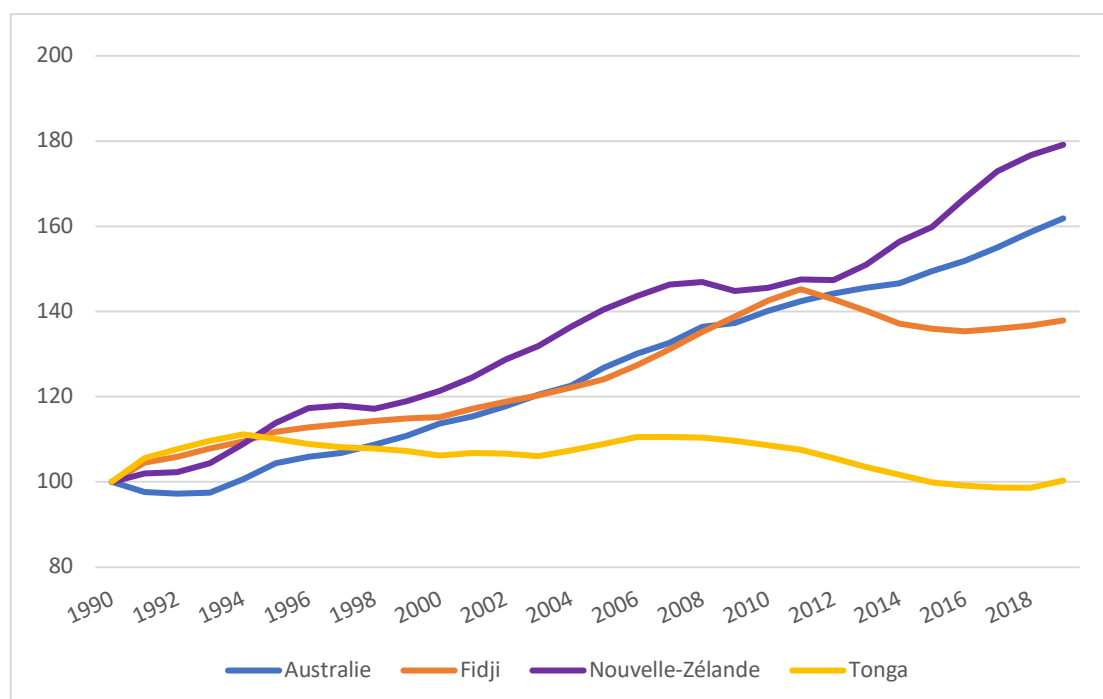
6.3.1 – Facteurs de production, description des données retenues

Pour déterminer l'évolution de la productivité globale des facteurs de production (assimilable au progrès technique), il faut isoler la variation de la productivité de la part de l'évolution du PIB directement imputable à une modification des quantités de facteurs de production utilisés. Les facteurs de production que l'on peut retenir au niveau macroéconomique sont d'une part le capital et d'autre part le travail qui doit être considéré en tenant compte du niveau de qualification des travailleurs que l'on assimile à leur niveau d'éducation, c'est-à-dire au nombre moyen d'années de scolarisation. Afin de pouvoir comparer l'évolution de la productivité globale des facteurs des quatre pays considérés, nous retenons des données aussi homogènes que possible, c'est-à-dire des données extraites des mêmes bases.

Le travail : Le quantité de travail utilisée dans le processus de production de chaque pays est calculée à la marge extensive, c'est-à-dire à partir de la taille de la population active et du taux de chômage. Il aurait été préférable de préciser ce volume à la marge intensive en déterminant le nombre d'heures de travail annuel utilisé dans chaque économie, cependant cette donnée est indisponible pour les Fidji et les Tonga. Nous assimilons donc la quantité de travail utilisée au nombre de personnes en emploi obtenu en multipliant la population active par un moins le taux de chômage (voir Annexe 6.2). Le graphique 6.4 retrace l'évolution du volume de travail utilisé (nombre de personnes en emploi) dans le processus de production ainsi calculée pour chacune des quatre économies étudiées.

Sur l'ensemble de la période, le volume de travail utilisé dans le processus de production augmente presque en continu en Australie et en Nouvelle-Zélande, hormis quelques années où la hausse du taux de chômage a provoqué un ralentissement de son utilisation. Entre 1990 et 2019, le nombre de personnes en emploi s'est ainsi accru de 62% en Australie et de 79% en Nouvelle-Zélande. La hausse n'est que de 38% aux Fidji, où l'on observe une stabilisation et même une légère baisse du nombre de personnes en emploi depuis 2010. Quant aux Tonga, le niveau de l'emploi y est le même en 2019 qu'en 1990 après une petite hausse au début de la période étudiée qui a été compensée par une baisse régulière depuis 2009. Étonnamment ces années, celles durant lesquelles l'emploi stagne voire régresse dans ces deux petites économies insulaires sont aussi pour elles des périodes de croissance du PIB, une croissance qui n'est donc pas portée par l'emploi.

Graphique 6.4 : Évolution du nombre de personnes en emploi entre 1990 et 2019 (base 100 en 1990)



Sources : Calculs des auteurs. (Voir Annexe 6.A.2)

L'éducation (le capital humain) : Le niveau d'éducation de la population active est approximé par le nombre moyen d'années de scolarisation pour les 25 ans et plus. L'évolution de cet indicateur pour les 4 pays est retracée dans le tableau 6.A.4 de l'annexe 6.A.2.2. En Australie comme en Nouvelle-Zélande, la durée moyenne de scolarisation augmente d'environ un an entre 1990 et 2019, passant de 11 ans et demi en 1990 à un peu plus de 12 et demi en 2019. Notons que la hausse de cette durée intervient dans la dernière décennie de la période étudiée. Le nombre moyen d'années de scolarisation est plus faible pour les petites économies insulaires étudiées mais présente des hausses plus importantes : aux Fidji elle est de 2 ans et demi (de 8,4 à 10,9 ans) et aux Tonga de 3 ans (de 8,3 à 11,2 ans). Elle se concentre principalement sur les dernières années aux Fidji, alors qu'elle a été plus régulière dans le cas des Tonga.

Le capital : La quantité de capital peut être obtenue à partir des séries de formation brute de capital fixe (FBCF) et la consommation de capital fixe de la Banque Mondiale. La FBCF mesure le volume des investissements réalisés dans l'économie pour une année donnée et la consommation de capital fixe correspond à la dépréciation du capital. Ces variables permettent de mesurer la variation du capital.

Le capital d'une économie une année $t + 1$ donnée noté K_{t+1} est égal au capital de l'année précédente, K_t , duquel on retire la consommation de capital fixe C_t , c'est-à-dire la partie du capital qui est devenu obsolète, et auquel on ajoute les investissements (la FBCF) réalisés en cours d'année I_{t+1} .

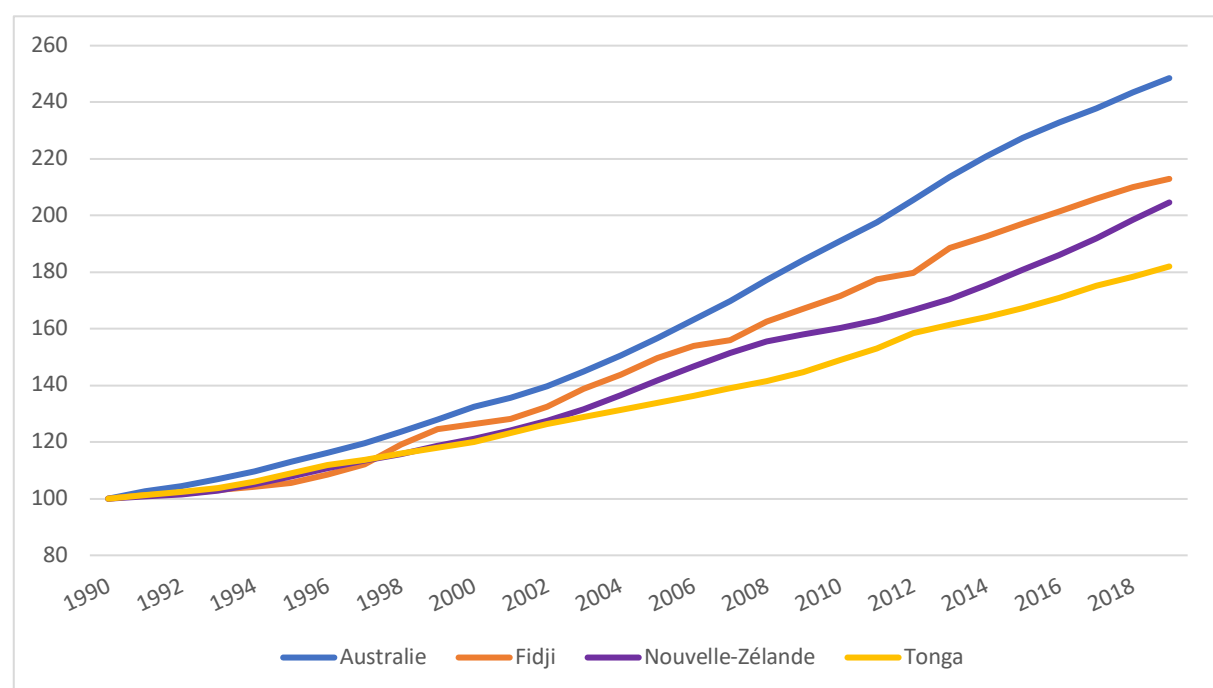
$$K_{t+1} = (K_t - C_t) + I_{t+1}$$

Cependant, calculer la série de capital en appliquant cette définition suppose de déterminer un niveau de capital initial. La méthodologie alors utilisée est celle développée par l'OCDE (2009) (voir Annexe 6.A.2.3).

Les séries ainsi établies correspondent à l'ensemble du capital et pas seulement au capital productif de chacune des économies qu'il aurait été préférable de prendre en compte comme facteur de production. Il aurait notamment été souhaitable de soustraire le capital immobilier, mais les données disponibles pour l'ensemble des quatre pays ne permettent pas une telle distinction. Le graphique 6.5 représente l'évolution des séries de capital de ces quatre économies.

Le graphique 6.5 montre une croissance assez régulière du capital dans ces quatre économies, même si le profil de la hausse est un peu plus heurté en ce qui concerne les Fidji. Cependant, l'importance de ces hausses de capital en volume est très différente d'une économie à l'autre. Sur l'ensemble de la période étudiée, le capital a en effet augmenté de près de 150% en Australie et d'un peu plus de 80% seulement aux Tonga. Les cas de la Nouvelle-Zélande et des Fidji sont intermédiaires, puisque la quantité de capital y a un peu plus que doublé entre 1990 et 2019.

Graphique 6.5 : Évolution de la quantité de capital entre 1990 et 2019 (base 100 en 1990)



Sources : Calcul des auteurs. (Voir Annexe 6.A.3)

6.4.2 – Méthodologie et paramétrage

Comme indiqué précédemment, la production nationale et son évolution sont déterminées par la quantité de facteurs de production – capital, travail, capital humain (approximé par l'éducation) – utilisée et par la productivité de ces facteurs. L'évolution de cette productivité correspond donc à la partie de la croissance économique que l'évolution du volume des facteurs de production n'explique

pas. Tendancielllement, l'évolution de la productivité globale des facteurs peut s'interpréter comme l'effet du progrès technique. En revanche, les variations conjoncturelles se sauraient lui être imputées. Il suffit en effet qu'un ralentissement de l'activité ne s'accompagne pas de licenciements immédiats pour que la productivité des facteurs semble diminuer, puisqu'il y aura la même quantité de facteurs de production pour produire moins. Seules les tendances de longue période sont donc analysables en termes de progrès technique.

Notre mesure de la productivité globale des facteurs reprend la méthodologie développée par Dropsy et Montet (2018). On suppose que la fonction de production macroéconomique est à rendements constants et prend la forme suivante :

$$Y = AK^\alpha(hL)^{1-\alpha}$$

Où Y représente le PIB, K le capital, L le travail, h le capital humain et A la productivité des facteurs de production. α et $(1 - \alpha)$ sont respectivement la part du PIB consacrée à la rémunération du capital et la part du PIB consacrée à la rémunération du travail (sachant que $0 < \alpha < 1$).

Parce que la fonction de production est à rendements constants (homogène de degré 1), on peut en déduire une relation en termes de production par tête (par travailleur), y , et de capital par tête (par travailleur), k . Soit $y = Y/L$ et $k = K/L$, on a :

$$y = Ak^\alpha h^{1-\alpha}$$

En passant au logarithme, on peut écrire :

$$\ln(y) = \ln(A) + \alpha \ln(k) + (1 - \alpha)\ln(h)$$

Dropsy et Montet (2018) interprète les $(1 - \alpha)\ln(h)$ comme le produit de l'éducation $(1 - \alpha)\ln(h) = rE$ où r représente le rendement de l'éducation et E le nombre d'années de scolarisation, soit :

$$\ln(y) = \ln(A) + \alpha \ln(k) + rE \Leftrightarrow \ln(A) = \ln(y) - \alpha \ln(k) - rE$$

Il reste à trouver des sources, homogènes pour les quatre pays, permettant de fixer des valeurs pour les paramètres du modèle, à savoir le rendement éducatif, r , et la part de la rémunération du capital, α . On tombe dès lors dans la difficulté qu'il y a à étudier les petites économies insulaires du Pacifique rarement incluses dans les bases de données et les études internationales. Il existe heureusement deux articles récents qui peuvent être mobilisés dans cette perspective :

- **Rendement de l'éducation.** Dans un document de travail de la Banque Mondiale, Psacharopoulos et Patrinos (2018) évaluent le rendement de la scolarisation dans chacune des régions du monde. Pour mesurer ce rendement, nous nous référons aux « économies avancées » pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande et à « l'Asie de l'Est et Pacifique » pour les

Fidji et les Tonga. C'est ainsi que nous retenons 8% pour le rendement de l'éducation en Australie et en Nouvelle-Zélande et 8,7% pour les Fidji et les Tonga.

- **Parts dans le PIB de la rémunération du travail et de la rémunération du capital.** Dans une très intéressante étude, Guerriero (2019) propose plusieurs méthodes d'évaluation de la part du travail dans le revenu appliquées aux données d'un grand nombre de pays. Trois de ces méthodes chiffrent simultanément la part de la rémunération du travail en Australie, aux Fidji et en Nouvelle-Zélande. En revanche, il n'existe aucun chiffre pour les Tonga. En l'absence d'information sur ce pays, nous utiliserons la même part que pour les Fidji. Les trois méthodes donnent des résultats notablement différents du fait du mode de calcul :
 - **Méthode 1¹⁹.** La première méthode consiste à mesurer la part des salaires dans le revenu national. Parce que tous les travailleurs ne sont pas salariés, cela revient à sous-estimer la part de la rémunération du travail mais dans une proportion différente d'une économie à l'autre en fonction de la proportion de travail non salarié qui y existe. Les estimations de la part de la rémunération du travail, $(1 - \alpha)$, sont égales à : Australie (0,67), Fidji (Tonga) (0,49), Nouvelle-Zélande (0,59).
 - **Méthode 2.** La deuxième méthode consiste dans l'ajustement de la part du travail en attribuant aux autres travailleurs (employeurs, auto-employeurs, travailleurs familiaux, ...) une rémunération équivalente au salaire moyen. Les estimations de la part de la rémunération du travail, $(1 - \alpha)$, sont alors égales à : Australie (0,81), Fidji (Tonga) (0,82), Nouvelle-Zélande (0,73).
 - **Méthode 3.** Parce que l'attribution d'un salaire fictif aux employeurs peut conduire à une surestimation de la part de la rémunération du travail, une troisième méthode équivalente à la deuxième mais en excluant les employeurs de l'ensemble des travailleurs auxquels on affecte un salaire moyen fictif pour évaluer cette part du travail dans le revenu national, est mise en œuvre. Les estimations de la part de la rémunération du travail, $(1 - \alpha)$, sont égales à : Australie (0,75), Fidji (Tonga) (0,81), Nouvelle-Zélande (0,67). Au vu des commentaires mêmes de l'auteur, cette estimation est celle qui retrace au mieux le partage du PIB en termes de rémunération du travail et de rémunération du capital.

Sous ces hypothèses et en gardant en tête toutes les simplifications et approximations qu'il aura fallu faire pour obtenir ces résultats, nous allons déterminer l'évolution de la productivité globale des facteurs dans ces différentes économies.

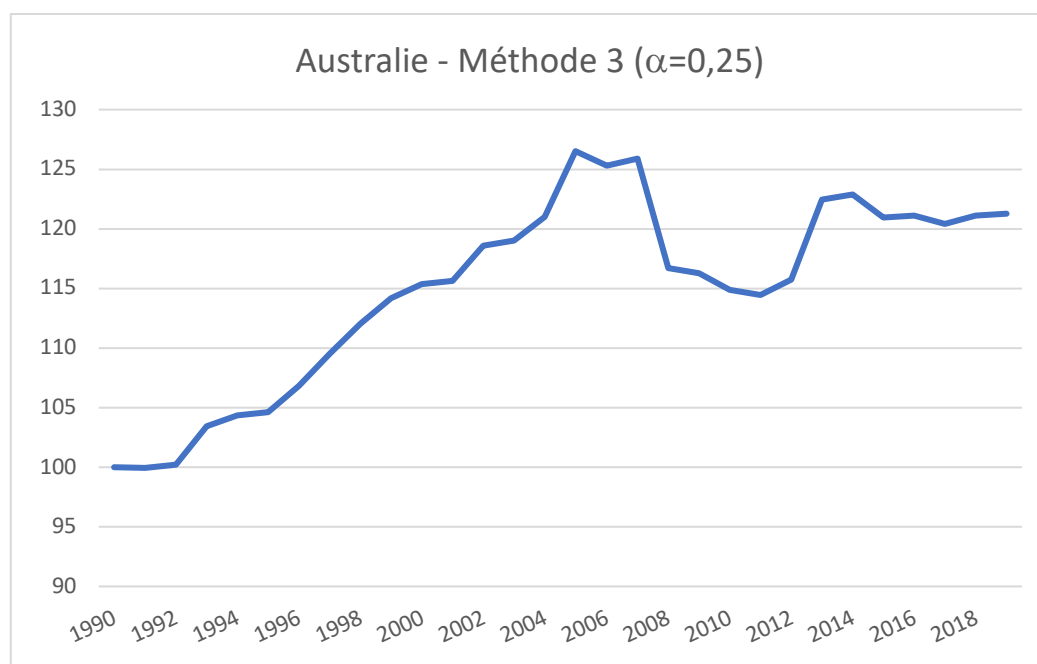
¹⁹ Les méthodes respectivement notées 1, 2 et 3 dans notre article correspondent respectivement aux définitions LS1, LS5 et LS6 dans Guerriero (2019).

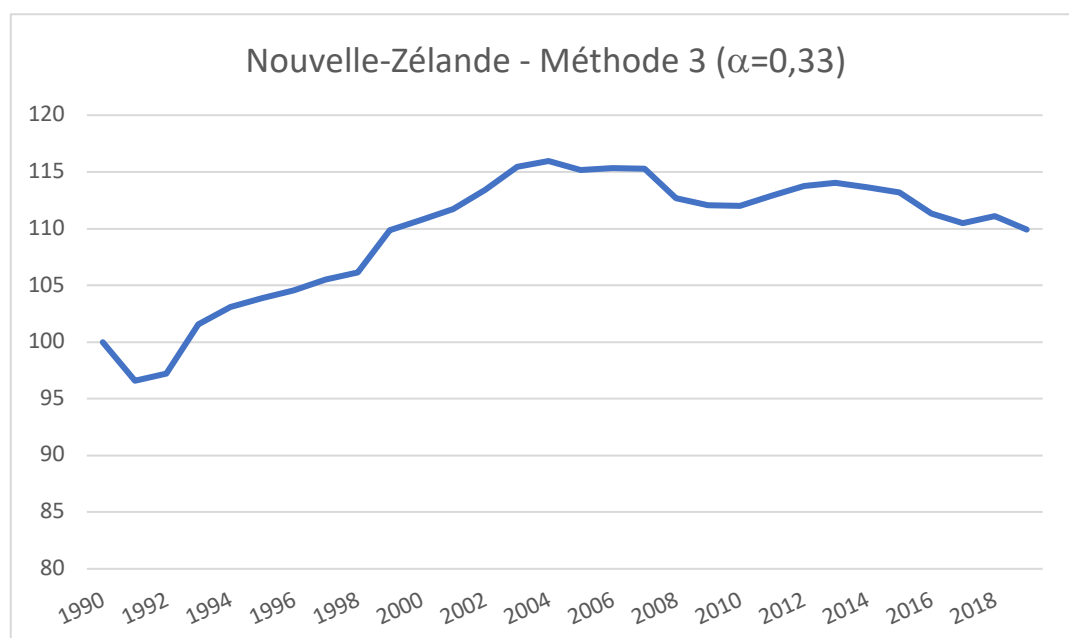
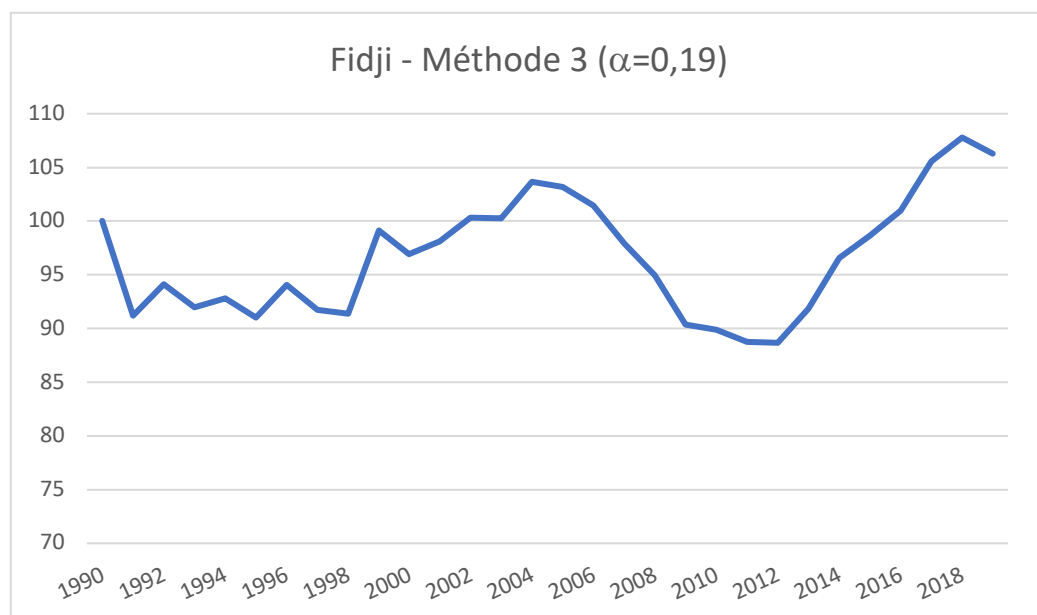
6.4 – Évolution de la productivité globale des facteurs

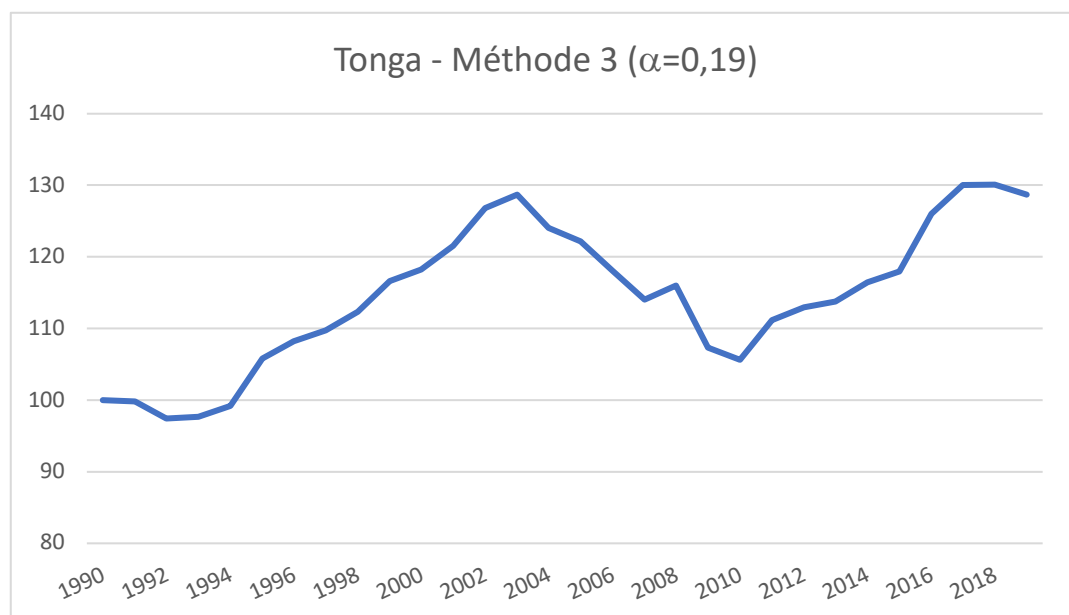
La productivité globale des facteurs est calculée pour chacun des quatre pays en fonction de la part du PIB consacrée à la rémunération du capital suivant les différentes valeurs proposées par Guerriero (2019) pour l’Australie, la Nouvelle-Zélande et les Fidji (dont les valeurs ont été appliquées aussi aux Tonga). Les représentations graphiques ci-dessous (graphiques 6.6(a, b, c, d)) sont données pour la méthode 3 supposée correspondre à la répartition la plus juste du PIB entre rémunération du travail et rémunération du capital (voir Annexe 6.A.3 pour les graphiques correspondant aux méthodes 1 et 2). Pour chaque pays, les tendances d’évolution de la productivité globale des facteurs sont préservées quelle que soit la valeur de α retenue. En revanche, le taux de croissance moyen de cette productivité est très différent de l’une à l’autre de ces valeurs (voir tableau 6.2).

Commençons par décrire les tendances générales observées. Du début de la période étudiée jusqu’au milieu des années 2000, nous observons un accroissement de la productivité globale des facteurs en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ensuite, la productivité calculée y stagne (Australie), voire tend à rediminuer légèrement (Nouvelle-Zélande). En ce qui concerne l’Australie, le taux de croissance de cette productivité s’établit, pour l’ensemble de la période étudiée, à 0,67% par an selon la méthode 3 (0,76% avec la méthode 1 et 0,55% avec la méthode 2). Sur l’ensemble de la période, la hausse est à peu près deux fois moindre dans le cas de la Nouvelle-Zélande : 0,33% par an avec la méthode 3 (0,29% avec la méthode 1 et 0,35% avec la méthode 2) (voir tableau 6.2).

Graphiques 6.6(a, b, c, d) : Évolution de la productivité globale des facteurs entre 1990 et 2019 (base 100 en 1990)







Source : Calculs des auteurs

Aux Fidji, tout le début de la période étudiée est peu favorable à l'amélioration de la productivité globale des facteurs, la situation ne s'améliore en fait que dans les années 2010. Cela se traduit pour toute la période par un taux de croissance annuel moyen très réduit (0,21% avec la méthode 3 et 0,23% avec la méthode 2) voire négatif (-0,27% avec la méthode 1). Les résultats des Tonga sont nettement plus favorables grâce à des années de hausse de la productivité globale des facteurs jusqu'au début des années 2000. Malgré la baisse de la fin des années 2000 et grâce à la reprise de la croissance des années 2010, on obtient un taux de croissance annuel moyen de 0,87% avec la méthode 3 (0,21% avec la méthode 1 et 0,90% avec la méthode 2). La variabilité des résultats avec la méthode de calcul de la part de la rémunération du capital est plus forte dans le cas de ces deux petites économies insulaires que pour l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ce qui peut être relié à une plus grande variabilité du α d'une méthode à l'autre, elle-même reliée au fait que le travail salarié représente une part plus faible des emplois aux Fidji et aux Tonga que dans les deux grands pays de la zone océanienne.

Tableau 6.2 : Taux de croissance annuel moyen de la productivité globale des facteurs en fonction de la part du capital dans le PIB entre 1990 et 2019 (en %)

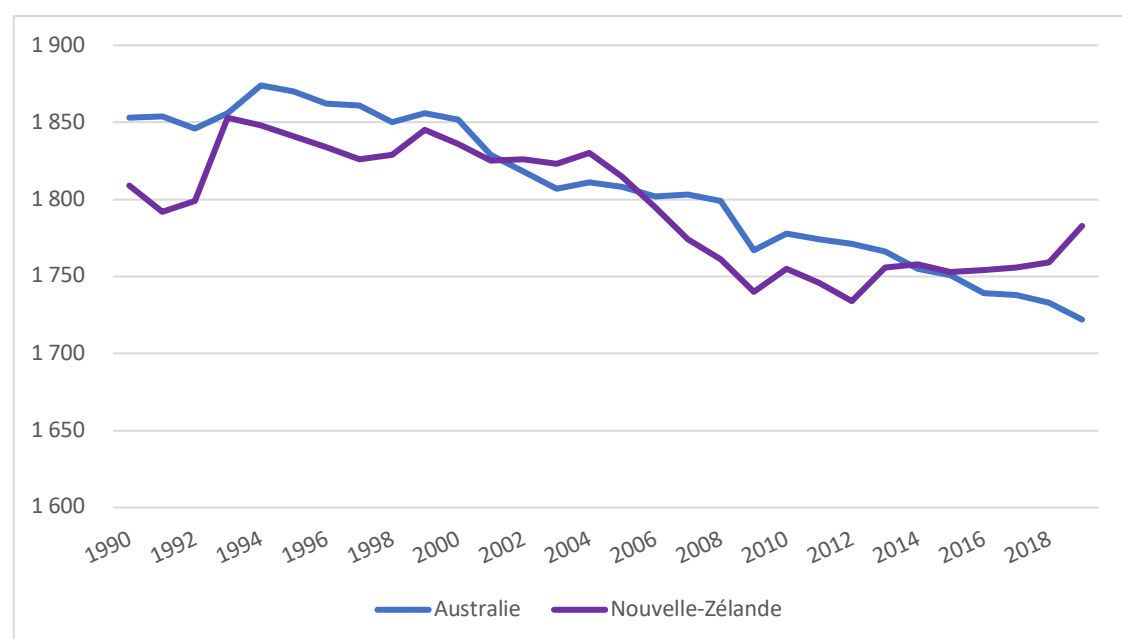
	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
Australie	0,76%	0,55%	0,67%
Fidji	-0,27%	0,23%	0,21%
Nouvelle-Zélande	0,29%	0,35%	0,33%
Tonga	0,21%	0,90%	0,87%

Source : Calculs des auteurs

Au terme de nos calculs, la croissance économique australienne s'est donc accompagnée d'une croissance significative de la productivité globale des facteurs. Et pourtant la méthodologie retenue a conduit à la sous-estimer largement. En effet, le volume de travail a été évalué à partir du nombre

d'emplois alors qu'entre 1990 et 2019, la durée moyenne annuelle du travail a diminué d'environ 7% dans ce pays (voir graphique 6.7). Nos calculs des facteurs de production nous a donc conduit à surestimer l'augmentation de la quantité de travail mise en œuvre et à sous-estimer la croissance de la PGF. C'est aussi vrai dans une moindre mesure en Nouvelle-Zélande puisque la durée moyenne annuelle du travail y a diminué de 1,4% entre 1990 et 2019. Cependant, l'absence d'information concernant les Fidji et les Tonga ne nous a pas permis de prendre cette question du temps de travail en considération.

Graphique 6.7 : Heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur



Source : OCDE_Heures Travaillées

Tout en gardant à l'esprit les limites de notre travail, nous pouvons conclure à une augmentation de la productivité globale des facteurs dans trois des quatre économies étudiées : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Tonga. Les résultats sont moins clairs en ce qui concerne les Fidji où la hausse de la PGF est quoi qu'il en soit moindre que dans les autres économies analysées.

Plus précisément, les résultats du tableau 6.2 montrent que le rapport entre le taux de croissance moyen de la PGF de la Nouvelle-Zélande et celui de l'Australie est à peu près du simple au double. Même si les taux de croissance de la productivité globale des facteurs sont clairement sous-estimés dans les deux cas, les résultats obtenus sont cohérents avec l'insuffisante augmentation de la productivité en Nouvelle-Zélande par rapport aux autres économies développées plusieurs fois soulignée par l'OCDE (OCDE, 2017, OCDE, 2022).

Quant au taux de croissance de la productivité globale des facteurs aux Tonga, c'est le plus élevé de l'ensemble des quatre pays si l'on s'en tient aux résultats des méthodes 2 et 3. En ce sens, les Tonga

présentent un meilleur profil d'évolution de la productivité que c'est usuellement le cas dans les petites économies insulaires (Dropsy et Montet, 2018, Rey et Ris, 2016), alors que les Fidji présentent un profil conforme aux résultats attendus pour ces petites économies. Cependant, l'émigration qui limite drastiquement la disponibilité de la main-d'œuvre aux Tonga, où les flux de revenus entrants importants qui en résultent, ont pu contribuer à ce résultat. D'un côté, les flux de ressources liés au transferts nets ont pu apporter les ressources nécessaires à une réelle amélioration de la productivité. De l'autre, le manque de main-d'œuvre a pu tout simplement conduire à une augmentation de la durée du travail pour les personnes restées sur place, mais une telle augmentation ne peut pas être perçue à travers les données dont nous disposons. Faute d'informations supplémentaires, il est impossible de savoir ce qui explique réellement l'apparente forte augmentation de la productivité dans cette petite économie insulaire.

Conclusion

L'étude que nous venons de réaliser illustre toute la difficulté qu'il y a à travailler sur les petites économies insulaires du Pacifique. L'ensemble des données qui sont nécessaires pour estimer la productivité globale des facteurs, n'existe sur une période suffisamment longue et de façon suffisamment complète que pour les Fidji et les Tonga. Il est d'autant plus dommageable de ne pas pouvoir mener une étude plus exhaustive des petites économies insulaires océaniques que la présente analyse a abouti à des résultats très différents sur l'évolution de la productivité globale des facteurs dans les Fidji et les Tonga avec pour l'une au mieux un faible accroissement de la productivité globale des facteurs et pour l'autre une hausse assez significative de cette même productivité. Le résultat obtenu sur les Tonga est d'autant plus intéressant que la plupart des études soulignent combien les difficultés propres aux petites économies insulaires entravent l'amélioration de la productivité. La poursuite des travaux sur davantage de territoires océaniques à partir des données même sur un temps plus limité pourrait permettre d'identifier les situations les plus favorables à l'amélioration de la productivité dans ces économies et les aider à faire face aux défis supplémentaires qui les attendent avec les conséquences du changement climatique.

Références bibliographiques

- ANGEON V. et P. SAFFACHE (2008) « Les petites économies insulaires et le développement durable : des réalités locales résilientes ? », *Études caribéennes*. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3443> ;
<https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.3443>
- AGNIEL G. (2008) « Démocratie et colonialisme dans le Pacifique », *Pouvoirs*, n° 127, pp. 135-149. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2008-4-page-135.htm#no8>

BARNE D. et F. PIRLEA (2019) « Les envois de fonds des travailleurs migrants sont la principale source de financement extérieur des pays à revenu faible et intermédiaire », Banque Mondiale Blogs, publié le 02 juillet 2019. <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/les-envois-de-fonds-des-travailleurs-migrants-vers-leur-pays-dorigine-sont-la-principale>

BERTRAM G. (2004) « On the convergence of small island economies with their metropolitan patrons », *World Development*, vol. 32, pp. 343-364. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0305750X03002134>

BROWN R. et J. CONNEIL (1993) « The global flea market: Migration, remittances and the informal economy in Tonga », *Development and Change*, vol. 24(4), pp. 611-647. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1467-7660.1993.tb00499.x>

DROPSY V. et C. MONTET (2018) « Croissance économique et productivité en Polynésie française : une analyse sur longue période », *Economie et Statistique*, n°499, pp. 5-28.

GARNIER O. (1992) « La « debt-recession » américaine de 1990-1991 », *Revue d'économie financière*, n° 20, pp. 89-125. https://www.persee.fr/doc/ecofi_0987-3368_1992_num_20_1_1825

GUERRIERO M. (2019) « The labor share of income around the World : Evidence from a panel dataset », *Working Papers*, id:13008, eSocialSciences. <https://www.adb.org/publications/labor-share-income-around-world-evidence-panel-dataset>

LES ECHOS (2000) « L'Australie prend des mesures de rétorsion contre les Fidji », publié par Les Echos le 9 juillet 2000. <https://www.lesechos.fr/2000/07/laustralie-prend-des-mesures-de-retorsion-contre-les-fidji-748465>

L'OBS (2006) « Les coups d'Etat aux Fidji », publié par L'Obs le 5 décembre 2006. <https://www.nouvelobs.com/monde/20061205.OBS1499/les-coups-d-etat-aux-fidji.html>

NATIONS UNIS (2022) « Tonga : 80% de la population touché par l'éruption et le tsunami », ONU Info. <https://news.un.org/fr/story/2022/01/1112682>

OCDE (2009) « *Measuring Capital: A Manual on the Measurement of Capital Stocks, Consumption of Fixed Capital and Capital Services* », (second edition), Paris : OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264068476-en>

OCDE (2017) « Etudes économiques de l'OCDE. Nouvelle-Zélande », <https://www.oecd.org/fr/economie/etudes/Nouvelle%20Z%C3%A9lande-2017-%C3%A9tudes-%C3%A9conomique-synthese.pdf> OCDE (2022) « Nouvelle-Zélande : il faut stimuler la croissance de la productivité pour une reprise solide et durable et un niveau de vie plus élevé, selon l'OCDE », OECD, communiqué de presse. <https://www.oecd.org/fr/presse/nouvelle-zelande-il-faut-stimuler-la>

[croissance-de-la-productivite-pour-une-reprise-solide-et-durable-et-un-niveau-de-vie-plus-eleve.htm](#)

PSACHAROPOULOS G. et PATRINOS H. (2018) « Returns to investment in education: a decennial review of the global literature ». [Policy Research Working Paper Series](#) 8402, The World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29672>

RADTKE K. (2019) « WorldRiskReport 2019 », coordinatrice, Bündnis Entwicklung Hilft and Ruhr University Bochum – Institute for International Law of Peace and Armed Conflict (IFHV) ed. Druckerei Conrad, Berlin. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2019 Online english.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2019%20Online%20english.pdf)

RALLU J.-L. (2010) « La démographie de l'Océanie des années 1950 aux années 2000 », Population, vol. 65, pp. 9-115. <https://www.cairn.info/revue-population-2010-1-page-9.htm>

REY S. et C. RIS (2018) « Productivité sectorielle du travail et compétitivité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie ». Economie et Statistique, n°499, pp. 29-53.

RIFFLART C. (1992) « Royaume-Uni : d'une récession à l'autre », Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 39, pp. 151-193. https://www.persee.fr/doc/ofce_0751-6614_1992_num_39_1_1264

SGARD J. (2000) « La longue crise de l'économie japonaise », Economie internationale de la revue du CEPII, n° 84. http://www.cepii.fr/IE/PDF/EI_84-2648_03_Present.pdf

SMITH W. (2015) « Cabinet papers 1990-91: lessons from the recession we didn't have to have », The Conversation. <https://theconversation.com/cabinet-papers-1990-91-lessons-from-the-recession-we-didnt-have-to-have-52153>

TELLIER M. (2020) « Pourquoi l'Australie brûle », France Culture, publié le 11/01/2020. <https://www.franceculture.fr/environnement/pourquoi-laustralie-brule>

Références statistiques

BM_APD (en \$ courants) : Aides Publiques au Développement en \$ US courant, Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD>

BM_ConsoCF (% RNB) : Consommation de de Capital Fixe en % du Revenu National Brut (RNB), Banque Mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.ADJ.DKAP.GN.ZS>

BM_FBCF (% PIB) : Formation Brute de Capital Fixe en % du PIB, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.GDI.FTOT.ZS>

BM_IDE (en \$ courants) : Investissements Directs Etrangers (entrées nettes) en \$ US courant.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD>

BM_MigrationNette : Banque Mondiale, Migration Nette, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.NETM>

BM_PIB (en \$ constants de 2010) : PIB en \$ US constants de 2010, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD>

BM_PIB (en \$ courants) : PIB en \$ US courants, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD>

BM_Population : Population, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>

BM_Population_active : Population active, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.IN>

BM_RNB (en \$ courants) : RNB en \$ US courants, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.MKTP.CD>

BM_Superficie : Superficie en kilomètres carrés, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.SRF.TOTL.K2>

BM_TranfertsNets (en \$ courants) : Transferts courants nets de l'étranger en \$ US courants, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.TRF.NCTR.CD>

BM_TxChomage (en % population active) : Chômage en % de la population active, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.NE.ZS>

BM_TxChomage_pop (en % population) : Chômage total en % de la population, Banque Mondiale.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS>

OCDE_HeuresTravaillées (en nombre d'heures annuelles) : Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et sur le marché du travail, Heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur, OCDE. https://www.oecd-ilibrary.org/employment/data/heures-travaillees/heures-moyennes-annuelles-ouvrees-par-travailleur_data-00303-fr

Tilasto_TxChomage (en % de la population active) : Unemployment (% in labor force), Tilasto.
[https://www.tilasto.com/en/topic/economy/unemployment/unemployment/australia\(fiji\)...](https://www.tilasto.com/en/topic/economy/unemployment/unemployment/australia(fiji)...)

UNDP_Education (en années) : United Nations Development Programme.
<http://hdr.undp.org/en/data#>

ZEE_geo : Géoconfluences, Dossier : Océans et Mondialisation, Mesurer les Zones Économiques Exclusives.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/geographie-appliquee/mesurer-les-zee>

ZEE_espacepo : Zones Économiques Exclusives, Dimensions.
<https://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/732/img-3.png>

Annexes 6.A

Annexe 6.A.1 - Données complémentaires

Tableau 6.A.1 : Migrations annuelles nettes (en nombre de personnes)

	1992	1997	2002	2007	2012	2017
Australie	351078	388419	589282	1210802	989375	791229
Fidji	-33803	-38692	-58598	-23691	-51950	-31008
Nouvelle-Zélande	-2908	-9418	118016	42584	134629	62413
Tonga	-10980	-8435	-7835	-7761	-12992	-3999

Source : BM_MigrationNette

Tableau 6.A.2 : Aides publiques au développement (APD), transferts nets et investissements directs étrangers (IDE) aux Fidji (en % PIB)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
APD	3,68	3,24	4,09	3,66	2,14	2,17	2,20	2,13
Transf. nets	3,46	5,18	5,10	4,22	2,63	4,57	2,35	2,24
IDE	-2,27	-2,90	2,47	-0,20	-1,71	-1,15	-3,39	-2,88
Total	4,87	5,52	11,66	7,68	3,05	5,59	1,16	1,49
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
APD	2,23	1,82	1,75	1,58	1,86	2,23	2,42	2,22
Transf. nets	4,63	2,65	3,36	4,41	4,78	4,20	2,91	4,90
IDE	1,23	-7,60	0,04	2,50	1,67	1,75	9,25	5,80
Total	8,09	-3,13	5,14	8,50	8,32	8,18	14,59	12,92
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
APD	1,81	1,51	1,28	2,31	2,41	2,00	2,65	2,18
Transf. nets	3,36	4,23	4,19	6,23	4,76	3,79	5,32	4,88
IDE	18,98	13,74	19,28	10,74	5,67	5,75	6,98	5,82
Total	24,15	19,48	24,75	19,28	12,84	11,54	14,95	12,88
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
APD	1,94	2,19	2,38	2,73	2,17	2,53		
Transf. nets	4,99	6,10	5,77	6,14	5,64	5,88		
IDE	7,78	4,39	7,94	7,24	8,40	5,86		
Total	14,71	12,67	16,09	16,11	16,21	14,28		

Sources : BM_APD (en \$ courants), BM_Transferts Nets (en \$ courants), BM_IDE (en \$ courants), BM_PIB (en \$ courants)

Tableau 6.A.3 : Aides publiques au développement (APD), transferts nets et investissements directs étrangers (IDE) aux Tonga (en % PIB)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
APD	23,91	12,92	16,09	20,52	14,96	15,34	13,20	11,94
Transf. nets	36,11	27,18	26,85	-	10,05	10,92	14,58	18,35
IDE	0,09	0,15	0,91	0,25	1,27	0,49	0,13	0,00
Total	60,11	40,25	43,85	-	26,29	26,75	27,90	30,28
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
APD	10,49	9,70	8,02	11,40	9,85	11,01	8,81	12,56
Transf. nets	22,76	20,53	23,21	27,91	30,83	28,61	30,45	31,05
IDE	0,02	0,48	4,50	4,21	2,57	0,09	2,40	2,29
Total	33,27	30,71	35,72	43,52	43,25	39,71	41,66	45,91
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
APD	7,72	10,73	7,44	11,80	18,08	21,36	16,61	17,99
Transf. nets	29,02	30,41	29,44	32,79	24,25	23,16	26,30	30,03
IDE	3,76	5,89	6,25	0,08	1,27	1,84	-0,18	1,39
Total	40,50	47,02	43,13	44,66	43,60	46,37	42,73	49,42
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
APD	18,26	15,65	19,64	18,95	17,94	21,07		
Transf. nets	33,44	31,52	32,11	33,26	32,71	33,88		
IDE	3,01	1,45	1,36	-1,22	4,07	0,34		
Total	54,71	48,63	53,12	50,99	54,72	55,29		

Sources : BM_APD (en \$ courants), BM_Transferts Nets (en \$ courants), BM_IDE (en \$ courants), BM_PIB (en \$ courants)

Annexe 6.A.2 - Facteurs de production

Annexe 6.A.2.1 – Facteur « travail »

La quantité de travail mise en œuvre dans chaque économie est mesurée à partir de données de population active et de taux de chômage.

Les données de population active sont disponibles pour ces quatre économies sur l'ensemble de la période étudiée auprès de la Banque Mondiale (BM_Population_active). Cependant, il est possible que la taille de la population active et donc de l'emploi soit mal évaluée (soit sous-estimée) du fait du travail informel prenant notamment la forme d'une activité de production domestique. Cet aspect pourrait concerner notamment les Fidji et les Tonga.

Les données sur les taux de chômage nous obligent en revanche à croiser diverses sources pour sécuriser autant que possible les informations utilisées. Ainsi, la Banque Mondiale propose à cette date (avril 2022) deux bases de taux de chômage, l'un est présenté comme en pourcentage de la

population active (BM_TxChomage) et l'autre comme en pourcentage de la population (BM_TxChomage_pop). Étonnamment, les chiffres sont les mêmes dans les deux bases pour les années de recouvrement. Il faut donc croiser l'information avec d'autres bases pour savoir si ces taux correspondent à la population active ou à la population. En consultant, par exemple les bases « tilasto » (Tilasto_TxChomage), il apparaît que les chiffres des deux bases de la Banque Mondiale correspondent à une proportion de la population active, on retient donc leurs données et celles de la population active pour obtenir la quantité de facteur travail dans chaque économie.

Tableau 6.A.3 : Population active (en nombre de travailleurs)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Australie	7909550	7725374	7693420	7711558	7964547	8261388	8375471	8451560
Fidji	251923	263372	266652	271578	276072	281433	284406	286289
Nouvelle-Zélande	1492036	1522120	1527267	1558649	1625437	1699543	1750964	1758808
Tonga	30709	32448	33068	33660	34143	33821	33428	33223
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	8607616	8769708	8999653	9130230	9313625	9526185	9695369	10026836
Fidji	288060	289366	290192	295187	299363	303199	307693	312466
Nouvelle-Zélande	1747972	1775718	1810730	1859347	1920880	1967643	2036300	2095495
Tonga	33109	32936	32607	32782	32777	32593	32970	33470
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie	10286663	10492964	10790490	10864400	11092437	11267731	11403962	11516703
Fidji	320787	330369	340679	349877	359000	365916	359919	352991
Nouvelle-Zélande	2144071	2182622	2191315	2161553	2172234	2200595	2198655	2253741
Tonga	33962	33937	33897	33657	33364	33026	32446	31808
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Australie	11600159	11824113	12014480	12262231	12551212	12803476		
Fidji	345650	342483	341080	342454	344294	347288		
Nouvelle-Zélande	2334198	2384586	2485869	2580267	2637257	2672928		
Tonga	31212	30690	30463	30327	30293	30819		

Sources : BM_Population_active, BM_TxChomage, BM_TxChomage_pop. Calculs des auteurs.

Annexe 6.A.2.2 – Éducation

Tableau 6.A.4 : Durée moyenne de scolarisation effective (en années)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
--	------	------	------	------	------	------	------	------

Australie	11,7	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8
Fidji	8,4	8,7	8,9	9,2	9,5	9,8	9,8	9,7
Nouvelle-Zélande	11,5	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6
Tonga	8,3	8,5	8,6	8,8	9	9,1	9,1	9,1
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	11,8	11,9	11,9	11,9	11,8	11,8	11,8	11,2
Fidji	9,7	9,6	9,6	9,5	9,4	9,3	9,3	9,2
Nouvelle-Zélande	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,7
Tonga	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,2	9,2	9,2
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Australie	11,3	11,4	12,4	12,5	12,6	12,7	12,8	12,2
Fidji	9,3	9,3	9,4	9,5	9,6	9,8	10,1	10,3
Nouvelle-Zélande	11,7	11,8	11,8	11,9	12	12	12,1	12,1
Tonga	9,4	9,8	10,1	10,4	10,7	10,9	10,9	11
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Australie	12,3	12,5	12,6	12,7	12,7	12,7		
Fidji	10,5	10,8	10,8	10,8	10,9	10,9		
Nouvelle-Zélande	12,2	12,4	12,6	12,7	12,7	12,8		
Tonga	11,1	11,2	11,2	11,2	11,2	11,2		

Source : UNDP_Education

Annexe 6.A.2.3 – Facteur « capital »

Les bases de la Banque Mondiale comportent des données de 1981 à 2019 concernant la FBCF (BM_FBCF (% PIB)) et la consommation de capital fixe pour les quatre pays considérés (BM_ConsoCF (% RNB)).

- La FBCF est donné en % du PIB.
- La consommation de capital fixe est donnée en % du Revenu National Brut (RNB). En multipliant cette grandeur par le RNB en \$ courant (BM_RNB (en \$ courants)), puis en divisant par le PIB en \$ courant (BM_PIB (en \$ courants)), on obtient la consommation de capital fixe en % du PIB.

En multipliant chacune de ces deux proportions par la PIB en \$ constant de 2010, on obtient des séries de FBCF en consommation de capital fixe en \$ constant de 2010. Cela nous permet de calculer le taux de croissance annuel moyen de l'investissement (la FBCF), g_I , et le taux moyen de dépréciation du capital, δ . Pour obtenir ce dernier, on part des relations suivantes :

$$K_{t+1} = I_{t+1} + (1 - \delta)K_t$$

$$C_t = \delta K_t.$$

δ étant supposé stable dans le temps, on en déduit que :

$$\frac{C_{t+1}}{\delta} = I_{t+1} + (1 - \delta) \frac{C_t}{\delta} \Leftrightarrow C_{t+1} = \delta I_{t+1} + (1 - \delta)C_t \Leftrightarrow \delta = \frac{C_{t+1} - C_t}{I_{t+1} - C_t}$$

On fait ensuite la moyenne de tous les δ obtenus.

On obtient les résultats suivants :

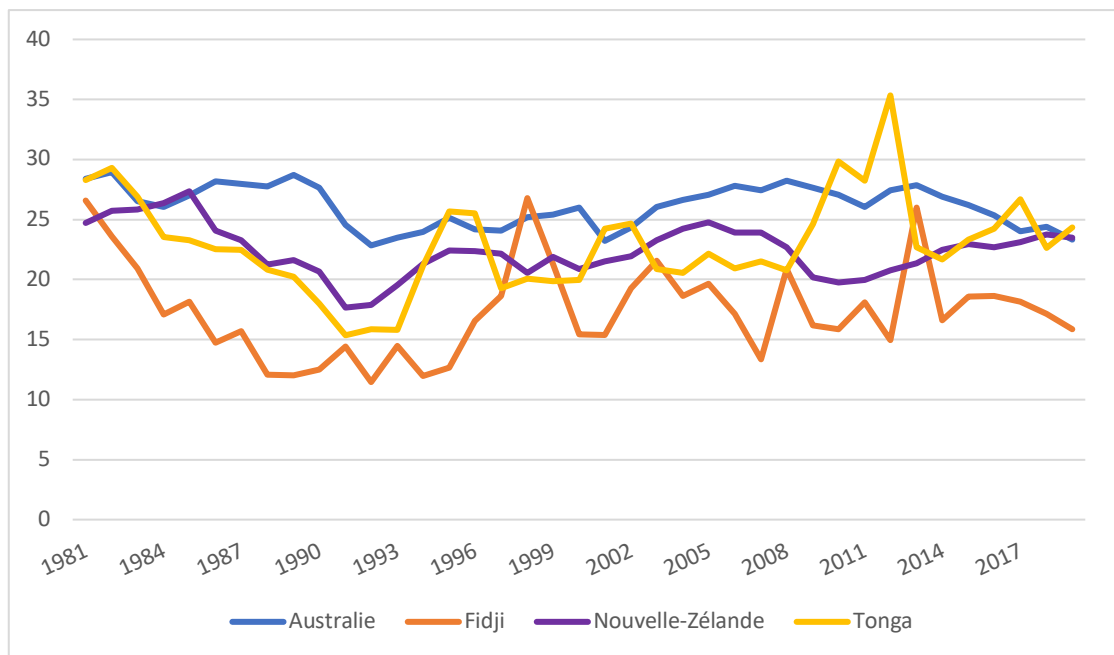
	δ (taux de dépréciation moyen)	g_I (taux de croissance annuel moyen de l'investissement)
Australie	0,05401	0,02568
Fidji	0,05290	0,00635
Nouvelle-Zélande	0,04110	0,02443
Tonga	0,01326	0,01679

Finalement, on détermine une valeur initiale du stock de capital en se basant sur la méthode proposée par l'OCDE (2009) à partir de la valeur de l'investissement :

$$K_{initial} = \frac{I_{initial}}{\delta + g_I}$$

Cependant, tenir compte de l'investissement d'une seule année introduirait un aléa trop important, quand on considère la très grande instabilité de la part du PIB consacré à l'investissement (la FBCF) dans le cas des Tonga ou des Fidji (voir graphique 6.A.5)

Graphique 6.A.5 : Formation Brute de Capital Fixe (en % du PIB)



Sources : BM_FBCF (% PIB)

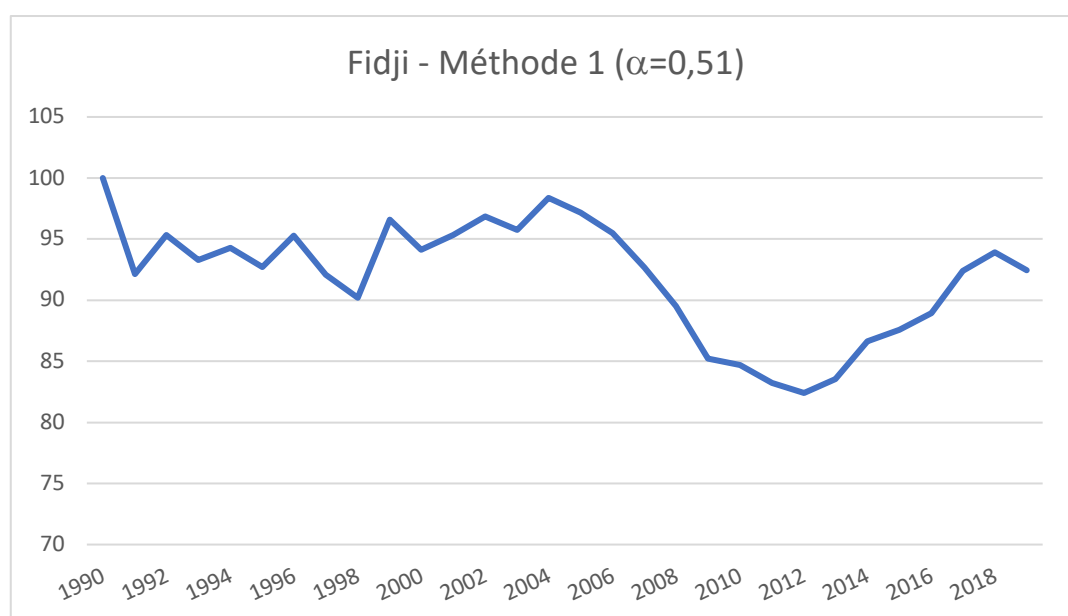
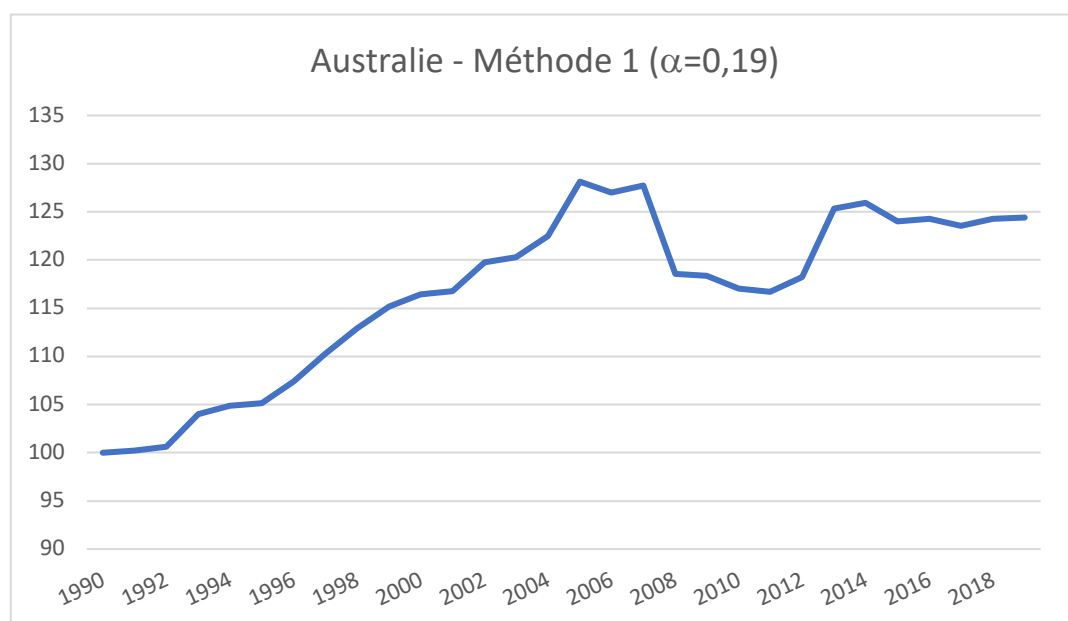
Cela nous conduit à considérer comme valeur initiale la moyenne des FBCF sur la période de 1981 à 1989 pour éviter le biais que constituerait le fait de ne partir que d'un seul point. A partir de 1990, on applique la formule suivante de l'inventaire permanent pour obtenir la série de capital de chaque pays :

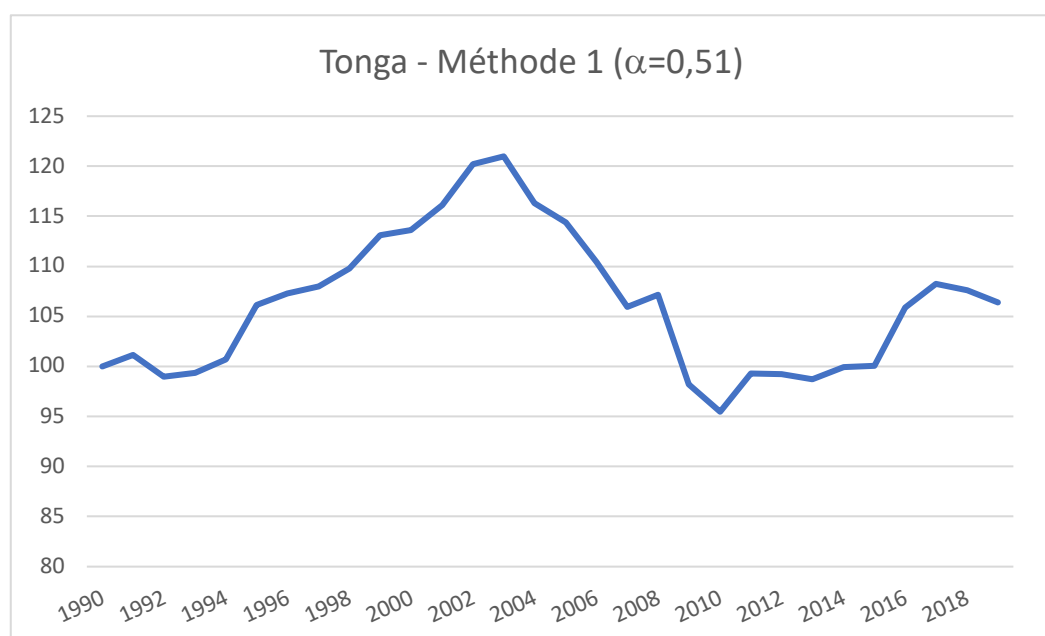
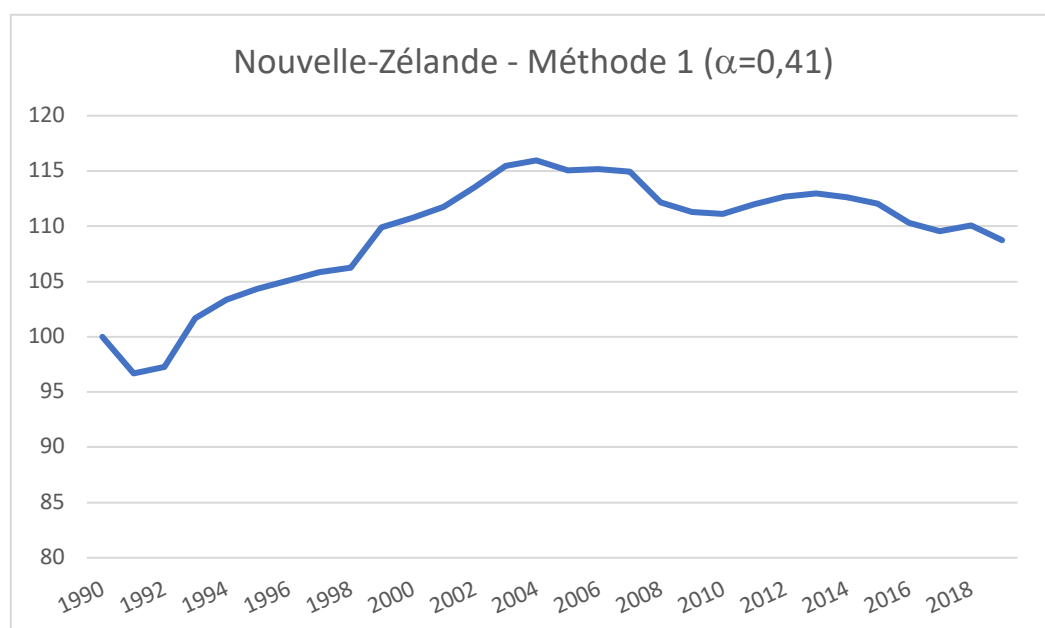
$$K_{t+1} = I_{t+1} - C_t + K_t$$

Annexe 6.A.3 – Évolution de la productivité globale des facteurs, graphiques correspondant aux méthodes 1 et 2

Méthode 1

Graphiques 6.6(a, b, c, d) : Évolution de la productivité globale des facteurs entre 1990 et 2019, Méthode 1 (base 100 en 1990)

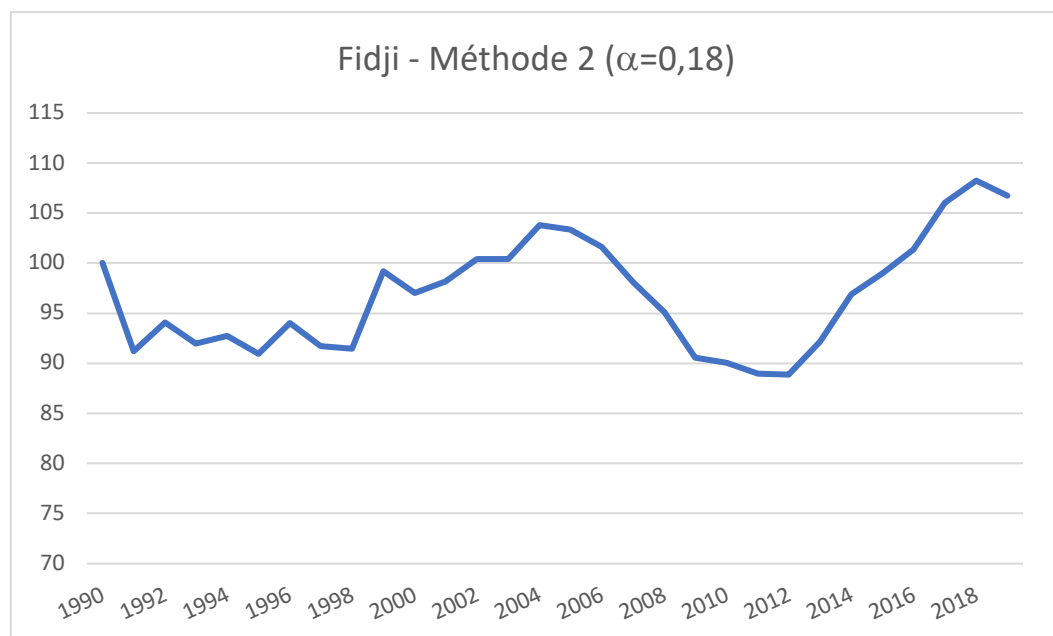
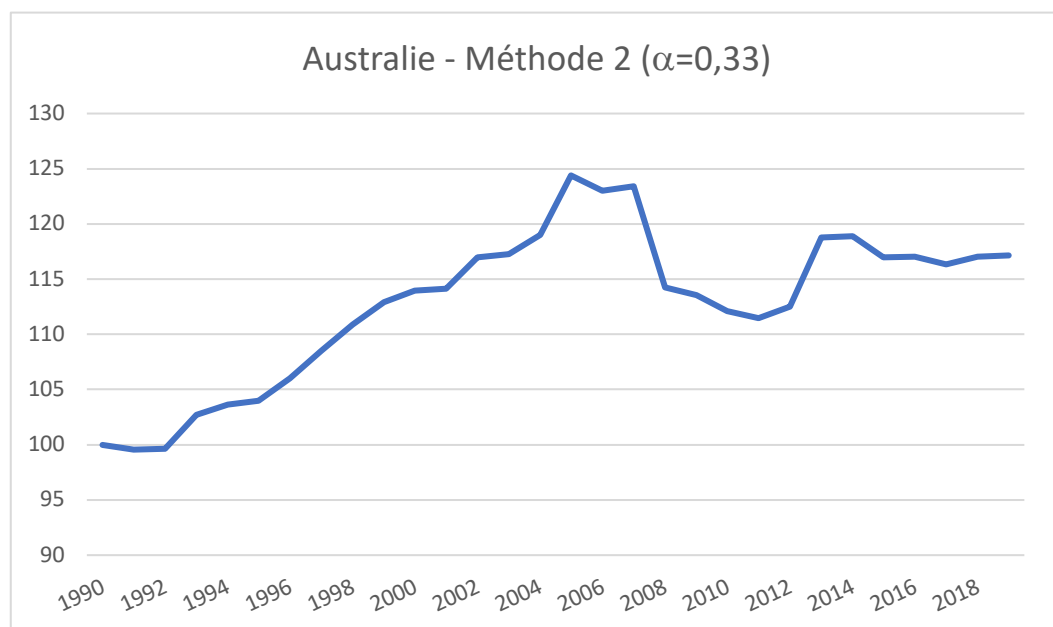


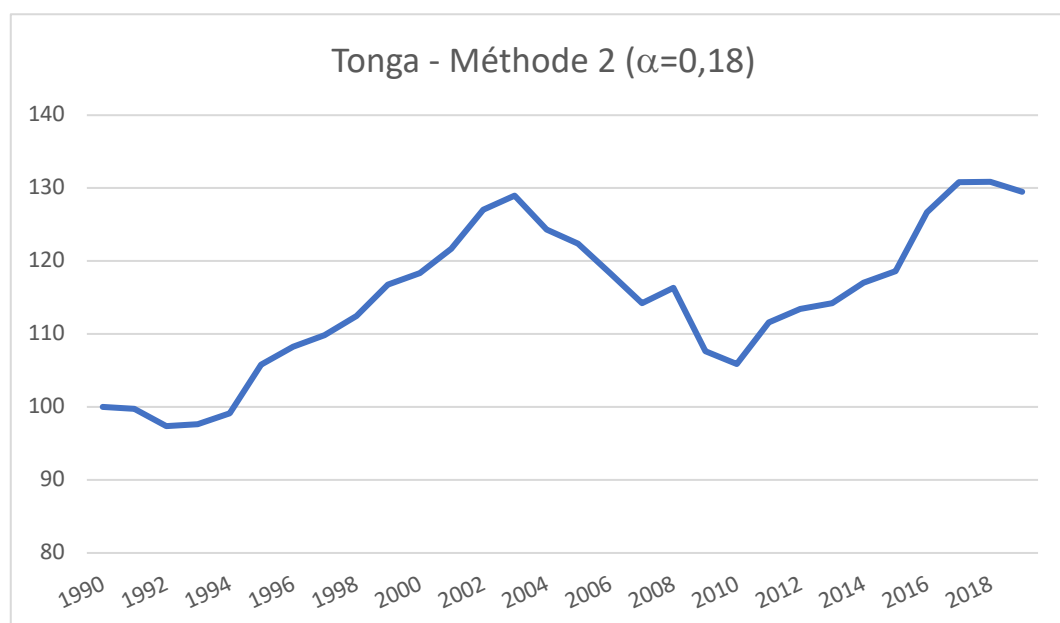
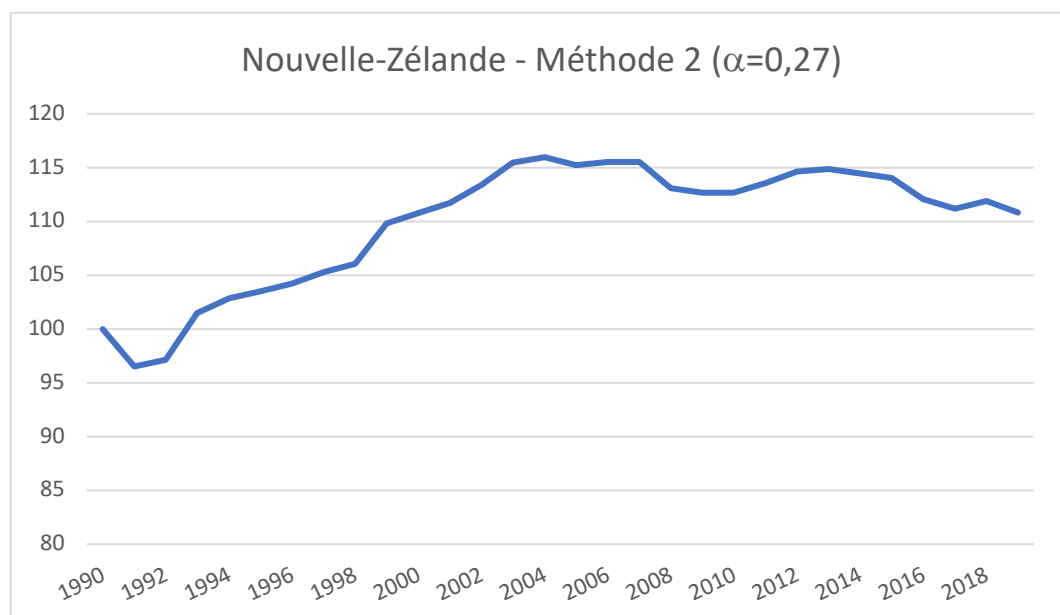


Source : Calculs des auteurs

Méthode 2 :

Graphiques 6.7(a, b, c, d) : Évolution de la productivité globale des facteurs entre 1990 et 2019, Méthode 2 (base 100 en 1990)





Source : Calculs
des auteurs

